
L'économie française

Comptes et dossiers

Édition 2016

Rapport sur les comptes
de la nation 2015



Coordination

Marie-Anne Le Garrec

Contribution

Insee :

Marion Antier, David Audenaert, Christophe Bellégo, David Berthier, Vincent Biauxque, Claire Bidault, Sylvain Billot, Pierre Cheloudko, Étienne Debauche, Éliza Ghiorghita, Julie Goussen, Jorick Guillaneuf, Clément Guillo, Jean-Cyprien Héam, Sylvain Humbertclaude, Quentin Lafféter, Raphaël Lee, Marie-Anne Le Garrec, Ronan Mahieu, Bertrand Marc, Élodie Martial, Nathalie Morer, Claire Plateau, Sébastien Pons, Pierre Ralle, Anne Rhodes, Émilie Rodriguez, Luc Sauvadet, Camille Sutter, ainsi que l'ensemble des comptables du département des Comptes nationaux et du département Synthèses sectorielles

SOeS :

Benoît Bourges, Olivier Diel, Irénée Joassard

Direction générale du Trésor :

Jean-Baptiste Bernard, Thomas Meinzel, Carmina Montero de Espinosa, Alexandre Tavin, Yohann Vaslin

Banque de France :

Pierre Bui Quang, Bertrand Collès, Jean-Brieux Delbos, Christophe Guette-Khiter, Fabienne Monteil

Directeur de la publication

Jean-Luc Tavernier

Directeur de la collection

Stéphane Tagnani

Rédaction

Catherine Demaison, Denise Maury-Duprey, Séverine Mayo-Simbsler

Composition**Coordination**

Édith Houël

Maquette

Édith Houël
Pascal Nguyen
Brigitte Rols

Catherine Kohler
Rose Pinelli-Vanbauce
Pierre Thibaudeau

Couverture**Coordination**

Stéphane Tagnani

Conception et réalisation

Ineiaki Global Design

Éditeur

Institut national de la statistique et des études économiques
18, boulevard Adolphe-Pinard 75675 PARIS CEDEX 14
www.insee.fr

Avertissement

Le territoire économique couvert par la base 2010 des comptes nationaux comprend le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

| | |
|-------------|--|
| ... | Résultat non disponible |
| /// | Absence de résultat due à la nature des choses |
| <i>e</i> | Estimation |
| <i>p</i> | Données provisoires |
| n.s. | Résultat non significatif |
| <i>sd</i> | Données semi-définitives |
| € | Euro |
| M | Million |
| Md | Milliard |
| <i>Réf.</i> | Référence |

**Édition
2016**

L'économie française

Vue d'ensemble

| | |
|---|----|
| La reprise se confirme dans la zone euro | 9 |
| <i>Encadré</i> | |
| Les effets de l'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne | 12 |
| L'économie française accélère en 2015 | 21 |
| <i>Encadrés</i> | |
| 1. La construction de logements en 2015 | 24 |
| 2. Du pouvoir d'achat du revenu disponible au pouvoir d'achat du revenu « arbitrage » par unité de consommation | 32 |
| 3. Trajectoire des soldes publics de cinq pays de la zone euro depuis la crise | 40 |
| 4. Les principales mesures fiscales et sociales et leur impact sur l'évolution des prélèvements obligatoires en 2015 | 44 |
| 5. Principales révisions intervenues sur les comptes de la Nation en 2013 et 2014 | 49 |

Dossiers

| | |
|--|----|
| La place d'Internet dans la description et l'analyse de l'économie | 55 |
| Le pouvoir d'achat depuis la crise | 75 |
| 67,2 milliards d'euros en lien avec l'environnement en 2013 | 91 |

Fiches thématiques

| | |
|--|-----|
| 1. Emploi | 106 |
| 2. Chômage | 108 |
| 3. Revenu et épargne des ménages | 110 |
| 4. Consommation des ménages | 112 |
| 5. Niveaux de prix et niveaux de vie dans l'Union européenne | 114 |
| 6. Branches d'activité | 116 |
| 7. Investissement | 118 |
| 8. Compétitivité et parts de marché | 120 |
| 9. Relations avec le reste du monde | 122 |
| 10. Compte financier de la balance des paiements | 124 |
| 11. Sociétés non financières | 126 |
| 12. Prélèvements obligatoires | 128 |
| 13. Besoin de financement des administrations publiques | 130 |
| 14. Dette des administrations publiques | 132 |
| 15. Dépenses des administrations publiques par finalité | 134 |
| 16. Intermédiaires financiers | 136 |
| 17. Sociétés d'assurance | 138 |
| 18. Émissions de titres des agents résidents | 140 |
| 19. Patrimoine national | 142 |
| 20. Endettement des agents non financiers | 144 |
| 21. Indicateurs de richesse nationale | 146 |

Annexes

| | |
|--|-----|
| Tableaux de référence de la comptabilité nationale | 151 |
| Chronologie 2015 | 153 |
| Glossaire | 159 |

Vue d'ensemble



La reprise se confirme dans la zone euro

Bertrand Marc*

En 2015, l'activité mondiale ralentit légèrement, du fait d'un fléchissement de la croissance dans les pays émergents (*figure 1*). Cela résulte notamment d'un ralentissement de l'activité chinoise, qui semble engagée dans une transition structurelle et décélère progressivement depuis 2010. En outre, l'activité s'est contractée chez les grands exportateurs de matières premières que sont le Brésil et la Russie, en raison de la chute de leurs cours.

Dans les économies avancées, la croissance reste robuste (+ 1,9 % après + 1,8 % en 2014). Aux États-Unis, l'activité croît solidement, au même rythme qu'en 2014. La croissance britannique reste allante, un peu moins toutefois que l'année précédente. En revanche, la reprise est modeste au Japon, après avoir marqué le pas l'année précédente. Dans la zone euro, la reprise se confirme : + 1,6 % après + 0,9 %. Plusieurs facteurs externes favorisent l'activité européenne. D'une part, la baisse des prix du pétrole et des matières premières pèse sur l'inflation, ce qui, combiné à l'accélération de l'emploi, soutient le pouvoir d'achat des ménages, et donc leur consommation. D'autre part, la dépréciation de l'euro à l'œuvre depuis mi-2014 favorise les exportations de la zone, limitant les effets d'un commerce mondial morose.

1. Taux de croissance du produit intérieur brut

en volume, en % par rapport à l'année précédente

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Économies avancées | 1,7 | 1,2 | 1,2 | 1,8 | 1,9 |
| Zone Euro | 1,6 | - 0,9 | - 0,3 | 0,9 | 1,6 |
| Allemagne | 3,7 | 0,4 | 0,3 | 1,6 | 1,7 |
| Espagne | - 1,0 | - 2,6 | - 1,7 | 1,4 | 3,2 |
| France | 2,1 | 0,2 | 0,6 | 0,6 | 1,3 |
| Italie | 0,6 | - 2,8 | - 1,7 | - 0,3 | 0,8 |
| Pays-Bas | 1,7 | - 1,1 | - 0,5 | 1,0 | 2,0 |
| Belgique | 1,8 | 0,2 | 0,0 | 1,3 | 1,4 |
| États-Unis | 1,6 | 2,2 | 1,5 | 2,4 | 2,4 |
| Japon | - 0,4 | 1,7 | 1,4 | - 0,1 | 0,6 |
| Royaume-Uni | 2,0 | 1,2 | 2,2 | 2,9 | 2,3 |
| Suède | 2,7 | - 0,3 | 1,2 | 2,3 | 4,2 |
| Suisse | 1,9 | 1,1 | 1,8 | 1,9 | 0,9 |
| Canada | 3,1 | 1,7 | 2,2 | 2,5 | 1,1 |
| Australie | 2,4 | 3,6 | 2,4 | 2,5 | 2,3 |
| Corée du Sud | 3,7 | 2,3 | 2,9 | 3,3 | 2,6 |
| Économies émergentes | 7,5 | 5,7 | 5,6 | 5,4 | 4,3 |
| Turquie | 8,8 | 2,1 | 4,2 | 3,0 | 4,0 |
| Fédération de Russie | 4,3 | 3,5 | 1,3 | 0,7 | - 3,7 |
| Brésil | 3,9 | 1,9 | 3,0 | 0,1 | - 3,8 |
| Mexique | 3,9 | 4,0 | 1,4 | 2,2 | 2,6 |
| Chine | 9,5 | 7,7 | 7,7 | 7,3 | 6,9 |
| Inde | 7,9 | 4,9 | 6,3 | 7,0 | 7,3 |
| Indonésie | 6,2 | 6,0 | 5,6 | 5,0 | 4,8 |

Sources : Insee, FMI, Instituts statistiques nationaux.

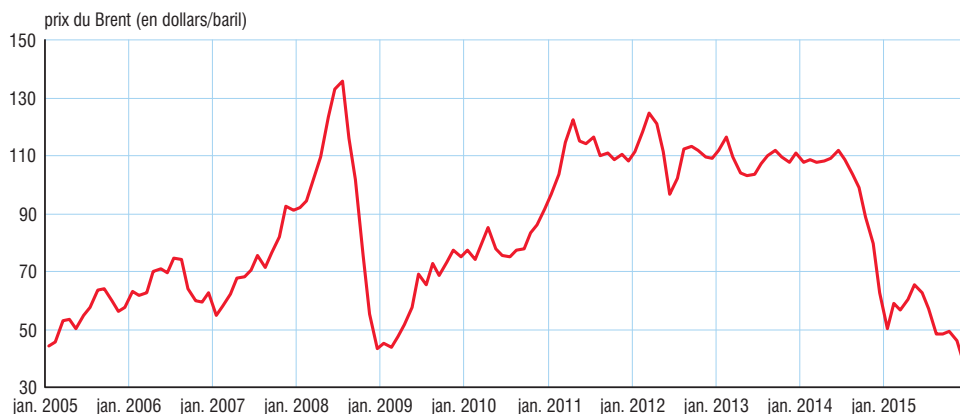
* Bertrand Marc, Insee.

En outre, la baisse des taux d'intérêt qu'entraîne la politique monétaire non conventionnelle de la Banque centrale européenne dynamise l'investissement, notamment en Europe du Sud, et participe à l'homogénéisation des rythmes de croissance des principales économies de la zone. En Italie, l'économie retrouve le chemin de la croissance après trois années de contraction du PIB. En France et en Espagne, l'activité accélère. Dans le même temps, la progression de l'économie allemande reste robuste.

La baisse du prix du pétrole pèse sur l'inflation des pays avancés

La forte baisse des prix pétroliers entamée mi-2014, se poursuit en 2015 (*figure 2*) : de 62 \$ en décembre 2014, le prix du baril de Brent passe à 39 \$ un an plus tard. En moyenne annuelle, le prix du pétrole perd près de la moitié de sa valeur entre 2014 et 2015. Cette chute résulte de l'excédent d'offre de pétrole sur le marché physique, face à la faiblesse de la demande, réelle et anticipée, notamment de Chine.

2. La baisse du prix du pétrole se poursuit



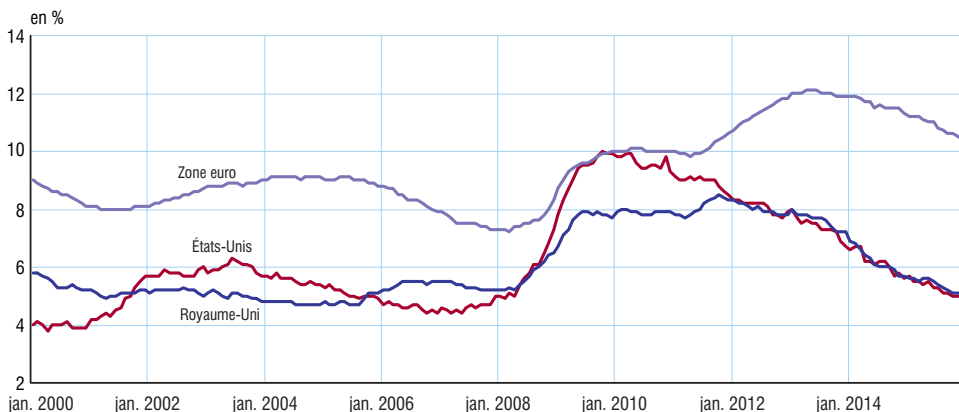
Source : Macrobond.

La baisse des prix énergétiques pèse sur l'inflation dans les pays avancés qui, en 2015, fluctue entre 0,0 % et + 0,5 % sur un an, la plus faible hausse des prix depuis 2009. Si la baisse de l'inflation est généralisée à l'ensemble des pays avancés, l'inflation sous-jacente reste plus basse en zone euro qu'aux États-Unis ou au Royaume-Uni : elle s'élève à + 0,8 % sur un an en moyenne annuelle, comme en 2014, le plus faible rythme depuis la création de la monnaie unique. Aux États-Unis, en revanche, l'inflation sous-jacente reste proche de la cible de la Réserve fédérale, et atteint + 1,8 % sur un an. Une part de cette différence résulte du décalage conjoncturel de part et d'autre de l'Atlantique : notamment, alors que le taux de chômage décroît encore fortement aux États-Unis et au Royaume-Uni, il reste élevé dans la zone euro (*figure 3*), ce qui modère les évolutions salariales et les prix.

Divergence des politiques monétaires de part et d'autre de l'Atlantique

Face à la faiblesse de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) amplifie sa politique monétaire expansionniste. Elle met en œuvre un programme étendu d'achats

3. Le taux de chômage reste élevé en zone euro



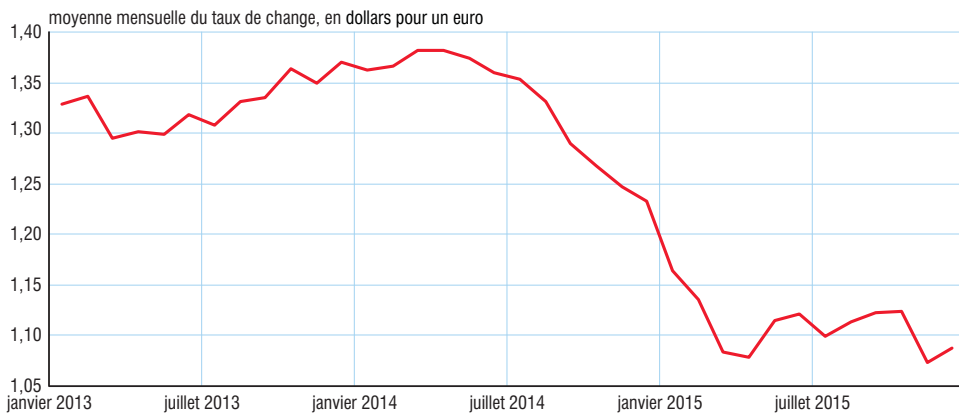
Sources : Instituts statistiques nationaux.

d'actifs, incluant de la dette publique. Ces achats viennent compléter les précédentes mesures, annoncées en 2014, et portent le total des achats de titres à 60 milliards d'euros par mois, conduisant à une augmentation substantielle de la taille du bilan de la banque centrale. De plus, la BCE abaisse de nouveau en décembre 2015 son taux de facilité de dépôt, déjà en territoire négatif. Ces mesures accommodantes font baisser les taux d'intérêt et stimulent la croissance de la zone euro (*encadré*).

Aux États-Unis en revanche, la Réserve fédérale relève son taux directeur en fin d'année, pour la première fois depuis 2006. Cette décision de normalisation de la politique monétaire s'appuie sur un marché du travail frôlant le plein emploi : le taux de chômage atteint 5,0 % fin 2015, quasiment au niveau d'équilibre estimé par la Réserve fédérale, après avoir baissé continûment depuis début 2010.

La divergence des politiques monétaires de part et d'autre de l'Atlantique, qui ont été largement anticipées, a entraîné une nette dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar fin 2014 et début 2015. Le taux de change est globalement stable depuis le printemps : l'euro fluctue autour de 1,10 dollar. Au total en 2015, la monnaie unique perd plus de 16 % face au billet vert en moyenne annuelle (*figure 4*).

4. L'euro continue de se déprécier début 2015



Source : Banque centrale européenne.

Les effets de l'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne

Jean-Cyprien Héam*

Un programme d'ampleur inédite dans la zone euro

Début 2015, la Banque centrale européenne (BCE) décide d'un programme d'achats d'actifs s'étendant aux dettes publiques (*PSPP* pour *Public Sector Purchase Program*). Ce programme d'assouplissement quantitatif, *Quantitative Easing* (QE) en anglais, prolonge la politique monétaire de la BCE pour lutter contre une inflation durablement faible. Le programme initial consiste en l'achat de titres, notamment de dettes souveraines européennes, pour 60 milliards d'euros par mois entre mars 2015 et septembre 2016, soit 1 100 milliards d'euros. Ce programme d'achat représente 12 % du PIB de la zone euro, soit légèrement moins que ceux menés par la Banque d'Angleterre ou par la Réserve fédérale aux États-Unis. Fin décembre, la BCE annonce que le programme continuera 6 mois de plus, jusqu'en mars 2017, portant les achats de titres totaux à 1 460 milliards d'euros.

L'euro s'est déprécié dès la mi-2014, par anticipation

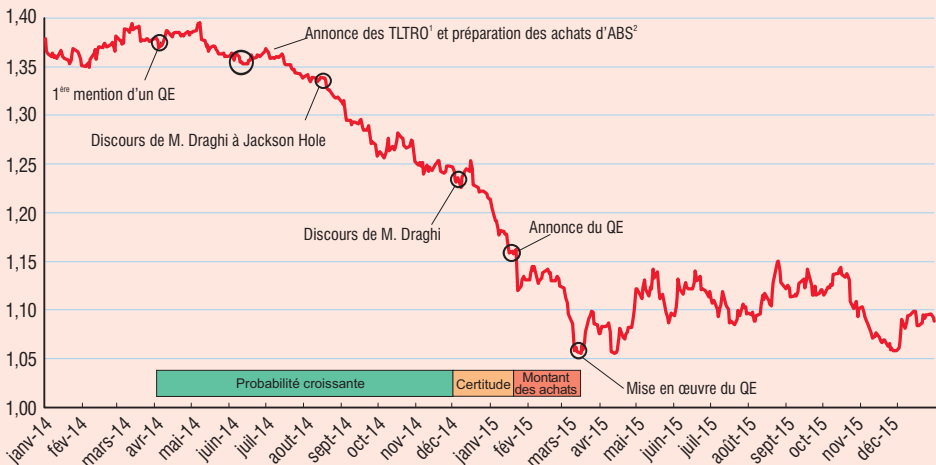
Si le QE est officiellement annoncé en janvier 2015 et mis en œuvre à partir de mars 2015, les acteurs des marchés financiers l'avaient largement anticipé au second semestre 2014. Avec le QE, la BCE injecte des liquidités en euros dans le système bancaire, engendrant une dépréciation de la monnaie unique. La dépréciation de l'euro

vis-à-vis du dollar intervient dès l'été 2014 et s'accroît à mesure que les acteurs des marchés voient dans les déclarations officielles un renforcement de la probabilité d'un assouplissement quantitatif (figure 1). Au total, en 2015, l'euro se déprécie de 16 % contre le dollar et le taux de change effectif (contre un ensemble de devises) se replie de 7 %. Cette baisse de l'euro engendre un redémarrage immédiat de l'inflation en augmentant le prix des produits importés. Ainsi, l'inflation sous-jacente de la zone euro, tombée à 0,62 % en mars 2015, se redresse à 0,88 % fin 2015, portée par la hausse des prix des produits manufacturés, notamment électroniques. Par ailleurs, en abaissant les coûts de production des entreprises européennes par rapport à ceux de leurs concurrents étrangers, la dépréciation de l'euro permet une amélioration de la compétitivité-prix de l'économie de la zone et donc une hausse de ses exportations.

Le QE de la BCE fait baisser les taux d'intérêt

Outre le canal du taux de change, l'assouplissement quantitatif joue principalement sur les taux d'intérêt. L'injection de liquidités conduit en effet à une forte diminution des taux d'intérêt interbancaires, qui sont les taux d'intérêt de court terme de référence. En insistant sur la dimension

1. Chronologie des anticipations de QE sur le taux de change de l'euro contre le dollar



1. TLTRO : Targeted Longer-Term Refinancing Operations ou Opérations ciblées de refinancement de plus long terme.

2. ABS : Asset Backed Securities ou titres adossés à des actifs.

Source : Insee.

* Jean-Cyprien Héam, Insee.

Encadré (suite)

et sur la durée de ce programme, la BCE montre aux acteurs de marché sa volonté de mener durablement une politique accommodante. Les acteurs anticipent donc que les taux de court terme vont rester durablement bas. Par effet de composition, ces anticipations entraînent une baisse des taux de long terme, notamment souverains. Mais la baisse se propage également à l'ensemble des agents économiques (figure 2). Ainsi, les opportunités d'investissement des entreprises et des ménages augmentent tandis que la consommation des ménages est stimulée. Ce renfort de la demande s'accompagne d'une hausse de la demande de financement bancaire (prêts aux entreprises, prêts à la consommation, prêts immobiliers...) et obligataires (pour les entreprises et les administrations publiques). Enfin, le rachat de dettes publiques se traduit par une nouvelle réduction des primes de risque et les *spreads* (écarts) de taux entre les pays de la zone euro (sur les dettes souveraines comme sur les crédits aux agents privés) se réduisent de nouveau.

La baisse des taux d'intérêt et la dépréciation de l'euro stimulent l'activité

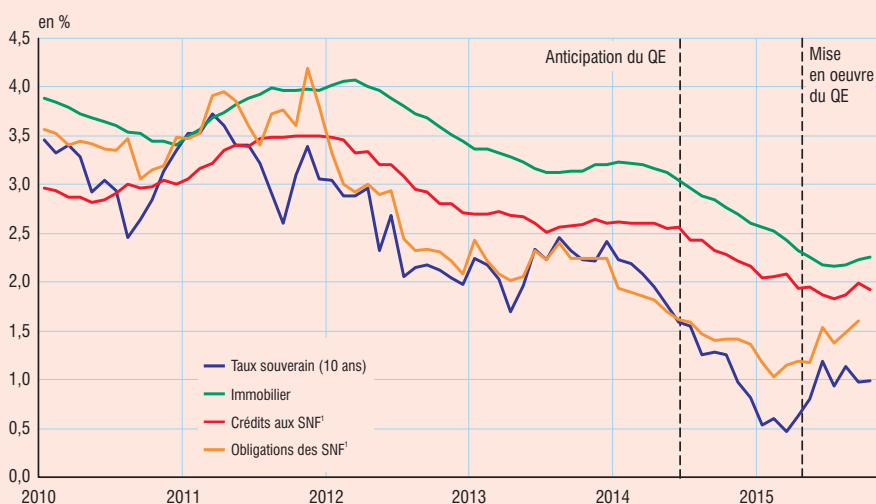
La combinaison de la baisse des taux d'intérêt et de la dépréciation de l'euro entraîne une hausse de la demande intérieure ; celle-ci génère ainsi des revenus additionnels qui sont ensuite

reversés aux agents économiques. En effet, le surplus d'activité génère, pour les ménages, de l'emploi et des salaires qui accroissent leur revenu disponible et, en corollaire, leurs dépenses de consommation. Pour les entreprises, ce surplus augmente leurs ventes et, par un effet accélérateur, leurs dépenses d'investissement. Enfin, pour les administrations publiques, il améliore la situation budgétaire du fait de recettes budgétaires additionnelles et de moindres dépenses, notamment d'indemnités chômage. L'effet de la baisse des taux contribue à la croissance française à hauteur de 0,15 point [Héam et al., 2015]. Au niveau européen, le canal du taux d'intérêt a un effet direct de stimulation de la demande intérieure de chaque pays et un effet indirect de répercussion des effets directs via les échanges commerciaux. Entre l'impact direct et l'effet indirect via les pays voisins, la baisse des taux d'intérêt imputable à cette politique non conventionnelle de la BCE contribuerait pour environ + 0,25 point à la croissance française en 2015.

Pour en savoir plus

Héam J.-C., Marc B., Lee R. et Pak M., « L'assouplissement quantitatif de la BCE a fait baisser les taux d'intérêt et contribue à la reprise de la zone euro », *Note de Conjoncture*, Insee, décembre 2015.

2. Taux privés et public en France



1. SNF : sociétés non financières.

Sources : BCE, Banque de France, Macrobond.

Turbulences sur les marchés boursiers émergents

Soutenus par la reprise et les politiques monétaires accommodantes de la BCE et de la Banque du Japon, les indices boursiers des pays avancés continuent de progresser début 2015 et retrouvent des niveaux comparables ou supérieurs à ceux d'avant-crise, à l'exception du CAC40 et des bourses du sud de l'Europe. Sur les marchés émergents en revanche, d'importants mouvements de sortie de capitaux provoquent une chute des indices boursiers à l'été. Ces turbulences sont amplifiées par l'incertitude sur l'ampleur du ralentissement des économies émergentes, notamment en Chine. Par ailleurs, les indices russes et brésiliens sont affectés par la baisse des prix matières premières et les difficultés économiques qu'elle entraîne.

L'activité ralentit nettement dans les pays émergents

Le climat conjoncturel dans les pays émergents reste dans l'ensemble dégradé tout au long de l'année. En Chine, l'activité continue de ralentir graduellement (+ 6,9 % en 2015 après + 7,3 %). Ce ralentissement résulterait de la transition d'un modèle de croissance fondé sur les exportations et l'investissement vers un modèle fondé sur la demande des ménages. Une telle transition induit un changement de la structure des importations chinoises, avec notamment un repli du commerce d'assemblage. Les importations chinoises décrochent ainsi plus vite que l'activité : elles se replient en 2015, pour la première fois depuis plus de vingt ans. La baisse des prix des matières premières pénalise les grands exportateurs comme la Russie et le Brésil. La crise du rouble et l'augmentation brutale de l'inflation affaiblissent fortement la demande intérieure de la Russie, dont l'activité se contracte nettement. Au Brésil, l'économie s'enfonce dans une crise que le gouvernement ne semble pas maîtriser : les finances publiques se détériorent rapidement et malgré une augmentation très importante de son taux directeur, la banque centrale ne parvient pas à endiguer l'inflation. Le pouvoir d'achat et la confiance des ménages continuent donc de se dégrader et la demande intérieure se contracte lourdement. De leur côté, les pays importateurs de matières premières que sont l'Inde et les pays d'Europe de l'Est sont favorisés par la baisse des prix et la croissance de leur activité résiste au ralentissement d'ensemble.

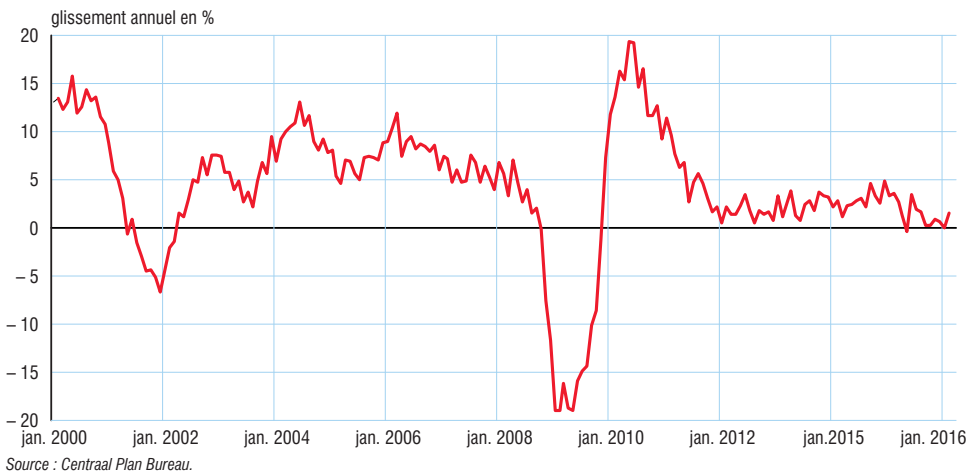
Le commerce mondial ralentit, notamment en Asie

La faiblesse de l'activité dans les pays émergents pèse sur leurs importations, notamment en Asie. Ainsi, le commerce mondial a chuté en début d'année. Et malgré le retour en fin d'année d'une progression plus cohérente avec celle de la demande intérieure des principales économies, la hausse du commerce mondial s'infléchit en 2015 (+ 1,6 % après + 2,9 %), à un rythme bien inférieur à celui d'avant-crise (+ 6,6 % par an en moyenne entre 2000 et 2007) du fait du ralentissement des économies émergentes (*figure 5*).

Dans les pays anglo-saxons, la croissance reste robuste

Aux États-Unis, l'activité progresse sur le même rythme que l'année précédente (+ 2,4 %). La robustesse de cette croissance résulte du dynamisme de la consommation privée, qui bénéficie de l'amélioration continue du marché du travail. En outre, l'investissement résidentiel retrouve un dynamisme proche de celui de 2013, après une hausse plus modeste en 2014.

5. La croissance du commerce mondial reste inférieure à son rythme d'avant-crise

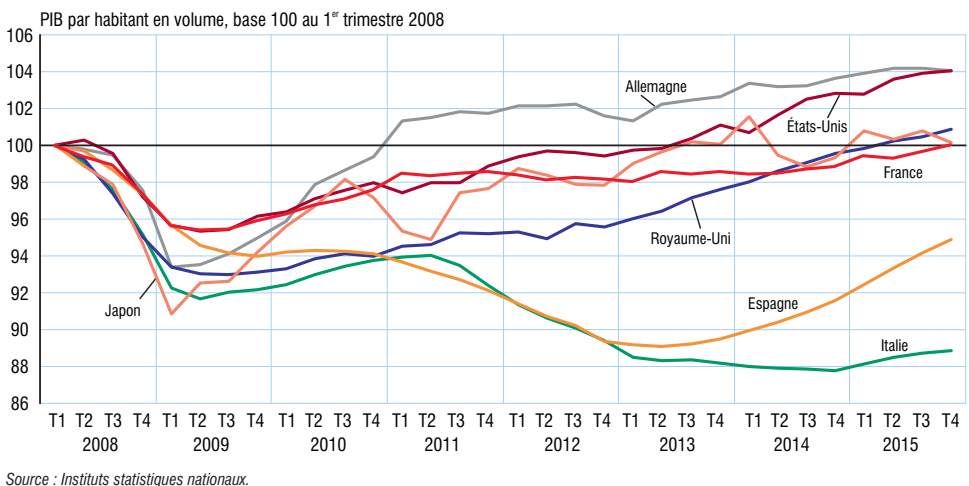


En revanche, l'industrie pâtit du dollar fort et les échanges extérieurs contribuent négativement. De plus, la faiblesse des prix du pétrole pèse sur l'activité du secteur extractif et, dans le sillage de l'activité industrielle, l'investissement des entreprises ralentit nettement.

L'activité britannique reste allante mais ralentit

En 2015, la croissance de l'activité économique au Royaume-Uni atteint + 2,3 % (après + 2,9 % en 2014). Ainsi, le PIB en volume par habitant repasse en 2015 au-dessus de son niveau de début 2008 (figure 6). Du côté de l'offre, l'industrie manufacturière marque le pas tandis que l'activité ralentit légèrement dans les services, qui restent le principal moteur de l'activité d'ensemble. Côté demande, l'investissement en logements ralentit fortement

6. Le Royaume-Uni et l'Espagne combtent leur retard



(+ 3,5 % après + 13,9 % en 2014) et les dépenses publiques décélèrent. La consommation accélère quant à elle, soutenue par une nette hausse de leur pouvoir d'achat des ménages et une nouvelle baisse de l'épargne de précaution. En effet, le dynamisme de l'emploi entraîne le taux de chômage à son plus bas niveau depuis 2005 : 5,1 % fin 2015. Toutefois, ce dynamisme concerne principalement les salariés peu ou moyennement qualifiés, entraînant ainsi un ralentissement de la productivité et une modération des salaires nominaux en moyenne, du fait de l'augmentation de la part des bas salaires parmi les employés.

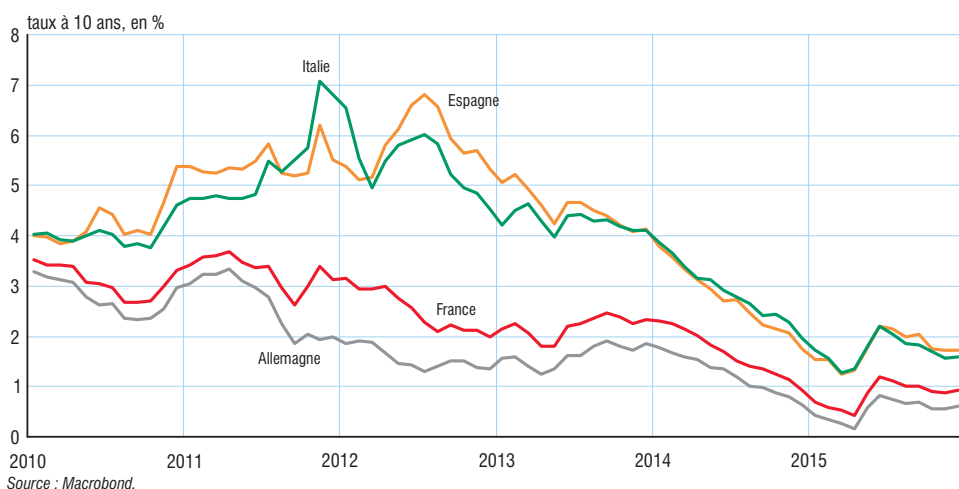
Au Japon la reprise est timide

Au Japon, la croissance avait marqué le pas en 2014, sous l'effet de la forte contraction de la demande intérieure consécutive à l'augmentation de la TVA en avril ; la reprise de l'activité économique en 2015 est timide : + 0,6 %. Durablement affectée par le choc fiscal, la consommation des ménages recule pour la deuxième année consécutive. Toutefois, le marché du travail reste tendu et les salaires frémissent enfin : les tensions sur la main-d'œuvre sont au plus haut depuis 1992 et le taux de chômage baisse continûment depuis 2010. De même, l'inflation sous-jacente suit une tendance haussière et se rapproche en 2015 de 1 %, un niveau qui, si l'on exclut l'effet ponctuel de la hausse de TVA, est inédit depuis 1994. Par ailleurs, la politique monétaire particulièrement accommodante de la Banque centrale entraîne une nouvelle dépréciation du yen, amorcée depuis 2013. Néanmoins, les exportations ne bénéficient que modestement de cette dépréciation, notamment en raison de l'atonie de la situation conjoncturelle chez les principaux partenaires asiatiques. Mais avec une demande intérieure en baisse, les importations marquent le pas, si bien que le commerce extérieur contribue positivement à la croissance.

Baisse des taux souverains et craintes sur la dette grecque

Dans la zone euro, les principaux pays touchés par la crise de la dette souveraine de 2011 disposent désormais de conditions d'endettement obligatoire favorables, tandis que les pays du cœur de la zone bénéficient de taux d'emprunt exceptionnellement bas (figure 7). Après

7. Les taux souverains sont exceptionnellement bas en zone euro

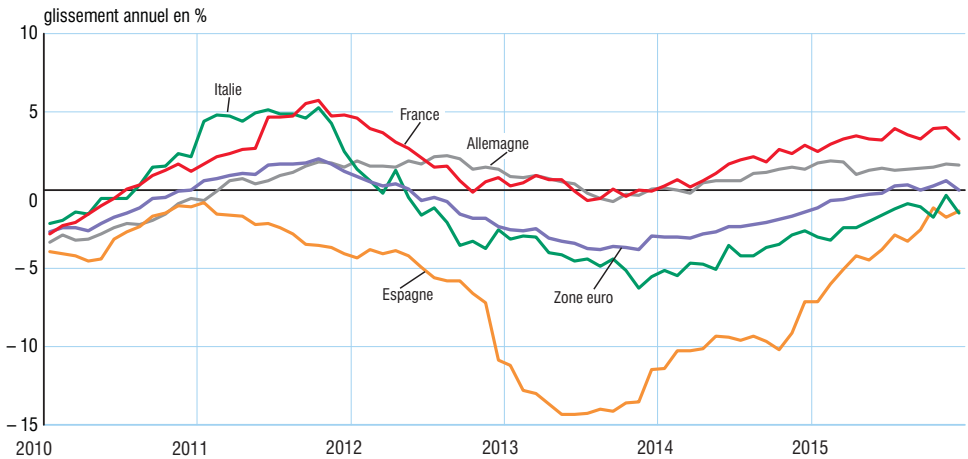


une nette baisse en 2014, les écarts de taux entre les dettes souveraines de la zone euro, hors Grèce, se stabilisent en 2015. C'est le signe d'une normalisation du marché de la dette souveraine en zone euro, qui résulte pour partie de la politique monétaire accommodante de la BCE. Dans le même temps, les négociations entre la Grèce et ses créanciers ont ravivé les inquiétudes des marchés tout au long du premier semestre : les taux souverains grecs à 10 ans ont alors nettement augmenté, pour la première fois depuis fin 2012. Un compromis est finalement trouvé à l'été, permettant d'apaiser les tensions et de stabiliser les taux au second semestre.

Hausse des encours de crédit aux sociétés non financières de la zone euro

Pour la première fois depuis plus de trois ans et demi, l'encours de crédit aux sociétés non financières augmente dans la zone euro, d'environ 0,3 % sur un an fin 2015 (figure 8). Cette amélioration graduelle s'observe dans les pays périphériques comme dans les pays du cœur de la zone. La croissance est plus forte en France (près de 4 %) et en Allemagne (autour de 1,5 %). En Espagne, si les encours sont encore en baisse, l'amélioration est nette : - 1,4 % sur un an en décembre 2015 contre - 7,1 % un an plus tôt. Le redressement est moins net en Italie où le marché du crédit s'essouffle, les banques italiennes étant réticentes à accorder de nouveaux prêts.

8. L'encours de crédit aux sociétés non financières augmente dans la zone euro



Source : Banque centrale européenne.

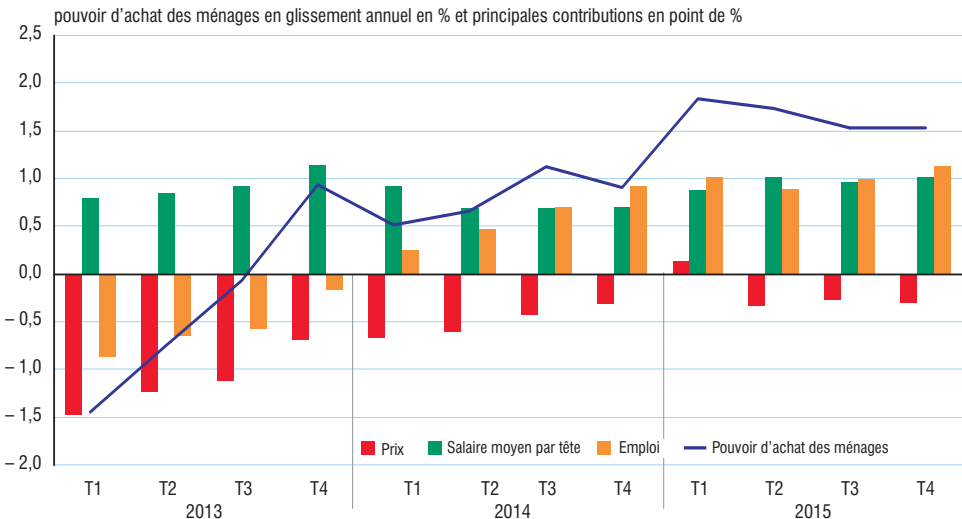
Cette reprise des volumes du marché du crédit s'accompagne d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt sur les crédits nouveaux, généralisée au sein des différents pays européens. La situation favorise une reprise de l'investissement dans la zone euro, en particulier en Europe du sud où les taux d'intérêt facturés aux entrepreneurs baissent fortement et convergent vers les taux pratiqués dans les pays du cœur de la zone.

La reprise se confirme dans la zone euro

Après une croissance timide en 2014 (+ 0,9 %), la reprise se confirme dans la zone euro en 2015 (+ 1,6 %). Cette accélération est notamment portée par le regain de pouvoir d'achat des ménages (*figure 9*) qui dynamise leur consommation : d'une part l'emploi accélère (+ 1,2 % après + 0,7 %) et d'autre part, la faiblesse de l'inflation profite au pouvoir d'achat des salaires. Enfin, le rétablissement progressif des soldes publics dans la zone euro conduit à alléger les efforts de consolidation budgétaire, de sorte que l'accélération de la consommation publique contribue également à la reprise de l'activité.

Par ailleurs, les rythmes de croissance des principaux pays de la zone euro se rapprochent progressivement, signe d'une diffusion plus homogène de la reprise en zone euro. L'économie italienne, du fait du redémarrage de l'investissement en équipement et des effets du *Jobs Act* sur l'emploi, retrouve le chemin de la croissance et s'approche des rythmes français et allemand. En Espagne, la reprise entamée mi-2013 prend de l'ampleur (+ 3,2 % après + 1,4 % en 2014), soutenue par l'investissement des entreprises et la consommation des ménages, qui bénéficient notamment de la hausse de l'emploi. De son côté, la croissance allemande conserve le dynamisme retrouvé en 2014 : + 1,7 % après + 1,6 %. D'une part, la diffusion progressive des effets de l'instauration du salaire minimum stimule les revenus et la consommation des ménages. D'autre part, l'afflux de réfugiés outre-Rhin entraîne une hausse de la consommation publique et des transferts aux ménages.

9. Le pouvoir d'achat des ménages se redresse dans la zone euro

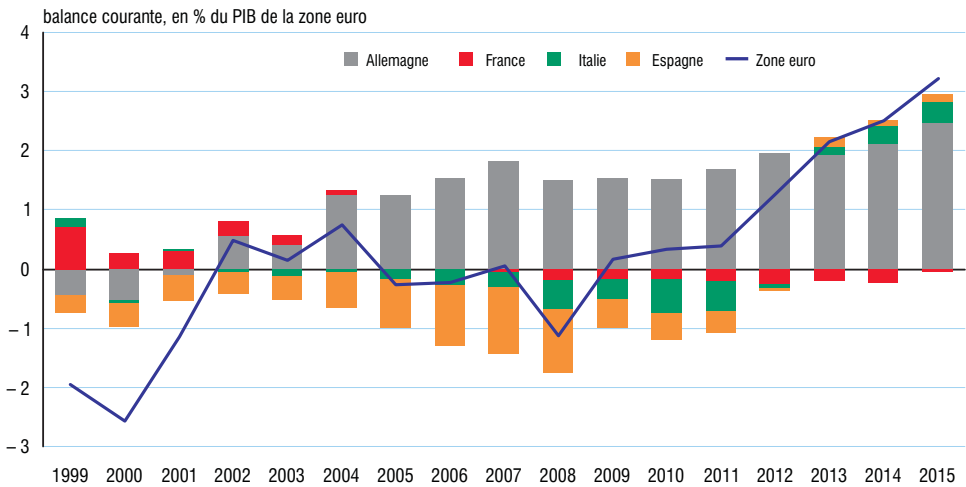


Source : Eurostat.

L'excédent courant de la zone euro est au plus haut depuis la création de la monnaie unique

En 2015, la balance commerciale de la zone euro comme sa balance courante sont largement excédentaires, reflet d'une épargne surabondante par rapport à l'investissement, notamment en Allemagne. L'excédent courant de la zone s'est rétabli progressivement depuis 2009 et augmente fortement depuis 2011 : en 2015, il est au plus haut depuis la création de la monnaie unique (figure 10). Il augmente, entre autres, parce que la balance commerciale bénéficie de la réduction de la facture pétrolière. Notamment, le déficit courant s'est progressivement résorbé en France, en Espagne et en Italie. ■

10. L'excédent courant de la zone euro est au plus haut depuis la création de la monnaie unique



Source : Eurostat.

Pour en savoir plus

Fortin A., Giraud C.-J. et Lalande É., « Le financement des entreprises, clé des divergences d'investissement entre Italie et Espagne », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2015.

Hauseux Y. et Pramil J., « Les raisons d'une croissance plus forte au Royaume-Uni qu'en France depuis mi-2013 », *Note de conjoncture*, Insee, mars 2016.

L'économie française accélère en 2015

Vincent Biauxque, Émilie Rodriguez, Camille Sutter*

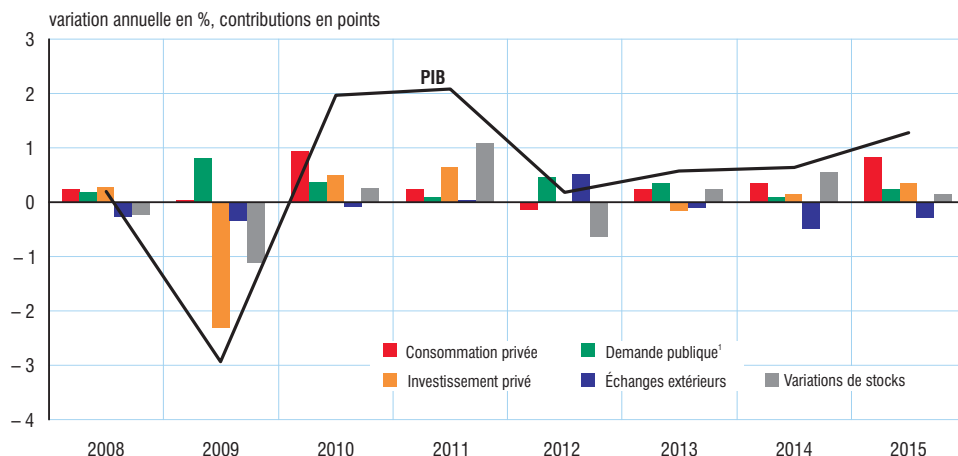
Soutenue par l'augmentation du pouvoir d'achat, l'économie française accélère en 2015 : + 1,3 % en volume, après + 0,6 % en 2014 (figure 1). Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011.

La consommation des ménages est le principal facteur de l'accélération en 2015 (+ 1,5 % après + 0,7 %), dans le sillage de leur pouvoir d'achat. Celui-ci est soutenu par des revenus d'activité dynamiques et une inflation très faible. Du côté de la demande publique, la consommation des administrations publiques accélère légèrement (+ 1,4 % après + 1,2 %) tandis que le recul de l'investissement public est moins accentué qu'en 2014 (- 3,8 % après - 5,7 %). La reprise de l'investissement des entreprises se confirme (+ 2,8 % après + 1,6 %), tandis que le recul de l'investissement des ménages s'atténue (- 0,8 % après - 3,5 %).

Les échanges extérieurs continuent de peser sur la croissance, mais moins fortement en 2015 (- 0,3 point) qu'en 2014 (- 0,5 point). Le dynamisme des exportations est en effet plus que compensé par celui des importations. Enfin, le comportement de stockage des entreprises contribue de nouveau positivement à la croissance.

Dans le sillage de la reprise d'activité, l'emploi salarié du secteur marchand non agricole se stabilise après deux années consécutives de baisse. Grâce aux créations nettes d'emplois dans le secteur non marchand et d'emplois non salariés, l'emploi total continue d'augmenter.

1. Contribution des principaux agrégats à la croissance du PIB



1. Y compris institutions sans but lucratif au service des ménages.

Champ : France.

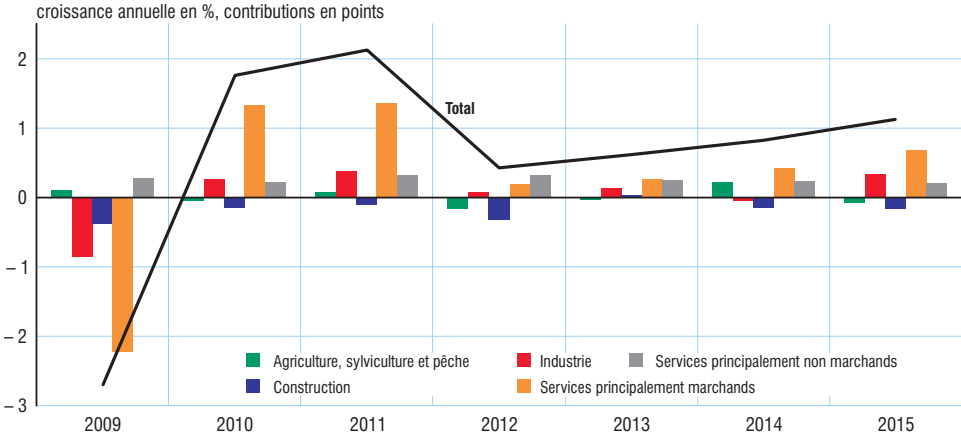
Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

* Vincent Biauxque, Émilie Rodriguez, Camille Sutter, Insee.

L'activité accélère

En 2015, le PIB accélère : + 1,3 % après + 0,6 % en 2014. Corrigé des jours ouvrables, le PIB augmente de + 1,2 % après + 0,7 %. Ce plus grand dynamisme provient notamment d'un rebond de la valeur ajoutée industrielle (*figure 2*) et de l'accélération de l'activité dans les services principalement marchands.

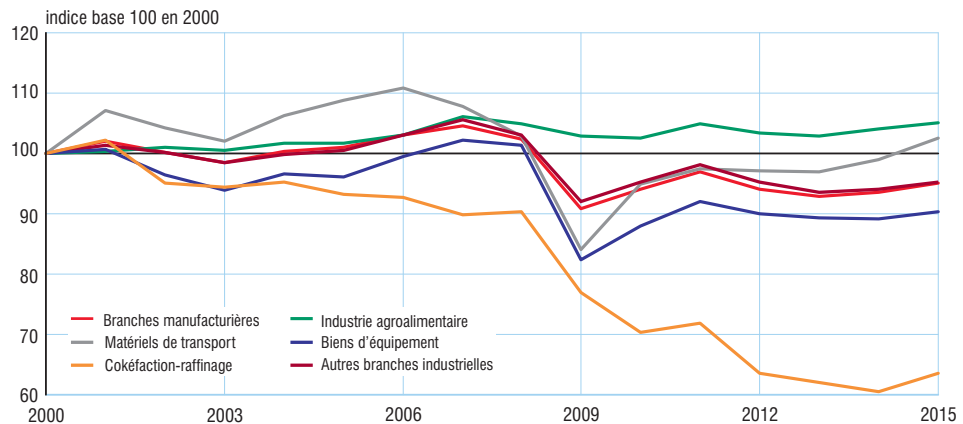
2. Contribution des principales branches à la croissance de la valeur ajoutée totale



La production manufacturière prend de l'élan

Après s'être redressée en 2014 (+ 0,6 % après - 1,2 % en 2013), la production manufacturière poursuit son élan en 2015 : + 1,7 % en volume (*figure 3*). Les consommations intermédiaires de la branche accélèrent également (+ 1,4 % après + 0,9 % en 2014), mais moins fortement. Par conséquent, la valeur ajoutée de la branche manufacturière rebondit vigoureusement (+ 2,6 % après - 0,2 %) : elle contribue pour + 0,3 point à la croissance du PIB en 2015.

3. Évolution de la production manufacturière par branche en volume



L'accélération de la production manufacturière résulte en premier lieu d'un rebond de celle de la branche cokéfaction-raffinage (+ 5,0 %) après trois années de repli marqué (- 2,4 % en 2014). La production de biens d'équipement (+ 1,3 %) se redresse également après trois années de recul modéré (- 0,3 % en 2014). De plus, la production d'« autres produits manufacturés » (+ 1,2 % après + 0,5 % en 2014) et celle de matériels de transport (+ 3,5 % après + 2,0 % en 2014) accélèrent nettement. En revanche, la production de biens alimentaires ralentit : + 0,9 % après + 1,3 % en 2015.

En outre, le rebond de la production manufacturière se conjugue au retour à des températures plus proches de la normale en hiver pour susciter la reprise de la production d'énergie-eau-déchets : + 1,9 % après - 4,9 % en 2014.

La production de services accélère

La production de services marchands accélère : + 1,9 % en volume, après + 1,4 % en 2014. Les consommations intermédiaires de la branche gagnent également en dynamisme (+ 2,4 % après + 1,9 %), si bien que la valeur ajoutée de la branche accélère plus modestement (+ 1,5 % après + 1,0 %), contribuant à hauteur de 0,7 point à la croissance du PIB en 2015.

Le dynamisme de la production de services marchands provient d'abord de l'accélération de la branche services aux entreprises (+ 2,3 % après + 1,3 % en 2014) et de celle de la branche commerce (+ 3,2 % après + 1,9 %). Les branches d'information-communication (+ 3,1 % après + 3,0 % en 2014), d'hébergement-restauration (+ 1,5 % après + 0,1 %), de services immobiliers (+ 1,4 % après + 0,9 %), de services aux ménages (+ 1,8 % après + 1,1 %) accélèrent également. La production de la branche transport reste atone (+ 0,3 % après - 0,1 %). En revanche, la production de services financiers stagne après + 2,5 % en 2014.

La production de services non marchands accélère : + 1,1 % après + 0,9 %. Cette accélération est toutefois largement imputable au dynamisme des consommations intermédiaires en volume, la production de services non marchands étant conventionnellement évaluée comme la somme des coûts de production. La valeur ajoutée de cette branche ralentit donc légèrement en 2015 (+ 0,9 % après + 1,0 %) et ne contribue pas davantage à la croissance du PIB en 2015 qu'en 2014 (+ 0,2 point).

L'activité dans la construction continue de baisser, l'activité agricole se replie

La production continue de reculer dans la construction (- 2,1 % après - 2,7 %) et avec elle la valeur ajoutée de la branche (*encadré 1*) : - 2,9 % après - 2,3 %, contribuant pour - 0,2 point à la croissance du PIB.

Enfin, la production agricole se replie en volume (- 2,2 % après + 6,5 %), notamment celle des cultures végétales. La valeur ajoutée de la branche agricole recule ainsi fortement (- 4,4 % après + 13,2 %), contribuant également pour - 0,1 point à la croissance du PIB en 2015.

La construction de logements en 2015

Julie Goussen*

L'activité dans la branche de la construction continue de se contracter en 2015 (-2,2 %, après -2,7 % en 2014), en particulier dans le bâtiment. Dans le bâtiment, la baisse s'explique principalement par une nouvelle chute de l'investissement des ménages en logement (-3,1 % après -3,9 % en 2014) essentiellement due au recul de la construction neuve, et dans une moindre mesure, à une nouvelle diminution de la demande d'entretien-amélioration (figure 1).

Le nombre des autorisations de mises en chantier de logements neufs remonte légèrement en 2015

Depuis 2012, le nombre d'autorisations de mises en chantier de logements a suivi une tendance baissière et a atteint en 2014 un plus bas niveau depuis 1999. En 2015, le nombre d'autorisations de mises en chantier remonte légèrement (+2,7 %) et s'élève à 385 700 logements ; la hausse est nettement plus marquée pour le logement collectif (+5,8 %) que pour le logement individuel (+0,4 %).

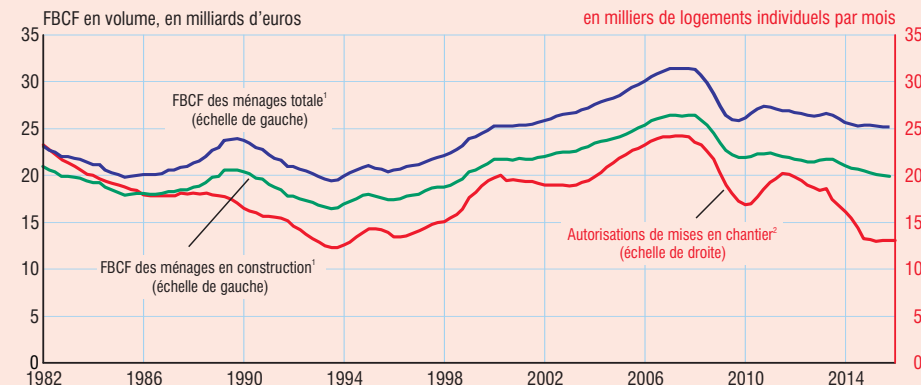
En conséquence, le nombre de chantiers commencés progresse de 1,7 % en 2015, pour la première fois depuis 2011, pour atteindre 349 700 logements (figure 2). Cette hausse est due aux logements collectifs (+6,1 % après -2,9 % en 2014), alors que les mises en chantier de logements individuels continuent de baisser

en 2015 (-3,0 %), quoique plus modérément qu'en 2014 (-19,0 %), se situant à leur plus bas niveau depuis 1993.

La hausse des mises en chantiers de logements collectifs reflète l'amélioration du marché immobilier via les promoteurs. En effet, porté par les ventes d'appartements neufs, le nombre de mises en vente par les promoteurs se redresse en 2015 : +7,2 % après -9,9 % en 2014. Les délais d'écoulement de l'encours d'appartements comme de maisons individuelles se réduisent en 2015 par rapport à l'année précédente et les stocks de logements proposés à la vente diminuent.

Cette meilleure orientation des mises en ventes des promoteurs résulte notamment de l'augmentation des investissements locatifs favorisés par le dispositif Pinel ; mis en place à l'été 2014 et étendu jusqu'en 2017, ce dernier offre la possibilité, sous certaines conditions, de louer sur six, neuf ou douze ans avec allègement d'impôt sur l'investissement en logements neufs. Le prêt à taux zéro (PTZ) favorise quant à lui l'emprunt pour l'achat d'une résidence principale des primo-accédants. Le PTZ a été réajusté en octobre 2014 afin de renforcer les aides et d'accroître le nombre de bénéficiaires dans les zones géographiques B et C¹.

1. Investissement des ménages et autorisations de mises en chantier de logements individuels



1. Données trimestrielles. 2. Moyenne arithmétique sur 18 mois.

Champ : France.

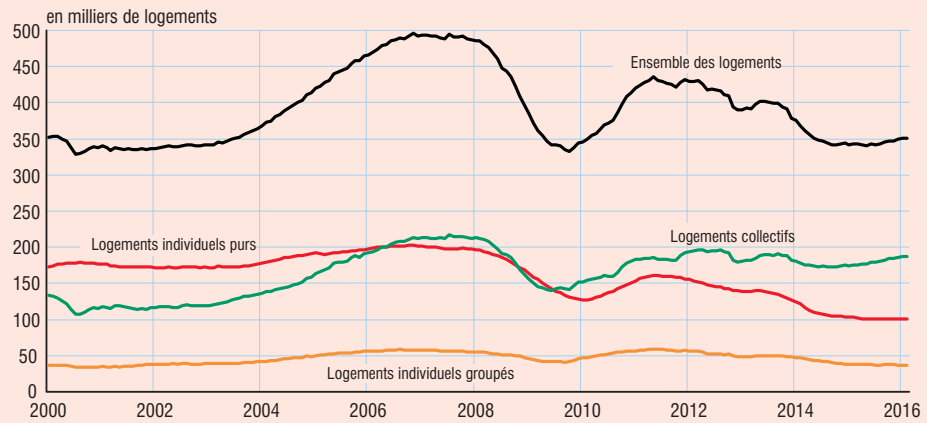
Note : FBCF : formation brute de capital fixe.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010 ; SOeS.

* Julie Goussen, Insee.

1. Le zonage du marché immobilier : zone A : la partie agglomérée de l'Île-de-France, la Côte d'Azur et la partie française de l'agglomération genevoise ; zone B : les autres communes de plus de 50 000 habitants, la Corse et les îles, les DOM ; zone C : le reste du territoire.

2. Mises en chantier de logements



Champ : France.
Note : cumul sur 12 mois.
Source : SOeS.

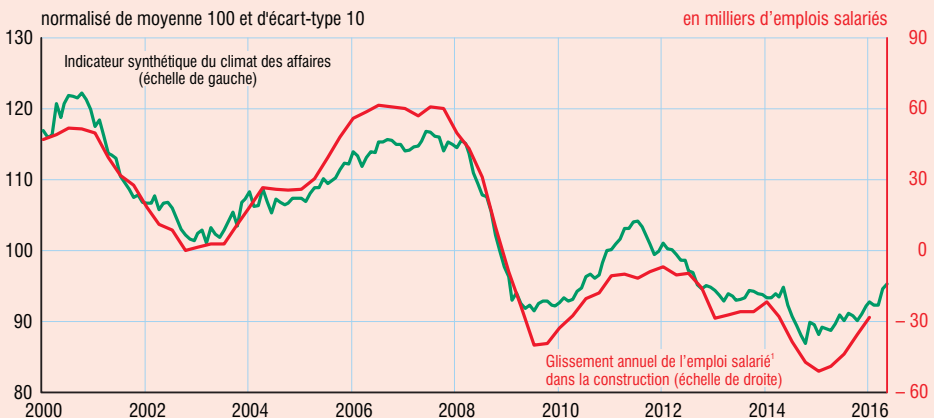
Les professionnels du bâtiment décrivent un climat conjoncturel dégradé

En phase avec la baisse de leur activité, les chefs d'entreprise du bâtiment continuent de décrire un climat conjoncturel dégradé du secteur en 2015. L'indicateur qui synthétise le climat des affaires dans le bâtiment présente une tendance baissière depuis mi-2011 et se situe, depuis 2012, en dessous de sa moyenne de long terme (100). En 2014, il a atteint son

plus bas niveau depuis 1997. En 2015, le climat conjoncturel reste maussade même si l'indicateur s'améliore progressivement en cours d'année : de 88 en janvier à 92 en décembre 2015 (figure 3).

Les chefs d'entreprise du bâtiment sont notamment encore nombreux à déclarer une activité en baisse et des commandes inférieures à la normale. Ils signalent des capacités de production sous-utilisées.

3. Climat des affaires et emploi salarié dans la construction



1. Données CVS en fin de trimestre.
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête de conjoncture dans le bâtiment, estimations d'emploi salarié.

Les échanges extérieurs continuent de peser sur l'activité

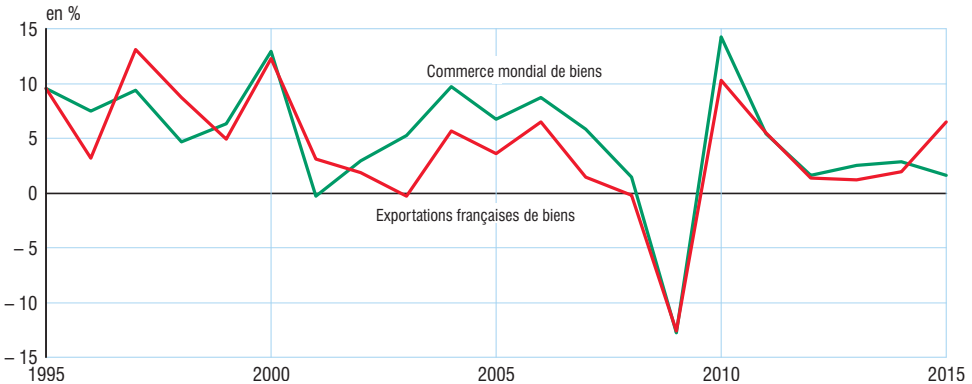
Les exportations françaises accélèrent fortement malgré le ralentissement du commerce mondial

Le commerce mondial de biens ralentit en 2015 (+ 1,6 % après + 2,9 %), du fait notamment des économies émergentes. La demande mondiale adressée à la France décélère également (+ 3,4 % après + 3,9 % en 2014), mais elle reste plus dynamique que le commerce mondial du fait de l'orientation géographique des exportations françaises.

En effet, la demande mondiale adressée à la France par les économies avancées, notamment par l'Union européenne, accélère. Cette hausse provient de la demande adressée par les pays d'Europe du Sud (contribution de + 1,0 point après + 0,6 point en 2014) et du Royaume-Uni (contribution de + 0,5 point après + 0,2 point en 2014). Au contraire, les importations des économies émergentes reculent, contribuant à hauteur de - 0,3 point à la demande mondiale adressée à la France. Cette baisse provient pour un tiers de la demande chinoise et pour un tiers de la demande russe.

Malgré la légère décélération de la demande mondiale adressée à la France, les exportations de biens et services accélèrent nettement en 2015 : + 6,1 % après + 3,3 %, ce qui traduit des gains de parts de marché. Cette amélioration (*figure 4*) s'explique notamment par la dépréciation de l'euro au cours de l'année 2015 : il est en effet passé de 1,33 dollar pour 1 euro en moyenne annuelle en 2014 à 1,11 dollar en 2015.

4. Évolution des exportations françaises et du commerce mondial de biens en volume



Sources : Insee, Centraal Planbureau.

Le volume des exportations de biens manufacturés accélère nettement

En 2015, les exportations de biens manufacturés, qui représentent près de trois quarts des ventes, accélèrent franchement : + 6,9 % en volume après + 1,7 %. Les ventes de matériels de transport (+ 10,7 % après + 0,6 %) expliquent à elles seules près de la moitié du dynamisme des ventes manufacturières. L'amélioration tient autant aux ventes d'automobiles qu'aux autres matériels de transport. L'accélération est aussi portée par les autres postes : « autres produits manufacturés » (+ 5,4 % après + 3,4 %), biens d'équipement (+ 5,0 % après + 1,6 %), produits pétroliers raffinés (+ 20,1 % après - 1,9 %), et même les biens alimentaires (+ 3,3 % après - 1,3 %).

Les ventes de produits agricoles rebondissent également en volume (+ 7,0 % après - 0,1 %) tandis que les exportations d'énergie-eau-déchets se replient : - 9,3 % après + 15,3 %.

Au total, les exportations de biens accélèrent nettement et contribuent à la croissance des exportations totales pour + 4,7 points. Les exportations de services hors tourisme ralentissent légèrement (+ 8,4 % après + 9,3 %), notamment en information-communication, et contribuent pour + 1,8 point à la croissance des exportations totales.

Mais les importations sont encore plus dynamiques

Les importations de biens et services (y compris tourisme) accélèrent également en 2015 (+ 6,6 % en volume après + 4,7 %), tirées notamment par la progression des différentes composantes de la demande.

Les importations de produits manufacturés accélèrent nettement : + 6,7 % en volume après + 3,7 %. Tous les postes contribuent à cette accélération, notamment les « autres produits manufacturés » (+ 5,1 % après + 4,1 %) qui représentent près de la moitié des importations de produits manufacturés. Après + 6,2 % en 2014, celles de matériels de transport croissent de 12,0 %, soit leur plus forte augmentation depuis 2000. Les achats de biens d'équipement (+ 8,1 % après + 2,9 %) et de biens alimentaires (+ 4,1 % après + 1,6 %) accélèrent également. Portées par la faiblesse du cours pétrolier, les importations de produits pétroliers raffinés croissent (+ 2,6 % après + 0,9 %) et celles des importations en énergie-eau-déchets rebondissent sensiblement (+ 6,7 % après - 6,9 %). Au total, les importations de biens accélèrent en volume (+ 6,6 % après + 2,4 %), contribuant pour + 5,0 points à la croissance d'ensemble.

Les importations de services hors tourisme décélèrent légèrement mais restent très dynamiques en 2015 : + 9,0 % après + 11,7 %. Quasi générale, cette décélération est d'abord attribuable au repli des importations en information-communication et en services aux ménages, et dans une moindre mesure, au ralentissement des importations en services aux entreprises, services de transport et services non marchands. Ce mouvement n'est pas compensé par l'accélération des importations de services financiers. Les importations de services contribuent à hauteur de + 1,9 point au dynamisme des importations totales.

En définitive, sur l'ensemble de l'année 2015, malgré les facteurs favorables aux échanges extérieurs, l'accélération des exportations ne compense pas le dynamisme des importations. La contribution des échanges à la croissance du PIB en volume est donc négative (- 0,3 point) pour la troisième année consécutive (- 0,5 point en 2014 et - 0,1 point en 2013).

Le besoin de financement de la France se réduit

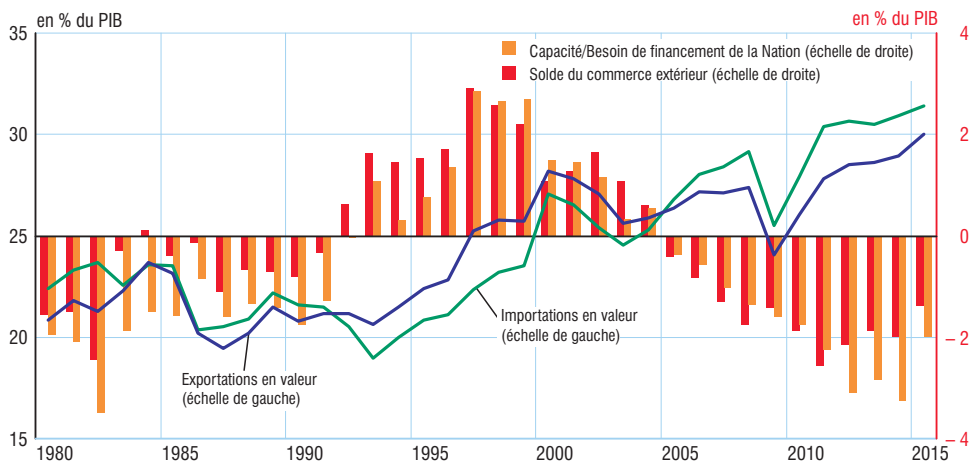
En valeur, en revanche, les exportations croissent plus rapidement (+ 5,7 %) que les importations (+ 3,5 %). En effet, le prix des importations baisse beaucoup plus fortement que celui des exportations, du fait notamment de la chute du prix du pétrole : le cours du baril de Brent s'est effondré de plus d'un tiers en 2015. Par conséquent, le solde des échanges extérieurs s'améliore de 12,5 milliards d'euros, tout en restant largement déficitaire : - 30,0 milliards d'euros, après - 42,5 milliards d'euros.

Le déficit énergétique (y compris produits raffinés) se réduit pour la troisième année consécutive et s'établit à - 35,3 milliards d'euros en 2015. Hors énergie, le solde se dégrade mais reste légèrement bénéficiaire, à + 5,2 milliards d'euros après 8,6 milliards d'euros. La balance commerciale en produits manufacturés hors carburants se détériore et atteint - 5,7 milliards d'euros. La dégradation des échanges en valeur d'automobiles - dont le solde atteint son plus bas niveau depuis 1980 -, de biens d'équipement et d'« autres produits manufacturés » n'est pas compensée par l'amélioration de la balance en autres matériels de transport. Par ailleurs, le solde des échanges de services (hors tourisme) se replie sensiblement depuis 2011 et atteint - 14,6 milliards d'euros. Le solde touristique se dégrade légèrement

mais reste bénéficiaire, à + 5,7 milliards d'euros. Enfin, les échanges en produits agricoles se maintiennent et restent eux aussi bénéficiaires, à + 3,2 milliards d'euros.

Par ailleurs, le solde des revenus de la propriété rebondit (+ 5,8 milliards d'euros après - 1,6 milliard d'euros), du fait d'une plus forte baisse des taux d'intérêt dans la zone euro que dans le reste du monde : les revenus versés au reste du monde reculent de 34,9 milliards d'euros tandis que les revenus reçus ne se replient que de 29,1 milliards d'euros. Au total, le besoin de financement de la France s'améliore nettement, de 26,3 milliards d'euros, et représente 2,0 % du PIB en 2015 après 3,2 % en 2014 (*figure 5*).

5. Solde extérieur



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

L'emploi total augmente

En moyenne annuelle, l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles (SMNA) stagne quasiment en 2015. L'emploi salarié total augmente toutefois légèrement (+ 0,2 % ; *figure 6*) grâce à la progression de l'emploi non marchand (+ 0,5 %) dynamisé par les emplois aidés. Le taux de chômage en France entière est ainsi stable en moyenne annuelle à 10,3 %. En revanche, en glissement annuel en fin d'année, l'emploi salarié SMNA s'améliore nettement : fin 2015, l'économie française compte 102 000 emplois de plus que fin 2014 (+ 0,5 %).

L'emploi salarié marchand se stabilise

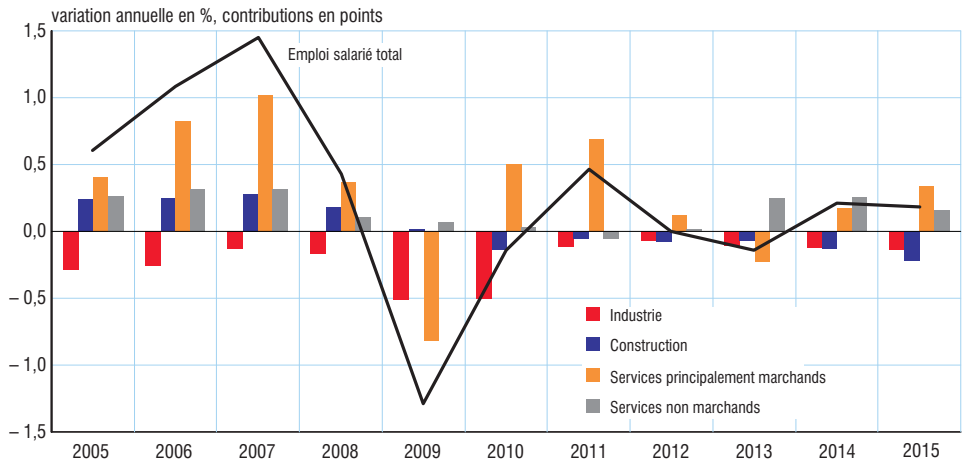
Dans le secteur marchand non agricole, l'emploi salarié se stabilise presque en moyenne annuelle en 2015 (- 5 000 emplois), comme en 2014 (- 18 000 emplois, soit - 0,1 %) et après un net repli en 2013 (- 0,6 %) ¹. Cette amélioration progressive de l'emploi salarié dans les branches SMNA répond à l'accélération de la valeur ajoutée marchande (*figure 7*) et aux mesures d'enrichissement de la croissance en emplois (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et Pacte de responsabilité et de solidarité) qui font diminuer le coût du travail en

1. L'emploi calculé et publié au sens de la comptabilité nationale diffère de l'emploi estimé directement auprès des secteurs d'activité, principalement en raison de différences de périodes considérées : le premier est calculé en moyenne trimestrielle (ou annuelle), alors que le second est estimé en fin de période (fin de trimestre ou fin d'année).

2015. Malgré cela, les entreprises ont pu dégager des gains de productivité. En tenant compte des emplois agricoles, des emplois non marchands et de l'emploi non salarié, l'emploi total augmente quasiment sur le même rythme qu'en 2014 : + 129 000 créations nettes d'emplois après + 127 000.

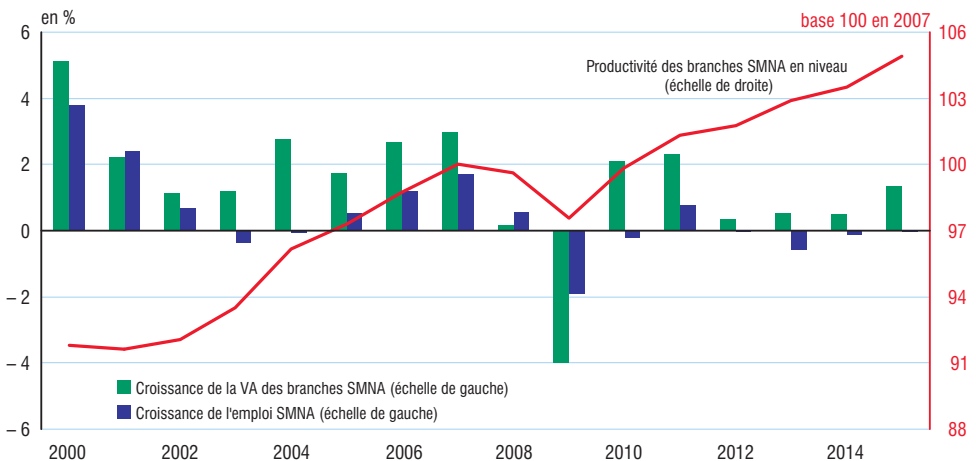
La divergence s'accroît entre industrie et services principalement marchands y compris intérim. Dans ces derniers, l'emploi rebondit : + 44 000 emplois après - 19 000 en 2014. L'emploi industriel continue en revanche de reculer, et accuse une perte nette de 35 000 emplois après - 29 000 emplois en 2014. De même, l'emploi dans la construction continue de se replier (- 54 000 emplois). L'emploi non marchand progresse de 39 000 emplois en 2015, en ralentissement par rapport à 2014 (+ 62 000), essentiellement porté par les contrats aidés (+ 23 000).

6. Évolution de l'emploi salarié total



Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

7. Évolution de la productivité, de la valeur ajoutée et de l'emploi dans les branches marchandes non agricoles



Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Le chômage se stabilise en 2015

En moyenne sur l'année, le taux de chômage est stable en 2015 pour la troisième année consécutive, à 10,3 % pour la France y compris DOM. Le taux de chômage des hommes augmente de 0,3 point, s'établissant à 10,8 %, son plus haut niveau depuis que la série existe (1996). Le taux de chômage des femmes baisse légèrement, de 0,1 point, à 9,9 %. Cette divergence s'explique par la dynamique différente de l'emploi entre l'industrie et la construction d'une part, secteurs employant majoritairement des hommes, et le tertiaire d'autre part.

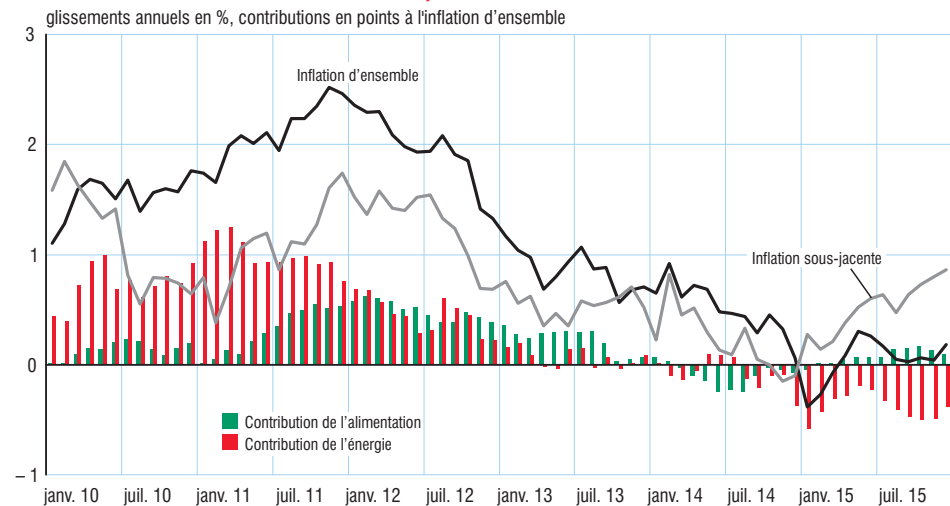
Le pouvoir d'achat accélère

L'inflation baisse nettement

En moyenne annuelle, l'inflation² est nulle, en net ralentissement par rapport à 2014 (+ 0,5 %), du fait de sa composante énergétique (*figure 8*) : les prix de l'énergie se replient en effet fortement en 2015 (- 4,7 % après - 0,9 % en 2014).

En revanche, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire hors énergie et alimentation, retrouve un peu d'élan en 2015 (+ 0,5 % après + 0,2 % en 2014), sous l'effet de la dépréciation de l'euro qui renchérit les produits importés, notamment électroniques.

8. Inflation d'ensemble et inflation sous-jacente



Champ : France.

Lecture : en décembre 2015, l'inflation d'ensemble s'est élevée à + 0,2 %, dont 0,1 point de pourcentage dû à la hausse des prix des produits alimentaires et - 0,4 point à la hausse des prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente s'est élevée à +0,9 %.

Source : Insee.

2. L'indice des prix à la consommation commenté ici diffère du déflateur de la consommation, principalement à cause de différences de champs couverts, sur les produits financiers notamment. Le déflateur baisse légèrement en 2015 (- 0,2 %) alors que l'indice des prix à la consommation reste inchangé. C'est le déflateur de la consommation qui est utilisé pour le calcul du pouvoir d'achat.

Les salaires accélèrent dans le secteur privé et ralentissent dans la fonction publique

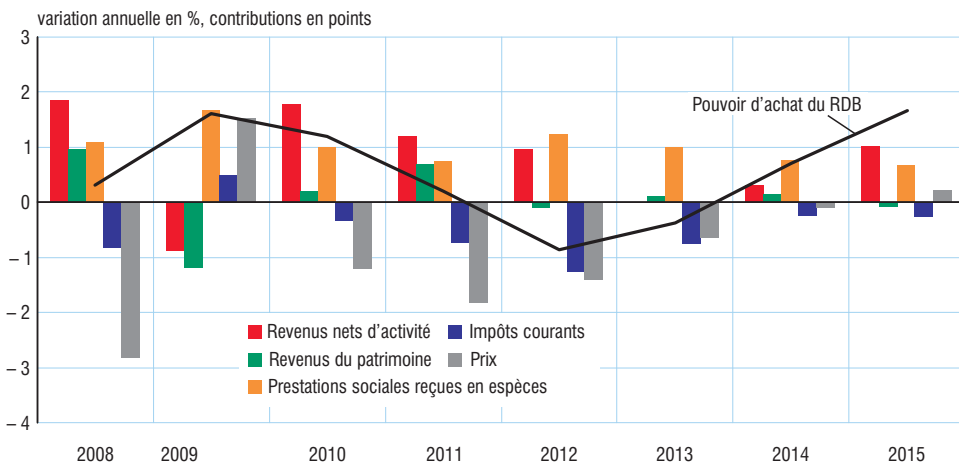
En 2015, le salaire moyen par tête (SMPT) du secteur marchand non agricole (SMNA) accélère en termes nominaux : + 1,6 % après + 0,6 %, notamment soutenu par le versement exceptionnel de primes début 2015. Du fait de la baisse de l'inflation, l'accélération est plus franche encore en termes réels : + 1,8 % après + 0,5 %.

Dans les administrations publiques, les salaires nominaux ralentissent en 2015 : + 0,5 % après + 1,0 %. D'une part, le gel du point d'indice depuis le 1^{er} janvier 2010 et l'absence de revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique depuis 2013 contribuent à contenir l'évolution des salaires. D'autre part, la structure de l'emploi est modifiée du fait de l'accélération des embauches en contrats aidés dans le secteur non marchand, dont la rémunération est plus faible que le salaire moyen de la fonction publique. En termes réels, les salaires ne ralentissent toutefois que légèrement (+ 0,7 % après + 0,9 % en 2014) du fait de la décélération des prix.

Le revenu disponible brut des ménages accélère également

En 2015, le revenu disponible brut des ménages accélère en termes nominaux : + 1,4 % après + 0,8 % (encadré 2). Les revenus d'activité augmentent un peu plus fortement (+ 1,7 % après + 0,8 % ; figure 9), du fait de la masse salariale (+ 1,6 % après + 1,0 %) et de l'accélération de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels : + 2,5 % après 0,0 %. L'excédent brut d'exploitation des ménages purs³ ralentit (+ 0,1 % après + 1,1 %) : les ménages emprunteurs continuent certes de bénéficier de la baisse des taux d'intérêt en 2015, mais celle-ci a été moins importante que celle des taux interbancaires, augmentant d'autant leur consommation de services bancaires.

9. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. L'excédent brut d'exploitation des ménages purs correspond à la production de services de logement, déduction faite des consommations intermédiaires nécessaires à cette production (notamment les services financiers liés aux emprunts) et des impôts (taxe foncière). La production correspond aux loyers que les particuliers propriétaires du logement perçoivent de leurs locataires ou pourraient percevoir s'ils mettaient leur bien en location.

Du pouvoir d'achat du revenu disponible au pouvoir d'achat du revenu « arbitral » par unité de consommation

Sylvain Billot, Nathalie Morer*

Le terme de pouvoir d'achat est largement utilisé, mais peut recouvrir des acceptions très différentes : le cadre global et cohérent de la comptabilité nationale fournit une définition précise, sur des bases harmonisées au plan international. Il retient le pouvoir d'achat du revenu disponible brut de l'ensemble des ménages (ou revenu réel disponible). Le revenu disponible brut s'entend comme la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux¹. L'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut rapporte l'évolution du revenu disponible brut à celle du prix de la dépense de consommation des ménages.

Toutefois, cette mesure macroéconomique peut différer de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Ceux-ci peuvent notamment appréhender leur pouvoir d'achat sur un champ plus étroit, en considérant qu'ils ont en réalité peu de prise face à certaines de leurs dépenses de consommation, qui de toute façon doivent être payées : ils se focalisent alors sur les marges de manœuvre disponibles pour effectuer librement des choix de consommation et d'épargne. Pour mieux appréhender cette perception du pouvoir d'achat, on peut examiner l'évolution du revenu réel « arbitral », c'est-à-dire celle du revenu disponible une fois déduit un ensemble de dépenses de consommation dites « pré-engagées ».

Un poids croissant des dépenses « pré-engagées » dans le budget des ménages

Les dépenses « pré-engagées » sont celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Cette approche complémentaire, présentée en particulier dans l'édition 2007 de *L'économie française* sous l'appellation de dépenses « contraintes », a été reprise, affinée et préconisée par la commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages », dans son rapport, remis le 6 février 2008 au ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Ces dépenses sont définies comme suit :

- les dépenses liées au logement (y compris les loyers imputés²), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- les services de télécommunications ;
- les frais de cantines ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- les assurances (hors assurance-vie) ;
- les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés – Sifim³).

La part des dépenses « pré-engagées » représente une fraction croissante du budget des ménages : elle est passée de 12,3 % du revenu disponible en 1959, à 28,9 % en 2015, soit une hausse de plus de 16 points en cinquante-six ans (*figure 1*).

Les dépenses liées au logement expliquent plus des trois quarts de cette hausse : leur part dans le revenu des ménages grimpe de 9,3 % en 1959 à 22,7 % en 2015. La part des assurances et des services financiers (y compris Sifim) est plus réduite. Elle a d'abord augmenté, passant de 1,9 % en 1959 à 6,1 % en 1989, avant de revenir à 3,1 % en 2015 en raison de la montée de la concurrence entre établissements bancaires et de la baisse des taux d'intérêt, qui s'est accompagnée d'un resserrement

* Sylvain Billot, Nathalie Morer, Insee.

1. Le revenu disponible brut comprend les revenus d'activité (salaires et traitements bruts des ménages, augmentés des bénéfices des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine hors plus-values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts, etc.), les transferts (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) et les prestations sociales (pensions de retraite, indemnités de chômage, allocations familiales, minima sociaux, etc.). Le revenu disponible brut est diminué des impôts et cotisations sociales versés. Les quatre principaux impôts directs pris en compte sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). En revanche, les droits de succession ne figurent pas dans ce décompte.

2. La comptabilité nationale considère que les ménages propriétaires occupant leur logement se versent un loyer, dit « imputé », évalué en référence aux prix pratiqués sur le marché du parc privé. Ce loyer vient rehausser à la fois le niveau de leur revenu disponible et celui de leurs dépenses de consommation.

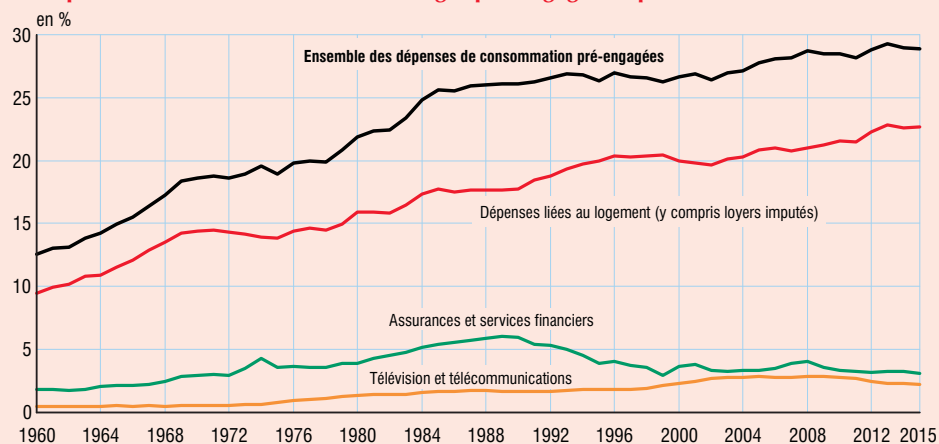
3. Les Sifim correspondent à la marge réalisée par les banques sur les rémunérations des dépôts et des crédits.

Encadré 2 (suite)

des marges bancaires sur les dépôts et crédits. Pour leur part, les dépenses de télévision et de télécommunications sont passées de 0,5 % en 1959 à 2,1 % en 1999, puis ont nettement progressé au cours de la première moitié des années 2000, pour s'établir à 2,9 % en 2005 avant de revenir à 2,2 % en 2015 du fait des baisses de prix plus marquées.

L'alourdissement des dépenses « pré-engagées », notamment à partir de 2003, a pu entretenir chez les ménages le sentiment d'un certain appauvrissement, confortant la perception d'un décalage avec la mesure effective du pouvoir d'achat. Toutefois, il faut garder à l'esprit que, sur le long terme, cette montée en puissance s'est accompagnée d'une diminution du poids des biens de première nécessité (alimentaire et habillement) dans leur budget, compte tenu de l'élévation générale du niveau de vie.

1. Dépenses de consommation des ménages pré-engagées à prix courants



Note : les dépenses d'assurances et services financiers ne comprennent pas les dépenses liées à l'assurance-vie.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Pouvoirs d'achat du revenu disponible et du revenu « arbitral » par unité de consommation sont orientés à nouveau à la hausse en 2015

De la même manière qu'on calcule un pouvoir d'achat des ménages à partir de leur revenu disponible, on peut définir un pouvoir d'achat du revenu « arbitral ». Ce dernier rapporte l'évolution du revenu disponible après paiement des dépenses « pré-engagées » à celle du prix de la dépense de consommation non « pré-engagée ».

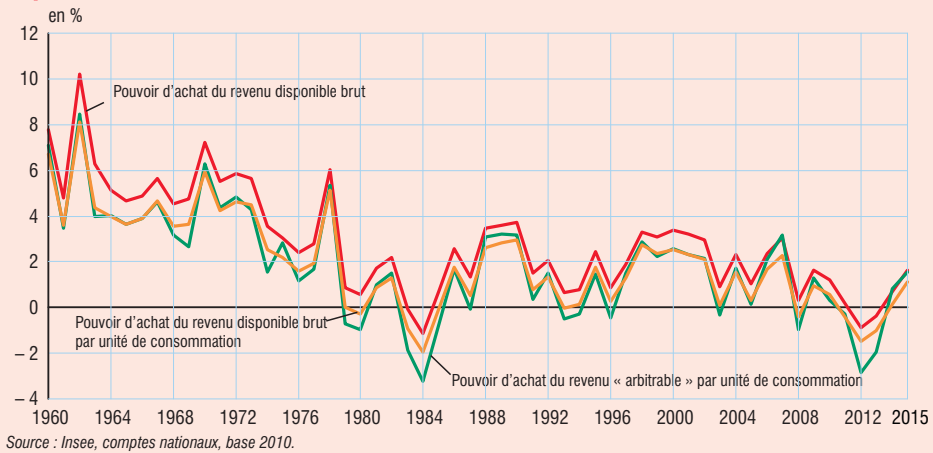
Revenu disponible et revenu « arbitral » sont des grandeurs macroéconomiques. Pour les rapprocher d'une notion plus individuelle du pouvoir d'achat, il faut rapporter leur progression à la croissance démographique : compte tenu de la croissance de la population, la croissance du pouvoir d'achat par tête est amortie. La croissance du pouvoir d'achat par ménage l'est plus encore, parce que la progression du nombre de ménages est plus rapide que celle de la population (en raison du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation). En définitive, la meilleure mesure de la progression moyenne du pouvoir d'achat d'un point de vue individuel consiste à calculer la croissance du pouvoir d'achat par unité de consommation, pour tenir compte de l'évolution non seulement du nombre, mais aussi de la composition des ménages⁴.

4. Les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. La taille de chaque ménage en nombre d'unités de consommation est calculée de la façon suivante : le premier adulte compte pour 1 unité de consommation (UC), chaque personne supplémentaire de 14 ans ou plus compte pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 UC. L'évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation permet ainsi de prendre en considération l'évolution de la structure des ménages.

Encadré 2 (suite)

Sur longue période, les évolutions conjoncturelles du pouvoir d'achat du revenu disponible et du pouvoir d'achat du revenu « arbitral » par unité de consommation sont très proches. Néanmoins, depuis 1974, les gains de pouvoir d'achat « arbitral » par unité de consommation sont légèrement inférieurs en raison du poids croissant des dépenses « pré-engagées » dans le budget des ménages : ils s'établissent à + 0,9 % l'an en moyenne, contre + 1,1 % pour les gains de revenu réel disponible (figure 2). En 2015, l'écart entre les deux mesures est de sens contraire : le pouvoir d'achat par unité de consommation du revenu disponible progresse de 1,1 % et celui du revenu « arbitral » de 1,6 %. En effet, les dépenses de consommation « pré-engagées » sont moins dynamiques que le revenu disponible brut des ménages (+ 1,1 % contre + 1,4 %), notamment du fait de la forte contraction du prix des produits pétroliers et du recul de la consommation en assurances et en services financiers.

2. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut et du revenu « arbitral » par unité de consommation



Le solde des revenus de la propriété se replie : - 1,2 % après - 0,1 %. En effet, la baisse des taux d'intérêt pèse sur les revenus de la propriété reçus par les ménages, que ce soit *via* la rémunération des comptes et livrets ou *via* celle des contrats d'assurance-vie.

Les impôts sur le revenu et le patrimoine continuent de progresser : + 1,7 % après + 1,5 % en 2014, soit des évolutions proches des revenus sur lesquels ils sont assis. L'impôt sur le revenu des personnes physiques ralentit, du fait des mesures à destination des ménages les plus modestes (suppression de la première tranche d'impôt sur le revenu et aménagement de la décote). En revanche, la contribution sociale généralisée versée par les ménages accélère, en lien notamment avec la masse salariale.

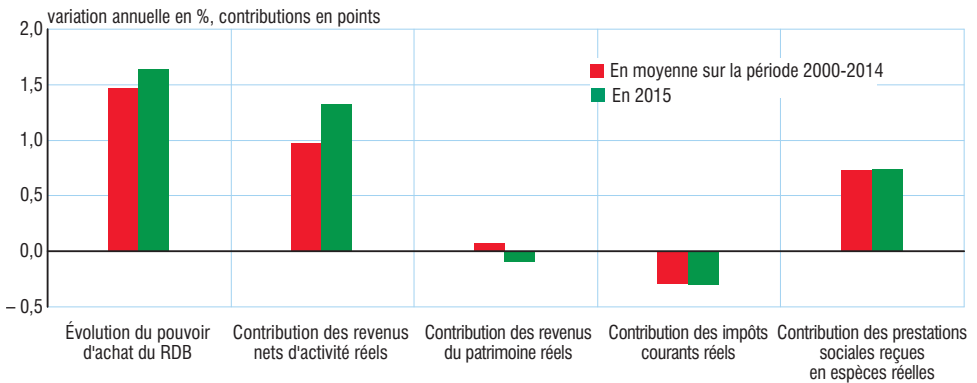
Les prestations sociales en espèces reçues par les ménages continuent de croître (+ 1,9 %) mais moins rapidement qu'en 2014 (+ 2,2 %). Ce ralentissement provient de celui des prestations de sécurité sociale (+ 3,7 % après + 5,6 %). Les prestations familiales reculent même sur l'année, du fait de la modulation des allocations familiales pour les familles les plus aisées à compter de juillet 2015 et de l'absence de revalorisation. Les prestations d'assurance vieillesse contribuent également à ce ralentissement : dans un contexte d'inflation quasiment nulle, les retraites ont été faiblement revalorisées et les départs en retraite pour carrière longue ralentissent. Enfin, les prestations d'assistance sociale progressent modérément en 2015, tirées par le dynamisme des prestations de revenu de solidarité active (RSA). Le barème du RSA a en effet été revalorisé de 2 % au 1^{er} septembre 2015 (en sus de la revalorisation du 1^{er} janvier, comme les deux années précédentes) et le nombre d'allocataires a encore progressé (+ 4,8 % après + 6,0 % en 2014).

Le pouvoir d'achat accélère nettement

Proche de l'indice des prix à la consommation, le déflateur de la consommation recule légèrement en 2015 (- 0,2 % après + 0,1 %). Aussi, le pouvoir d'achat des ménages accélère nettement en 2015 : + 1,6 % (après + 0,7 % en 2014), soit un chiffre comparable à sa progression annuelle moyenne depuis 2000 (+ 1,5 % ; figure 10).

Comparativement à la moyenne 2000-2014, les revenus nets d'activité réels contribuent nettement plus aux gains de pouvoir d'achat, contrairement aux revenus du patrimoine réel qui contribuent moins. La contribution des impôts courants et des prestations sociales reçues en espèces en termes réels est quasiment identique en 2015 à la moyenne de 2000 à 2014. Par unité de consommation, c'est-à-dire une fois ramené à un niveau individuel moyen, le pouvoir d'achat progresse de 1,1 % en 2015.

10. Décomposition de l'évolution du pouvoir d'achat en 2015 et comparaison à la moyenne 2000-2014



Champ : France.

Lecture : le pouvoir d'achat peut se décomposer de la même façon que le RDB nominal, une fois l'ensemble des composantes du RDB exprimées en termes réels, c'est-à-dire une fois prise en compte la hausse des prix de la consommation. Cette figure montre donc, par exemple, que la contribution des revenus nets d'activité réels à la croissance du pouvoir d'achat s'est élevée à + 1,3 point en 2015, alors qu'elle était de + 1,0 point en moyenne sur la période 2000-2014.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

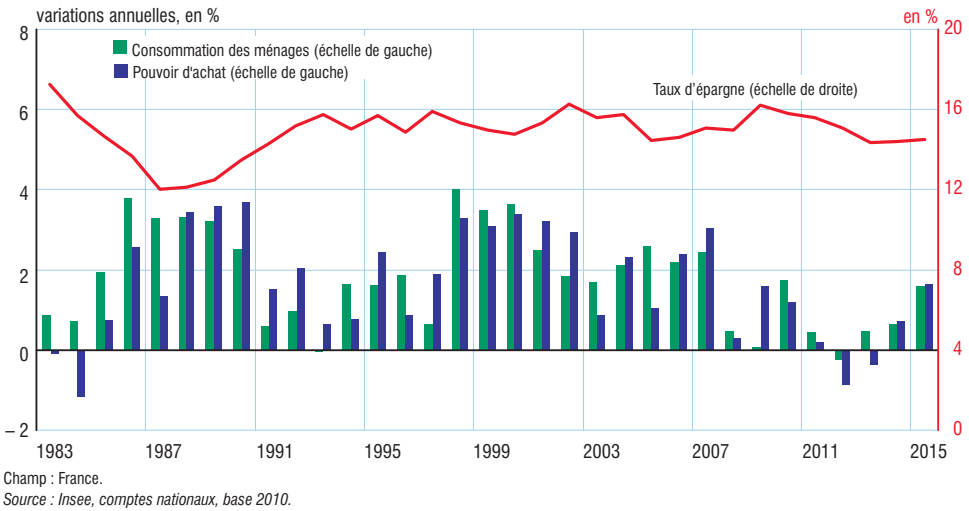
La consommation des ménages retrouve quasiment son rythme d'avant 2008

En moyenne sur l'année, la consommation accélère (+ 1,5 % après + 0,7 %) quasiment autant que le pouvoir d'achat des ménages. Le taux d'épargne agrégé évolue donc peu, passant de 14,4 % en 2014 à 14,5 % en 2015 (figure 11). Il reste inférieur à sa moyenne des quinze dernières années : 15,2 %.

Les dépenses des ménages en produits manufacturés retrouvent de l'élan (+ 2,1 % après + 0,5 %) et renouent pour la première fois depuis 2008 avec leur rythme de croissance d'avant crise (+ 1,8 % en moyenne entre 1980 et 2007). Cette accélération provient de celle de la consommation en biens alimentaires (+ 1,5 % après - 0,4 %), en autres biens industriels (+ 1,7 % après + 1,2 %), en véhicules (+ 4,4 % après - 0,1 %) et en produits pétroliers (+ 1,2 % après - 3,4 %). Le ralentissement de la consommation en biens d'équipement (+ 4,8 % après + 8,3 %) freine en revanche le dynamisme d'ensemble.

Après le repli de 2014 (- 9,0 %), les dépenses des ménages en énergie-eau-déchets rebondissent (+ 2,2 %), sous l'effet du retour à des températures plus proches des normales saisonnières, notamment pendant l'hiver.

11. Évolution du taux d'épargne, de la consommation et du pouvoir d'achat des ménages



La consommation des ménages en services marchands croît au même rythme qu'en 2014 (+ 1,1 % après + 0,9 %). Dans le détail, les dépenses des ménages en hébergement-restauration (+ 1,8 % après + 0,6 %), en transport (+ 1,6 % après + 0,5 %) et en services aux ménages (+ 2,8 % après + 1,0 %) retrouvent de l'élan. Cependant, ce dynamisme est compensé par le repli des dépenses en services financiers (- 0,8 % après + 2,1 %) et le recul de celles en information-communication (- 0,7 % après - 0,3 %). Les dépenses des ménages en commerce et réparation d'automobiles et de motocycles se stabilisent quasiment (- 0,2 % après - 2,0 %).

Enfin, le solde touristique continue de se dégrader en 2015, moins fortement toutefois qu'en 2014. En effet, les dépenses des Français à l'étranger se replient (- 3,1 % après + 12,5 %) moins fortement que les dépenses des étrangers en France (- 4,4 % après + 1,3 %). La correction territoriale contribue donc à accroître la consommation des ménages de + 0,1 point en 2015, après + 0,3 point en 2014.

L'investissement des ménages en construction continue de se replier

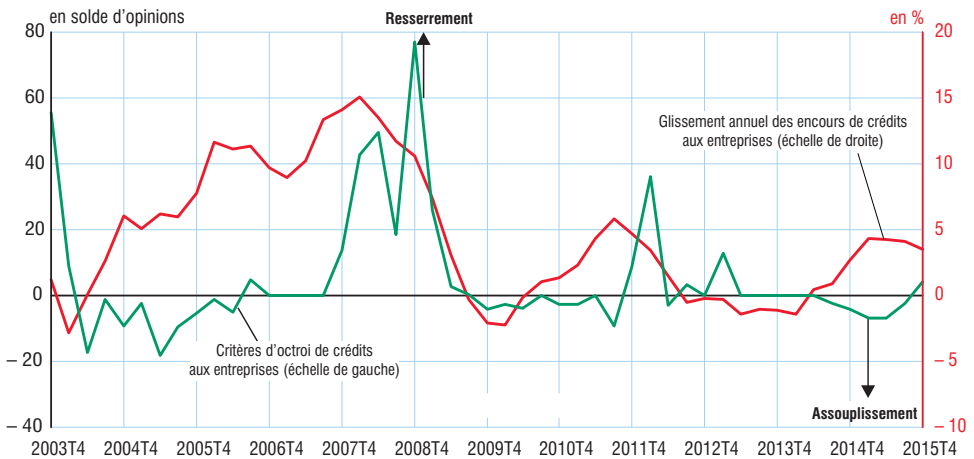
Malgré la reprise du pouvoir d'achat, l'investissement des ménages diminue pour la quatrième année consécutive (- 0,8 %), mais moins fortement qu'en 2014 (- 3,5 %). La reprise des transactions immobilières se traduit par celle de leur investissement en services (comprenant notamment les « frais de notaire ») qui rebondit fortement : + 8,4 % après - 1,5 %. Cependant, l'investissement des ménages en construction continue de se contracter (- 3,1 %), mais un peu moins fortement qu'en 2014 (- 3,9 %). En effet, les mises en chantier de logements se redressent légèrement après trois années consécutives de baisse.

L'investissement accélère, le taux de marge progresse nettement

L'investissement des entreprises accélère

L'investissement des entreprises accélère en volume pour la troisième année consécutive (+ 2,8 % après + 1,6 %) tandis que le taux d'investissement se stabilise quasiment : 21,2 % après 21,1 % en 2014. Dans un contexte d'amélioration des perspectives de production, le taux d'utilisation des capacités productives progresse de 0,9 point pour s'établir à 81,9 % en 2015 dans l'industrie, tout en restant en deçà de sa moyenne entre 1980 et 2014 (84,4 %). La progression de l'investissement est parallèle à celle des encours de crédits aux entreprises qui s'améliorent en moyenne en 2015 : + 4,1 % contre + 0,7 % en 2014 (figure 12).

12. Conditions d'octroi de crédits et encours de crédits aux entreprises



Champ : France.

Lecture : les conditions d'octroi de crédits aux entreprises par les banques se resserrent en moyenne pour des valeurs positives. *A contrario*, il y a assouplissement lorsque la courbe verte passe sous l'axe des abscisses.

Source : Banque de France.

L'accélération de l'investissement des entreprises non financières porte sur les dépenses de services (+ 2,5 % après + 1,0 % en 2014) et de biens (+ 3,2 % après + 2,7 %). L'investissement des entreprises en construction se stabilise presque (- 0,3 %) après un recul en 2014 (- 1,7 %). L'investissement dans les services marchands gagne en dynamisme dans les activités scientifiques et techniques (en particulier la R&D ; + 3,6 % après + 1,6 %) et dans l'information-communication, et particulièrement dans les services informatiques (+ 5,1 % après + 4,2 %). L'investissement des entreprises en produits manufacturés accélère également : + 3,3 % après + 2,5 %, notamment en biens d'équipement (+ 4,1 % après + 0,4 %) et en autres biens manufacturés (+ 2,2 % après + 1,7 %). L'investissement en matériels de transport reste très dynamique : + 6,6 % après + 6,8 %.

Les variations de stocks contribuent positivement à l'activité

En 2015, les entreprises continuent de reconstituer leurs stocks. Les variations de stocks contribuent ainsi à la croissance de l'activité à hauteur de + 0,1 point, après + 0,5 point en 2014. Au total, la demande des entreprises via leurs dépenses d'investissement et leur comportement de stockage contribue à hauteur de + 0,5 point à la croissance du PIB après + 0,7 point en 2014.

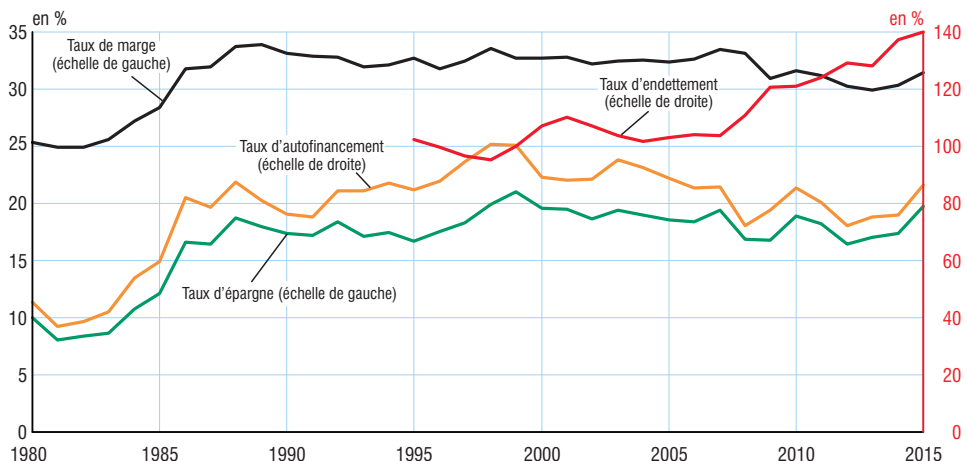
Le taux de marge progresse nettement

La situation des sociétés non financières (SNF) s'améliore pour la troisième année consécutive.

La valeur ajoutée accélère en valeur (+ 2,4 % après + 0,8 %) et progresse plus vite que les rémunérations des salariés (+ 1,6 % après + 1,3 %). En effet, le dynamisme des salaires et traitements bruts (+ 1,8 % après + 0,8 %) est en partie compensé par les allègements de cotisations patronales dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS). Les impôts sur les produits acquittés par les SNF stagnent (0,0 % après + 2,0 %). Les subventions reçues par les entreprises augmentent encore fortement (+ 20,1 % après + 53,0 %), du fait de la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Au total, l'excédent brut d'exploitation se redresse nettement en 2015 : + 6,1 % après + 2,2 % en 2014. En conséquence le taux de marge des SNF augmente de 1,1 point en 2015, à 31,4 %, son plus haut niveau depuis 2010 (figure 13).

Par ailleurs, le solde des revenus de la propriété des SNF se redresse de 11,4 milliards d'euros. Cette amélioration est imputable à celle des intérêts, dont le solde augmente de 11,8 milliards d'euros en 2015. Les intérêts versés continuent en effet de diminuer – de 14,1 milliards d'euros – du fait de la baisse des taux d'intérêt dont profitent pleinement les SNF, structurellement débitrices. Enfin, les impôts sur le revenu et le patrimoine des SNF se replient en 2015 (– 1,2 %), toutefois moins fortement qu'en 2014 (– 3,9 %). Au final, le taux d'épargne des SNF s'améliore de 2,4 points à 19,7 %, retrouvant son niveau de 2000, et le taux d'autofinancement atteint 86,3 %.

13. Taux de marge, taux d'épargne, taux d'autofinancement et taux d'endettement des sociétés non financières



Champ : France.

Note : le taux de marge est l'excédent brut d'exploitation (EBE) de l'année rapporté à la valeur ajoutée (VA). Le taux d'épargne est l'épargne rapportée à la formation brute de capital fixe. Le taux d'endettement est mesuré par l'endettement moyen de l'année rapporté à la valeur ajoutée de l'année.

Sources : Insee, Banque de France.

Du fait de la baisse des taux, les sociétés financières sont en besoin de financement pour la première fois depuis 1999

En 2015, la valeur ajoutée des intermédiaires financiers poursuit sa progression pour la quatrième année consécutive. Une nouvelle fois, cette hausse provient principalement de la production de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim ; + 6,2 %), et donc indirectement de la baisse du coût de refinancement des banques. En revanche, hors Sifim, la valeur ajoutée des intermédiaires financiers recule de - 1,2 milliard d'euros. C'est dans ce contexte de baisse des taux que les intérêts, ajustés de la production de Sifim, continuent de baisser (- 22,2 % pour les intérêts reçus et - 15,7 % pour les intérêts versés, contre respectivement - 7,1 % et - 6,0 % en 2014). Ainsi, le solde des intérêts nets reçus se dégrade fortement en 2015 : - 9,1 milliards d'euros. En revanche, les dividendes reçus progressent davantage que les dividendes versés. À l'instar de 2014 avec *BNP Paribas*, l'année 2015 est marquée par le paiement d'une pénalité du *Crédit Agricole* aux États-Unis pour un montant de 0,7 milliard d'euros. Au total, la capacité de financement continue de diminuer, à 3,3 milliards d'euros en 2015 après 5,2 milliards d'euros en 2014, essentiellement en raison de la forte dégradation du solde des intérêts.

Les Sifim n'ont pas d'impact sur le solde des revenus primaires des intermédiaires financiers, mais permettent de faire remonter dans la valeur ajoutée des banques leurs marges sur les intérêts qui s'apparentent à une production de services. Quand les taux des crédits ou des dépôts proposés aux clients des banques demeurent inchangés, toute baisse du taux de refinancement entraîne une hausse de la marge de taux des banques sur les crédits et une baisse de cette marge sur les dépôts. La marge des banques sur les crédits a augmenté en 2015 de 14 points de base quand la marge sur les dépôts a diminué de 13 points. En conséquence, les Sifim sur crédits ont augmenté de 5,5 milliards d'euros et les Sifim sur les dépôts diminué de 2,2 milliards d'euros.

En 2015, la valeur ajoutée des sociétés d'assurance baisse de - 16,1 % en valeur, prolongeant la baisse de - 3,8 % enregistrée en 2014. Cette diminution est essentiellement imputable aux revenus distribués d'assurance vie qui entrent dans le calcul de la production de services d'assurance. En effet, les taux de rendement des contrats d'assurance vie continuent de baisser : les contrats en supports euros sont passés d'un rendement moyen de 2,5 % en 2014 à 2,3 % en 2015. Par ailleurs, l'entrée en vigueur en 2014 de la loi Hamon favorisant la concurrence chez les assureurs a entraîné une stabilité globale de la production d'assurance dommages. Comme pour les intermédiaires financiers, les revenus de la propriété reçus par les assureurs (intérêts, revenus tirés des fonds d'investissement et dividendes) diminuent fortement en 2015 : - 5,6 milliards d'euros. Au final, le secteur de l'assurance creuse son besoin de financement de 3,8 milliards d'euros. Ce dernier atteint 7,1 milliards d'euros en 2015.

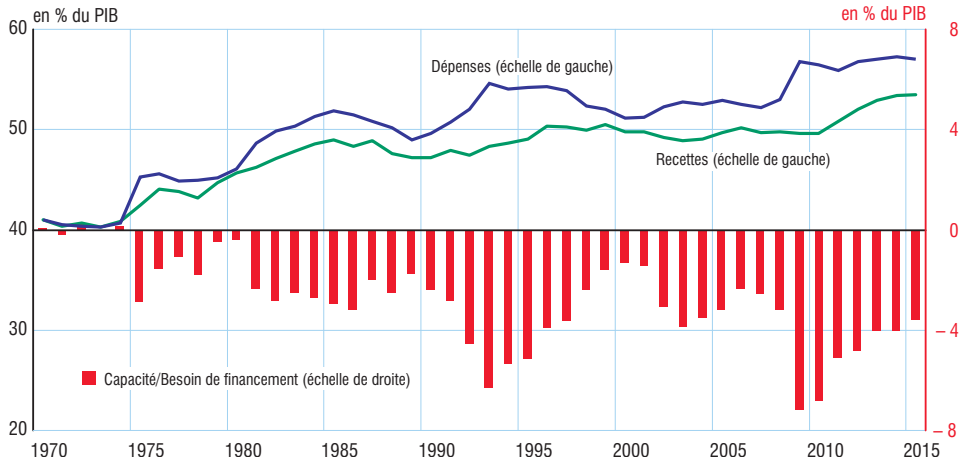
En ajoutant les auxiliaires financiers, les sociétés financières voient au final leur valeur ajoutée baisser légèrement en 2015 (- 0,3 %) et leur capacité de financement se transformer en besoin de financement, une première depuis 1999, à hauteur de 4,1 milliards d'euros.

Le déficit public se réduit, mais la dette continue d'augmenter

En 2015, le déficit public atteint 3,6 % du PIB

En 2015, le déficit public au sens de Maastricht s'élève à 3,6 % du produit intérieur brut (PIB), après 4,0 % en 2014 (*figure 14*). Après sa forte dégradation en 2009 en lien avec la crise économique (*encadré 3*), le déficit public continue de se réduire, grâce à des recettes plus dynamiques que les dépenses. Les recettes publiques accélèrent légèrement par rapport à 2014 (+ 2,1 % en 2015 après + 2,0 % en 2014) et les dépenses publiques décélèrent (+ 1,4 % après + 1,8 % en 2014).

14. Capacité et besoin de financement des administrations publiques



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Encadré 3

Trajectoire des soldes publics de cinq pays de la zone euro depuis la crise

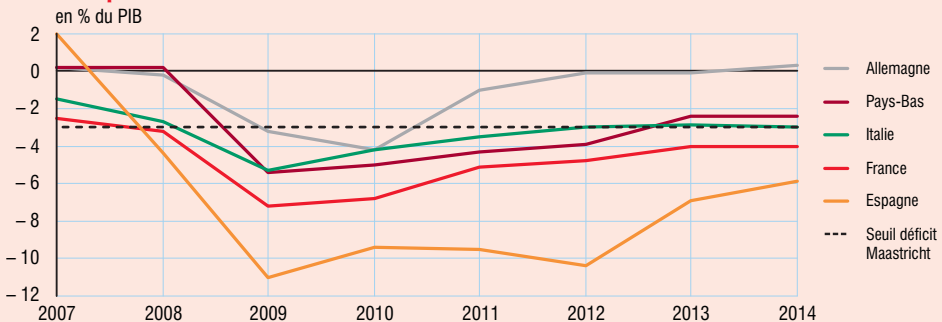
David Audenaert, Quentin Lafféter*

Le solde public des États membres de la zone euro a connu de fortes variations depuis le déclenchement de la crise économique de 2008. Égal à -0,2 point de PIB en 2007, il s'est fortement dégradé en 2008 puis 2009, atteignant respectivement -2,2 et -6,3 points de PIB. Il s'est ensuite progressivement amélioré, dans un contexte de consolidation budgétaire et de timide reprise économique, pour se situer en 2014 à hauteur de -2,6 points de PIB.

L'analyse de l'évolution des soldes publics des cinq plus grandes économies de la zone euro

s'effectue en distinguant dans la période d'étude deux sous-périodes : la phase de crise proprement dite sur 2007-2009, pendant laquelle les déficits se sont creusés fortement et l'activité s'est contractée ; la phase post-crise sur 2009-2014, pendant laquelle, compte tenu des politiques de consolidation budgétaire menées dans les États membres, le solde public s'est progressivement rétabli (figure 1) alors que les différents pays suivaient des trajectoires de croissance très inégales.

1. Soldes publics de 2007 à 2014



Lecture : en 2014, le solde public de la France atteint -4 % du PIB.

Note : le « seuil déficit Maastricht » correspond au seuil de 3 % de déficit fixé aux États membres de l'Union européenne dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance. Le solde public correspond à l'agrégat de capacité de financement des administrations publiques défini dans les comptes nationaux (code « B9NF »).

Source : Eurostat, compte des administrations publiques.

* David Audenaert, Quentin Lafféter, Insee.

Évolution des finances publiques en période de crise : une hausse des déficits essentiellement tirée par l'inertie des dépenses publiques

Entre 2007 et 2009, l'évolution des soldes publics suit un même schéma d'ensemble pour les cinq pays analysés. Partout le déficit s'accroît par rapport à l'année 2007, avec une ampleur allant de 3 points de PIB pour l'Allemagne à 13 points de PIB pour l'Espagne (figure 2).

Partout, **les dépenses publiques sont les principales contributrices à la dégradation du solde public**. En premier lieu, les dépenses publiques sont caractérisées par une faible sensibilité à la conjoncture, impliquant, en période de contraction de l'activité, leur augmentation spontanée en point de PIB. En effet, les dépenses de fonctionnement sont majoritairement constituées de la masse salariale des fonctionnaires, dont la progression est plus inerte que l'activité. Quant aux prestations et autres transferts, ils sont pour l'essentiel constitués des dépenses de retraite ou de santé, qui dépendent davantage de facteurs démographiques de long terme. À l'inertie naturelle des dépenses publiques s'ajoutent les mesures discrétionnaires en dépenses que les gouvernements des différents pays ont pu prendre pour atténuer les effets récessifs de la crise. Seule la charge d'intérêt de la dette contribue positivement au solde budgétaire des pays sur la période, sous l'effet d'une politique monétaire européenne accommodante qui diminue les taux d'intérêts directeurs.

L'**impact des recettes**¹ apparaît, dans la plupart des pays étudiés, globalement neutre sur la dégradation du solde public, la masse des recettes évoluant en proportion du PIB.

Cette neutralité globale cache néanmoins des contributions variables selon le type de recettes. Les cotisations perçues soutiennent le solde public dans tous les pays, ce phénomène pouvant être relié, dans le contexte de crise, à une déformation du partage de la valeur ajoutée au profit de la rémunération du travail, conduisant à un accroissement de l'assiette des cotisations relativement au PIB². En revanche, les impôts directs ont systématiquement contribué à dégrader le solde public des cinq pays, avec une ampleur toutefois variable. Le caractère progressif de ces impôts en est une cause

possible, ainsi que les mesures discrétionnaires prises dans le cadre de plans de relance (baisses ciblées d'impôt sur le revenu en France notamment, *Konjunkturpaket I et II* en Allemagne...). Ces effets sont renforcés par l'érosion de la base taxable, notamment des revenus fonciers et financiers et des bénéfices des sociétés.

Parmi les cinq pays étudiés, l'Espagne est le seul où l'évolution globale des recettes a contribué de manière importante à la dégradation du solde public. Ce résultat traduit notamment l'ampleur des mesures de relance mises en œuvre (annulation temporaire de certains impôts sur le patrimoine, réduction de l'impôt sur les sociétés et vote de crédits d'impôt sur le revenu supplémentaires) et la contraction particulièrement brutale des bases taxables pendant la crise, en lien avec l'effondrement du secteur immobilier. À l'inverse, en Allemagne, l'évolution des recettes a légèrement freiné la détérioration du solde.

Évolution des finances publiques après la crise : des épisodes de consolidation protéiformes

Sur la période 2010-2014 prise dans son ensemble, les soldes publics des cinq pays se sont améliorés par rapport à leur niveau de 2009, en lien avec les stratégies de consolidation budgétaire qui y ont été menées. La réduction du déficit public atteint 2 points de PIB en Italie, de 3 à 3,5 points de PIB pour la France, les Pays-Bas et l'Allemagne, et jusqu'à plus de 5 points pour l'Espagne (figure 3).

En France et en Italie, la réduction du déficit public en points de PIB entre 2009 et 2014 est pour l'essentiel imputable à la hausse du ratio recettes / PIB. *A contrario*, en Allemagne, l'amélioration du solde public est principalement due à des baisses de dépenses publiques (toujours en points de PIB). Aux Pays-Bas et en Espagne, une situation intermédiaire prévaut, avec une contribution partagée des dépenses et des recettes. Si les contributions des recettes et dépenses publiques dépendent en premier lieu de leurs évolutions spontanées (c'est-à-dire hors mesures discrétionnaires), elles traduisent également le type de stratégie de consolidation budgétaire adopté dans les différents pays, ainsi que des contextes économiques très différents.

1. Une analyse extensive de l'évolution des recettes fiscales est proposée chaque année par la Commission européenne dans les « Taxation Trends ».

2. Dans l'ensemble des pays étudiés, excepté l'Espagne, la part dans la valeur ajoutée de l'agrégat constitué de l'excédent brut d'exploitation et des revenus mixtes a diminué entre 2007 et 2009.

Encadré 3 (suite)

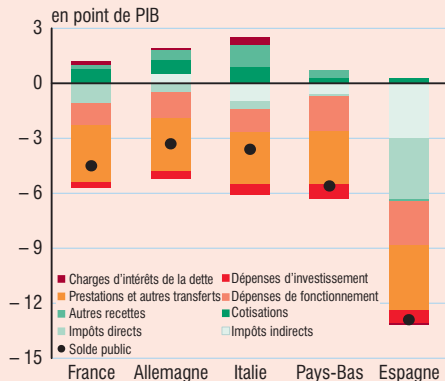
L'ensemble des cinq pays considérés a mis en œuvre des mesures de maîtrise des dépenses publiques, notamment de prestations. Pour autant, dans la plupart de ces pays les dépenses de prestations ont crû plus vite que le PIB du fait à la fois de l'inertie spontanée des dépenses de prestations (notamment en matière de santé et de retraites) et d'un contexte macroéconomique morose (France, Pays-Bas) voire franchement défavorable (Espagne, Italie), de sorte que les prestations ont vu leur poids dans le PIB augmenter. Seule l'Allemagne fait exception à ce constat : à la maîtrise des dépenses de retraites (très peu revalorisées) et de santé (médicaments en particulier) s'est ajouté l'impact favorable sur les dépenses d'indemnisation du chômage du dynamisme du marché du travail allemand.

En pratique, à l'exception de l'Allemagne, l'effort de maîtrise des dépenses a donc d'abord porté sur les dépenses de fonctionnement (principalement de rémunérations : non-remplacement de quatre fonctionnaires sur cinq en Italie, réduction du traitement des fonctionnaires aux Pays-Bas) et d'investissement (divisées par 2,5 en Espagne). La diminution des dépenses de fonctionnement et d'investissement en points de PIB est toutefois nettement moins marquée en France qu'aux Pays-Bas, en Italie et en Espagne.

L'évolution des taux d'intérêt, dans le contexte de la crise des dettes souveraines, a par ailleurs eu des effets très contrastés selon les pays : si la France et les Pays-Bas, et plus encore l'Allemagne, ont bénéficié d'une forte réduction du taux des emprunts d'État, l'Italie et l'Espagne ont fait face en 2011-2012 à de fortes hausses des taux des emprunts d'État avant de bénéficier d'une détente en 2013-2014. Entre 2009 et 2014, rapportée au PIB, la charge d'intérêts diminue donc en Allemagne, aux Pays-Bas et en France, mais stagne en Italie, et augmente fortement en Espagne du fait de la croissance extrêmement rapide de la dette publique.

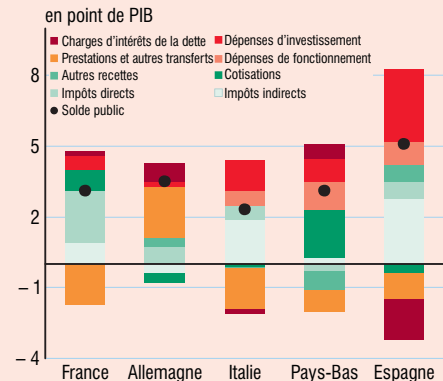
In fine, seule l'Allemagne est parvenue à redresser son solde public sans accroître les recettes publiques en points de PIB. Les autres pays ont donc accru la pression fiscale, dans des proportions certes variables. Aux Pays-Bas (dont l'amélioration du solde public en points de PIB est tout de même imputable pour 60 % à l'évolution des dépenses), cela a pris essentiellement la forme d'une hausse des cotisations sociales. Dans les trois autres pays, l'augmentation des prélèvements a porté aussi bien sur les cotisations que sur les impôts directs (impôt sur le revenu des ménages, impôt sur les sociétés) et indirects (hausse des taux de TVA en particulier).

2. Évolution du solde public dans les pays étudiés entre 2007 et 2009



Lecture : en France, le ratio de solde public rapporté au PIB a diminué de 4,5 points entre 2007 et 2009. Cette évolution s'explique pour 3,1 points de PIB par celle des prestations et autres transferts. Les cotisations ont quant à elles contribué à augmenter le solde public à hauteur de 0,8 point de PIB.
Source : Eurostat, compte des administrations publiques, calculs Insee.

3. Évolution du solde public dans les pays étudiés entre 2009 et 2014



Lecture : en France, le solde public a augmenté de 3,1 points de PIB entre 2009 et 2014. Les impôts directs ont contribué à cette augmentation à hauteur de 2,2 points de PIB.
Source : Eurostat, compte des administrations publiques, calculs Insee.

Comme en 2014, la montée en charge du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) contribue à la hausse de la dépense publique⁴ : la dépense au titre du CICE atteint 17,2 milliards d'euros en 2015 après 10,6 milliards en 2014. Cette hausse s'explique par l'augmentation du taux de crédit d'impôt de 4 % à 6 % de la masse salariale. Hors crédits d'impôt, la dépense publique décélère légèrement par rapport à 2014 : + 0,9 % après + 1,0 %. En particulier, les intérêts versés diminuent de nouveau sous l'effet de la baisse des taux et d'une inflation nulle (0,0 % après 0,4 % en 2014, au sens de l'indice des prix à la consommation hors tabac) et l'investissement poursuit son recul (- 5,1 % après - 5,8 % en 2014) sous l'effet notamment du cycle électoral communal et de la baisse des dotations.

L'amélioration du solde public de 7,3 milliards d'euros est essentiellement due aux administrations publiques locales (+ 5,3 milliards) et, dans une moindre mesure, aux administrations de sécurité sociale (+ 2,1 milliards). Le solde des administrations publiques centrales est stable : l'amélioration du déficit de l'État est compensée par une détérioration de celui des organismes divers d'administration centrale, qui passent d'une capacité de financement en 2014 à un déficit en 2015.

Le taux de prélèvements obligatoires recule de 0,1 point de PIB en 2015

En 2015, le taux de prélèvements obligatoires s'établit à 44,7 % du PIB, en repli de 0,1 point par rapport à 2014. Cette diminution provient de l'impact des mesures nouvelles : il s'agit principalement des montées en charge du CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité, partiellement compensées par celle de la fiscalité écologique et par l'augmentation des cotisations d'assurance vieillesse, ainsi que par le rendement des mesures contre la fraude fiscale (*encadré 4*). En l'absence de mesures nouvelles, les prélèvements obligatoires auraient progressé spontanément au même rythme que le PIB en valeur (+ 1,9 %).

Le déficit des administrations publiques centrales est stable

Le besoin de financement des administrations publiques centrales, État et organismes divers d'administration centrale (Odac), est stable à - 72,4 milliards d'euros en 2015. Le déficit de l'État s'améliore de 3,9 milliards d'euros, compensé par une dégradation de 4 milliards d'euros de celui des Odac. Ces évolutions s'expliquent par le contrecoup des dotations en capital, versées aux Odac, dans le cadre du second programme d'investissement d'avenir.

Les recettes des administrations publiques centrales sont plus dynamiques qu'en 2014 (+ 1,3 % en 2015 contre + 1,0 % en 2014) et les dépenses ralentissent (+ 1,1 % en 2015 après + 1,7 % en 2014).

Les consommations intermédiaires hors Sifim (services d'intermédiation financière indirectement mesurés) augmentent fortement (+ 5,0 %) sous l'effet des dépenses militaires de l'État, après une année 2014 marquée par une baisse de plus d'un milliard d'euros (- 3,2 %). Les dépenses de personnel s'accroissent légèrement (+ 0,4 % en 2015). L'évolution des salaires bruts (+ 0,3 % après + 0,6 % en 2014) résulte de la poursuite de la suppression de postes au sein du ministère de la Défense compensée par la hausse des emplois dans l'enseignement scolaire public. Les cotisations sociales imputées de l'État employeur ralentissent à nouveau (+ 0,4 % après + 1,1 % en 2014).

Les transferts courants internes chutent de près de 4 milliards, à la suite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 3,5 milliards, dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à l'effort de rétablissement des comptes publics.

4. Voir *encadré* « L'impact comptable du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2014 » in *L'économie française* - édition 2015, collection Insee Références, page 26.

Les principales mesures fiscales et sociales et leur impact sur l'évolution des prélèvements obligatoires en 2015

Matthieu Bourasseau, Thomas Meinzel, Carmina Montero de Espinosa*

En 2015, l'effet des mesures fiscales et sociales contribue à diminuer le niveau des prélèvements obligatoires de l'ensemble des administrations publiques (- 1,8 milliard d'euros) après cinq années de hausses liées au redressement des finances publiques. Le changement de la structure de la fiscalité initié en 2014 (voir *L'économie française*, édition 2015, Insee) se poursuit avec un accroissement de la fiscalité indirecte parallèlement à une baisse de la fiscalité directe : montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité pour les entreprises et pour les ménages.

Les mesures nouvelles augmentent la fiscalité indirecte d'environ 5 milliards d'euros, principalement sous l'effet de la hausse de la fiscalité énergétique

En 2015, la composante carbone des taxes intérieures de consommation (contribution

climat énergie) a augmenté de 7 à 14,5 euros par tonne de carbone émise (+ 1,8 milliard d'euros de recettes). La contribution au service public de l'électricité (CSPE) a crû de 1,1 milliard d'euros pour financer notamment le développement des énergies renouvelables. Enfin, la taxe intérieure de consommation sur le gasoil a été augmentée de deux centimes par litre (+ 0,8 milliard d'euros), contribuant ainsi au rapprochement de la fiscalité sur le gasoil et sur l'essence, pour financer les infrastructures de transport.

Les mesures nouvelles diminuent sensiblement la fiscalité directe des entreprises et les cotisations patronales en 2015, à hauteur de - 8,5 milliards d'euros

Cette baisse s'explique essentiellement par la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (- 5,3 milliards d'euros)

Mesures relatives aux impôts et cotisations sociales

en milliards d'euros

| | |
|--|--------------|
| Mesures relatives aux impôts et cotisations sociales | - 1,8 |
| Fiscalité indirecte | 4,9 |
| Montée en charge de la composante carbone des taxes intérieures de consommation (TIC) | 1,8 |
| Augmentation de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) | 1,1 |
| Hausse de 2 centimes de la TIC gasoil pour le financement des infrastructures de transport | 0,8 |
| Autres | 1,1 |
| Fiscalité directe des entreprises¹ et cotisations patronales | - 8,5 |
| Montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et emploi (CICE) | - 5,3 |
| Volet entreprises du pacte de responsabilité et de solidarité | - 4,8 |
| Suppression de la déductibilité de certaines taxes à l'impôt sur les bénéficiaires | 0,8 |
| Autres | 0,9 |
| Fiscalité directe des ménages¹ et cotisations salariales et des indépendants | 0,8 |
| Volet ménages et indépendants du pacte de responsabilité et de solidarité | - 2,5 |
| Réduction des durées maximales des crédits accordés par l'État pour le paiement des droits de succession | 1,0 |
| Financement des réformes des retraites | 1,7 |
| Réforme de l'imposition des plus-values immobilières et mobilières | 0,7 |
| Autres | - 0,1 |
| Autres | 1,1 |
| Lutte contre la fraude (dont service de traitement des déclarations rectificatives - STDR) | 0,7 |
| Événements exceptionnels et mesures portant sur les administrations publiques | 0,4 |

1. Le partage des effets des mesures nouvelles entre ménages et entreprises est en partie conventionnel. D'une part, il s'agit d'un partage « statique » car il ne prend pas en compte l'incidence macroéconomique des taxes et des cotisations considérées : certains impôts peuvent en effet être acquittés par les entreprises mais portent *in fine* sur les ménages dès que les entreprises les répercutent sur le prix de vente aux consommateurs ou sur les salaires de leurs employés, ce qui peut prendre plusieurs années. L'approche présentée ici ne tient donc pas compte de l'incidence des mesures à moyen terme. D'autre part, ce partage ne prend pas en compte la pression fiscale liée aux impôts indirects que les ménages ou les entreprises peuvent ressentir.

Champ : France.

Source : direction générale du Trésor.

* Matthieu Bourasseau, Thomas Meinzel, Carmina Montero de Espinosa, direction générale de Trésor.

Encadré 4 (suite)

et la mise en œuvre des mesures du pacte de responsabilité et de solidarité (– 4,8 milliards d’euros). En sens inverse, d’autres mesures augmentent la fiscalité directe des entreprises comme la suppression de la déductibilité de certaines taxes à l’impôt sur les bénéfices décidée en loi de finances rectificative pour 2014 (+ 0,8 milliard d’euros).

Les mesures nouvelles augmentent la fiscalité directe des ménages et les cotisations salariales et des indépendants à hauteur d’environ 1 milliard d’euro

Les baisses liées au volet ménages et indépendants du pacte de responsabilité et de solidarité se montent à – 2,5 milliards d’euros. Toutefois, elles

sont plus que compensées par la réduction des durées maximales des crédits accordés par l’État pour le paiement des droits de succession (+ 1,0 milliard d’euros) ainsi que par les effets de mesures plus anciennes, notamment le financement des réformes des retraites (+ 1,7 milliard d’euros) et le contrecoup de la réforme de l’imposition des plus-values immobilières et mobilières (+ 0,7 milliard d’euros).

Enfin, en 2015, d’autres mesures ont contribué à accroître les prélèvements obligatoires à hauteur d’environ 1 milliard d’euros, notamment les mesures de lutte contre la fraude pour 0,7 milliard d’euros.

La forte progression des subventions sur rémunérations (+ 7,5 milliards) est due à la montée en charge du CICE (+ 6,7 milliards). Les intérêts de la charge de la dette poursuivent leur baisse (– 4,7 % en 2015 contre – 2,4 % en 2014) sous l’effet de taux d’intérêt particulièrement bas (voire négatifs) et d’une inflation nulle.

Les prestations sociales versées par les administrations centrales progressent moins qu’en 2014 : + 1,2 % après + 2,0 %. Les pensions de retraite, les prestations au titre du revenu de solidarité active ainsi que les dépenses au titre de la couverture maladie universelle continuent de croître (+ 0,7 milliard au total).

Les dépenses de coopération internationale courante diminuent (– 0,2 milliard) compte tenu de l’absence de restitution à la Grèce en 2015 des revenus perçus sur des titres de dette grecs. La livraison de biens acquis dans le cadre de contrats de partenariat public-privé pour 1,4 milliard (notamment le site Balard du ministère de la Défense) entraîne une forte augmentation des dépenses d’investissement, après plusieurs années de baisse (+ 6,0 % en 2015 après – 5,7 % en 2014). Les transferts en capital versés reculent de 1,1 milliard. Ce repli résulte d’évolutions contraires : la hausse des dépenses de refus d’apurements communautaires pour 0,8 milliard (décision de la Commission européenne du 16 janvier 2015), la baisse des remises de dettes pour 1,1 milliard (contrecoup de la signature en 2014 d’un contrat de désendettement et de développement avec la Côte d’Ivoire) ainsi que le contrecoup du versement de l’Agence de financement des infrastructures de transport de France à la société *Écomouv*, de 0,8 milliard en 2014, dans le cadre de la rupture du partenariat public-privé relatif à la taxe poids lourds.

Côté recettes, les impôts et les cotisations sociales collectés sont très dynamiques : + 2,7 % après + 0,6 % en 2014. Les impôts sur la production et les importations augmentent de 5,0 % (+ 8,8 milliards) en raison de la croissance des emplois taxables de TVA et d’une moindre affectation de TVA aux organismes de sécurité sociale (pour un total de 4,5 milliards). Les autres impôts sur les produits sont en hausse de 3,7 milliards, avec en particulier la contribution au service public de l’électricité, pour + 1,3 milliard, et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, pour + 1,8 milliard. En revanche, les impôts sur le revenu continuent à baisser (– 1,1 milliard). En particulier, l’impôt sur le revenu des personnes physiques est affecté par la réforme du bas de barème, la diminution des recettes du prélèvement à la source non libératoire et de l’imposition des plus-values. Les autres impôts courants se replient de 0,3 milliard, du fait de la suppression progressive de la taxe sur le risque systémique des banques au profit d’une taxe destinée au financement du fonds de soutien aux collectivités ayant contracté des prêts et contrats financiers structurés à risque. Les transferts courants internes aux administrations publiques sont en très nette diminution (– 5,5 milliards) : le Fonds national d’aide au logement est désormais financé directement par l’État et ne perçoit plus de dotation

de la Caisse nationale des allocations familiales. Les autres transferts courants reculent de 0,5 milliard, sous l'impact notamment de l'absence de versement de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface). En effet, la Coface a dû faire face à un niveau d'indemnisation élevé en 2015, à la suite de l'annulation du contrat de vente des frégates Mistral à la Russie. Enfin, sous l'effet de l'action du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) et de la réforme du régime des paiements fractionnés et différés des droits de succession, les impôts en capital augmentent de 2,0 milliards.

Les finances publiques locales se redressent sous l'effet de la baisse de l'investissement et des consommations intermédiaires

En 2015, le solde des administrations publiques locales s'améliore de 5,3 milliards d'euros, pour atteindre un excédent de 0,7 milliard, après un besoin de financement de 4,6 milliards en 2014. Les dépenses diminuent de 1,3 %, après une hausse de 0,2 % en 2014, tandis que les recettes ralentissent (+ 0,8 % après + 1,7 %).

Du côté des dépenses, l'investissement local recule à nouveau fortement (- 10,0 % après - 8,4 % en 2014), en raison notamment du cycle électoral communal et probablement aussi de la baisse des transferts de l'État. Celle-ci a dû également peser sur les consommations intermédiaires qui diminuent de 1,0 % (après - 0,1 % en 2014), dans un contexte d'inflation nulle. Par ailleurs, les rémunérations ralentissent en 2015 (+ 2,1 % après + 3,7 %) après une année 2014 marquée par la hausse des contributions sociales employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et des mesures catégorielles. Les charges d'intérêt se replient en raison de la baisse des taux d'intérêt (- 3,0 % après + 1,4 % en 2014). Les dépenses de prestations et de transferts sociaux décélèrent : + 3,0 % après + 4,5 % en 2014.

Du côté des recettes, les prélèvements obligatoires des Apul augmentent de 5,4 milliards d'euros. Les hausses de taux votées par les collectivités sur les impôts directs locaux y participent pour près d'un milliard et s'ajoutent aux effets de la revalorisation et de l'élargissement des bases. Par ailleurs, le dynamisme des transactions immobilières en fin d'année, ainsi que la hausse de taux appliquée dans certains départements, a conduit à un accroissement de 1,5 milliard d'euros des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO). S'agissant des transferts reçus de l'État, la dotation globale de fonctionnement baisse de 3,5 milliards d'euros en 2015, après déjà - 1,4 milliard en 2014.

Le déficit des comptes sociaux continue de se réduire

En 2015, le solde des administrations de sécurité sociale s'établit à - 5,8 milliards d'euros, après - 7,9 milliards en 2014. Le déficit des comptes sociaux continue ainsi de se réduire, sous l'effet d'une progression des dépenses moins forte que celle des recettes.

Les recettes des administrations de sécurité sociale ralentissent notablement en 2015 (+ 1,1 % après + 2,5 %), en raison de la mise en œuvre du premier volet du Pacte de responsabilité et de solidarité. Ainsi, les cotisations sociales décélèrent (+ 1,0 % après + 2,7 %), avec le renforcement des allègements généraux et la réduction du taux de cotisation famille pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic et pour les travailleurs indépendants. La progression des recettes fiscales (+ 1,5 % après + 3,0 % en 2014) est aussi freinée par la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité, avec l'instauration d'un abattement sur la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).

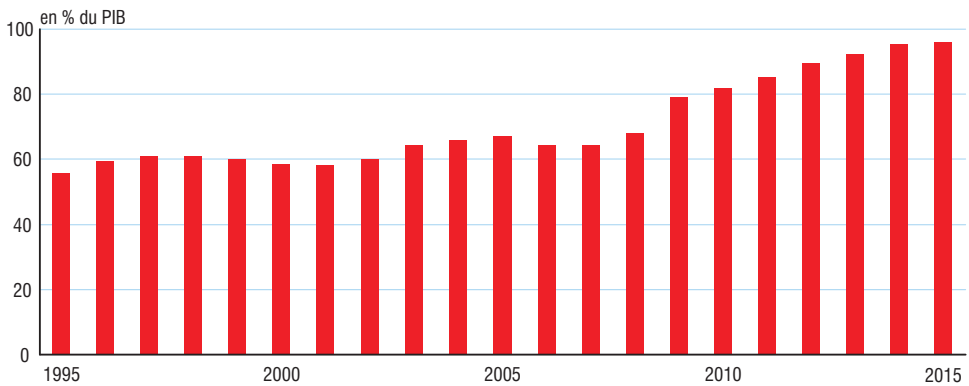
Les dépenses décélèrent fortement (+ 0,7 % après + 2,3 %), avec le transfert à l'État du financement d'une partie des allocations logement pour compenser les pertes de recettes liées au Pacte de responsabilité. Dans un contexte d'inflation nulle, les prestations sociales continuent par ailleurs de ralentir (+ 1,9 % après + 2,2 %). Les prestations familiales se replient, principalement sous l'effet de la mise en œuvre des mesures de politique familiale, dont la modulation

des allocations familiales en fonction des revenus à partir du 1^{er} juillet 2015. Les prestations vieillesse décélèrent, notamment sous l'effet du gel des pensions de base depuis le 1^{er} octobre 2014. La progression des dépenses d'assurance maladie est contenue (+ 2,0 %), avec une exécution conforme à l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam). En revanche, les dépenses d'indemnisation du chômage demeurent dynamiques en raison d'une situation encore dégradée sur le marché du travail.

La dette publique augmente de 0,8 point à 96,1 % du PIB

La dette publique au sens de Maastricht s'élève à 2 096,9 milliards d'euros fin 2015 après 2 040,3 milliards un an plus tôt, soit une augmentation de 56,6 milliards d'euros. Elle atteint 96,1 % du PIB, après 95,3 % fin 2014 (figure 15).

15. Dette publique au sens du traité de Maastricht



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

La contribution de l'État à la dette publique s'établit à 1 661,2 milliards d'euros, en hausse de 49,8 milliards. Sa variation est plus faible que le besoin de financement de l'État (71,3 milliards) en raison d'un montant élevé de primes à l'émission en 2015. L'État a en effet émis des obligations à des taux supérieurs au taux de marché, de sorte que les obligations ont été acquises pour des montants supérieurs à leur valeur de remboursement, laquelle est utilisée pour évaluer la dette au sens de Maastricht.

La contribution des Odac à la dette diminue de 3,8 milliards d'euros en 2015 et s'établit à 18,9 milliards d'euros. Une bonne moitié de cette baisse (2,1 milliards d'euros) est liée à la sortie du Fonds de garantie des dépôts et de résolution du périmètre des administrations publiques en 2015. Par ailleurs, la Caisse nationale des autoroutes (CNA) se désendette à hauteur de 1,7 milliard d'euros.

La contribution des administrations publiques locales (Apul) à la dette atteint 196,5 milliards d'euros fin 2015, soit une hausse de 7,0 milliards par rapport à 2014 et ce malgré une capacité de financement de 0,7 milliard d'euros. La différence provient en grande partie d'une progression de 5,1 milliards d'euros des dépôts au Trésor des collectivités locales. De plus, les Apul utilisent une partie de l'argent emprunté pour payer 0,9 milliard d'euros d'indemnités dans le cadre de la renégociation des emprunts structurés, dits « emprunts toxiques ». Le versement de ces indemnités n'affecte pas le besoin de financement⁵.

5. Voir communiqué de presse de l'Insee du 21 avril 2016 concernant la réserve d'Eurostat sur le traitement de la renégociation des emprunts des administrations publiques locales, disponible à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/service/presse/comm_presse/liste_comm_presse.asp.

Enfin, la contribution à la dette publique des administrations de sécurité sociale augmente de 3,6 milliards pour s'établir à 220,3 milliards d'euros fin 2015. L'écart entre le besoin de financement (5,8 milliards) et la variation de la dette traduit en grande partie des décalages comptables.

Fin 2015, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 904,1 milliards d'euros (soit 87,3 % du PIB), en hausse de 53,5 milliards par rapport à 2014. Les mouvements d'actifs sont relativement faibles. Les trésoreries de l'État, des Odac et des administrations de sécurité sociale augmentent respectivement de 4,8 milliards, 1,3 milliard et 3,7 milliards d'euros. En revanche, les administrations de sécurité sociale diminuent leur détention de titres de 3,9 milliards d'euros. Les encours de prêts à long terme de l'État décroissent de 2,1 milliards d'euros (dont 2,4 milliards de remboursement par la Grèce de prêts accordés dans le cadre du Fonds européen de stabilité financière (FESF)). De même, la Caisse nationale des autoroutes se fait rembourser 1,7 milliard d'euros de prêts. ■

Principales révisions intervenues sur les comptes de la Nation en 2013 et 2014

Claire Bidault, Étienne Debauche*

À l'occasion de la publication du compte provisoire 2015, les comptes annuels définitif 2013 et semi-définitif 2014 comportent des révisions par rapport aux comptes semi-définitif 2013 et provisoire 2014 publiés en 2015.

Principales révisions sur le compte 2013

Équilibre ressources-emplois

Dans le compte définitif 2013, le PIB en volume croît de 0,6 %, contre + 0,7 % dans le compte semi-définitif. La progression du PIB en valeur demeure inchangée à + 1,4 %. Cette stabilité d'ensemble masque toutefois une révision à la hausse de la valeur ajoutée (VA) des SNF tandis que celle des sociétés financières est moins dynamique qu'au compte semi-définitif.

Côté demande, la contribution de la demande intérieure hors stocks à l'évolution du PIB en volume est revue en très légère baisse, à + 0,4 point contre + 0,5 point au compte semi-définitif. La FBCF recule à un rythme légèrement plus soutenu qu'au compte semi-définitif (- 0,8 % contre - 0,6 %) du fait de la révision opérée sur les sociétés non financières (+ 0,2 % contre + 0,5 %) via l'exploitation des données relatives aux immobilisations corporelles d'Esane. La FBCF des administrations publiques est également révisée à la baisse (- 0,7 % contre + 0,1 %) à la suite de la prise en compte des dernières données de la DGFiP, tandis que le repli de la FBCF des ménages est moins accentué qu'au compte semi-définitif (- 0,5 % contre - 1,5 % précédemment). Au total, la contribution de la FBCF à la croissance du PIB s'établit à - 0,2 point en 2013, au lieu de - 0,1 point au compte semi-définitif.

En revanche, la dépense de consommation des ménages est revue en très légère hausse en volume : + 0,5 % contre + 0,4 %.

La révision à la hausse plus marquée sur les importations que sur les exportations se traduit par une révision à la baisse de la contribution du commerce extérieur à l'évolution du PIB en volume : - 0,1 point contre une contribution nulle.

Les entreprises continuent à reconstituer leurs stocks en 2013 : la contribution des stocks à la croissance en volume est inchangée à + 0,2 point.

Compte des sociétés non financières (SNF)

L'évolution de la valeur ajoutée des SNF est revue de 0,4 point à la hausse (+ 1,3 % au lieu de + 0,9 %) et la croissance des rémunérations versées par celles-ci de + 0,2 point, à + 1,5 %. L'excédent brut d'exploitation (EBE) ressort donc en légère hausse (+ 0,3 %) alors qu'il diminuait sensiblement lors du compte semi-définitif (- 1,1 %). Le solde des revenus de la propriété est lui peu révisé. La hausse de l'épargne brute des SNF est en conséquence plus forte que dans le compte semi-définitif : + 5,0 % contre + 3,1 % auparavant. La FBCF, peu révisée (- 0,3 point), est en légère progression sur 2013, à + 0,9 %.

La révision à la hausse de la valeur ajoutée n'étant que très partiellement compensée par celle des rémunérations, le taux de marge des SNF ne baisse que de 0,3 point (il baissait de 0,6 point au compte semi-définitif) pour s'établir à 29,9 % en 2013. Le taux d'investissement des SNF est très légèrement revu à la baisse à 22,6 %, alors que le taux d'autofinancement est fortement revu à la hausse (+ 1,6 point) en lien avec la révision de l'épargne : il s'établit à 75,2 %.

Compte des ménages

L'évolution du revenu disponible brut (RDB) est revue à la baisse à + 0,3 % (+ 0,7 % au compte semi-définitif), en lien avec la révision du revenu mixte des entrepreneurs individuels et des revenus de la propriété. Compte tenu de la progression modérée du prix de la dépense de consommation finale, l'évolution du pouvoir d'achat est négative, à - 0,4 % (contre - 0,1 % précédemment). La progression de la dépense de consommation finale des ménages en valeur est quant à elle très peu revue : + 1,1 % contre + 1,2 % au compte semi-définitif. En conséquence, le taux d'épargne est abaissé (- 0,3 point) et s'établit à 14,3 %.

* Claire Bidault, Étienne Debauche, Insee.

Principales révisions sur le compte 2014

Équilibre ressources-emplois

Le PIB en volume croît de +0,6 % dans le compte semi-définitif 2014, contre +0,2 % dans le compte provisoire. La croissance du PIB en valeur est également revue à la hausse : +1,2 % contre +0,8 %. Le déflateur du PIB a été revu très légèrement à la baisse (+0,5 % au lieu de +0,6 %) à la suite de la modification du partage volume / prix des variations de stocks agricoles et des importations.

Côté demande, la contribution de la demande intérieure hors stocks à l'évolution du PIB est revue en légère hausse, à +0,6 point au lieu de +0,5 point précédemment : la contribution de la FBCF est en effet révisée à la hausse du fait d'un recul moins marqué de la FBCF des ménages (-3,5 % au lieu de -5,3 %) et des administrations publiques (-5,7 % contre -6,9 %). Toutefois, la FBCF des sociétés non financières est revue en légère baisse (+1,6 % au lieu de +2,0 %).

La dépense de consommation des ménages en volume rebondit un peu plus vivement qu'au compte provisoire (+0,7 % contre +0,6 %), notamment du fait de la révision de la consommation en restauration. Les dépenses de consommation des administrations publiques et des ISBLSM sont en revanche révisées à la baisse à +1,2 % et +1,8 % respectivement.

Le commerce extérieur a une contribution fortement négative à la croissance en volume, de -0,5 point comme au compte provisoire. Les exportations ont été revues à la hausse dans des proportions similaires aux importations, du fait essentiellement des révisions de la balance des paiements lors de sa dernière publication.

Les entreprises continuent à reconstituer leurs stocks. Le phénomène est accentué par rapport au compte provisoire, conséquence de la prise en compte de la donnée structurelle d'entreprise. La contribution des stocks à la croissance est estimée à +0,5 point au lieu de +0,2 point lors du compte provisoire.

Compte des sociétés non financières (SNF)

En 2014, la croissance de la VA des SNF s'établit à +0,8 % au lieu de +0,3 % dans le compte provisoire. La rémunération des salariés est par ailleurs revue à la baisse à +1,3 % au lieu de +1,7 %. En conséquence, l'EBE ressort en nette croissance (+2,2 %) alors qu'il baissait légèrement au compte provisoire.

De même, le taux de marge progresse (+0,4 point), alors qu'il baissait au compte précédent. En 2014, le taux de marge des SNF s'établit donc à 30,4 %. Par ailleurs, le solde des revenus de la propriété est sensiblement dégradé (en particulier en ce qui concerne les intérêts versés) tandis qu'à l'inverse, les impôts sur le revenu acquittés par les SNF sont revus à la baisse. Au total, la révision sur l'épargne brute est faible : -1,3 milliard d'euros. Au compte semi-définitif, l'épargne brute des SNF augmente de +2,7 % (+3,4 % précédemment). La FBCF est marginalement revue à la baisse (-0,1 point, à +1,6 % en 2014).

Le taux d'investissement est de ce fait en légère hausse (+0,2 point), un chiffre proche de l'évolution affichée au compte provisoire (+0,3 point). L'évolution du taux d'autofinancement est revue à la baisse en lien avec la dégradation de l'épargne : il augmente de 0,8 point, contre +1,3 point lors du compte provisoire. Toutefois, compte tenu des révisions intervenues sur 2013, le taux d'autofinancement en niveau pour 2014 ressort à 76,0 % au compte semi-définitif contre 74,9 % au compte provisoire.

Compte des ménages

Le RDB des ménages progresse de +0,8 % en valeur en 2014 contre +1,1 % au compte provisoire. Les revenus d'activité sont moins dynamiques du fait de la révision à la baisse des salaires reçus. À l'inverse, les revenus du patrimoine sont mieux orientés lors du compte semi-définitif. Cependant, les révisions sur les impôts, les prestations en espèces reçues, et les transferts courants reçus en provenance du reste du monde compensent en partie la hausse du solde des revenus de la propriété. L'indice de prix de la dépense de consommation finale des ménages étant également révisé à la hausse (+0,1 point), l'évolution du pouvoir d'achat du RDB est revue en baisse : il croît de +0,7 % en 2014, contre +1,1 % au compte provisoire. La dépense de consommation des ménages en valeur étant plus dynamique qu'au compte provisoire (+0,8 % contre +0,6 %), le taux d'épargne des ménages est maintenant quasi stable (+0,1 point, à 14,4 %). Le taux d'épargne financière est révisé en nette baisse à 5,2 %, la chute de l'investissement étant atténuée.

Tableaux des principales révisions

évolutions en %

| | Anciennes séries | | Nouvelles séries | |
|---|------------------|------------|------------------|------------|
| | 2013 | 2014 | 2013 | 2014 |
| A. Fiche de PIB en volume, données brutes | | | | |
| Produit intérieur brut | 0,7 | 0,2 | 0,6 | 0,6 |
| Importations | 1,7 | 3,8 | 2,1 | 4,7 |
| Dépenses de consommation des ménages | 0,4 | 0,6 | 0,5 | 0,7 |
| Dépenses de consommation des administrations publiques | 1,7 | 1,5 | 1,5 | 1,2 |
| Formation brute de capital fixe (FBCF) totale | -0,6 | -1,2 | -0,8 | -0,3 |
| <i>dont : ménages</i> | -1,5 | -5,3 | -0,5 | -3,5 |
| <i>entreprises non financières (ENF)</i> | 0,5 | 2,0 | 0,2 | 1,6 |
| <i>administrations publiques (APU)</i> | 0,1 | -6,9 | -0,7 | -5,7 |
| Exportations | 1,7 | 2,4 | 1,9 | 3,3 |
| Stocks (contribution au PIB, en points) | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,5 |
| B. Fiche de PIB en valeur, données brutes | | | | |
| Produit intérieur brut | 1,4 | 0,8 | 1,4 | 1,2 |
| Importations | 0,4 | 1,3 | 0,7 | 2,6 |
| Dépenses de consommation des ménages | 1,2 | 0,6 | 1,1 | 0,8 |
| Dépenses de consommation des administrations publiques | 2,1 | 1,6 | 2,0 | 1,6 |
| Formation brute de capital fixe (FBCF) totale | -0,2 | -1,2 | -0,5 | -0,2 |
| <i>dont : ménages</i> | -1,4 | -3,9 | -0,5 | -2,0 |
| <i>entreprises non financières (ENF)</i> | 1,1 | 1,7 | 0,6 | 1,4 |
| <i>administrations publiques (APU)</i> | 0,4 | -7,3 | -0,3 | -5,8 |
| Exportations | 1,3 | 1,4 | 1,7 | 2,4 |
| Stocks (contribution au PIB, en points) | 0,0 | 0,3 | 0,1 | 0,5 |
| C. Fiche de PIB en prix, données brutes | | | | |
| Produit intérieur brut | 0,8 | 0,6 | 0,8 | 0,5 |
| Importations | -1,3 | -2,4 | -1,4 | -2,0 |
| Dépenses de consommation des ménages | 0,8 | 0,0 | 0,6 | 0,1 |
| Dépenses de consommation des administrations publiques | 0,4 | 0,0 | 0,5 | 0,4 |
| Formation brute de capital fixe (FBCF) totale | 0,4 | 0,0 | 0,3 | 0,2 |
| <i>dont : ménages</i> | 0,1 | 1,4 | 0,0 | 1,6 |
| <i>entreprises non financières (ENF)</i> | 0,5 | -0,3 | 0,5 | -0,2 |
| <i>administrations publiques (APU)</i> | 0,3 | -0,5 | 0,4 | -0,1 |
| Exportations | -0,3 | -0,9 | -0,2 | -0,9 |
| Stocks (contribution au PIB, en points) | -0,2 | 0,1 | -0,2 | 0,0 |
| D. Éléments du compte des sociétés non financières | | | | |
| Valeur ajoutée (VA) | 0,9 | 0,3 | 1,3 | 0,8 |
| Rémunération des salariés | 1,3 | 1,7 | 1,5 | 1,3 |
| Excédent brut d'exploitation (EBE) | -1,1 | -0,6 | 0,3 | 2,2 |
| Épargne brute | 3,1 | 3,4 | 5,0 | 2,7 |
| FBCF | 1,2 | 1,7 | 0,9 | 1,6 |
| Taux de marge (EBE/VA) | 29,7 | 29,4 | 29,9 | 30,4 |
| Taux d'investissement (FBCF/VA) | 22,8 | 23,1 | 22,6 | 22,8 |
| Taux d'autofinancement (épargne/FBCF) | 73,7 | 74,9 | 75,2 | 76,0 |
| E. Éléments du compte des ménages | | | | |
| Revenu disponible brut (RDB) | 0,7 | 1,1 | 0,3 | 0,8 |
| Dépense de consommation | 1,2 | 0,6 | 1,1 | 0,8 |
| Pouvoir d'achat du RDB | -0,1 | 1,1 | -0,4 | 0,7 |
| Taux d'épargne (épargne/RDB) | 14,7 | 15,1 | 14,3 | 14,4 |
| Taux d'épargne financière (capacité de financement/RDB) | 5,3 | 6,1 | 5,0 | 5,2 |

Champ : France.

Note : les anciennes séries proviennent des comptes nationaux annuels publiés le 13 mai 2015 ; les nouvelles séries proviennent des comptes nationaux annuels publiés le 30 mai 2016.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Dossiers



La place d'Internet dans la description et l'analyse de l'économie

Christophe Bellégo, Ronan Mahieu*

Internet est un nouveau canal d'information qui a permis l'essor de nombreux services de nature parfois très différente. Rendre compte de l'impact économique de cet ensemble protéiforme et évolutif d'activités relève objectivement de la gageure, tant les services qui se développent sur Internet tendent à brouiller les frontières traditionnelles, notamment entre ce qui relève de l'activité marchande et ce qui appartient à la sphère des activités bénévoles ou informelles.

Aussi l'ambition de ce dossier est-elle plus modestement de dresser une typologie des principales activités qui n'auraient pas pu se développer sans Internet, d'expliquer comment elles sont retracées dans le cadre de référence pour la description de l'économie que constituent les comptes nationaux, et les principaux enseignements de la recherche économique sur l'impact d'Internet en termes de volume d'activité, de prix et de bien-être. Les analyses qui figurent dans ce dossier demanderont bien évidemment à être complétées par des travaux ultérieurs de manière à rendre compte des progrès en la matière de la recherche économique, mais aussi des nouvelles catégories de services qui ne manqueront pas de se développer dans les années à venir.

L'usage d'Internet par les ménages répond à des motivations très variées (*figure 1*). Les Français l'utilisent principalement pour (dans l'ordre) : envoyer/recevoir des *e-mails*, accéder à leur compte bancaire, rechercher des informations sur leur santé, acheter des biens/services, organiser leurs vacances, jouer ou télécharger des médias, participer à des réseaux sociaux, lire des journaux/magazines, vendre aux enchères ou rechercher un emploi. Après une brève typologie de ces usages, ce dossier propose une étude plus spécifique de la vente en ligne et de l'économie collaborative, avant d'élargir l'analyse à l'impact d'Internet sur les prix et le bien-être.

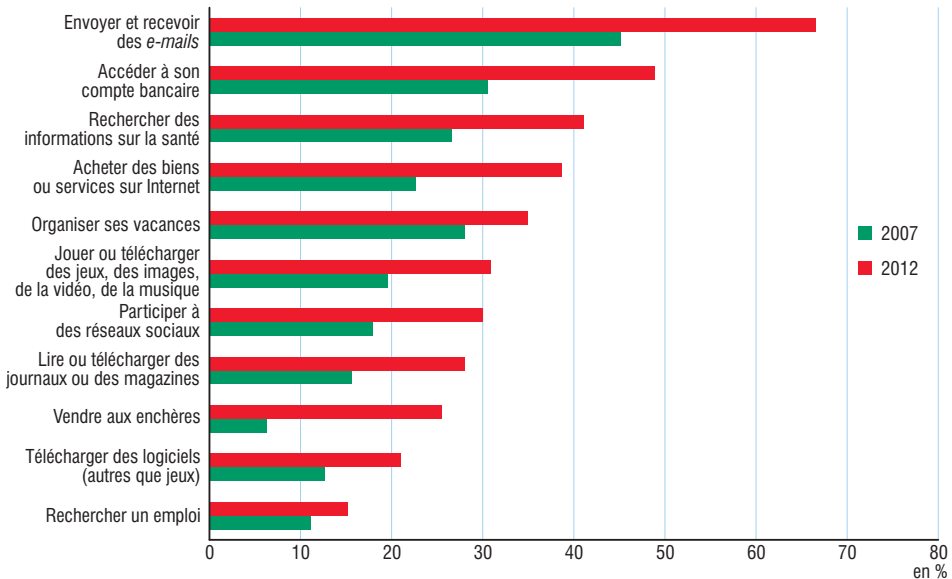
Typologie des services Internet

La vente en ligne

Le cas le plus simple correspond à des entreprises qui vendent leurs propres produits *via* un site Internet propriétaire (exemple : *Air France*, *Apple*...). Internet permet aux entreprises de réaliser des économies substantielles en réduisant leurs besoins en main-d'œuvre pour effectuer les transactions ou pour donner des informations. De même, Internet permet de développer des plates-formes de vente en ligne proposant un grand nombre de produits à faible coût, grâce à un stockage centralisé des produits. Pour certains sites, le modèle d'affaires requiert tellement d'informations qu'il ne serait pas viable sans Internet : *Amazon* vend ainsi un catalogue presque infini à un coût de transaction très faible.

* Christophe Bellégo, Ronan Mahieu, Insee.

1. Les activités les plus pratiquées sur Internet au cours des trois derniers mois



Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire.

Lecture : 25 % des habitants de la métropole ont vendu des biens sur Internet en 2012 contre seulement 6 % en 2007.

Source : Insee, enquêtes Technologies de l'information et de la communication 2007 et 2012.

Mais certains de ces sites représentent une innovation en introduisant de nouveaux produits qui ne pourraient pas exister sans Internet. Par exemple, les sites de partage et d'impression de photos personnelles (qui permettent de partager les photos avec ses proches), ou les sites de musique à la demande (où des catalogues complets de musique sont entièrement dématérialisés). En contrepartie, il existe des coûts potentiels pour le consommateur, qui doit transmettre aux entreprises des informations personnelles (adresse, coordonnées bancaires), ce qui peut l'exposer à du courrier indésirable, à de la fraude ou à un vol d'identité.

La comparaison de prix

Internet a également donné le jour à un nouveau service en facilitant la comparaison des produits vendus par différents magasins en ligne. Ces sites de comparaison ne vendent pas les produits eux-mêmes (*encadré 1*), mais ils proposent des liens qui mènent les consommateurs sur les sites directs de vente, ou bien ils se placent comme intermédiaire dans la transaction. Ces sites génèrent de la valeur pour le consommateur en augmentant la concurrence entre les produits. Un consommateur peut comparer les caractéristiques des produits côte à côte, lire des revues ou des critiques d'autres personnes sur des sites tiers, et surtout, comparer les prix des produits sans avoir à chercher séparément (physiquement ou sur Internet) dans chaque magasin.

L'accès à l'information

D'autres sites permettent aux consommateurs d'accéder à des informations qui ne sont pas directement liées à un achat. Ainsi, Internet permet aux consommateurs d'accéder à des informations récentes spécifiques à leur localisation ou à leur goût, comme les sites de météorologie, les sites culturels, ou encore les sites liés à un loisir ou à un sport particulier. Une

littérature importante montre notamment que les critiques et les notes d'autres consommateurs sur des sites tiers aident les consommateurs à choisir des produits [Chevalier et Mayzlin, 2006 ; Liu, 2006]. Tout ou partie de l'information mise en ligne sur ces sites émane de contributions volontaires des internautes, parfois sous une forme assez élaborée comme dans les cas d'encyclopédies en ligne. Certains de ces sites d'information ciblent spécifiquement des groupes particuliers, par exemple culturels ou ethniques. Enfin, certains sites proposent des services d'agrégation de l'information personnalisés pour chaque individu (les agrégateurs de contenu, *Twitter*, *Facebook*, etc.).

La mise en relation de particuliers ("*matching*")

Finalement, certains sites ont créé des marchés bifaces¹, proposant des plates-formes facilitant la mise en relation de personnes trouvant intérêt à échanger des biens et des services ou à communiquer. Plus grand est le nombre d'utilisateurs de ces sites, plus grande est la probabilité de trouver l'appariement (*match*) parfait, que ce soit un jouet pour enfant sur *eBay*, où des millions d'individus vendent le contenu de leur grenier, un rendez-vous galant sur des sites de rencontre, un appartement pour un séjour touristique dans une capitale européenne sur *Airbnb*, ou un trajet en voiture entre deux grandes villes via *BlaBlaCar*. Armstrong (2006) montre que les tarifs devraient être plus élevés du côté du marché qui a le plus à gagner dans l'interaction (les hommes pour certains sites de rencontre, les vendeurs sur *eBay*). Hagiü (2006) montre qu'une plate-forme gratuite n'est pas forcément celle qui maximise le bien-être, car elle peut ne pas avoir assez d'un des deux « côtés » pour générer de nombreux échanges. Une plate-forme en monopole peut subventionner l'accès au côté rare en taxant le côté abondant, et donc générer plus d'échanges, et potentiellement plus de surplus.

Encadré 1

Le financement des sites qui ne vendent pas directement des produits

Les sites de comparaison des prix ne vendent pas de produits eux-mêmes. Généralement, ils se financent en générant des liens vers des sites marchands, qui sont facturés au clic par exemple (pour la plupart des comparateurs de prix pour des biens physiques). Ils peuvent également prélever une commission sur le montant de la transaction en servant d'interface entre le consommateur et le site marchand pour acheter un bien ou un service (par exemple les sites de comparaison de billets d'avion).

D'autres sites proposent aux consommateurs des informations indirectement liées à un achat. Les fournisseurs d'information se financent généralement de deux manières : via la publicité ou via un service d'abonnement. Les sites qui se financent avec de la publicité génèrent parfois des revenus additionnels en proposant un service d'abonnement pour accéder à un

contenu de meilleure qualité (un service *premium*, comme le site du journal *Le Monde*, ou certains sites de météorologie). Il est intéressant de noter que ces sites n'ont pas encore trouvé le modèle pour fonctionner via des micro-paiements. Un standard de micro-paiements représenterait une grande innovation car il fournirait une nouvelle option à ces sites pour se financer.

Enfin, des sites d'information à visée essentiellement non marchande comme *Wikipedia* reposent pour l'essentiel sur le travail bénévole d'une communauté de membres, sans jamais recourir ni à la publicité ni à la tarification de l'accès à l'information : les frais fixes de maintenance et développement du site, rémunération des permanents, etc., sont couverts par des contributions financières volontaires (sur un mode de fonctionnement proche du secteur associatif).

1. Les marchés bifaces (*two-sided markets*) nécessitent une interface entre deux types de clientèles, mais interdépendantes l'une de l'autre pour les produits qui y sont échangés, en fournissant l'une à l'autre des économies d'échelle.

L'e-commerce

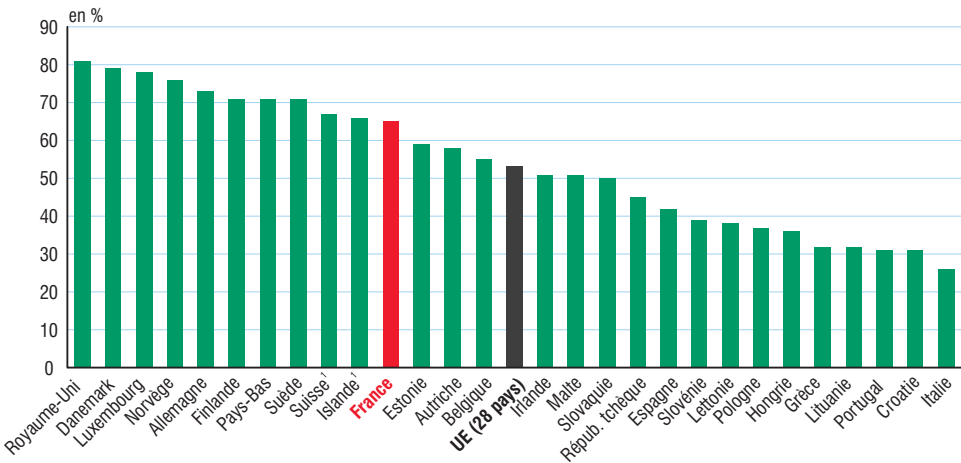
L'e-commerce correspond à l'achat de biens et services sur des sites Internet marchands. Ces sites, pour beaucoup, appartiennent à des entreprises disposant également de lieux physiques de vente en France. Mais d'autres appartiennent à des *pure players*, c'est-à-dire à des entreprises vendant leurs produits exclusivement en ligne.

Si l'acte d'acheter en ligne est en lui-même très répandu (figure 2), il est impossible de quantifier précisément la part exacte du e-commerce dans la dépense de consommation des ménages. En effet, pour estimer la dépense des ménages en comptabilité nationale, l'Insee a recours aux données issues de panels de consommateurs et surtout de distributeurs qui bien souvent ne différencient pas les transactions selon qu'elles s'effectuent *via* Internet ou dans un magasin physique.

Les panels de distributeurs permettent non seulement de connaître sur une période donnée (mois, trimestre ou année) les ventes totales des enseignes, mais aussi de décliner ces ventes par type de produit : par exemple, les données collectées auprès de grandes enseignes de distribution de produits informatiques, d'électroménager ou audiovisuels, etc., sont déclinées par types détaillés de produits (*smartphones*, tablettes, ordinateurs, électroménager, audio, etc.) et permettent d'estimer les évolutions des différents postes de consommation à un niveau assez fin. En revanche, les données collectées auprès des distributeurs disposant de magasins physiques ne permettent bien souvent pas d'isoler la part des ventes *via* Internet, d'autant que la frontière entre vente en ligne et vente en magasin est parfois floue. Beaucoup de sites Internet des grandes enseignes permettent ainsi de s'assurer en ligne de la disponibilité d'un produit dans un magasin donné et de le réserver : le consommateur va alors lui-même chercher en magasin le produit qu'il a réservé en ligne, le paiement pouvant être effectué aussi bien en ligne qu'en magasin (formules de type *drive*).

L'estimation de la consommation *via* des *pure players* est susceptible de poser d'autres difficultés. Si par définition la totalité des achats auprès de ces entreprises se font en ligne, leur identification peut être problématique lorsque les sites correspondants sont localisés à l'étranger. Les grands sites de vente en ligne opérant en France disposent en général de filiales enregistrées en France, ne serait-ce que pour assurer l'entreposage des biens (livres, matériel

2. Proportion de personnes ayant acheté des biens et services *via* un site web en 2015



1. Donnée 2014.
Champ : particuliers de 16 à 74 ans, achats au cours des 12 derniers mois en 2015.
Source : Eurostat.

informatique, vêtements...) dont ils font commerce. Toutefois, la marge commerciale (différence entre les prix de revente et d'achat des biens commercialisés, qui génère l'essentiel des bénéfices des distributeurs) peut être localisée pour l'essentiel dans les maisons-mères situées à l'étranger (notamment en fonction de considérations fiscales). Dans de tels cas de figure, il est difficile d'évaluer la dépense de consommation des ménages *via* ces sites, puisqu'ils échappent en partie aux panels de distributeurs et que les comptes de leurs filiales françaises ne retracent généralement pas les achats des consommateurs français.

De tels cas de figure, où Internet permet aisément de localiser l'essentiel de la valeur ajoutée sous des cieux fiscalement plus cléments, ne concernent au demeurant pas que le commerce de marchandises. C'est également le cas de certains acteurs du transport proposant des services de véhicules de transport avec chauffeur (VTC). Par exemple, la filiale française d'un important acteur du marché des VTC ne facture pas les courses : elle ne fait que vendre des services de promotion et de marketing à une société-mère néerlandaise, laquelle collecte les paiements des voyageurs et les reverse aux chauffeurs après avoir prélevé une commission de l'ordre de 20 %. La marge dégagée par cette entreprise sur la mise en relation de chauffeurs VTC français et de consommateurs français, fiscalement imposable aux Pays-Bas, échappe donc à la comptabilité nationale française. En revanche, la production de services par les chauffeurs VTC est bien prise en compte dans la comptabilité nationale française dès lors que ces chauffeurs déclarent leur activité au fisc.

Les enquêtes menées auprès des entreprises, notamment l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC) fournissent toutefois une estimation des ventes aux ménages *via* le commerce électronique (figure 3). Une étude de l'Insee parue il y a deux ans [Bouziani et Ferrante, 2014] évalue ainsi pour l'année 2012 à 53 milliards d'euros le montant des ventes de biens et services aux particuliers *via* un site web par des entreprises situées en France. Ce chiffre recouvre toutes les commandes passées par

3. Poids de la vente en ligne en France

en %

| | Proportion d'acteurs de la vente en ligne en 2014 | Poids des ventes web dans le chiffre d'affaires des acteurs de la vente en ligne en 2013 | | Poids des ventes web dans le chiffre d'affaires total 2013 | |
|---|---|--|---------------------|--|---------------------|
| | | Ventes web | | Ventes web | |
| | | Total | B to C ¹ | Total | B to C ¹ |
| Ensemble | 15,3 | 13,0 | 6,3 | 3,7 | 1,8 |
| Commerce | 25,9 | 13,3 | 4,8 | 4,5 | 1,6 |
| Commerce de détail | 32,0 | 8,6 | 7,9 | 4,7 | 4,3 |
| <i>dont vente à distance</i> | 90,4 | 76,3 | 72,9 | 70,6 | 67,4 |
| Commerce de gros | 20,7 | 15,8 | 1,6 | 3,9 | 0,4 |
| Commerce et réparation automobile | 21,8 | 24,7 | 3,5 | 7,0 | 1,0 |
| Services | 17,6 | 19,3 | 11,3 | 6,6 | 3,8 |
| Hébergement | 76,1 | 28,8 | 17,5 | 19,1 | 11,6 |
| Transports | 5,8 | 25,4 | 14,7 | 14,0 | 8,1 |
| Voyages | 55,5 | 45,8 | 39,9 | 26,5 | 23,0 |
| Information et communication | 23,0 | 14,6 | 11,5 | 7,6 | 6,0 |
| Restauration | 19,7 | 6,7 | 5,6 | 1,2 | 1,0 |
| Autres services marchands | 8,9 | 15,1 | 3,1 | 2,7 | 0,6 |
| Autres (industrie manufacturière, électricité, gaz, eau et assainissement, construction) | 6,1 | 6,5 | 3,8 | 1,3 | 0,8 |

1. *Business to consumer* (vente en ligne aux particuliers) dite *B to C*.

Champ : sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Lecture : en 2014, 25,9 % des sociétés d'au moins 10 personnes du commerce sont des acteurs de la vente en ligne. Les ventes web qu'elles ont générées en 2013 représentent 13,3 % de leur chiffre d'affaires et 4,5 % du chiffre d'affaires total de l'ensemble des sociétés du commerce occupant au moins 10 personnes, tandis que les ventes web *B to C* représentent 4,8 % de leur chiffre d'affaires et 1,6 % du chiffre d'affaires total.

Source : Insee, enquête TIC 2014.

des particuliers sur les sites de ces entreprises, que le paiement soit effectué en ligne ou non : il comprend donc les ventes en *drive*. Par comparaison, la dépense de consommation des ménages en comptabilité nationale s'établit la même année à 1 120 milliards d'euros. Ces montants ne sont toutefois pas directement comparables. En effet, l'estimation issue de l'enquête TIC comprend les ventes à des particuliers résidant à l'étranger (comptabilisées en exportations par les comptes nationaux) et ignore symétriquement les achats effectués par des ménages résidant en France sur des sites *web* d'entreprises étrangères. On ne peut donc pas en inférer directement la part des achats des ménages français effectués sur Internet. Les données des enquêtes TIC permettent toutefois de mettre en évidence la prépondérance des *pure players* en matière de ventes aux particuliers *via* Internet, avec une part de marché de 52 % dans le commerce électronique en 2012 (contre seulement 26 % en 2003).

Il convient par ailleurs de noter que tous les achats réalisés sur Internet par les ménages n'ont pas vocation à être comptabilisés dans la consommation au sens de la comptabilité nationale. L'activité de certains sites est en effet essentiellement tournée vers la mise en relation de particuliers afin qu'ils s'échangent des biens d'occasion. D'ailleurs, de plus en plus de distributeurs traditionnels intègrent dans leur offre Internet une plate-forme de revente de biens d'occasion. Seule la marge prélevée par ces sites (qui correspond à la différence entre le prix acquitté par l'acheteur et celui perçu par le vendeur) est comptabilisée en dépense de consommation des ménages. Ce traitement, au demeurant, n'est pas propre aux achats par Internet : ainsi, le marché traditionnel de l'automobile d'occasion ne génère aucune consommation lorsque la transaction s'effectue sans intermédiaire. Ce n'est que lorsqu'un concessionnaire met en relation les particuliers que l'on enregistre une consommation, égale à la marge du concessionnaire. Ce traitement est justifié par le fait que le bien échangé (que ce soit *via* Internet ou dans un cadre plus traditionnel) n'a pas été produit par le ménage revendeur. Ce qui n'est pas contradictoire avec le fait que le développement (facilité par Internet) de telles transactions entre particuliers ait un impact favorable en termes d'environnement ou de bien-être (économies réalisées par les ménages).

L'économie collaborative

L'économie collaborative semble connaître un essor important depuis quelques années à la faveur du développement d'Internet. Toutefois, il n'existe pas de définition unique de l'économie collaborative. De manière générale, dans le cadre de l'économie collaborative, des individus fournissent des biens et services à d'autres individus, sans être eux-mêmes des professionnels de l'activité concernée : services de transport, location d'appartements... Dans beaucoup de cas, l'économie collaborative repose sur une idée de mutualisation des biens, par rapport à une situation de référence où chaque individu se réserve l'usage exclusif des biens dont il a la propriété. Cette section s'attache notamment à expliciter comment ces activités sont ou non retracées dans les comptes nationaux, compte tenu du périmètre assigné à la production dans ce cadre (*encadré 2*).

L'économie collaborative en tant que telle n'est pas apparue récemment, comme le montre l'exemple du covoiturage. Cette formule a été encouragée aux États-Unis (sous le nom de *carpooling*) par les pouvoirs publics dans les années 1940 afin de lutter contre les risques de pénurie de carburants durant la seconde guerre mondiale. Le covoiturage y a connu un nouvel essor à la suite de l'envolée des prix du pétrole au cours des années 1970 avant de décliner progressivement avec la baisse des coûts des transports. La diffusion d'Internet a donné une nouvelle jeunesse au covoiturage à partir de la fin des années 2000 en facilitant la mise en relation de personnes ne se connaissant pas *a priori* mais ayant intérêt à partager l'usage d'un véhicule, alors qu'historiquement le covoiturage concernait surtout des personnes ayant des liens familiaux ou entretenant des relations de voisinage. Simultanément se sont développées les aires de covoiturage, notamment en périphérie des villes.

Par ailleurs, se développent aujourd'hui aussi des formes d'économie collaborative dans lesquelles Internet joue un rôle somme toute marginal. Le cas des Amap (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) en fournit une bonne illustration : un groupe de consommateurs s'engage à acheter la production d'un agriculteur à un prix convenu à l'avance ; le lieu de distribution est unique (il peut s'agir de la ferme de production) et, bien souvent, les membres du groupe assurent à tour de rôle la distribution des paniers individuels à l'ensemble des adhérents. Dans ce type d'organisation, une partie des services produits habituellement par des intermédiaires (commerce et transport) est assurée par les consommateurs eux-mêmes, ce qui renvoie à une forme collaborative de production. Pour autant, les consommateurs engagés auprès d'un agriculteur donné habitent généralement à proximité les uns des autres pour des raisons pratiques liées à la distribution des paniers, et Internet ne joue pas un rôle essentiel dans le fonctionnement de telles organisations, dont l'essor récent doit probablement davantage à des motivations de nature écologique (accès garanti à des produits biologiques, absence de gaspillage...) de plus en plus répandues chez les consommateurs.

Même s'il s'avère illusoire de prétendre rendre compte en quelques lignes des diverses formes prises par l'économie collaborative et du rôle joué par Internet dans leur développement, il est intéressant de noter que le développement de l'économie collaborative présente des caractéristiques très variables. En particulier, se distinguent des modes de fonctionnement essentiellement non marchands, faisant largement appel à des contributions volontaires des consommateurs (tant financières que sous la forme du bénévolat), et des modes de fonctionnement plus mixtes reposant sur des transactions entre individus mis en relation par Internet.

Encadré 2

Le périmètre de la production dans les comptes nationaux

En comptabilité nationale, la production correspond aux activités exercées sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle (ménage, entreprise, administration publique...) qui utilise en *inputs* du travail, du capital ainsi que des biens et services, pour produire des biens et services. Par convention, toute activité productrice de biens relève de la production dans les comptes nationaux, même quand le producteur se réserve l'usage de ce bien et qu'il n'y a donc pas de transaction avec un autre agent : cas des ménages produisant des biens agricoles pour leur propre consommation, ou construisant eux-mêmes leur logement. En revanche, les activités de services ne relèvent pas du périmètre de la production lorsqu'elles sont produites et consommées au sein d'un même ménage : préparation des repas, éducation des enfants... Il existe toutefois une exception de taille à cette dernière règle : les propriétaires occupant leur propre logement se voient imputer une production de services de logement (cette exception étant notamment motivée par un souci de comparabilité des agrégats entre des pays où les proportions de propriétaires occupants diffèrent fortement) ; la production imputée est égale au loyer que percevraient les propriétaires s'ils mettaient leur bien sur le marché locatif.

De manière générale, les transactions – dont la production – sont mesurées aux prix de marché. La production doit être évaluée même lorsqu'elle n'est pas échangée sous forme monétaire mais *via* le troc. Lorsque la production est exercée dans un cadre non marchand – et que la référence à un prix de marché est donc sans objet – elle est par convention évaluée comme la somme des coûts : consommations intermédiaires, rémunérations versées, impôts sur la production versés nets des subventions reçues, consommation de capital fixe (laquelle mesure l'usure et l'obsolescence du capital productif). En particulier, lorsqu'une activité est exercée à titre bénévole dans le cadre d'une association à but non lucratif, la production est en toute logique valorisée sur la base de rémunérations versées nulles.

Le produit intérieur brut (PIB) retrace la valeur ajoutée totale (production – consommations intermédiaires) dégagée sur le territoire national au cours d'une période donnée. C'est donc essentiellement une mesure de la production nationale et des revenus qu'elle génère, lesquels peuvent fort bien être distribués à l'extérieur du territoire national. En aucun cas il ne prétend proposer une mesure du bien-être.

Les modèles collaboratifs à fonctionnement essentiellement non marchand

L'archétype de ce type de modèle collaboratif est peut-être fourni par la *Wikimedia Foundation, Inc.*, organisation à but non lucratif régie par les lois de Floride et qui héberge les projets en ligne *Wikipedia*, *Wiktionnaire*, etc. Les contenus en ligne sont élaborés par une communauté de contributeurs bénévoles, et les informations mises en ligne sont accessibles gratuitement à l'ensemble des internautes, qu'ils soient ou non contributeurs. Les dépenses encourues par la fondation, qui recouvrent essentiellement l'achat de nouveaux serveurs et les frais d'hébergement, sont couvertes pour l'essentiel par des dons (52 millions de dollars US en 2013) et des subventions.

Si le fonctionnement de tels services est intrinsèquement lié à la diffusion d'Internet, le modèle économique de la *Wikimedia Foundation* ne diffère guère, en revanche, de celui de nombreuses associations ou fondations, notamment à vocation caritative, dont le développement est bien antérieur à la diffusion d'Internet : pour exercer leur activité, ces associations font généralement aussi appel aux dons ainsi qu'au travail de bénévoles, et peuvent bénéficier de subventions publiques. Elles sont habituellement classées en institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) par les comptes nationaux des pays où elles sont situées (les États-Unis, s'agissant de la *Wikimedia Foundation*) ; leur production est évaluée sur la base des coûts de production encourus de sorte que la production issue du travail des bénévoles n'est pas valorisée (*encadré 2*).

On notera également que certains sites d'information, tout en mobilisant largement les contributions bénévoles de communautés d'utilisateurs (sites de météorologie où les utilisateurs peuvent déposer leurs observations sur le temps qu'il fait localement, ou bien sites recensant les critiques ou notes attribuées par les internautes à des entreprises d'hôtellerie ou de restauration), fonctionnent en revanche sur une logique marchande pour le financement des frais encourus : par exemple en conditionnant l'accès à tout ou partie de l'information à des formules d'abonnement, ou bien *via* la publicité en ligne. De tels sites relèvent en revanche, en comptabilité nationale, du secteur des sociétés non financières et leur production – marchande – est mesurée par les ventes d'espaces publicitaires en ligne ou les recettes d'abonnements : leur activité est donc de la sorte bien prise en compte dans l'estimation du PIB.

Les modèles collaboratifs mixtes

On regroupe dans cette catégorie les sites mettant en relation des particuliers afin de leur permettre de réaliser des transactions où l'une des parties prenantes fournit à l'autre un bien ou un service, contre contrepartie en espèces ou en nature.

Les exemples les plus connus d'économie collaborative sont probablement la location ou l'échange d'appartements (exemple de *Airbnb*), ainsi que le covoiturage (exemple de *BlaBlaCar*). Dans les deux cas, des personnes mutualisent l'usage d'un bien, ce qui se matérialise par une transaction soit non monétaire (échange d'appartements), soit monétaire lorsque la personne bénéficiant de l'usage du bien d'une autre personne lui verse une contrepartie monétaire (location d'appartement ou covoiturage). En comptabilité nationale, ces deux exemples soulèvent toutefois des questions de nature un peu différente dans la mesure où :

- le logement est un actif fixe, qui conditionne la production de services de logement (dont les loyers sont la contrepartie) ;
- les véhicules particuliers des ménages, en revanche, sont des objets de consommation courante (ce n'est que si les ménages exercent une activité professionnelle de services de transport – comme entrepreneurs individuels –, que leur véhicule est considéré comme un actif fixe).

Les deux sous-sections qui suivent détaillent donc ces deux cas de figure emblématiques.

La location ou l'échange d'appartements

Lorsqu'un logement est occupé, l'occupant consomme un service de logement produit par le propriétaire du logement :

– si l'occupant n'est pas le propriétaire des lieux, la production de service de logement est mesurée par le loyer effectivement versé par le locataire (*loyer réel*) ;

– si l'occupant est le propriétaire des lieux, la production de service de logement est mesurée par le loyer que le propriétaire-occupant percevrait s'il mettait son bien en location (*loyer imputé*).

Prenons le cas d'un ménage propriétaire d'un logement dont le loyer annuel de marché serait de 120. Il produit dans tous les cas de figure un service total de logement (loyers réels et loyers imputés) de 120. Plus précisément :

– s'il occupe en permanence son logement, il consomme lui-même ce service de logement de 120 (loyer imputé) ;

– s'il le loue à l'année, le locataire consomme ce service de logement de 120 (loyer réel) ;

– s'il l'occupe 11 mois et le loue 1 mois pendant l'été, le service de logement est consommé à hauteur de 110 par le propriétaire (loyer imputé) et à hauteur de 10 par son locataire (loyer réel) ;

– s'il l'occupe 11 mois et le met à disposition d'un autre ménage pendant 1 mois d'été dans le cadre d'un échange d'appartements, ce service de logement est consommé à hauteur de 110 par le propriétaire (loyer imputé) et à hauteur de 10 par l'autre ménage (loyer imputé également).

En pratique, donc, la production totale de loyers ne dépend pas de la manière dont le logement est utilisé. Seul est modifié le partage entre loyers réels et imputés. Par conséquent, la valeur ajoutée dégagée par l'utilisation du logement est la même quelle que soit la situation envisagée.

Concrètement, les données mobilisées par les comptes nationaux ne permettent pas pour l'instant d'identifier les logements faisant l'objet d'échange ou de location *via* Internet. Pour autant, la production totale de services de logement (qui couvre à la fois les loyers réels et les loyers imputés) est bien mesurée par les comptes nationaux², de même que le produit intérieur brut (PIB). En revanche, le partage entre consommation finale et exportations peut être altéré puisque, lorsqu'un résident étranger occupe pour quelques semaines un logement en France (en le louant ou par un système d'échange), il faudrait comptabiliser le loyer (réel ou imputé selon le cas) en exportation et non en consommation finale. Ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent.

Le covoiturage

Dans le cadre du covoiturage, le possesseur du véhicule transporte, en plus de lui-même, des personnes ne possédant pas de véhicule. Le propriétaire demande aux passagers une somme visant à assurer le partage des frais liés à l'utilisation du véhicule. Dans ce cadre, le possesseur du véhicule fournit un service de transport à des personnes qui n'appartiennent pas au même ménage que lui. Il convient donc en principe d'enregistrer en comptabilité nationale une production de services de transport, valorisée par les sommes demandées aux passagers.

2. Les loyers hebdomadaires affichés sur les sites concernés sont parfois très élevés, laissant supposer que les tarifs pratiqués sont bien au-dessus des loyers imputés dans les comptes nationaux. Néanmoins, il faut remarquer qu'un logement utilisé essentiellement pour la location saisonnière est rarement loué toute l'année sans discontinuité. Faute de données, il est difficile de savoir si les revenus locatifs annuels sur ce marché sont spécifiquement plus élevés que les loyers annuels de marché imputés dans les comptes nationaux.

Il se trouve qu'il est légalement interdit de facturer aux passagers une somme totale excédant le barème fiscal (environ 0,50 € par km parcouru, modulé en fonction de la cylindrée du véhicule) majoré des frais de péage. Le barème fiscal inclut les frais variables (essence) mais aussi fixes (assurance, dépenses d'entretien, dépréciation du véhicule) : demander une somme supérieure au montant du barème fiscal majoré des frais de péage revient donc à dégager un excédent net d'exploitation (ENE) positif et fait rentrer le propriétaire du véhicule dans le champ du transport rémunéré de personnes, avec l'obligation de souscrire une assurance professionnelle et de déclarer les revenus issus de cette activité (activité qui ne relève donc plus de l'économie collaborative).

Concrètement, donc, si le propriétaire d'un véhicule transporte trois passagers sur 500 kilomètres (distance Paris-Lyon) et dépense 30 euros de péage, il ne peut pas demander (sur la base d'un barème fiscal de 0,50 €/km) plus de 280 euros, soit 93 euros par passager. En pratique, les entreprises de covoiturage conseillent de pratiquer des tarifs sensiblement inférieurs au barème fiscal. Pour une distance Paris-Lyon, par exemple, *BlaBlaCar* préconise de faire supporter aux passagers les seuls frais d'essence (60 euros) et de péage (30 euros), soit un tarif conseillé par passager de 30 euros (sur la base de trois passagers) ; conducteur et passagers négocient le tarif effectif, qui est toutefois plafonné par le site à 1,5 fois le tarif conseillé (soit 45 euros par passager sur la base de trois passagers).

Il résulte de tout cela que :

- le possesseur d'un véhicule proposant un service de covoiturage produit bien un service de transport en comptabilité nationale, qui doit normalement être valorisé par la compensation financière demandée ;

- toutefois, s'il respecte les contraintes légales relatives au montant de la compensation, les sommes couvrent au maximum les consommations intermédiaires et la consommation de capital fixe : il ne réalise aucun excédent net d'exploitation, sa valeur ajoutée nette est nulle. Sa valeur ajoutée brute peut en revanche, en principe, être positive. Les tarifs recommandés par les sites de covoiturage, sensiblement inférieurs à ceux qui découlent du barème fiscal, suggèrent en outre que la compensation effectivement demandée ne couvre généralement pas plus que les consommations intermédiaires, et que la valeur ajoutée brute est en pratique le plus souvent nulle.

Bien entendu, on pourrait objecter au raisonnement précédent que recourir au covoiturage plutôt que d'effectuer le déplacement seul génère pourtant un surcroît de revenus au propriétaire du véhicule (qui aurait dû acquitter l'intégralité des consommations intermédiaires s'il avait voyagé seul). Mais ce raisonnement oblige à définir un scénario contre-factuel : en l'occurrence, on fait l'hypothèse que s'il n'avait pas eu recours au covoiturage, le propriétaire aurait effectué le même déplacement, mais seul. C'est une démarche que les comptables nationaux s'interdisent expressément car le choix du scénario contre-factuel est subjectif : s'il n'avait pas eu recours au covoiturage, le propriétaire du véhicule aurait peut-être tout simplement annulé son déplacement, ou bien aurait-il effectué le même déplacement par un autre moyen de transport collectif (bus, train, avion). Les comptables nationaux s'astreignent donc à décrire la situation effectivement observée (en l'espèce non génératrice de valeur ajoutée), sans faire d'hypothèse sur les comportements des agents.

En pratique, les comptables nationaux ne mesurent pour l'instant pas la production de services de transport par les possesseurs de véhicules proposant un service de covoiturage. Toutefois, dans la mesure où la compensation demandée aux passagers ne couvre généralement pas davantage que les consommations intermédiaires, on peut considérer que la valeur ajoutée issue du covoiturage est nulle et que l'estimation du PIB n'est donc pas faussée, bien que la production totale soit sous-estimée.

Le service fourni par les sites de mise en relation

Les deux sous-sections précédentes n'abordent que la question de l'évaluation de la production des personnes non professionnelles participant à l'économie collaborative, dans les cas de l'échange ou de la location de logements et du covoiturage. À côté de cette production par des personnes non professionnelles, les entreprises propriétaires des sites de mise en relation produisent un service marchand d'intermédiation, qui doit être comptabilisé en comptabilité nationale, et valorisé par les commissions que ces sites prélèvent sur les transactions.

En pratique, le service fourni par les sites de mise en relation est bien pris en compte par la comptabilité nationale, dès lors que les entreprises propriétaires de ces sites sont légalement représentées en France et déposent donc des comptes à la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Il semble que beaucoup des grands acteurs en France de l'économie collaborative aient pour la plupart des unités légales situées en France et que leur production soit donc bien comptabilisée dans les comptes nationaux français, ce qui est revanche loin d'être le cas, comme on l'a vu, de tous les grands *pure players* du e-commerce.

Au demeurant, la valeur ajoutée dégagée par ces sites d'économie collaborative semble très faible dans de nombreux cas. L'analyse des comptes déposés par divers sites de location d'appartement ou de covoiturage montre en effet que, dans bien des cas, le taux de marge (égal au rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et la valeur ajoutée brute) est très faible, voire négatif : pour plusieurs de ces sites la valeur ajoutée brute dégagée ne couvre même pas les rémunérations versées, de sorte que l'EBE est négatif. L'on peut naturellement s'interroger sur la pérennité d'un tel modèle économique : peut-être cette situation traduit-elle la volonté de certaines entreprises de conquérir une part prépondérante d'un marché en pleine expansion, fût-ce au prix de pertes passagères, quitte à augmenter leurs tarifs une fois le site devenu un acteur incontournable du marché.

Un autre exemple intéressant de l'économie collaborative est donné par les plates-formes Internet dédiées à la revente de biens entre particuliers. Là encore, les commissions éventuelles encaissées par les sites sont la contrepartie d'un service d'intermédiation et doivent être comptabilisées en production marchande. En revanche, comme on l'a déjà indiqué dans la section consacrée à l'e-commerce, la revente de biens entre particuliers ne correspond à aucune production et est décrite en comptabilité nationale comme un simple transfert entre ménages. Ce n'est que lorsqu'un intermédiaire professionnel intervient qu'il y a lieu d'enregistrer une production égale à la commission prélevée par ce dernier.

De manière générale, les différents cas envisagés (location/échange de logements, covoiturage, revente de biens entre ménages), s'ils accroissent tous l'utilité des ménages en permettant d'intensifier l'utilisation de biens (capital productif ou biens de consommation) faiblement voire plus du tout utilisés par leurs possesseurs, n'impliquent pas systématiquement qu'il faille comptabiliser une production en comptabilité nationale compte tenu du périmètre assigné conventionnellement à celle-ci.

Les modèles « faussement collaboratifs » et la question de la frontière avec l'évasion et la fraude fiscales

Toujours s'agissant du covoiturage, il est évidemment possible que certains possesseurs de véhicules demandent bien davantage que la seule compensation des coûts variables et exercent en réalité, sous couvert d'économie collaborative, une activité de transport rémunéré de personnes. De tels cas de figure relèvent de la production clandestine de transport rémunéré de personnes et sont donc sanctionnables. Comme toutes les autres activités économiques, la production clandestine de transport rémunéré de personnes fait l'objet d'une évaluation en comptabilité nationale, estimée à dire d'expert et représentant une proportion

stable d'une année sur l'autre de la production déclarée de transport rémunéré de personnes. En l'état actuel des choses, les comptes nationaux ne captent donc pas un éventuel essor de la production de transport rémunéré de personnes lié au développement d'activités clandestines dans ce secteur. Le même phénomène peut également se produire avec la location d'appartements, comme dans le cas de personnes possédant plusieurs biens immobiliers et les proposant à la location *via* des sites d'économie collaborative, et en tirant leur revenu principal sans le déclarer au fisc : mais il n'induit pas de risque de sous-estimation du PIB puisque l'on comptabilise en tout état de cause une production de loyers imputés à ces personnes.

De manière plus générale, le fait est qu'en facilitant la mise en relation de particuliers qui ne se connaissent pas *a priori*, Internet est susceptible de favoriser le développement d'une activité de nature marchande non déclarée sous couvert d'économie collaborative : par exemple si des personnes s'adonnent à une échelle « industrielle » à la collecte et à la revente de biens d'occasion de sorte que les marges dégagées leur procurent un revenu substantiel. Il est donc possible qu'Internet donne de la sorte à certaines activités clandestines une ampleur qu'elles n'auraient jamais pu atteindre avec les moyens de communication traditionnels. La comptabilité nationale a naturellement vocation à retracer l'ensemble des activités dissimulées à des fins de fraude sociale ou fiscale. Mais les corrections appliquées le sont à dire d'expert, et sur la base de proportions données de l'activité déclarée dans certains secteurs d'activité. Par construction, un éventuel essor des activités clandestines lié au développement d'Internet échapperait aux outils de mesure traditionnels des comptes nationaux.

À l'inverse, il est également possible qu'Internet amène à déclarer même partiellement des activités qui auparavant ne l'étaient pas du tout, du fait de la plus grande traçabilité des transactions conclues *via* Internet, qui accroît les possibilités de détection de la fraude. Ceci peut dissuader les personnes concernées de frauder, notamment si l'impact favorable d'Internet sur leur volume d'activité est tel qu'il compense la perte liée à l'imposition des revenus. Le choix de certaines plates-formes d'adopter une attitude coopérative vis-à-vis des pouvoirs publics – comme *Airbnb*, qui depuis l'automne 2015 collecte la taxe de séjour pour le compte de la mairie de Paris –, est également de nature à enclencher un processus vertueux.

L'effet d'Internet sur les prix

Internet ne conduit pas systématiquement à une baisse des prix

Comme cela a été mentionné dans la première partie, Internet permet aux entreprises de réaliser des économies substantielles dans un grand nombre de cas. En outre, Internet exacerbe la concurrence entre les vendeurs *via* les sites de comparaison en rassemblant des informations sur de nombreuses offres aisément disponibles pour le consommateur (en termes de coût de déplacement comme de délais de livraison). En principe, l'e-commerce devrait donc diminuer à la fois le niveau et la dispersion des prix.

Il paraîtrait alors logique d'observer une baisse des prix payés par les consommateurs du fait de la diffusion des activités Internet. Les analyses existantes aboutissent toutefois à des conclusions nuancées. De nombreuses études montrent ainsi que les prix sont plus bas sur Internet comme Brynjólfsson et Smith (2000) pour les livres, Scott-Morton, *et al.* (2001) pour les voitures neuves, Brown et Goolsbee (2002) pour les prix des contrats d'assurance, et Overby et Forman (2014) pour les voitures d'occasion. Cependant, d'autres études ne trouvent aucune différence significative entre les prix sur Internet et dans les magasins physiques. Par exemple, c'est le résultat de Clay, *et al.* (2002) dans une autre étude sur les livres. En outre, Cavallo (2015) observe que les acteurs multicanaux proposent souvent les mêmes offres commerciales quel que soit le canal de vente.

La dispersion des prix reste élevée

Par rapport aux ventes physiques, les ventes sur Internet présentent *a priori* les caractéristiques suivantes : un faible coût de recherche, un faible coût pour suivre les prix des concurrents, et un faible coût d'ajustement des prix par les distributeurs. Cependant, un nombre croissant d'études montre la persistance d'une importante dispersion des prix sur Internet, même pour des biens homogènes. Ainsi, Baye *et al.* (2004) montrent que la dispersion des prix sur un site de comparaison de prix est restée stable malgré une augmentation de l'utilisation de ce site de l'ordre de 13 %. D'autres études produisent des résultats similaires comme Clay *et al.* (2002) ou Clemons *et al.* (2002). Plus récemment, Gorodnichenko *et al.* (2015) montrent que les prix sont plus flexibles sur Internet que dans les magasins conventionnels mais que les frictions sur les prix y restent considérables. Selon les auteurs, les imperfections que l'on observe sur les marchés physiques (rigidité des prix, faible synchronisation aux changements de prix, dispersion importante entre les vendeurs, et faible sensibilité aux fluctuations prévisibles et non-anticipées de la demande) se retrouvent dans la vente en ligne.

Les causes possibles : une forme d'hétérogénéité qui subsiste, les coûts de recherche qui restent élevés, et les stratégies de complexification des offres

Plusieurs explications ont été avancées pour identifier ce qui empêche l'émergence d'un prix unique pour un produit donné malgré une concurrence *a priori* forte. Tout d'abord, même en contrôlant les caractéristiques des produits, il subsiste toujours une forme d'hétérogénéité *via* les conditions de vente et les caractéristiques du vendeur. Si les consommateurs valorisent aussi ces caractéristiques (comme la plus ou moins grande facilité à procéder à un échange, ou la réputation du vendeur), alors des différences de prix peuvent persister.

Ensuite, de nombreuses études montrent que les coûts de recherche restent importants sur Internet. Leur ampleur permet d'expliquer pourquoi une part non négligeable des consommateurs renonce à des économies substantielles en ne cherchant pas assez d'information. Sur les moteurs de recherche d'hôtel, Koulayev (2014) estime que le coût médian de la recherche tourne autour de 10 dollars par page de résultats (avec 15 offres par page)³. La distribution de ces coûts est disparate parmi les consommateurs : 65 % des consommateurs ont des coûts de recherche de l'ordre de 3 dollars, alors que les 35 % restant ont des coûts de recherche compris entre 24 et 30 dollars. Jolivet et Turon (2014) étudient les comportements d'achat sur *priceminister.com* et montrent que l'importance des coûts de recherche permet d'expliquer que se concluent des ventes pour lesquelles il existait des alternatives équivalentes à un prix inférieur à celui du produit vendu. En outre, il semble que ceux des consommateurs qui sont disposés à y consacrer beaucoup de temps (avec donc des coûts de recherche élevés) le fassent moins pour trouver le prix le plus bas que parce qu'ils valorisent fortement la qualité du produit acheté : or, les informations relatives à la qualité d'un produit sont plus complexes à collecter que la simple donnée de son prix.

Par ailleurs, si l'objectif des plates-formes de recherche est généralement de réduire les frictions de recherche en facilitant l'identification de l'offre au prix le plus bas pour un produit bien défini, ce n'est pas forcément le cas des détaillants qui ont des incitations différentes [Dinerstein *et al.*, 2014]. En particulier Ellison et Ellison (2009) montrent que les vendeurs dépourvus d'avantage comparatif en termes de coût peuvent être tentés de différencier ou complexifier leur offre (description des produits plus compliquée, création de nombreuses

3. Le coût de recherche est estimé en appliquant un coût horaire au temps passé par l'internaute à rechercher l'information. Plus précisément, leur méthode utilise l'intuition suivante pour estimer le coût de recherche : un individu arrête sa recherche d'information lorsque le gain espéré d'une recherche additionnelle est égale à son coût.

versions pour un même produit) par rapport à celle des sites les moins chers, afin de réduire l'intensité de la concurrence en prix. En particulier, les vendeurs sur Internet attirent le consommateur *via* un produit au prix d'appel très faible et ensuite essaient de les convaincre d'acheter des produits de meilleure qualité à un prix plus élevé. Jin et Kato (2006) montrent également que sur *eBay* (*via* le système d'enchères) des vendeurs « survendent » la qualité de leurs produits et trompent ainsi des acheteurs, principalement les moins expérimentés. Enfin, Mayzlin *et al.* (2013) montrent que les entreprises manipulent parfois l'information : en particulier, certains hôtels tendent à truquer les notes disponibles sur des sites Internet comme *TripAdvisor* en s'attribuant de bonnes notes et en attribuant de mauvaises notes à leurs concurrents.

La mesure des prix sur Internet par l'Insee

Les offres Internet sont bien prises en compte par l'Insee dans le calcul des indices de prix, et notamment de l'indice des prix à la consommation (IPC). Il reste que le développement d'Internet peut affecter la précision des indices de prix dans la mesure où les caractéristiques des offres Internet sont moins stables dans le temps que celles des biens et services vendus dans des magasins physiques.

La mesure de l'IPC repose en effet sur l'observation de l'évolution du prix de produits aux caractéristiques données. Or, le point de vente constitue l'une des caractéristiques d'un produit : les évolutions des prix sont donc mesurées à point de vente inchangé. L'essor des ventes *via* Internet fragilise cette approche dans la mesure où la rotation des produits est beaucoup plus forte sur les sites de vente en ligne que dans les points de vente traditionnels, mais aussi parce que les conditions d'achat d'un produit donné peuvent très facilement varier d'un mois sur l'autre sur Internet (inclusion ou non des frais de port dans le prix, par exemple).

La question de la gratuité mérite une mention particulière : lorsque Internet permet le développement d'une offre gratuite, substituable au moins partiellement à des offres marchandes existantes, le phénomène peut légitimement être analysé économiquement comme une baisse drastique des prix. Pour autant, rien de tel ne va se voir dans les données de l'IPC dans la mesure où le champ de cet indice est celui des biens et services marchands consommés sur l'ensemble du territoire ; or, les cas de stricte gratuité sortent par définition de la sphère marchande.

Cela étant, même si le périmètre des indices de prix incluait des offres gratuites, l'impact du développement de telles offres sur les indices resterait ambigu. L'IPC mesure en effet les évolutions dans le temps du prix de produits aux caractéristiques données. De ce point de vue, l'irruption d'une offre gratuite d'encyclopédie telle que *Wikipedia*, si elle concurrence bien évidemment les encyclopédies payantes traditionnelles, s'analyse plutôt comme un nouveau produit à prix nul et n'aurait donc pas d'effet sur l'IPC en cas de prise en compte des offres gratuites dans son calcul. Les encyclopédies en ligne proposent en effet un produit dont les caractéristiques se démarquent nettement des encyclopédies payantes traditionnelles, avec leurs inconvénients (des notices de qualité très variables, certaines étant très élaborées et d'autres à l'état d'ébauche) et leurs avantages (une mise à jour très rapide de l'information en ligne, tout au moins sur les notices les plus consultées).

Internet, un impact plus favorable sur le bien-être que sur le PIB ?

L'impact du développement de l'e-commerce sur le PIB devrait être limité dans la mesure où il correspond principalement à la création d'un nouveau canal de vente qui se substitue aux ventes physiques. Une partie de cet effet pourrait même être négatif sur le PIB dès lors que la substitution s'effectue *via* des opérateurs étrangers (évasion des marges commerciales).

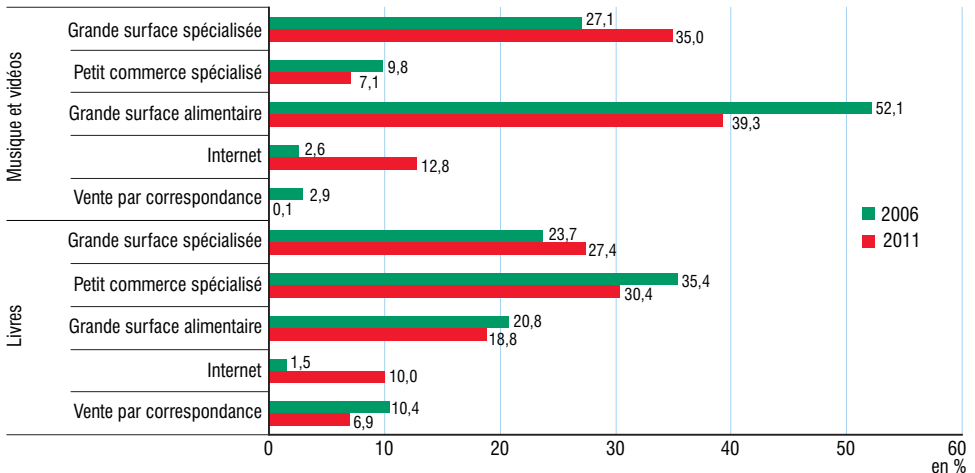
Également, la valeur ajoutée des sites de mise en relation se réduit aux marges prélevées sur les transactions. En revanche, l'impact devrait être fort sur le bien-être⁴ des individus : en augmentant la variété des produits et services proposés, en développant le marché de l'occasion, et en facilitant la vie quotidienne. Ces gains n'ont pas vocation à être retracés dans le calcul du PIB – qui est essentiellement une mesure de la production nationale –, et ils échappent donc aux mesures de la comptabilité nationale.

L'impact direct d'Internet sur le PIB semble limité

Internet modifie le comportement des consommateurs du fait de l'offre nouvelle de services qu'il propose. Par ricochet, Internet change l'activité traditionnelle des entreprises. Les entreprises du secteur du commerce de détail sont peut-être les plus touchées par le développement d'Internet. Pour certaines d'entre elles, Internet a pu constituer un nouveau canal de vente complétant leur commerce physique, mais pour d'autres, Internet constitue une nouvelle forme de concurrence : les ventes de musique, de vidéos et de livres dans certains commerces baissent parallèlement à l'augmentation des ventes sur Internet (figure 4). Néanmoins, cette baisse n'est pas généralisée et les grandes surfaces spécialisées ont au contraire accru leurs parts de marché entre 2006 et 2011.

Dans l'ensemble, un nombre croissant d'études montre une forte substitution des ventes Internet aux ventes physiques. Par exemple, Gentzkow (2007) montre que les journaux papier et leurs versions en ligne sont clairement des substituts. De même, Hong (2007) montre que les ventes de musique ont significativement diminué entre 1996 et 2002 du fait de la croissance de la pénétration d'Internet. Hong et Wolak (2008) trouvent également que la pénétration des ordinateurs conjointement avec le développement d'Internet explique près de la moitié de la baisse de l'utilisation des services physiques postaux de 1986 à 2004 aux États-Unis.

4. Évolution des ventes de musique, de vidéos et de livres par canaux de vente



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, 12,8 % des dépenses de musique et vidéos et 10,0 % des dépenses de livres sont réalisées sur Internet. En 2006, ces parts s'élevaient respectivement à 2,6 % et 1,5 %.

Note : le total ne fait pas 100 % ; les achats réalisés à l'étranger, dans les grands magasins non spécialisés, les petites surfaces à prédominance alimentaire, les ventes à domicile, etc., ne sont pas représentés sur ce graphique.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 2011, 2006.

4. Au sens économique du terme et à court terme. Cette analyse des effets sur le bien-être ne prétend pas être exhaustive.

Enfin, selon Liebowitz et Zentner (2010), le développement d'Internet diminue le temps passé devant la télévision et cet effet est plus fort pour les personnes jeunes que pour les personnes plus âgées.

Par ailleurs, la valeur ajoutée générée par les sites collaboratifs mixtes et les sites de mise en relation reste faible pour l'instant, comme cela a été montré plus haut. À terme, l'impact sur le PIB de ces sites se limitera aux commissions prélevées sur les services d'intermédiation. De même, la contribution au PIB des sites Internet collaboratifs non marchands est généralement limitée puisqu'elle se résume aux rémunérations versées aux permanents qui travaillent pour ces sites et à l'amortissement (consommation de capital fixe) du capital immobilisé. Cette contribution n'existe que pour le pays de résidence de l'organisme, elle est nulle sur le PIB des autres pays même s'ils abritent de nombreux utilisateurs.

Enfin, en développant aussi bien la revente de biens d'occasion (allongement de la durée de vie des produits, *encadré 3*) qu'une utilisation plus intensive de certains biens (notamment dans le cas de l'économie collaborative), Internet peut avoir un impact sur le PIB *in fine* mesuré, sans que l'on sache précisément l'identifier. Par exemple, le développement de l'échange d'appartements peut avoir pour corollaire :

- une diminution de la production de services d'hébergement dans l'hypothèse où les personnes recourant à l'échange d'appartements seraient sans cela allées à l'hôtel ;
- une augmentation de la production de services de transport ou de celle de carburant si davantage de ménages partent en vacances du fait de la diminution des coûts d'hébergement permise par l'économie collaborative ;
- ou encore une augmentation de la consommation de services de nettoyage par les ménages échangeant leur appartement.

Le même genre de raisonnement pourrait être tenu dans le cas du covoiturage. Plus généralement, le pouvoir d'achat libéré par la possibilité de bénéficier de certains services à un coût moindre que *via* un rapport marchand traditionnel peut selon les cas être affecté par les ménages à d'autres postes de consommation, à l'investissement ou bien servir à accroître leur épargne financière. Selon les cas, l'impact économique de l'essor de l'économie collaborative ne sera pas le même. Les comptes nationaux prennent en compte, *via* leurs outils habituels de mesure, l'ensemble des impacts indirects du développement de l'économie collaborative sur l'économie « traditionnelle ».

Plus généralement, le développement de ces plates-formes peut dans beaucoup de cas s'analyser économiquement comme un accroissement de la concurrence entre vendeurs qui permet aux consommateurs d'accéder à une qualité de bien ou de service plus adaptée à leurs besoins et pour un prix adapté. Cette augmentation et cette diversification de l'offre permettent de mieux discriminer les consommateurs par les prix, ce qui est plutôt susceptible d'accroître à long terme le niveau global de la demande et de la production.

Encadré 3

L'augmentation de la durée de vie des produits sur Internet

Le développement du marché de l'occasion pourrait venir se substituer à des transactions de produits neufs. Chevalier et Goolsbee (2009) montrent que les consommateurs paient un prix neuf plus élevé dans le marché du manuel scolaire, en anticipant une revente facilitée par Internet. Ainsi, les entreprises peuvent décider de vendre

leurs produits à des prix plus élevés aux consommateurs qui valorisent le plus les biens, pour laisser le marché de l'occasion se développer pour les consommateurs à valorisation plus faible. Enfin, les entreprises pourraient réagir en diminuant la durée de vie de leur bien, comme cela a été montré théoriquement par Bulow (1986).

Internet améliore principalement le bien-être des individus

De manière générale, la variété accrue des produits et services disponibles sur Internet améliore l'utilité que les consommateurs retirent des transactions. Brynjolfsson *et al.* (2003) estiment que les gains des consommateurs à l'accès au catalogue très large et très varié de livres sur le site Internet d'Amazon sont très importants : l'impact sur le bien-être des consommateurs serait 7 à 10 fois plus élevé que les gains de bien-être provenant des prix inférieurs sur Internet. Par exemple, les sites de ventes sur Internet permettent aux consommateurs d'acheter facilement le cadeau idéal pour leur conjoint en étant moins contraints par l'offre plus limitée des magasins localisés à proximité. Cela tend à confirmer que la qualité des transactions est supérieure sur Internet, ce qui augmente l'utilité des consommateurs.

Internet a aussi permis au marché de l'occasion de se développer substantiellement, en développant des systèmes de certification de la qualité, car le problème d'observation de la qualité est central sur ce type de marché, comme le montrent Jin et Kato (2007) pour eBay. Sur le marché des livres d'occasion, Ellison et Ellison (2014) montrent que les vendeurs de livres d'occasion sur Internet vendent des livres plus rares et attendent les consommateurs à valorisation élevée en fixant des prix plus élevés que sur les marchés physiques, car Internet est un marché plus liquide en agrégeant et centralisant la demande. Cette hausse de l'utilisation et de la durée de vie des biens, *via* le marché de l'occasion et *via* les sites collaboratifs, améliore l'utilité des ménages : elle augmente les revenus des ménages-vendeurs et permet aux ménages-acheteurs de réaliser des économies.

Internet améliore également le bien-être des internautes en facilitant leur mise en relation avec d'autres personnes ayant par exemple les mêmes centres d'intérêt. À cet égard, certaines études indiquent que les individus issus des minorités de toutes sortes semblent mieux bénéficier de ces gains car Internet leur permet de compenser au moins en partie leur isolement géographique (encadré 4). De même, Internet propose des solutions permettant aux individus de recevoir différents flux d'information qui les intéressent et d'envoyer des flux qui leur permettent d'entretenir leurs réseaux (les agrégateurs de contenu, Twitter, LinkedIn, Facebook, WhatsApp...).

Ensuite, le fait que la contribution des bénévoles des sites collaboratifs non marchands n'ait qu'un impact direct limité sur le PIB ne signifie pas qu'elle est économiquement sans importance car elle peut avoir un impact substantiel en termes de bien-être. Ainsi, dans le cas de la Wikimedia Foundation, la mise en ligne gratuite d'outils encyclopédiques facilite grandement l'accès au savoir des internautes (accès rapide et gratuit à l'information) et a un impact positif direct sur leur bien-être. Elle peut par ailleurs avoir des impacts économiques

Encadré 4

La répartition des gains de l'utilisation d'Internet

Les gains de l'utilisation d'Internet ne sont pas distribués uniformément au sein de la population. Les études montrent que certains groupes bénéficient plus fortement de l'utilisation d'Internet. Aux États-Unis, Scott-Morton *et al.* (2003) trouvent que les minorités (d'origines africaines ou hispaniques) bénéficient plus des gains informationnels d'Internet. De même, pour Zettelemyer *et al.* (2006), les consommateurs qui ne savent pas bien négocier les prix sont ceux qui bénéficient le plus d'Internet car cet outil leur permet de collecter de l'information plus

facilement. Sinai et Waldfogel (2004) montrent également que les individus qui font partie de minorités culturelles ou ethniques dans une ville sont capables d'interagir avec des individus semblables sur Internet, et donc de compenser leur localisation géographique. Enfin, les individus dont l'emploi du temps est serré utilisent plus Internet pour se décharger de leurs tâches quotidiennes [Lohse *et al.*, 2000]. Ainsi, les individus issus des minorités de toutes sortes semblent mieux bénéficier des gains d'Internet.

indirects : économies réalisées par les utilisateurs, externalités favorables sur la productivité globale des facteurs de l'accès plus aisé à l'information.

Enfin, Internet permet aux consommateurs d'optimiser leur temps de loisir. Selon Lohse *et al.* (2000), les consommateurs dont l'emploi du temps est très serré utilisent plus Internet pour se décharger de leurs tâches routinières. Internet permet aussi d'optimiser le choix des consommateurs. Par exemple, ils peuvent choisir d'aller skier ou de jouer au tennis en fonction de prévisions météo facilement disponibles sur Internet. Cependant, il reste difficile de mesurer le surplus généré par l'utilisation d'Internet dans ce cas précis. Pour l'instant, en l'absence de données plus précises, il est difficile de mesurer si une personne préfère déjeuner plus souvent avec ses collègues plutôt que passer une partie de sa pause méridienne à se rendre à sa banque. Tout au plus observe-t-on ces gains dans les choix des consommateurs, qui sont modifiés lorsque Internet propose des alternatives judicieuses. Cette idée de préférence révélée est développée par Goolsbee et Klenow (2006) qui proposent une méthode pour mesurer la valeur d'Internet par le temps consacré à son utilisation. ■

Pour en savoir plus

Armstrong, "Competition in two-sided markets." *RAND Journal of Economics*, 2006.

Baye, Morgan, Scholten, "Price Dispersion in the Small and in the Large: Evidence from an Internet Price Comparison Site." *Journal of Industrial Economics*, 2004.

Bouziani Z., Ferrante A., « Le commerce électronique en 2012 », *Insee Première* n° 1489, février 2014.

Brown, Goolsbee, "Does the Internet Make Markets More Competitive? Evidence from the Life Insurance Industry." *Journal of Political Economy*, 2002.

Brynjolfsson, Smith, "Frictionless Commerce, A Comparison of Internet and Conventional Retailers." *Management Science*, 2000.

Brynjolfsson, Hu, Smith, "Consumer Surplus in the Digital Economy, Estimating the Value of Increased Product Variety at Online Booksellers." *Management Science*, 2003.

Bulow, "An Economic Theory of Planned Obsolescence." *The Quarterly Journal of Economics*, 1986.

Cavallo N., « Vers une meilleure articulation avec les points de vente physiques », *Insee Première* n° 1547, mai 2015.

Chevalier, Mayzlin, "The Effects of Word of Mouth on Sales: Online Book Reviews." *Journal of Marketing Research*, 2006.

Chevalier, Goolsbee, "Are Durable Goods Consumers Forward-Looking, Evidence from College Textbooks." *The Quarterly Journal of Economics*, 2009.

Clay, Krishnan, Wolff, Fernandes, "Retail strategies on the web price and non price competition in the online book industry." *Journal of Industrial Economics*, 2002.

Clemons, Hann, Hitt, "Price Dispersion and Differentiation in Online Travel, An Empirical Investigation." *Management Science*, 2002.

Dinerstein, Einav, Levin, Sundaresan, "Consumer Price Search and Platform Design in Internet Commerce". *Stanford Working Paper*, 2014.

Ellison, Ellison, "Search, Obfuscation, and Price Elasticities on the Internet." *Econometrica*, 2009.

Ellison, Ellison, "Match Quality, Search, and the Internet Market for Used Books." *MIT Working Paper*, 2014.

Forman, Ghose, Goldfarb, "Competition Between Local and Electronic Markets : How the Benefit of Buying Online Depends on Where You Live." *Management Science*, 2009.

Gallino, Moreno, "Integration of Online and Offline Channels in Retail: The Impact of Sharing Reliable Inventory Availability Information." *Management Science*, 2014.

Gentzkow, "Valuing New Goods in a Model with Complementarity Online Newspapers." *American Economic Review*, 2007.

Goolsbee, Klenow, "Valuing Consumer Products by the Time Spent Using Them, An Application to the Internet." *American Economic Review*, 2006.

Gorodnichenko, Sheremirov, Talavera, "Price Setting in Online Markets: Does IT Click." *NBER Working Paper*, 2015.

Hagiu, "Merchant or Two-Sided Platform?" *Review of Network Economics*, 2006.

Hong, "The recent growth of the Internet and changes in household-level demand for entertainment." *Information Economics and Policy*, 2007.

Hong, Wolak, "Relative prices and electronic substitution: Changes in household-level demand for postal delivery services from 1986 to 2004." *Journal of Econometrics*, 2008.

Jin, Kato, "Price, Quality, and Reputation, Evidence from an Online Field Experiment." *RAND Journal of Economics*, 2006.

Jin, Kato, "Dividing Online and Offline, A Case Study." *Review of Economic Studies*, 2007.

Jolivet, Turon, "Consumer Search Costs and Preferences on the Internet." *IZA Working Paper*, 2014.

Koulayev, "Search for differentiated products, identification and estimation." *RAND Journal of Economics*, 2014.

Liebowtitz, Zentner, "Clash of the Titans: Does Internet Use Reduce Television Viewing?" *The Review of Economics and Statistics*, 2010.

Liu, "Word of Mouth for Movies: Its Dynamics and Impact on Box Office Revenue." *Journal of Marketing*, 2006.

Lohse, Bellman, Johnson, "Consumer buying behavior on the Internet." *Journal of Interactive Marketing*, 2000.

Mayzlin, Dover, Chevalier, "Promotional Reviews: An Empirical Investigation of Online Review Manipulation." *American Economic Review*, 2014.

Overby, Forman, "The Effect of Electronic Commerce on Geographic Purchasing Patterns and Price Dispersion." *Management Science*, 2014.

Pozzi, "The effect of Internet distribution on brick-and-mortar sales." *RAND Journal of Economics*, 2013.

Sinai, Waldfoegel, "Geography and the Internet, Is the Internet a Substitute or a Complement for Cities." *Journal of Urban Economics*, 2004.

Scott-Morton, Zettelmeyer, Silva-Risso, "Internet Car Retailing." *Journal of Industrial Economics*, 2001.

Scott-Morton, Zettelmeyer, Silva-Risso, "Consumer Information and Discrimination: Does the Internet Affect the Pricing of New Cars to Woman and Minorities?" *Quantitative Marketing and Economics*, 2003.

Zettelmeyer, Scott-Morton, Silva-Risso, "How the Internet Lowers Prices: Evidence from Matched Survey and Auto Transaction Data." *Journal of Marketing Research*, 2006.

Le pouvoir d'achat depuis la crise

Raphaël Lee, Pierre Ralle*

L'analyse du pouvoir d'achat par habitant est réalisée dans sept pays développés : cinq pays européens (Allemagne, France, Italie, Espagne, Royaume-Uni), les États-Unis et le Japon. Entre 2000 et 2007, le pouvoir d'achat par habitant a augmenté dans tous les pays, en lien notamment avec les gains de productivité.

Depuis la crise survenue en 2007, la dynamique du pouvoir d'achat par habitant fait apparaître trois groupes de pays : l'Allemagne et le Japon où l'évolution est plus favorable qu'avant la crise (environ + 0,5 point par an en moyenne) ; la France et les États-Unis où elle est moins favorable (- 1,5 point par an) ; le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie où elle est nettement plus défavorable (- 3 points par an).

L'évolution du pouvoir d'achat par habitant dépend de celle de l'activité, que mesure le PIB par tête, et de celle du ratio entre le pouvoir d'achat des ménages et le PIB, ce qu'on peut qualifier d'effet de répartition.

La baisse d'activité consécutive à la crise a touché l'ensemble des pays concernés selon des ampleurs différentes : entre les périodes 2000-2007 et 2007-2014, le taux de croissance du PIB par habitant a fortement diminué en Espagne, en Italie et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni ; il a baissé de manière plus modérée dans les quatre autres pays étudiés.

L'effet de répartition a évolué de façon variable selon les pays, atténuant les effets sur le pouvoir d'achat des ménages de la variation d'activité pour certains (Allemagne, Japon et Espagne) et les renforçant pour les autres.

ependant, dans tous les pays, la part des prestations dans le revenu des ménages a augmenté entre 2007 et 2014. En France, en Allemagne et en Italie, ce mouvement s'est accompagné d'une hausse de la part des prélèvements (impôts et cotisations).

Cette étude analyse l'évolution du pouvoir d'achat du revenu des ménages sur la période 2000-2014 dans sept pays développés : cinq pays européens (France, Allemagne, Italie, Espagne et Royaume-Uni), les États-Unis et le Japon. Le revenu des ménages considéré est le revenu disponible brut ajusté (RDBA), qui représente le revenu disponible brut augmenté des transferts sociaux en nature. Le revenu disponible brut comprend quant à lui les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres secteurs institutionnels et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le RDBA par habitant est le RDBA rapporté à la population du pays¹. Enfin, le pouvoir d'achat est mesuré en divisant le RDBA par habitant par les prix de consommation. L'évolution du pouvoir d'achat par habitant dépend donc de la production de l'économie et de la façon dont

* Raphaël Lee, Pierre Ralle, Insee.

1. Les travaux réalisés au niveau macroéconomique comme au niveau microéconomique retiennent parfois la notion de pouvoir d'achat par ménage (par exemple, Madec et Plane, 2014) voire celle de pouvoir d'achat par « unité de consommation ». Ces choix diffèrent par la manière dont on appréhende les économies d'échelle au niveau des ménages, c'est-à-dire principalement par le poids qui est accordé aux consommations strictement individuelles par rapport aux consommations collectives (qui ne dépendent pas du nombre de personnes du ménage). Le choix fait dans ce dossier est lié à l'absence de séries annuelles de nombre de ménages pour tous les pays étudiés. Comme le nombre de personnes par ménage a tendance à décroître dans la plupart des pays (Ralle et Sicsic, 2015), le revenu par habitant augmente plus rapidement que le revenu par ménage.

celle-ci est distribuée aux ménages sous forme de revenus. On peut la décomposer comptablement en plusieurs déterminants, résultant des trois facteurs suivants : la productivité, le taux d'emploi et le rapport entre le pouvoir d'achat et le PIB (*encadré 1*).

Le premier facteur est la productivité moyenne des personnes en emploi. Celle-ci reflète la manière dont l'efficacité productive affecte le revenu des ménages : à quantité de travail donnée, un niveau plus élevé de productivité permet de produire, et donc distribuer, un montant de richesse plus important.

Le deuxième facteur est le taux d'emploi, c'est-à-dire la proportion des personnes qui ont un emploi au sein de la population totale². Il résulte de la situation du marché du travail et de la situation démographique : le pouvoir d'achat du revenu par habitant est d'autant plus faible que le chômage est élevé et que les classes d'âge jeunes et âgées sont nombreuses.

Encadré 1

Décomposition comptable du pouvoir d'achat du revenu par habitant

En notant :

P la population totale de l'économie considérée, i. e. le nombre d'habitants

N l'emploi intérieur total (personnes physiques)

Q le PIB (en volume)

RDBA le revenu disponible brut ajusté des ménages en valeur

RNB le revenu disponible brut ajusté de l'ensemble de l'économie nationale en valeur

p_c le déflateur de consommation des ménages

p_q le déflateur du PIB

on obtient :

(1) pouvoir d'achat du RDBA par habitant : $(RDBA/p_c)/P =$

(2) effet productivité par tête $Q/N *$

(3) effet emploi $N/P *$

(4) effet répartition $(RDBA/p_c)/Q$

Le pouvoir d'achat du revenu par habitant $((RDBA/p_c)/P)$ s'écrit donc comme le produit de trois facteurs : la productivité moyenne des personnes en emploi (Q/N), le taux d'emploi (N/P), le rapport entre le pouvoir d'achat du revenu des ménages et le volume du PIB $((RDBA/p_c)/Q)$.

La productivité moyenne des personnes en emploi reflète l'efficacité productive de l'économie : à quantité de travail donnée, un niveau plus élevé de productivité permet de distribuer un montant de richesse produite plus important.

Le taux d'emploi, c'est-à-dire la proportion de personnes qui ont un emploi au sein de la population résulte de la situation du marché du travail et de la situation démographique : le pouvoir d'achat du revenu par habitant est d'autant plus faible que le chômage est élevé et que les classes d'âge jeunes et âgées, plus souvent en situation d'inactivité (en études ou retraitées), sont nombreuses.

Considérées dans leur ensemble, ces deux premières variables indiquent la quantité de production disponible en moyenne par habitant (ce qui résulte à la fois du nombre de personnes qui produisent et de leur productivité).

Le rapport entre le pouvoir d'achat des ménages et le PIB rend compte de la manière dont la production intérieure se transforme en pouvoir d'achat des ménages. Le dernier terme (4) peut à son tour se décomposer de la façon suivante :

(4) pouvoir d'achat du revenu sur PIB : $(RDBA/p_c)/Q =$

(5) effet « répartition interne » $RDBA / RNB *$

(6) effet « répartition externe » $RNB / (Q * p_q) *$

(7) effet « prix relatifs » p_q/p_c

2. Les études consacrées au marché du travail utilisent en général une notion différente : le taux d'emploi comme la proportion de personnes qui ont un emploi au sein de la population en âge de travailler.

Encadré 1 (suite)

Ainsi, le rapport entre le pouvoir d'achat des ménages et le PIB résulte de trois facteurs :

- 1) un effet de répartition « interne » en valeur, qui mesure la part du revenu des ménages dans l'ensemble du revenu de l'économie nationale, traduisant la capacité relative des ménages à s'approprier le revenu national. Il résulte de la répartition du revenu disponible brut de l'économie nationale entre les différents secteurs institutionnels résidents : sociétés non financières, sociétés financières, administrations publiques, ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, la hausse de la part revenant à un secteur (par exemple les ménages) provient de la baisse de la part d'un autre (les entreprises ou les administrations). De façon générale, dans les pays étudiés, entre 75 et 80 % du revenu national sont reçus par les ménages, à travers les revenus de leur travail ou du capital qu'ils détiennent, ainsi qu'à travers les prestations qu'ils perçoivent de la part des administrations publiques. Le reste du revenu national se partage entre les entreprises (bénéfices réinvestis) et les administrations publiques (impôts perçus nets des prestations et transferts versés aux autres agents économiques). Une politique de relance par l'accroissement de la dette publique peut aussi augmenter la part du revenu des ménages de par les transferts qu'elle permet ;
- 2) un effet de répartition « externe » en valeur, qui transite par la balance courante et mesure le rapport entre le revenu de l'économie nationale et le PIB en valeur, résultant des transferts entre l'économie nationale et le reste du monde. Il comprend des effets de transferts monétaires en valeur (par exemple, les flux d'intérêts et de dividendes entre pays). Cet effet peut rendre le rapport supérieur à 1, une partie du revenu de l'économie nationale étant issue de transferts venant de l'étranger ;
- 3) un effet de prix relatifs ou de termes de l'échange (*encadré 2*).

La dernière variable est le rapport entre le pouvoir d'achat des ménages et le PIB. Elle résulte à la fois de la capacité du pays à produire plus cher qu'il ne consomme, bénéficiant ainsi de termes de l'échange favorables, et de la capacité relative des ménages (par rapport à celle des autres agents économiques) à s'approprier les revenus tirés de la production intérieure. Une partie des revenus tirés de la production intérieure peut être captée par d'autres agents résidents (entreprises, administrations publiques...) voire par des résidents d'autres pays (*via* par exemple les rémunérations des travailleurs transfrontaliers ou les flux d'intérêts et de dividendes avec d'autres pays). Symétriquement, les ménages français peuvent s'approprier une partie des revenus tirés de la production d'autres pays.

Considérées dans leur ensemble, les deux premières variables représentent le PIB par habitant (qui résulte à la fois du nombre de personnes qui produisent et de leur productivité), tandis que la troisième variable rend compte de la manière dont la production intérieure se transforme en pouvoir d'achat des ménages.

L'utilisation d'une telle décomposition pour analyser l'évolution économique des pays étudiés a une limite forte, inhérente à toute décomposition comptable : elle ne tient pas compte des liens de causalité existant entre les différents facteurs. Ainsi, par exemple, un niveau élevé de productivité des personnes en emploi (favorable au revenu) peut résulter d'un taux de chômage élevé des personnes les moins qualifiées, ce qui aura comme autre conséquence un faible taux d'emploi (défavorable au revenu). Ou encore, un niveau élevé du prix des exportations (favorable au revenu) peut engendrer une compétitivité insuffisante et un faible taux d'emploi (défavorable au revenu). Cette décomposition donne cependant un cadre d'analyse qui permet de décrire et comparer les évolutions rencontrées dans les sept économies étudiées.

Entre 2000 et 2007, la croissance du pouvoir d'achat des ménages est tirée par les gains de productivité

Entre 2000 et 2007, le pouvoir d'achat par habitant a augmenté dans les sept pays étudiés (figure 1). L'augmentation a été très soutenue au Royaume-Uni (2,7 % par an en moyenne) et aux États-Unis (2,0 %), un peu plus faible en France (1,6 %) et en Espagne (1,4 %). En Italie, en Allemagne et au Japon, elle a été inférieure à 1,0 %.

1. Décomposition comptable de l'évolution du pouvoir d'achat par habitant sur 2000-2007

| | | France | Allemagne | Italie | Espagne | Royaume-Uni | États-Unis | Japon |
|-------------------------------------|-----|-------------|------------|------------|------------|-------------|------------|------------|
| | | en % par an | | | | | | |
| Pouvoir d'achat par habitant | (1) | 1,6 | 0,7 | 0,9 | 1,4 | 2,7 | 2,0 | 0,5 |
| Production par personne en emploi | (2) | 1,1 | 1,2 | -0,3 | 0,0 | 1,8 | 1,5 | 1,3 |
| Emploi / population | (3) | 0,1 | 0,2 | 1,0 | 2,0 | 0,4 | 0,0 | 0,0 |
| Pouvoir d'achat du revenu / PIB | (4) | 0,5 | -0,7 | 0,2 | -0,6 | 0,6 | 0,5 | -0,7 |

Lecture : on a l'égalité : (1) = (2) + (3) + (4).

Note : taux de croissance annuels moyens.

Source : OCDE, calculs des auteurs.

Entre 2000 et 2007, dans la plupart des pays, la croissance du pouvoir d'achat par habitant a été rendue possible par le dynamisme de la productivité du travail. En effet, la productivité par personne en emploi a crû à un rythme élevé au Royaume-Uni (1,8 % par an), un peu plus faible aux États-Unis (1,5 % par an) et supérieur à 1,0 % par an au Japon, en France et en Allemagne. En revanche, elle a été stable, voire a diminué, en Italie et en Espagne. Dans ces deux pays, le faible dynamisme de la productivité a été lié à une forte croissance du taux d'emploi. Dans les autres pays (France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis et Japon), le taux d'emploi s'est montré nettement plus stable. Au Japon notamment, le vieillissement important de la population (qui conduit à une baisse relative de la population en âge de travailler) a été compensé par un accroissement du taux d'emploi au sein de la population d'âge actif : le taux d'emploi des personnes ayant entre 16 et 65 ans (considérées de manière conventionnelle comme « d'âge actif ») a augmenté de 0,7 % par an entre 2000 et 2007, alors que la part des personnes de cet âge dans l'ensemble de la population a diminué de 0,7 %, ce qui conduit à un solde global nul pour ce pays.

L'analyse des effets « productivité » et « emploi » ne fournit toutefois qu'une vision partielle de l'évolution du pouvoir d'achat par habitant dans les pays considérés, celle-ci étant également influencée par l'effet « répartition », c'est-à-dire l'évolution du pouvoir d'achat rapporté au PIB en volume. En France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, le pouvoir d'achat des ménages a crû sur 2000-2007 plus rapidement que le PIB en volume, de l'ordre de 0,5 point par an, tandis que cela a été l'inverse en Allemagne, au Japon et en Espagne. L'effet « répartition » peut s'interpréter en le décomposant à son tour comptablement en trois facteurs (encadré 1) :

- le rapport entre le revenu des ménages et celui de l'économie dans son ensemble, qui traduit la répartition du revenu national entre les différents agents économiques. On parlera à ce titre d'effet interne ;

- le rapport entre le pouvoir d'achat de l'ensemble de l'économie et le PIB, qui traduit globalement les transferts entre l'économie nationale et le reste du monde. Il résulte, pour une part, des échanges extérieurs. On qualifiera ce facteur d'effet externe ;

- le rapport du prix de production et du prix de consommation.

À l'exception du Royaume-Uni, l'effet interne (pouvoir d'achat sur revenu national) rend compte d'une grande partie de l'évolution du rapport entre le pouvoir d'achat et le PIB en volume (figure 2). On distingue deux groupes de pays. En France, en Italie et aux États-Unis, l'effet interne contribue positivement à l'effet « répartition » et par là, à l'évolution du pouvoir d'achat par habitant. Il traduit sur la période une déformation de la distribution du revenu national dans un sens favorable aux ménages. Celle-ci provient d'une baisse des impôts et cotisations accompagnée d'une hausse des prestations. À l'inverse, en Allemagne, au Japon, en Espagne et au Royaume-Uni, le ratio diminue de 0,4 à 0,7 % par an. En Allemagne et au Japon, l'effet interne négatif provient principalement de la modération salariale conduisant à la baisse de la rémunération du travail.

2. Décomposition comptable de l'évolution du pouvoir d'achat sur PIB sur 2000-2007

| | | France | Allemagne | Italie | Espagne | Royaume-Uni | États-Unis | Japon |
|--|------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| | | | | | | | | en % par an |
| Pouvoir d'achat du revenu / PIB | (4) | 0,5 | -0,7 | 0,2 | -0,6 | 0,6 | 0,5 | -0,7 |
| Pouvoir d'achat / revenu national (effet interne) | (5) | 0,3 | -0,6 | 0,1 | -0,7 | -0,4 | 0,4 | -0,6 |
| Revenu national / PIB (effet externe) | (6) | 0,0 | 0,3 | 0,0 | -0,4 | 0,1 | -0,1 | 0,3 |
| Prix relatifs | (7) | 0,2 | -0,4 | 0,0 | 0,5 | 0,9 | 0,2 | -0,4 |

Lecture : on a l'égalité : (4) = (5) + (6) + (7).

Note : taux de croissance annuels moyens.

Source : OCDE, calculs des auteurs.

L'effet externe positif en Allemagne et au Japon est lié à l'amélioration de la balance courante. À l'inverse, en Espagne, la dégradation de la balance courante conduit à un effet externe négatif. Dans les quatre autres pays, l'effet externe est faible.

L'effet « prix relatifs » contribue négativement en Allemagne et au Japon (-0,4 % par an en moyenne) tandis qu'il contribue positivement en Espagne et au Royaume-Uni en raison d'une forte dynamique du prix de l'investissement en logement liée aux effets de la bulle immobilière (encadré 2). L'effet est moindre pour la France (0,2 % par an en moyenne). Il en est de même pour les États-Unis où une évolution dynamique des prix de l'investissement en logement est compensée par une dégradation des termes de l'échange liée à la croissance soutenue des prix des importations.

Au total, chaque pays présente des caractéristiques propres en matière d'évolution du pouvoir d'achat par habitant avant la crise :

- au Royaume-Uni, la hausse très forte du pouvoir d'achat est expliquée par l'évolution favorable et conjuguée de la productivité, du taux d'emploi et des termes de l'échange ;
- en France et aux États-Unis, la croissance soutenue du pouvoir d'achat résulte des gains de productivité relativement élevés et d'une déformation de la part de la richesse produite en faveur des ménages ;
- en Allemagne et au Japon, où l'évolution du pouvoir d'achat est plus faible que dans les autres pays étudiés, les gains de productivité sont soutenus mais la part de la richesse produite qui revient aux ménages diminue fortement ;
- enfin, en Italie et en Espagne, les gains de productivité sont nuls ou négatifs mais, contrairement aux autres pays étudiés, la croissance du pouvoir d'achat par habitant n'y est pas intensive mais extensive : elle est tirée par la hausse du taux d'emploi.

Effets des prix de la demande hors consommation

L'effet des termes de l'échange résulte de ce que ce ne sont pas les mêmes déflateurs qui font passer des valeurs aux volumes selon qu'on s'intéresse au PIB ou au RDBA. Deux exemples illustrent l'impact de ces différences.

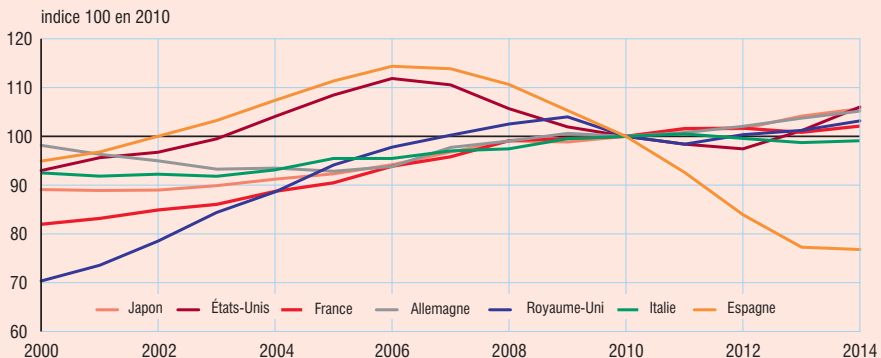
Le premier cas est celui des échanges extérieurs. Une hausse du prix des exportations améliore les termes de l'échange (rapport entre le prix d'exportation et le prix d'importation) et augmente la capacité du pays à produire plus cher qu'il ne consomme ou encore sa capacité à vendre plus cher qu'il n'achète. Toutes choses égales par ailleurs, elle augmente le pouvoir d'achat du revenu national. C'est de cette manière qu'une appréciation du taux de change augmente le pouvoir d'achat du revenu par rapport au PIB. À l'inverse, une hausse du prix du pétrole, pour un pays non producteur de pétrole tel que la France, augmente le prix des importations d'énergies fossiles et réduit le pouvoir d'achat.

Le second exemple est celui des variations du prix de l'investissement en logement des ménages. En présence de bulles spéculatives, les prix de l'investissement peuvent augmenter ou diminuer rapidement. C'est ce qu'on observe au cours de la période étudiée au Royaume-Uni, en Espagne et dans une moindre mesure aux États-Unis. Le rapport entre le prix de l'investissement en logement et le prix de la consommation

des ménages a augmenté de près de moitié entre 2000 et 2007 au Royaume-Uni. En Espagne, ce rapport a augmenté jusqu'en 2006 et s'est effondré ensuite (*figure*).

L'impact d'une hausse du prix de l'investissement logement peut être retracé de la manière suivante. Cette hausse accroît le PIB en valeur ainsi que les revenus nominaux des agents économiques qui travaillent dans le secteur relatif au logement. Elle accroît donc également le RDBA en valeur. Le PIB en volume reste toutefois inchangé car cette hausse du prix de la formation brute de capital fixe (FBCF) en logement est prise en compte dans les prix de production. En revanche, il n'y a pas d'impact sur le prix de consommation qui sert de déflateur au RDBA. Le raisonnement qui justifie ce choix est qu'un ménage qui paye plus cher un logement ne s'appauvrit pas puisqu'il accroît d'autant la valeur de son patrimoine : il subira éventuellement une perte si le marché se retourne, mais elle sera enregistrée au moment de ce retournement, dans son compte de capital. Du fait de cette convention, la hausse du prix de l'investissement en logement conduit donc à un effet de prix relatif favorable au pouvoir d'achat : il reflète essentiellement le gain en pouvoir d'achat des ménages tirant des revenus du secteur du logement. En sens inverse, le RDBA recule en pourcentage du PIB lorsque ce prix de la FBCF se met à baisser.

Rapport entre le prix de l'investissement en logement et le prix de la consommation des ménages depuis 2000

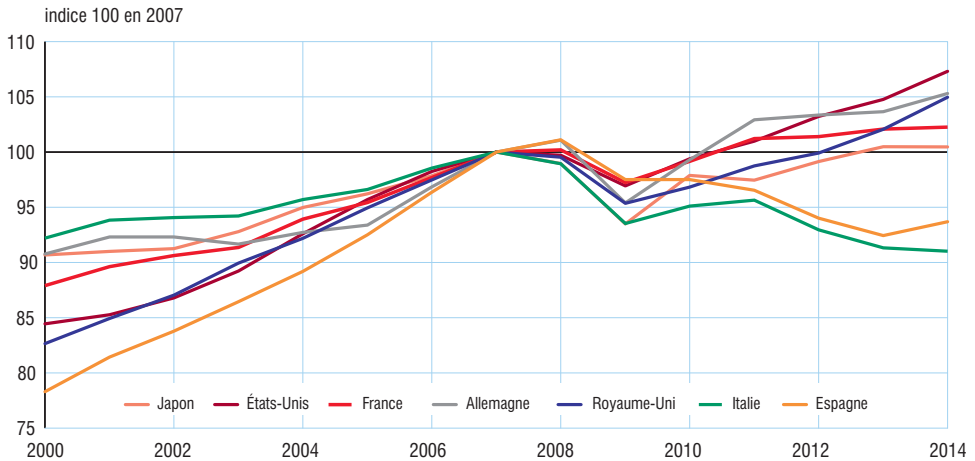


Source : OCDE, calculs des auteurs.

Des évolutions divergentes du pouvoir d'achat depuis 2007

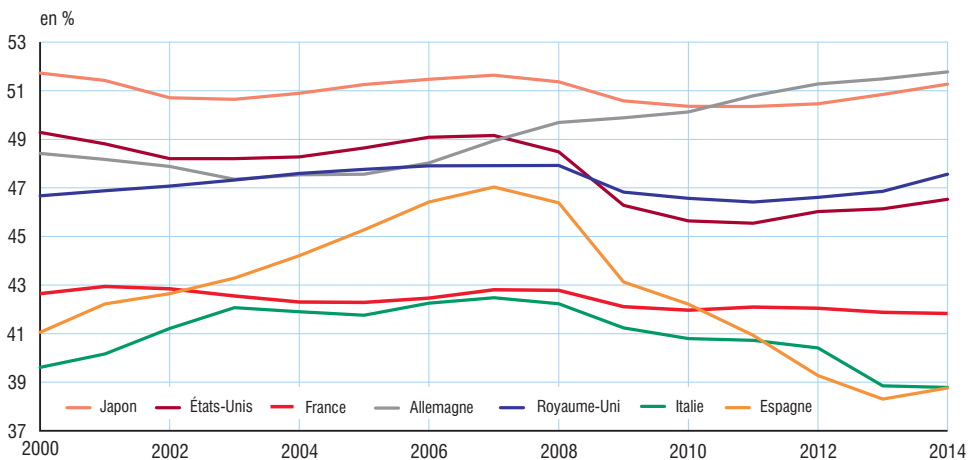
La crise survenue en 2007 a eu un impact négatif sur le PIB, plus ou moins marqué selon les pays (*figure 3*), avec des réactions très variables des appareils productifs. En Espagne et aux États-Unis, la productivité par tête est repartie rapidement à la hausse. Dans les cinq autres pays, elle a diminué pendant la crise.

3. Évolution du PIB en volume depuis 2000



En ce qui concerne le taux d'emploi, en moyenne, au cours de la période étudiée, deux groupes de pays s'opposent (*figure 4*). En Espagne, en Italie et en France, le taux d'emploi est plus faible ; il est plus élevé dans les quatre autres pays. Compte tenu de l'indicateur retenu (la part des personnes en emploi dans l'ensemble de la population), ces différences peuvent s'expliquer par une large variété de facteurs et, en particulier, des facteurs économiques mais aussi démographiques.

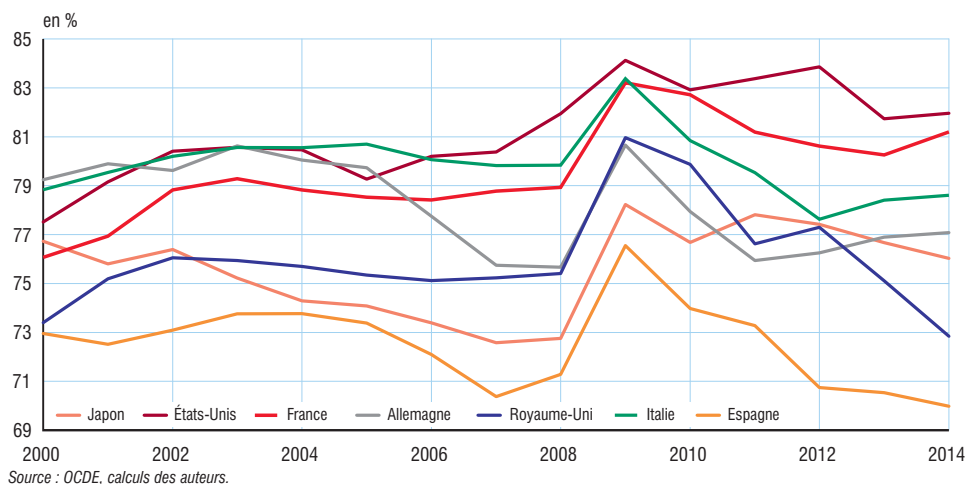
4. Taux d'emploi depuis 2000



Avant 2007, le taux d'emploi est relativement stable, sauf en Espagne où il augmente fortement. Puis dans tous les pays à l'exception de l'Allemagne, le taux d'emploi a connu une chute entre 2007 et 2009. Cette baisse est particulièrement forte en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Italie, plus modérée en France et au Japon. En Espagne et en Italie, la baisse continue au moins jusqu'en 2013, le taux d'emploi atteignant en 2014 un niveau plus faible qu'au début des années 2000. *A contrario*, en Allemagne le taux d'emploi a fortement augmenté depuis 2006.

La chute de l'activité et, dans la plupart des pays, l'évolution de l'emploi ont eu des conséquences négatives sur le revenu des ménages. Mais des mécanismes correcteurs ont partiellement compensé ces effets à court terme. Les revenus qui ne sont pas directement liés à l'activité économique – par exemple, les pensions de retraite et les prestations sociales, notamment de chômage – ont fait office de stabilisateurs économiques. L'analyse du rapport entre le revenu disponible brut ajusté (RDBA) et le PIB en volume montre l'ampleur de cet effet de répartition (*figure 5*). Après des évolutions contrastées entre 2000 et 2007, ce ratio augmente dans tous les pays de 2007 et 2009 : la hausse va de 3 à 6 points. Jointe aux mesures de soutien de l'activité, cette hausse a limité l'impact à court terme de la crise sur le pouvoir d'achat (OCDE, 2015).

5. Pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par rapport au PIB en volume depuis 2000



Mais cet effet de répartition s'inverse dans la plupart des pays entre 2009 et 2011, notamment sous l'effet des plans de consolidation budgétaire. Son évolution redevient ensuite très variable d'un pays à l'autre : stabilisation, léger regain (Allemagne, Italie et France), ou poursuite de la baisse (Espagne et Royaume-Uni).

Ces évolutions hétérogènes de l'effet de répartition se combinent avec des rythmes également variables de reprise de l'activité. Un rebond du PIB en volume a lieu à partir de 2010 dans la plupart des pays étudiés, mais il est plus ou moins marqué et plus ou moins temporaire. À quel degré l'ensemble de ces mouvements ont-ils permis de se rapprocher des trajectoires d'avant la crise ? On peut l'évaluer en comparant les croissances moyennes de l'ensemble de la période 2007-2014 à celles de la période 2000-2007.

L'évolution globale du pouvoir d'achat entre 2007 et 2014 montre un rythme très différent de la période pré-crise (*figure 6*). Le pouvoir d'achat a augmenté au Japon et en Allemagne (1,0 % environ de croissance annuelle). En revanche, il a nettement diminué en Italie et en Espagne (– 2,0 % et – 1,4 % par an respectivement). Enfin, le Royaume-Uni, la France et les États-Unis sont dans une situation intermédiaire, mais nettement en deçà du rythme d'évolution sur 2000-2007.

6. Décomposition comptable de l'évolution du pouvoir d'achat par habitant sur 2007-2014

en % par an

| | | France | Allemagne | Italie | Espagne | Royaume-Uni | États-Unis | Japon |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|
| Pouvoir d'achat par habitant | (1) | 0,3 | 1,0 | – 2,0 | – 1,4 | – 0,5 | 0,5 | 0,9 |
| Production par personne en emploi | (2) | 0,2 | – 0,1 | – 0,5 | 1,5 | 0,1 | 1,0 | 0,3 |
| Emploi / population | (3) | – 0,3 | 0,8 | – 1,3 | – 2,7 | – 0,1 | – 0,8 | – 0,1 |
| Pouvoir d'achat du revenu / PIB | (4) | 0,4 | 0,2 | – 0,2 | – 0,1 | – 0,5 | 0,3 | 0,7 |

Lecture : on a l'égalité : (1) = (2) + (3) + (4).

Note : taux de croissance annuels moyens.

Source : OCDE, calculs des auteurs.

En Allemagne, l'évolution favorable du pouvoir d'achat provient de la très forte hausse du taux d'emploi, alors même que la productivité par personne en emploi diminue légèrement (– 0,1 % par an en moyenne). On peut y voir le résultat de politiques très actives sur le marché du travail (Bouvard *et al.*, 2013), ainsi que de la forte modération salariale à l'œuvre en Allemagne entre 1995 et la fin des années 2000 (Le Moigne et Ragot, 2015).

Au Japon, c'est la déformation très importante du ratio entre le pouvoir d'achat du revenu et le PIB qui explique l'évolution favorable du pouvoir d'achat des ménages. Dans une moindre mesure, le même phénomène est observé en France, en Allemagne et aux États-Unis. Les États-Unis se caractérisent par ailleurs par un fort dynamisme de la productivité du travail et une baisse du taux d'emploi.

En Italie et en Espagne, la diminution importante du pouvoir d'achat des ménages provient de la baisse du taux d'emploi : en Italie, le taux de chômage passe de 6 % en 2007 à 13 % en 2014 ; en Espagne, de 8 % à 24 %.

Comparativement à la période d'avant crise, les effets démographiques sont de même sens dans tous les pays : la part des personnes d'âge actif dans la population diminue. En France, cet effet contribue à une diminution du pouvoir d'achat par habitant de 0,3 % par an en moyenne. Il est largement lié à l'arrivée des personnes nées pendant le baby-boom dans la catégorie des plus de 65 ans.

Sur l'ensemble de la période 2007-2014, l'effet « répartition » est le plus souvent en rupture par rapport aux années précédant la crise avec une forte variabilité des profils entre les différents pays (*figure 7*). En premier lieu, dans quatre des pays étudiés, l'effet interne contribue positivement à l'évolution du pouvoir d'achat par habitant. C'est notamment le cas au Japon, en Espagne et, dans une moindre mesure, en France et au Royaume-Uni, à l'inverse de ce qui était observé sur 2000-2007. Ces effets internes positifs proviennent surtout de la hausse des prestations au Japon et en Espagne contre la baisse des impôts et cotisations au Royaume-Uni et en France.

Dans tous les pays sauf au Royaume-Uni et en Espagne, la somme de l'effet externe et de celui des prix relatifs est faible.

7. Décomposition comptable de l'évolution du pouvoir d'achat sur PIB sur 2007-2014

en % par an

| | France | Allemagne | Italie | Espagne | Royaume-Uni | États-Unis | Japon |
|---|----------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Pouvoir d'achat du revenu / PIB | (4) 0,4 | 0,2 | -0,2 | -0,1 | -0,5 | 0,3 | 0,7 |
| Pouvoir d'achat / revenu national (effet interne) | (5) 0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,7 | 0,6 | 0,0 | 0,8 |
| Revenu national / PIB (effet externe) | (6) 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,3 | -0,4 | 0,3 | 0,1 |
| Prix relatifs | (7) 0,1 | 0,1 | -0,2 | -1,1 | -0,6 | -0,1 | -0,2 |

Lecture : on a l'égalité : (4) = (5) + (6) + (7).

Note : taux de croissance annuels moyens.

Source : OCDE, calculs des auteurs.

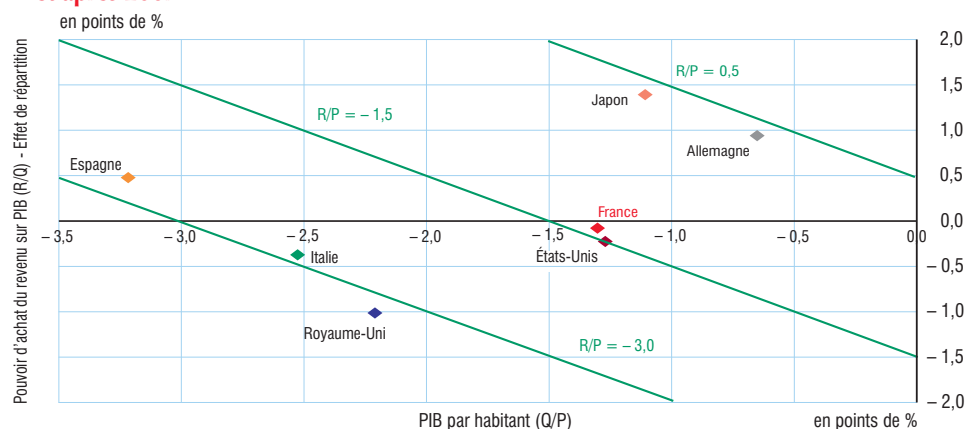
L'effet externe positif (+ 0,3 % par an en moyenne) en Espagne et aux États-Unis est lié à l'amélioration des transferts avec l'extérieur. À l'inverse, au Royaume-Uni, la dégradation de la balance courante conduit à un effet externe négatif.

Les prix relatifs contribuent négativement au Royaume-Uni et surtout en Espagne. Dans ce dernier pays, cette évolution provient, pour une part, de la chute du prix de l'investissement en logement après l'éclatement de la bulle immobilière (*encadré 2*).

Une comparaison globale des périodes 2000-2007 et 2007-2014

Les conséquences de la rupture survenue en 2007 peuvent se visualiser d'une autre manière, à l'aide d'un graphique croisant les changements de rythme de la croissance pour le PIB par habitant (somme des effets « productivité » et effet « emploi ») et le ratio pouvoir d'achat/PIB (effet « répartition »). Sur un tel graphique, les pays ayant eu les mêmes ruptures de croissance du RDBA se regroupent le long de lignes diagonales (*figure 8*).

8. Décomposition de l'évolution du taux de croissance du pouvoir d'achat du revenu avant et après 2007



Lecture : en Allemagne, entre la période 2000-2007 et la période 2007-2014, la variation du rythme de croissance du PIB par habitant a été de -0,7 point (axe horizontal) ; la variation du rythme de croissance du ratio (revenu/PIB) a été de +0,9 point (axe vertical). Une droite oblique indique un ensemble de situations pour lesquelles la variation du rythme de croissance du pouvoir d'achat par habitant (R/P) a été constante : plus cette droite est située en haut à droite du graphique, plus la variation a été positive.

Note : ce graphique donne les écarts entre les taux de croissance annuels moyens des périodes 2007-2014 et 2000-2007, pour les trois variables Q/P, R/Q et R/P.

Source : OCDE, calculs des auteurs.

Les pays étudiés peuvent se partager en trois groupes :

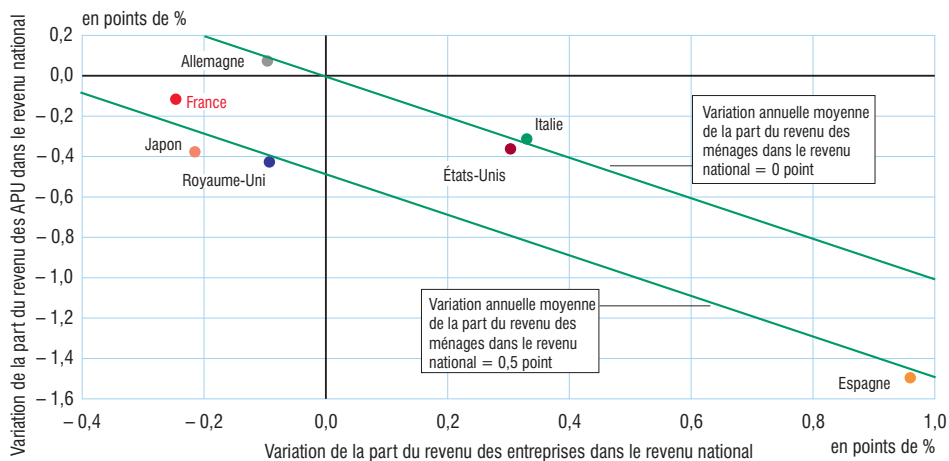
- l'Allemagne et le Japon où l'évolution du pouvoir d'achat par habitant est plus favorable en 2007-2014 qu'en 2000-2007 du fait de l'accroissement du taux d'emploi en Allemagne et de la déformation du partage du revenu en faveur des ménages au Japon. L'écart est d'environ 0,5 point par an en moyenne : en Allemagne, le taux de croissance moyen est passé de 0,7 % par an à 1,0 % par an et au Japon, il est passé de 0,5 % par an à 0,9 % par an ;
- la France et les États-Unis où elle est moins favorable après 2007 (– 1,5 point) ;
- le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie où elle est nettement plus défavorable après 2007 (– 3 points).

S'agissant du PIB par habitant, son évolution entre les deux périodes s'est dégradée dans tous les pays considérés. La dégradation a été forte en Espagne (– 3 points par an, le taux de croissance annuel moyen étant passé de 2 % entre 2000 et 2007 à – 1 % entre 2007 et 2014) ; entre ces deux périodes, la part des personnes en emploi dans la population a très fortement diminué. Une évolution du même signe a eu lieu en Italie et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni. Elle a été plus modérée dans les autres pays, notamment en Allemagne (– 0,7 point par an) où la part des personnes en emploi dans la population a augmenté.

Le pouvoir d'achat rapporté au PIB (effet « répartition ») a évolué entre les deux périodes de façon contrastée selon les pays étudiés : en Allemagne, au Japon et en Espagne, son évolution depuis la crise est venue atténuer les effets de la baisse du taux de croissance du PIB par tête sur le pouvoir d'achat ; elle a au contraire renforcé ces effets en Italie et surtout au Royaume-Uni. Enfin, en France et aux États-Unis, le rapport entre le pouvoir d'achat et le PIB a eu en moyenne une évolution similaire avant et après la crise. L'ampleur de la baisse du taux de croissance moyen du revenu par habitant entre 2000 et 2007 et entre 2007 et 2014 est comparable à celle du PIB par tête.

Une visualisation de même type peut être proposée pour préciser comment se sont articulées les parts du revenu des ménages, des entreprises et des administrations publiques (APU) (figure 9). Les revenus des entreprises et des APU correspondent ici à leurs ressources avant la prise en compte de leurs dépenses de consommation et d'investissement. Comptablement,

9. Variation annuelle moyenne de la part du revenu des ménages, des entreprises et des APU dans le revenu national entre 2007 et 2014



Lecture : entre 2007 et 2014, en moyenne annuelle, au Royaume-Uni, la part du revenu des entreprises dans le revenu national a baissé de 0,1 point et celle des APU a baissé de 0,4 point. Au total, la part du revenu des ménages a augmenté de 0,5 point : le point indiquant le Royaume-Uni est proche de la droite située plus en bas du graphique.

Note : les « entreprises » regroupent les secteurs des sociétés non financières et des sociétés financières.

Source : OCDE, calculs des auteurs.

la somme de ces trois parts est égale à 1 et l'évolution de l'une d'entre elles n'est pas indépendante de celle des autres (sans que cela préjuge des relations de causalité existant entre ces trois variables).

Entre 2007 et 2014, l'Allemagne, l'Italie et les États-Unis ont une part du revenu des ménages dans le revenu national constante (les points les représentant sont proches de la droite située en haut). En Allemagne, la part des entreprises baisse légèrement tandis qu'elle augmente en Italie et aux États-Unis. Dans ces trois pays, ces effets sont compensés par l'évolution du revenu des APU.

Dans les quatre autres pays, la part du revenu des ménages a augmenté d'environ 0,5 point par an en moyenne. En France, au Japon et au Royaume-Uni, la part du revenu des entreprises et des APU dans le revenu national a baissé. En Espagne, la part des entreprises a augmenté fortement (près de 1 point) alors que celle des APU a baissé de près de 1,5 point par an en moyenne.

Entre 2007 et 2014, au sein du RDBA, la part des revenus primaires baisse dans la plupart des pays

Pour conclure, l'analyse du RDBA peut être complétée par une autre forme de décomposition comptable consistant à y séparer les revenus primaires, qui comprennent les revenus directement liés à une participation des ménages au processus de production et les revenus secondaires qui sont issus des prestations, nettes des prélèvements directs.

Les revenus primaires, composante principale du RDBA, proviennent de trois sources : d'abord, la rémunération du travail salarié (salaires et traitements bruts, auxquels s'ajoutent les cotisations sociales employeurs), ensuite l'excédent brut d'exploitation tiré de la production de services de logement par les ménages propriétaires (qu'ils louent leur bien ou l'occupent eux-mêmes) et le revenu mixte brut des ménages exerçant une activité pour leur propre compte et, enfin, les revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus des contrats d'assurance-vie...).

En 2007, avant la crise, les revenus primaires représentent 91 % du RDBA en France et 92 % au Japon (*figure 10*). En Allemagne, en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, la part des revenus primaires est proche de 100 %. L'Italie est dans une situation intermédiaire.

10. Répartition du revenu disponible brut ajusté entre revenus primaires et secondaires en 2007

| | | en % | | | | | | |
|--|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Opération de comptabilité nationale | France | Allemagne | Italie | Espagne | Royaume-Uni | États-Unis | Japon |
| Revenus primaires | B5g | 91,0 | 98,9 | 95,8 | 98,5 | 99,7 | 99,9 | 91,6 |
| Rémunération des salariés | D1 (+) | 64,6 | 62,9 | 48,1 | 68,8 | 69,9 | 67,9 | 68,5 |
| Excédent brut d'exploitation et revenu mixte | B2g+B3g (+) | 18,8 | 16,7 | 29,5 | 25,1 | 16,5 | 22,1 | 16,4 |
| Revenus de la propriété | D4 (+) | 7,5 | 19,3 | 18,2 | 4,6 | 13,3 | 9,9 | 6,7 |
| Revenus secondaires | B7g-B5g | 9,0 | 1,1 | 4,2 | 1,5 | 0,3 | 0,1 | 8,4 |
| Impôts courants sur le revenu et le patrimoine | D5 (-) | 10,8 | 11,5 | 14,0 | 11,4 | 16,7 | 12,8 | 7,3 |
| Cotisations sociales nettes | D61 (-) | 25,0 | 25,0 | 17,9 | 20,3 | 23,2 | 8,3 | 18,2 |
| Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature | D62 (+) | 24,3 | 22,7 | 22,5 | 18,2 | 21,9 | 14,6 | 19,3 |
| Transferts sociaux en nature | D63 (+) | 18,2 | 14,5 | 14,1 | 14,4 | 16,2 | 7,8 | 13,9 |
| Autres transferts courants | D7 (+) | 2,3 | 0,3 | -0,5 | 0,6 | 2,2 | -1,2 | 0,8 |

Note : on a l'égalité comptable $B7g - B5g = D62 + D63 + D7 - D5 - D61$. B7g : revenu disponible brut ajusté.

Source : OCDE, calculs des auteurs.

Dans tous les pays, la rémunération du travail salarié représente la part la plus importante des revenus primaires. Celle-ci est cependant très variable : de 48 % en Italie à 70 % au Royaume-Uni. La part de l'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte oscille entre 15 % et 30 % du revenu primaire, faible au Japon, au Royaume-Uni et en Allemagne, élevée en Espagne et en Italie. Ces disparités s'expliquent en partie par la proportion de l'emploi non salarié dans les pays étudiés, qui dépend de la répartition sectorielle (en particulier, le poids relatif du secteur agricole), l'organisation sociale et les régimes fiscaux. Enfin, la part des revenus de la propriété varie d'un peu moins de 5 % en Espagne à 19 % en Allemagne³ (8 % en France).

Les revenus secondaires sont constitués des prestations sociales et autres transferts (qui augmentent le RDBA) et des prélèvements directs, impôts et cotisations sociales (qui diminuent le RDBA). Les prestations sociales, versées aux ménages afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques et besoins (maladie, vieillesse, logement, etc.), sont composées des prestations versées en espèces et des transferts sociaux en nature (aides au logement en secteur locatif, remboursements médicaux, éducation, santé, etc.). Leur niveau dépend de l'objectif redistributif du système de sécurité sociale, qui se traduit notamment par la couverture des risques encourus, le taux de recours des personnes éligibles aux prestations, etc.

En 2007, les impôts directs représentent entre 7 % (au Japon) et 17 % (au Royaume-Uni) du RDBA des ménages. La France et l'Allemagne sont dans une position intermédiaire (11 %). Les cotisations sociales représentent 8 % du revenu aux États-Unis. C'est une part beaucoup plus faible que dans les six autres pays où elle est toujours supérieure à 18 % (avec un niveau de 25 % en France et en Allemagne).

Les prestations en espèces varient entre 15 % aux États-Unis et 24 % en France. Les prestations en nature représentent 8 % du revenu aux États-Unis, pays où leur part est la plus faible. Dans les autres pays, elle varie entre 14 % et 18 %, la France ayant la part la plus élevée.

Au total, en 2007, les États-Unis se distinguent nettement : les prestations reçues (en nature et en espèces) comme l'ensemble des impôts et cotisations représentent un cinquième du RDBA. En France, en Allemagne et au Royaume-Uni, c'est environ le double, les trois autres pays se trouvant dans une situation intermédiaire. En termes de prestations, la différence entre les États-Unis et les pays européens est en partie due au faible poids des prestations en nature.

La crise n'a eu que peu d'effet sur la hiérarchie relative des pays étudiés en termes de répartition du RDBA entre revenus primaires et secondaires. Ainsi, en 2014 comme en 2007, les États-Unis se distinguent toujours des autres pays par le faible poids des prestations et des prélèvements.

Avec la crise, la part des revenus primaires dans le RDBA chute et corrélativement, la part des revenus secondaires augmente, ce qui atténue l'impact négatif sur le pouvoir d'achat (*figure 11*). Ainsi, entre 2007 et 2010, la part de la rémunération des salariés diminue dans les sept pays, la baisse ayant été relativement faible en France, en Allemagne et en Italie (- 2 points), beaucoup plus forte en Espagne (- 8 points), aux États-Unis (- 7 points) et au Royaume-Uni (- 6 points). En Allemagne, la tendance s'inverse nettement ensuite : en 2014, la part des revenus primaires a retrouvé son niveau de 2007. Dans une moindre mesure, le même phénomène est observé en France. Par contre, dans les autres pays, les conséquences du choc initial sur la composition du revenu des ménages perdurent.

3. La part élevée des revenus de la propriété en Allemagne est directement liée à la faiblesse de celle du revenu mixte : beaucoup d'entreprises allemandes de très petites taille, proches de la notion d'entrepreneur individuel en comptabilité nationale française, sont en comptabilité nationale allemande considérées comme des entreprises distinctes des ménages qui les possèdent, et reversent de ce fait aux ménages détenteurs (sous forme de revenus de la propriété) l'essentiel de leur excédent brut d'exploitation.

11. Répartition du revenu disponible brut ajusté entre revenus primaires et secondaires en 2014

en %

| | Opération de comptabilité nationale | France | Allemagne | Italie | Espagne | Royaume- Uni | États- Unis | Japon |
|---|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|----------------|-------------|
| Revenus primaires | B5g | 90,0 | 99,0 | 93,2 | 90,3 | 93,9 | 96,9 | 88,6 |
| Rémunération des salariés | D1 (+) | 66,3 | 66,6 | 50,3 | 62,6 | 64,5 | 64,6 | 66,7 |
| Excédent brut d'exploitation et revenu mixte | B2g+B3g (+) | 17,2 | 16,4 | 30,3 | 21,2 | 18,3 | 22,4 | 15,3 |
| Revenus de la propriété | D4 (+) | 6,5 | 16,1 | 12,6 | 6,6 | 11,1 | 9,9 | 6,6 |
| Revenus secondaires | B7g-B5g | 10,0 | 1,0 | 6,8 | 9,7 | 6,1 | 3,1 | 11,4 |
| Impôts courants sur le revenu et le patrimoine | D5 (-) | 12,2 | 12,0 | 15,6 | 10,7 | 14,4 | 12,4 | 7,5 |
| Cotisations sociales nettes | D61 (-) | 26,6 | 26,9 | 19,1 | 18,5 | 20,8 | 8,1 | 19,9 |
| Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature | D62 (+) | 27,2 | 22,6 | 27,7 | 23,7 | 23,7 | 17,4 | 21,7 |
| Transferts sociaux en nature | D63 (+) | 19,4 | 16,4 | 14,3 | 14,6 | 16,2 | 7,4 | 15,9 |
| Autres transferts courants | D7 (+) | 2,3 | 0,8 | -0,6 | 0,5 | 1,5 | -1,2 | 1,2 |

Note: on a l'égalité comptable $B7g - B5g = D62 + D63 + D7 - D5 - D61$. B7g : revenu disponible brut ajusté.

Source : OCDE, calculs des auteurs.

En France, en Allemagne et en Italie, entre 2007 et 2014, les prélèvements (impôts et cotisations) ont crû nettement plus rapidement que le RDBA des ménages. En 2014, leur part atteint 39 % en France, 39 % en Allemagne et 35 % en Italie (contre respectivement 36 %, 36 % et 32 % en 2007). La hausse provient à la fois de l'évolution des impôts et de celle des cotisations. Au Japon, la hausse de la part des cotisations est partiellement compensée par la diminution des impôts. Dans les trois autres pays (États-Unis, Espagne et Royaume-Uni), la part des prélèvements a baissé. Cette baisse a été très significative au Royaume-Uni (près de 5 points).

À l'inverse de ce que l'on observe pour les prélèvements, tous les pays ont eu une évolution de même sens en ce qui concerne les prestations, dont la part dans le RDBA des ménages a augmenté entre 2007 et 2014. La hausse la plus faible a eu lieu au Royaume-Uni (1 point). Dans les pays du sud de l'Europe, elle provient des prestations en espèces (plus de 5 points). En Allemagne, la stabilité de la part des prestations en espèces est compensée par la hausse des transferts en nature. En 2014, la France est le pays où la part des prestations sociales est la plus élevée, s'élevant à 48 % du RDBA des ménages. ■

Pour en savoir plus

Bivens J. et Mishel L., "Understanding the historic divergence between productivity and a typical worker's pay" Economic Policy Institute, *Briefing paper* #406, 2015.

Bouvard F., Rambert L., Romanello L. et Studer N., « Réformes Hartz : quels effets sur le marché du travail allemand ? », *Trésor-Eco*, n° 110, 2013.

De Serres A., Causa O. et Ruiz N., "Growth from the Household Perspective", OECD Working Party No. 1 on *Macroeconomic and Structural Policy Analysis*, 2015.

Le Moigne M. et Ragot X., « France et Allemagne : Une histoire du désajustement européen », OFCE, *Document de travail* 2015-17, 2015.

Madec P. et Plane M., « Austérité et pouvoir d'achat en France », Blog de l'OFCE, 2014.

Ralle P. et Sicsic M., « PIB et bien-être en Europe depuis vingt ans », in *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2015.

67,2 milliards d'euros de dépenses en lien avec l'environnement en 2013

*Benoît Bourges, Olivier Diel, Irénée Joassard**

Depuis les années 1990, les préoccupations environnementales progressent tant au niveau des ménages que des entreprises et pouvoirs publics, avec une réglementation de plus en plus complète dans ce domaine, que ce soit à l'échelon européen ou national. La mise en œuvre de cette réglementation a largement contribué à faire évoluer les pratiques. Ces changements se sont notamment traduits par une croissance des dépenses consacrées à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles.

En 2013, en France, les ménages, les entreprises et les administrations publiques ont ainsi mobilisé 67,2 milliards d'euros pour ces dépenses liées à l'environnement. Entre 2000 et 2013, celles-ci ont augmenté plus rapidement que le PIB. Les trois quarts de ce montant relèvent des domaines de l'eau et des déchets. Au-delà de ces deux postes, les dépenses de protection de l'environnement concernent également l'air, le climat, les sols, la faune et la flore. Elles visent aussi à lutter contre des nuisances très diverses telles que le bruit ou les rayonnements radioactifs.

Les actions associées à ces différentes dépenses contribuent à l'amélioration de l'état de l'environnement. Par exemple, plus de 9 stations d'épurations sur 10 respectent les normes en vigueur en 2013. De même, les investissements des industriels consécutifs au renforcement des exigences réglementaires participent à la diminution des émissions de polluants dans l'air, notamment celles de dioxyde de soufre. Enfin, le développement du parc de déchèteries et des filières de collecte sélective favorise le recyclage des déchets.

Une longue période de prise en compte de l'environnement dans le débat public

Ces quarante dernières années, l'importance et la globalisation des enjeux environnementaux ont conduit à de nombreux accords internationaux. Depuis la Conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm en 1972 jusqu'à l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015 (COP21), le droit environnemental s'édifie sous l'impulsion de conventions et d'accords multilatéraux : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, Convention sur la diversité biologique, Convention d'Aarhus sur l'information environnementale, Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux... En France, la Charte de l'environnement (2004), le processus du Grenelle de l'environnement (2007-2010) et la mise en place de conférences environnementales annuelles (depuis 2012) témoignent de l'importance grandissante accordée à ces thématiques dans le débat public.

* Benoît Bourges, Olivier Diel, Irénée Joassard, Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS).

Ces événements s'accompagnent de changements législatifs. Ainsi, les exigences réglementaires s'accroissent. Au niveau européen, plus de 500 directives ou règlements concernent la thématique environnementale. Si l'outil réglementaire est, historiquement, le premier levier de transformation des modes de production et dans une certaine mesure de consommation, les outils économiques sont également mobilisés, tant sous l'angle dissuasif (taxes environnementales) que sous l'angle incitatif (subventions). Il s'agit dans ce cadre de se rapprocher de la mise en œuvre du principe pollueur-payeur.

Le développement des comptes de l'environnement

La montée en puissance de la problématique environnementale s'est accompagnée de critiques sur la comptabilité nationale, qui n'intégrerait pas suffisamment l'aspect environnemental. De premiers travaux, initiés en 1978 par la Commission interministérielle des comptes de patrimoine naturel, ont, notamment, permis de proposer des concepts nécessaires à l'évaluation de ces actifs naturels, tels que leur périmètre ou une première nomenclature.

Au début des années 1990, l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) a commencé à développer un système de comptes satellites de l'environnement. Ces travaux ont abouti à la publication en 1994 du Système Européen pour le Rassemblement des Informations Économiques sur l'Environnement (SERIEE) portant notamment sur les comptes de dépenses de protection de l'environnement. En coordination avec ces travaux européens, la division de statistique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a établi en 1993 une première version d'un Système de comptabilité économique et environnementale. Le cadre central de ce dernier a été reconnu en 2012 comme standard statistique par la Commission statistique de l'ONU.

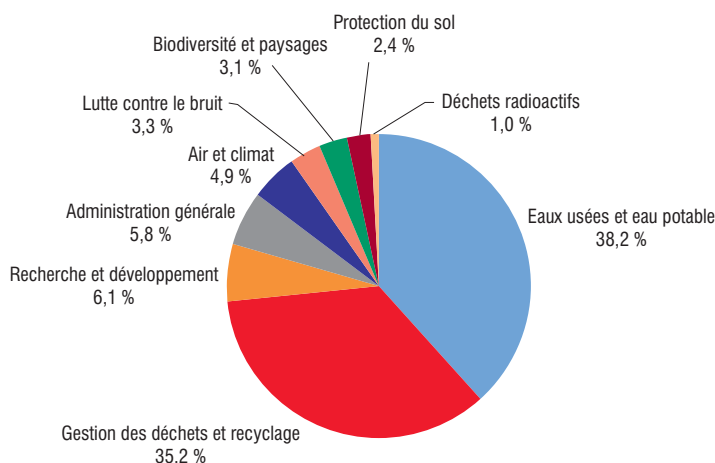
Ces comptes de l'environnement retracent les différentes composantes des interactions entre économie et environnement. Ainsi, la **comptabilité physique des flux d'émissions de polluants** permet d'évaluer l'effet des activités économiques sur l'environnement, notamment par le calcul d'empreintes, en tenant compte des importations nationales. C'est ainsi qu'en France, alors que les émissions de gaz à effet de serre diminuent, l'empreinte carbone¹ progresse légèrement entre 1990 et 2012. Les **comptes d'actifs naturels**, plus complexes à établir, permettent d'avoir une vision d'ensemble de l'état des différents milieux et des évolutions des stocks correspondants. Enfin, les **comptes monétaires environnementaux** mesurent l'activité et les transactions économiques selon une nomenclature environnementale. D'ici 2017, au sein de l'Union européenne, cette composante devra suivre le secteur des biens et services environnementaux (442 000 emplois en 2013), la taxation environnementale (2,2 % du PIB en 2013) et la dépense de protection de l'environnement.

Déchets et eaux : principales composantes des dépenses en lien avec l'environnement

En 2013, la France a mobilisé 67,2 milliards d'euros pour la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. En termes de montants, les principales composantes de ces dépenses en lien avec l'environnement ont trait à la gestion de l'eau et des déchets. Ainsi, en 2013, les dépenses concernant le **domaine de l'eau** constituent 38 % du total ; elles concernent l'assainissement des eaux usées et la distribution d'eau potable (*figure 1*).

1. L'empreinte carbone d'un pays comptabilise l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre induites par la consommation intérieure de biens et services, qu'ils soient produits dans le pays ou importés. Elle exclut les émissions liées à la fabrication des produits et services exportés.

1. Répartition de la dépense liée à l'environnement en 2013



Champ : France.

Note : données provisoires.

Source : SOeS, *Compte satellite de l'environnement 2015*.

La dépense relative à la **gestion des déchets** atteint 35 %, via le service public de gestion de déchets, les traitements spécifiques aux déchets des entreprises de certains secteurs d'activité, ou encore le marché du recyclage.

Cependant, la protection de l'environnement concerne d'autres thématiques très diverses : la protection de l'air, celle des sols, la lutte contre le bruit et la protection de la biodiversité. Certaines dépenses sont, en outre, transversales à ces différents domaines : la progression de la connaissance et la mise en œuvre de technologies moins polluantes nécessitent ainsi des actions de recherche et développement ; le fonctionnement des organismes publics en charge de l'environnement requiert des dépenses d'administration générale. Les périmètres et les différents domaines environnementaux permettant de répertorier et d'organiser ces dépenses en lien avec l'environnement sont définis au niveau européen par le règlement n° 538/2014 (*encadré 1*).

Le **domaine de la protection du sol** regroupe essentiellement les actions de dépollution des sols (810 millions d'euros en 2013) et de réduction des pollutions diffuses (620 millions d'euros), en particulier d'origine agricole (pesticides, effluents d'élevage...). La **lutte contre le bruit** concerne principalement le secteur du bâtiment (1,6 milliard d'euros en 2013) par l'intermédiaire de l'isolation acoustique des logements, ainsi que celui des transports (530 millions d'euros) : remplacement des silencieux des véhicules, traitement de l'asphalte des routes, construction d'écrans acoustiques aux abords des voies routières et ferroviaires... La **protection de la biodiversité** mobilise 2,1 milliards d'euros en 2013 ; ce montant est abondé en grande partie par les collectivités locales (1,2 milliard d'euros), ces dernières ayant en effet des compétences très larges dans ce domaine : participation à la définition des « trames vertes et bleues » (politiques visant à préserver et restaurer les continuités écologiques en protégeant les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient) par les intercommunalités, financement des espaces naturels sensibles pour les départements, gestion des parcs naturels régionaux par les régions... La **gestion des déchets radioactifs** (traitement, conditionnement, stockage dans les centres existants, entreposage) s'élève à 640 millions d'euros en 2013. Elle est majoritairement le fait d'entreprises spécialisées, agissant pour le compte des producteurs de ces déchets (440 millions d'euros en 2013).

Méthodologie des comptes des dépenses en lien avec l'environnement

L'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) a défini les règles des comptes satellites de l'environnement dans le Système Européen pour le Rassemblement des Informations Économiques sur l'Environnement (SERIEE). En coordination avec ces travaux européens, la Commission statistique de l'ONU a reconnu comme standard statistique le cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale en 2012.

Ces systèmes ont conduit à la mise en place de nomenclatures visant à définir le périmètre des dépenses environnementales et leur ventilation en différents domaines.

Les dépenses liées à l'environnement regroupent les dépenses de protection de l'environnement, qui mesurent les efforts de la société pour protéger l'environnement contre les phénomènes de pollution et de dégradation, et les dépenses de gestion de la ressource, qui mesurent les efforts de la société pour prévenir l'épuisement des ressources naturelles.

La Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement (CEPA) permet de répartir la dépense de protection de l'environnement selon les 9 domaines suivants :

CEPA 1 - Protection de l'air ambiant et du climat

CEPA 2 - Gestion des eaux usées

CEPA 3 - Gestion des déchets

CEPA 4 - Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface

CEPA 5 - Lutte contre le bruit et les vibrations

CEPA 6 - Protection de la biodiversité et des paysages

CEPA 7 - Protection contre les radiations

CEPA 8 - Recherche et développement dans le domaine de l'environnement

CEPA 9 - Autres activités de protection de l'environnement.

Le compte de dépenses de protection de l'environnement est visé par le règlement européen n° 538/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014. Ce règlement imposera aux États membres, à partir de 2017, de transmettre annuellement à Eurostat des données conformes aux normes du SERIEE et ventilées selon la CEPA.

Les dépenses de gestion des ressources naturelles ne font pour l'instant l'objet d'aucun règlement européen, même si une nomenclature les concernant (CREMA) a été définie. La France suit un périmètre plus restreint que celui préconisé par la CREMA. Par exemple, les dépenses d'isolation thermique des bâtiments et celles liées à la gestion durable du bois, qui font partie du périmètre de cette nomenclature, ne sont pas intégrées dans les comptes français de dépenses liées à l'environnement.

Les comptes de dépenses liées à l'environnement sont élaborés par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), service statistique ministériel du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Ils sont présentés dans un rapport annuel et validés par la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement. Les comptes relatifs à l'année 2013 ont été validés le 13 novembre 2015 et le rapport a été publié en décembre.

Les sources utilisées sont nombreuses et de nature diverse. Certaines données proviennent des principaux producteurs de statistiques publiques tels que la DGFIP ou l'Insee : statistiques de comptabilité nationale et d'indices de prix, données sur les entreprises issues d'ESANE et des EAP¹, résultats de l'enquête sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement (Antipol).

D'autres données sont utilisées pour un domaine environnemental particulier. Elles peuvent provenir d'une administration en charge de ce domaine : la Direction générale de l'énergie et du climat, la Direction générale de la prévention des risques, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature... Elles sont également issues de fédérations ou syndicats professionnels : l'Union technique de l'automobile, du monocycle et du cycle (Utac), le Syndicat national des entreprises du traitement de l'eau (Synteau), l'Union des professionnels de la dépollution des sites (UPDS), l'Association professionnelle des réalisateurs d'écrans acoustiques (APREA), etc.

1. ESANE : élaboration des statistiques annuelles d'entreprise ; EAP : enquête annuelle de production.

Encadré 1 (suite)

Les dépenses comptabilisées sont de plusieurs types. Elles couvrent en premier lieu la production de services dont le but principal est la protection de l'environnement. Ces dépenses sont comptabilisées dans leur intégralité. En second lieu, d'autres dépenses concernent l'achat et l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement que les produits classiques équivalents, comme par exemple l'acquisition d'un véhicule émettant peu de CO₂. Ces produits contribuent à la protection de l'environnement sans que ce ne soit leur objectif premier. C'est donc uniquement leur surcoût par rapport à ces produits équivalents qui est comptabilisé. En corollaire, ce second poste de dépense s'estompe dès lors que le produit classique équivalent n'existe plus sur le marché ou lorsqu'il y a obligation à s'équiper en produits plus respectueux de l'environnement.

Avec 4,1 milliards d'euros en 2013, le domaine de la **recherche et développement en environnement** couvre plusieurs thématiques : la surveillance et la protection de l'environnement, l'avancement général des connaissances sur les milieux naturels, l'exploration et l'exploitation de la terre et de la mer, la gestion des déchets radioactifs... Enfin, la **dépense d'administration générale pour la protection de l'environnement** regroupe l'ensemble des dépenses environnementales ne pouvant être ventilées entre les différents domaines environnementaux précités. Les montants correspondants s'élèvent à 3,9 milliards d'euros en 2013.

Les déchets : progression de la part des déchets recyclés

La gestion des déchets répond à des enjeux environnementaux importants. Elle vise d'une part à réduire les émissions de polluants dans l'environnement en provenance des déchets au travers de la suppression des décharges sauvages, de la mise aux normes des incinérateurs ou de la réduction des quantités de déchets enfouis. Elle a, d'autre part, l'ambition de développer le recyclage des déchets en augmentant la part des matières premières de recyclage dans les processus de production afin de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles.

En 2012, la production de déchets atteint 345 millions de tonnes. Le secteur de la construction y contribue à hauteur de 70 %. Les flux financiers correspondant à la gestion de cette catégorie de déchets sont toutefois faibles, la plus grande partie des déchets de la construction étant réutilisée comme remblais sur des chantiers voisins.

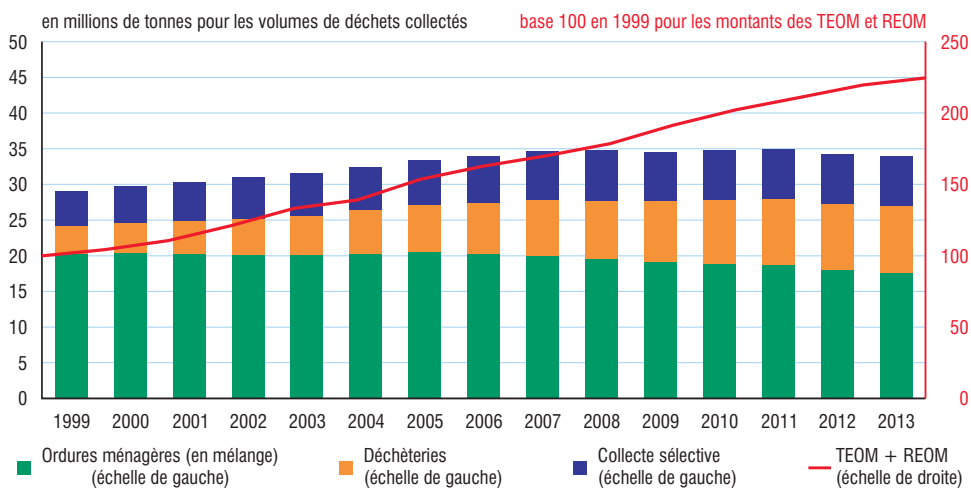
Les déchets ménagers et assimilés, dont la gestion relève du service public de gestion des déchets (SPGD), représentent près de 10 % de la production totale de déchets en France. Après avoir augmenté entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000, cette catégorie de déchets tend à baisser depuis 2012 (*figure 2*).

Dans le même temps, les dispositifs de collectes sélectives se sont développés et le réseau des déchèteries s'est renforcé, sous l'impulsion de la directive européenne 2000/76/CE qui vise un taux de recyclage des déchets municipaux de 50 % à horizon 2020.

De fait, les volumes collectés en déchèteries et dans les bacs de collecte sélective (papiers, cartons, flacons en plastique, boîtes métalliques...) augmentent depuis 1999, ce qui s'est traduit par une croissance de la part des déchets valorisés et par une diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles (déchets non déposés dans ces bacs de collecte sélective).

La dépense du SPGD, principale composante des dépenses liées aux déchets, atteint 10 milliards d'euros en 2013. Ce service est principalement financé par les taxes ou redevances d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM et REOM) payées par les usagers, respectivement à hauteur de 6,9 milliards et 660 millions d'euros en 2013. Ces contributions dépendent, respectivement, du montant de l'impôt sur le foncier bâti et du nombre de personnes occupant le foyer. Une tarification alternative, dite incitative, en lien avec la quantité de déchets effectivement produits, se développe toutefois depuis plusieurs années. Fin 2013, 150 collectivités, représentant un total de 3,5 millions d'habitants, ont adopté cette tarification.

2. Évolution des volumes de déchets ménagers collectés et du financement *via* les taxes et redevances d'enlèvement d'ordures ménagères



Champ : France, hors déblais et gravats.

Note : les déchets municipaux comprennent les déchets des ménages et ceux des artisans et commerçants, collectés en même temps ; les déchets des ménages sont estimés à partir des déchets municipaux ; les ordures en mélange ou « ordures ménagères résiduelles » correspondent au contenu de la poubelle ordinaire ; la collecte sélective comprend les emballages, les journaux-magazines, les encombrants et les déchets verts hors déchèterie.

Sources : Ademe ; SOeS, *Compte satellite de l'environnement 2015 d'après DGFiP et DGCL*.

Les montants totaux de ces contributions ont fortement augmenté au cours du temps, progressant de plus de 5 % en moyenne annuelle depuis 2000. Outre le coût de la collecte sélective, cette forte hausse s'explique aussi par les investissements nécessaires pour l'amélioration technique du traitement des déchets. En 2013, le montant des investissements relatifs à la gestion des déchets ménagers et assimilés s'élève à 1,3 milliard d'euros, soit un niveau équivalent à la moyenne de la période 2004-2013. En complément, depuis 1992, une redevance spéciale payée par les entreprises a également été mise en place pour financer la gestion des déchets des entreprises ayant recours au SPGD. En 2013, son montant atteint 190 millions d'euros.

La dépense de gestion des déchets intègre aussi le coût pour les entreprises de la gestion des déchets issus de leur activité qui ne peuvent être pris en charge par le SPGD. Ces déchets sont gérés soit en interne, soit par des entreprises spécialisées. Le traitement de ces déchets nécessite notamment des investissements (achat de broyeurs ou de bennes pour le tri et le stockage des déchets, ...) de la part des établissements industriels ; en 2013, ils s'élèvent à 160 millions d'euros. Ces investissements induisent également des dépenses de fonctionnement, que ce soit sous forme d'achats de services auprès d'entreprises spécialisées dans le traitement des déchets ou de coûts internes (frais de personnel par exemple).

L'amélioration des modes de collecte et de traitement des déchets a favorisé le développement des activités de recyclage. La part des déchets recyclés est ainsi passée de 12,5 % en 2000 à 21,5 % en 2013. La production de la branche dite de la récupération a évolué respectivement de 3,6 milliards d'euros à 8,9 milliards d'euros sur la période. Cette branche regroupe les activités visant à récupérer, recycler et vendre des matières premières de recyclage, issues de la transformation de déchets. Les deux tiers de ce montant proviennent de la vente de métaux (ferreux ou non). La France exporte davantage de matières premières de recyclage qu'elle n'en importe, la balance commerciale étant excédentaire de plus de 2 milliards d'euros en 2013.

L'eau : des eaux usées mieux traitées

L'alimentation de la population en eau potable et l'assainissement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel répondent à des enjeux majeurs, à la fois en termes de santé publique et de protection de l'environnement. La qualité de l'eau est réglementée au niveau européen par plusieurs directives.

Ainsi, la directive 2000/60/CE, dite « directive-cadre sur l'eau », vise à garantir un bon état des milieux aquatiques, tandis que la directive 98/83/CE réglemente la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La directive 91/271/CEE relative aux traitements des eaux résiduaires urbaines² (ERU) impose la mise aux normes des stations d'épuration en fixant différentes échéances, notamment selon la taille des agglomérations.

Des plans d'action ont été lancés en France en 2007, puis en 2011, pour finaliser la mise en conformité des stations de traitement des eaux. En 2013, 90,9 % des 19 919 stations de traitement des eaux usées sont conformes à la réglementation.

Dans le même temps, au niveau national, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », a fixé des objectifs visant à limiter à 15 % les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable. En 2012, ces déperditions sont de l'ordre de 20 % du volume prélevé. Elles ont diminué de plus d'un point entre 2009 et 2012.

Même si les objectifs fixés ne sont pas encore atteints pour l'ensemble des collectivités, les mesures mises en œuvre pour les satisfaire ont généré des investissements importants depuis les années 2000 dans les domaines de l'assainissement des eaux usées et de la distribution d'eau potable. Par ailleurs, la qualité des eaux prélevées pour la consommation humaine nécessite très souvent un traitement préalable de cette ressource (nitrates, pesticides, micro-polluants, turbidité, etc.) ce qui occasionne également des investissements conséquents. En 2013, 6,7 milliards d'euros ont été investis dans ces différents domaines.

Le coût de ces investissements est répercuté sur les prix unitaires de l'eau facturée aux consommateurs. En moyenne au 1^{er} janvier 2013, pour une consommation de référence de 120 m³, le consommateur paie au total 3,85 €/m³, dont 2 €/m³ pour le service d'eau potable et 1,85 €/m³ pour l'assainissement. Ce prix total était de 3,53 €/m³ au 1^{er} janvier 2009. Entre 2000 et 2014, le prix de la dépense d'eau (service de l'eau potable et de l'assainissement confondus) pour les consommateurs a augmenté en moyenne de 2,7 % par an.

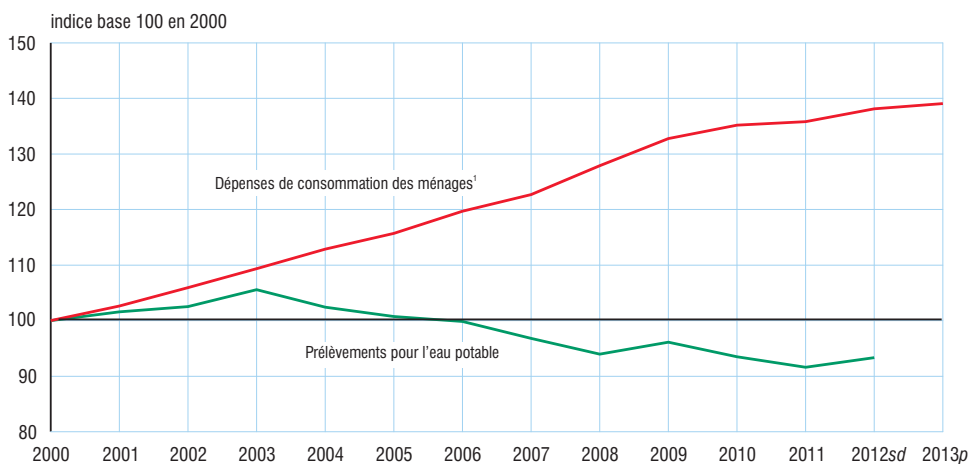
Malgré la diminution de la consommation d'eau potable par habitant, les factures d'eau acquittées par les ménages continuent d'augmenter (*figure 3*). En 2013, elles totalisent 9,3 milliards d'euros (soit environ 330 euros en moyenne par ménage et par an) ; elles contribuent au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liés à la production d'eau potable et à l'assainissement des eaux usées.

Une autre composante de la dépense dans le domaine de l'eau concerne la mise en place (et leur entretien) de systèmes d'assainissement autonome pour les logements localisés dans les zones d'assainissement non collectif des communes. Malgré l'étalement urbain induit par l'essor de l'habitat en périphérie des agglomérations, la croissance du parc d'équipements autonomes est toutefois plus faible que celle du parc de logements individuels, les nouveaux logements étant le plus souvent raccordés aux réseaux d'assainissement collectif (cas des lotissements par exemple).

Les dépenses dans le domaine de l'eau concernent également les entreprises. En premier lieu, celles-ci achètent ou prélèvent de l'eau pour utilisation en tant que consommation intermédiaire dans leurs processus de production. La modernisation de ces derniers explique en partie la diminution des besoins en eau du secteur industriel (- 32 % depuis 2008).

2. L'eau résiduaire urbaine désigne l'eau qui provient des activités domestiques normales telles que les eaux fécales, de nettoyage, de cuisine, d'hygiène, etc.

3. Évolution des prélèvements d'eau potable et des dépenses facturées aux ménages



1. Dépense de consommation des ménages pour la distribution d'eau potable et l'assainissement collectif.

Champ : France ; France métropolitaine pour les prélèvements.

Note : donnée 2013 non disponible pour les prélèvements.

Sources : Agences de l'eau ; SOeS, Compte satellite de l'environnement 2015.

Par ailleurs, certaines activités industrielles nécessitent un traitement des eaux usées et des eaux de refroidissement qui ne peut être assuré par les services d'assainissement collectif. Comme pour les déchets, les établissements industriels investissent alors dans des bassins de rétention et dans des équipements de mesure et de traitement de leurs eaux usées. En 2013, les montants correspondants pour l'industrie s'élevaient à 240 millions d'euros pour les investissements et à 400 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement.

L'air et le climat : des émissions de polluants en baisse

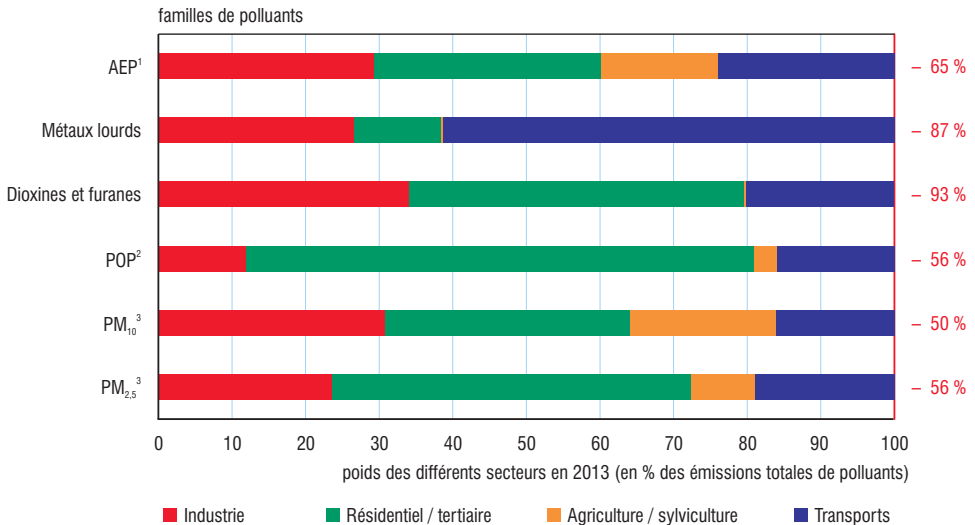
Les polluants atmosphériques ont un impact direct sur la santé humaine et sur les écosystèmes. La pollution de l'air constitue l'un des principaux risques environnementaux connus pour la santé. Selon le projet Aphekom³, si les concentrations moyennes en particules fines de neuf agglomérations françaises (12 millions d'habitants) respectaient le seuil recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), environ 2 900 décès prématurés pourraient être évités chaque année. De plus, les coûts globaux de santé pourraient être réduits d'environ 5 milliards d'euros par an.

Les émissions françaises de polluants atmosphériques ont baissé sur la période 1990-2013 (figure 4) en partie grâce aux évolutions technologiques et aux renforcements de réglementation en la matière. Par exemple, les émissions de particules et de métaux lourds ont été réduites respectivement de 50 % et 87 % entre 1990 et 2013.

La situation s'améliore également pour les niveaux de concentration de polluants, mais dans des proportions moindres compte tenu des processus chimiques complexes intervenant dans l'atmosphère. Ainsi, depuis 2009, la France respecte les seuils réglementaires de la protection de la santé humaine pour le dioxyde de soufre (SO₂), ses émissions ayant diminué de 71 % entre 1900 et 2014 (figure 5). En revanche, pour le dioxyde d'azote (NO₂), les particules (PM₁₀ net PM_{2,5}) et l'ozone, les dépassements des seuils réglementaires subsistent sur certaines zones du territoire, même si leur nombre a globalement diminué entre 2000 et 2014.

3. Projet européen (2008-2011) dont l'objectif a été d'évaluer l'impact sanitaire et économique de la pollution atmosphérique urbaine dans 25 villes européennes : <http://www.aphekom.org>

4. Part des secteurs d'activité dans les émissions de polluants dans l'air



1. AEP : substances relatives à l'acidification, à l'eutrophisation et à la pollution photochimique (dioxyde de soufre SO₂, oxydes d'azote NO_x, composés organiques volatils non méthaniques COVNM, monoxyde de carbone CO et ammoniac NH₃).

2. POP : polluants organiques persistants (hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP, polychlorobiphényles PCB, hexachlorobenzène HCB).

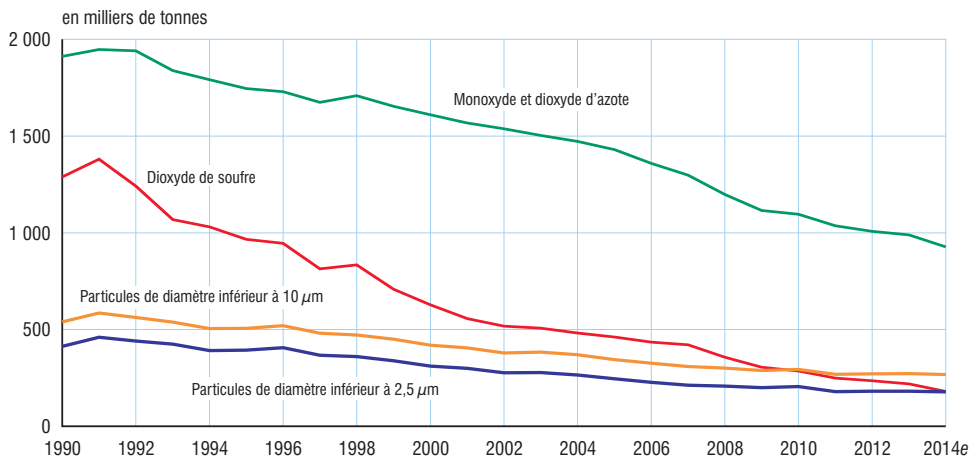
3. PM₁₀ = particules de diamètre inférieur à 10 µm ; PM_{2,5} : particules de diamètre inférieur à 2,5 µm.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : les chiffres en rouge à droite correspondent aux évolutions 1990-2013 des émissions de polluants dans l'air tous secteurs confondus (en %).

Source : Citepa, format Secten, avril 2015.

5. Évolutions des émissions des principaux polluants atmosphériques



Champ : France métropolitaine.

Source : Citepa, format Secten, mise à jour avril 2015.

La lutte contre le changement climatique est également devenue un enjeu majeur depuis les années 1990 au niveau mondial. Toutefois, les émissions de gaz à effet de serre continuent de progresser à l'échelle planétaire, et avec elles, la concentration du CO₂ dans l'atmosphère. Cette dernière a augmenté de 40 % depuis l'ère préindustrielle. Il en résulte une augmentation de la température de l'atmosphère. L'année 2015 est l'année la plus chaude jamais enregistrée

(de l'ordre de + 1°C par rapport à l'ère préindustrielle). L'accord international de décembre 2015, obtenu lors de la COP21 à Paris, fixe comme objectif une limitation du réchauffement mondial à un niveau compris entre 1,5°C et 2°C d'ici 2100. Sa mise en œuvre nécessitera des financements importants pour atteindre l'objectif de long terme retenu d'un équilibre des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre.

En France, sur la période 1990-2013, les émissions des gaz à effet de serre ont baissé d'environ 11 % avec de fortes disparités selon les secteurs. Ainsi, celles des transports et du résidentiel/tertiaire ont augmenté respectivement de 12 % et 11 %. Ces fortes croissances ont néanmoins été compensées par la réduction des émissions de l'industrie (- 40 %), des branches de l'énergie (- 27 %) et de l'agriculture (- 6 %). Depuis 2007, la tendance des émissions des gaz à effet de serre de l'ensemble des secteurs est à la baisse. Ainsi, les émissions de CO₂ liées aux transports (qui représentent près du tiers des émissions totales) baissent modérément, à la faveur d'une diminution des consommations unitaires de carburant des véhicules et d'une très faible progression de la circulation automobile depuis le début des années 2000. Ces progrès sont néanmoins contrebalancés par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre associées aux importations. Depuis 1990, elles ont en effet crû d'environ 50 %⁴.

Les dépenses de protection de l'air et du climat s'élèvent à 3,3 milliards d'euros en 2013. Ce montant n'intègre toutefois pas les dépenses induites par le développement des énergies renouvelables (*encadré 2*), ni l'ensemble des financements mobilisés pour atténuer les effets du changement climatique. Selon l'institut I4CE⁵, en 2013, ces derniers s'élèvent à 17,6 milliards d'euros pour ce qui relève de l'efficacité énergétique (isolation...) et 12 milliards d'euros pour les infrastructures durables (transports en commun...).

Parmi les 3,3 milliards d'euros comptabilisés, les principales dépenses concernent le surcoût lié à l'achat de véhicules propres et de chaudières à condensation, l'utilisation du biocarburant et les dépenses de lutte contre les émissions industrielles.

Le dispositif du bonus/malus mis en place par les pouvoirs publics en 2007 a encouragé les achats de véhicules peu émetteurs de CO₂. Depuis sa création, les conditions du dispositif ont été restreintes : pour bénéficier d'un bonus à la fin 2013, les véhicules doivent émettre moins de 91 g de CO₂ par km contre 130 g en 2007. En 2013, le montant total des bonus et celui des malus sont compris entre 200 et 300 millions d'euros. De plus, avec les évolutions technologiques et ce dispositif, les émissions de CO₂ des véhicules neufs à essence ou diesel se sont réduites depuis plusieurs années. Ainsi, 36,7 % des voitures neuves immatriculées émettent moins de 106 g de CO₂ par km en 2013, alors qu'elles n'étaient que 0,5 % dans ce cas en 2007, selon les tests en condition théorique. Cependant, le dispositif a contribué à favoriser le diesel, ce qui a limité les émissions de CO₂, mais a freiné la diminution des émissions d'oxydes d'azote. Le marché des véhicules électriques, fortement soutenu par le bonus, a vu son développement s'accélérer nettement depuis 2003, mais il reste encore relativement marginal : 8 781 unités neuves ont été vendues en France en 2013, soit 0,3 % seulement du total des immatriculations.

L'incorporation de biocarburants dans les carburants participe également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les productions de biocarburants (biodiesel et bioéthanol) ont nettement augmenté, passant de 4,7 millions d'hectolitres en 2000 à 33,9 millions en 2013. Le taux d'incorporation global de biocarburants atteint ainsi 6,8 % de la consommation totale de carburants, sous l'effet de la réglementation et des incitations fiscales. Au niveau mondial, l'utilisation de biocarburants reste, cependant, sujette à des controverses en raison des impacts induits par la mise en culture à des fins énergétiques de nouvelles surfaces sur les sols : perturbation de la biodiversité et des écosystèmes, perte d'utilisation de terrains agricoles, dégradation physique (érosion, tassement), déstockage de carbone, etc.

4. « L'empreinte carbone : les émissions « cachées » de notre consommation » - SOEs, novembre 2015 :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Empreinte_carbone.pdf

5. http://www.i4ce.org/go_project/panorama-financements-climat-france/

I4CE est un institut de recherche en économie du climat fondé par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement.

Les énergies renouvelables : augmentation de la part des EnR dans la consommation finale d'énergie, mais des investissements fluctuants

Les énergies dites renouvelables (EnR) regroupent les productions d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergie considérées (à échelle humaine) comme inépuisables : soleil, eau, vent, géothermie, etc. Elles s'opposent en particulier aux énergies dites fossiles, comme le pétrole, le gaz ou le charbon, ou créatrices de déchets radioactifs comme le nucléaire.

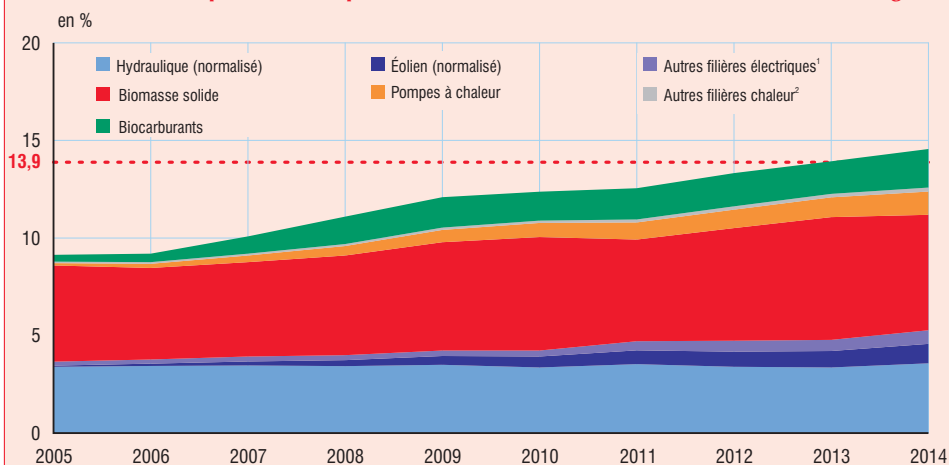
Les biocarburants étant produits à partir de matériaux organiques non fossiles (huile, sucre, etc.), ils sont eux aussi considérés comme une filière d'énergies renouvelables.

En permettant de limiter le recours aux énergies fossiles et à l'énergie nucléaire, l'usage des EnR répond à plusieurs enjeux. D'une part, les EnR jouent un rôle dans la gestion des ressources en réduisant les prélèvements de ressources énergétiques non renouvelables. D'autre part, elles contribuent à la protection de l'environnement, au sens où elles sont moins émettrices de polluants atmosphériques ou de gaz à effet de serre et au sens où elles ne produisent pas de déchets radioactifs.

Les législations française et européenne visent à développer ces EnR. Ainsi, en 2008, l'un des objectifs du Paquet Énergie Climat européen est de porter à 20 % la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie au niveau de l'Union européenne à l'horizon 2020, avec un objectif fixé à 23 % pour la France. En 2015, les objectifs français et européen initiaux ont été complétés par de nouvelles ambitions, cette fois-ci à l'horizon 2030 : 27 % d'EnR au niveau de l'Union européenne et 32 % pour la France.

La part des EnR dans la consommation finale d'énergies (renouvelables ou non) est passée de 9,1 % en 2005 à 14,6 % en 2014, notamment sous l'effet de tarifs de rachat élevés (figure 1).

1. Évolution de la part des EnR par filière dans la consommation finale brute d'énergie



1. Solaire photovoltaïque, énergies marines, géothermie électrique, électricité biomasse (bois-énergie, biogaz, déchets incinérés, bagasse).

2. Solaire thermique, géothermie, biogaz.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Lecture : en 2013, la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie s'élève à 13,9 %.

Source : SOeS, Bilan énergétique de la France en 2014.

Encadré 2 (suite)

La hausse de la production d'EnR a conduit à l'augmentation de la contribution au service public d'électricité (CSPE). Cette dernière vise, notamment, à compenser les charges de service public de l'électricité liées aux surcoûts résultant des politiques de soutien à la cogénération et aux énergies renouvelables. En 2013, le montant de la CSPE relatif au financement de l'électricité d'origine renouvelable atteint 3,5 milliards d'euros, dont plus de la moitié pour le photovoltaïque.

Le niveau d'investissement dans les énergies renouvelables est corrélé aux mesures de soutien décidées par les pouvoirs publics. Ainsi, les mesures incitatives mises en place entre 2006 et 2010 se sont concrétisées par une hausse des investissements. À l'inverse, la diminution des tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque (le tarif de rachat des installations intégrées au bâti des particuliers est passé de 0,60 €/kWh en 2009 à 0,25 €/kWh en 2015) a freiné le développement de nouveaux projets. De même, les conditions d'octroi du crédit d'impôt développement durable (CIDD) concernant l'acquisition de certains équipements individuels (appareils de chauffage au bois, équipements solaires thermiques ou photovoltaïques, pompes à chaleur) se sont progressivement réduites. En 2014, le CIDD est remplacé par le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Les installations photovoltaïques ne peuvent pas bénéficier du CITE. Ainsi, après avoir été multipliés par 2,7 entre 2006 et 2010, le montant des investissements dans les énergies renouvelables a diminué d'environ 50 % entre 2010 et 2013 (figure 2). La baisse du prix des équipements a pu également contribuer à cette réduction de la dépense d'investissement.

2. Évolution des investissements par type d'énergies renouvelables

| | Investissements (en millions d'euros courants) | | | | | | | | Taux de variation annuel moyen (en %) | |
|-------------------|---|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------------|-------------------|--|--------------|
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 ^{sd} | 2013 ^p | 2013/2006 | 2013/2012 |
| Hydraulique | 136 | 177 | 181 | 303 | 596 | 556 | 679 | 730 | 27,1 | 7,5 |
| Éolien | 1 113 | 1 030 | 1 617 | 1 382 | 1 698 | 1 031 | 1 016 | 819 | -4,3 | -19,4 |
| Photovoltaïque | 126 | 301 | 790 | 1 785 | 5 936 | 4 165 | 2 236 | 1 382 | 40,8 | -38,2 |
| Géothermie | 17 | 8 | 12 | 12 | 20 | 40 | 46 | 51 | 17,1 | 11,7 |
| UIOM ¹ | 61 | 61 | 16 | 6 | 13 | 8 | 17 | 8 | -25,2 | -52,9 |
| Bois-Énergie | 1 321 | 1 162 | 1 396 | 1 408 | 1 379 | 1 539 | 1 736 | 1 809 | 4,6 | 4,2 |
| Biogaz | 36 | 49 | 45 | 64 | 80 | 169 | 275 | 263 | 32,9 | -4,4 |
| Biocarburants | 384 | 419 | 295 | 23 | 0 | 0 | 20 | 20 | -34,4 | 0,0 |
| PAC ² | 763 | 1 575 | 2 234 | 1 998 | 1 578 | 1 336 | 1 060 | 821 | 1,1 | -22,6 |
| Solaire thermique | 340 | 364 | 443 | 336 | 310 | 316 | 284 | 255 | -4,0 | -10,2 |
| Total | 4 297 | 5 146 | 7 030 | 7 317 | 11 610 | 9 159 | 7 369 | 6 158 | 5,3 | -16,4 |

1. UIOM : unités d'incinération des ordures ménagères.

2. PAC : pompes à chaleur.

Champ : France.

Note : *sd* = semi définitif, *p* = provisoire.

Source : SOeS, Compte satellite de l'environnement 2015.

Les activités industrielles génèrent également des rejets de polluants dangereux pour la santé humaine et de gaz à effet de serre dans l'air. En 2013, 85 % des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) sont issues de l'industrie. Les investissements des établissements industriels dans ces domaines sont donc essentiels pour limiter ces émissions. Les établissements industriels investissent à hauteur de 370 millions d'euros en 2013 pour la protection de l'air. Il s'agit du domaine environnemental qui concentre les montants d'investissements industriels les plus élevés. Ces investissements prennent la forme d'équipements d'analyse, de filtration, d'aspiration et de traitement des différents rejets gazeux et particulaires. Les dépenses de fonctionnement atteignent 115 millions d'euros en 2013.

Ces différentes dépenses ont augmenté depuis le début des années 2000, en lien avec un renforcement de la législation. En particulier, en 2001, la directive 2001/81/CE, dite directive NEC – National Emission Ceilings –, a fixé des valeurs limites pour les émissions de certains polluants rejetés dans l’atmosphère par les grandes installations de combustion (chaudières, moteurs, turbines, fours) utilisées principalement dans le milieu industriel. En 2010, la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles a énoncé les grands principes régissant l’autorisation et le contrôle des installations et l’application des meilleures techniques disponibles, notamment en matière de prévention de la pollution de l’air. De fait, les émissions polluantes des industries se sont notablement réduites. Des fermetures d’établissements industriels, structurelles et liées à la crise de 2008, contribuent également à cette baisse.

Pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre, les entreprises industrielles investissent 150 millions d’euros en 2013. Elles acquièrent par exemple des équipements de mesure des émissions de CO₂ ou de nouveaux systèmes de climatisation émettant moins de gaz à effet de serre. ■

Pour en savoir plus

« Les comptes de l’environnement en 2013 - Rapport de la Commission des comptes et de l’économie de l’environnement - édition 2015 », SOeS, *Références*, décembre 2015.

« Chiffres clés des énergies renouvelables - édition 2015 », SOeS, *Repères*, décembre 2015.

« L’empreinte carbone : les émissions cachées de notre consommation », SOeS, *Plaque*, novembre 2015.

« Chiffres clés de l’environnement - édition 2015 », SOeS, *Repères*, octobre 2015.

« Chiffres clés du climat France et Monde - édition 2016 », SOeS, *Repères*, octobre 2015.

« L’environnement en France - édition 2014 », SOeS, *Références*, décembre 2014.

Auzanneau M., « Les éco-activités et l’emploi environnemental en 2014 : premiers résultats », SOeS, *Chiffres & statistiques* n° 755, avril 2016.

Diel O., « Les dépenses liées à l’environnement en 2013 », SOeS, *Chiffres & statistiques* n° 708, décembre 2015.

Le Moullec A., « La qualité de l’air continue de s’améliorer en 2014, mais des progrès restent à faire », SOeS, *Le point sur* n° 211, septembre 2015.

Margontier S., Pautard É., « L’insertion professionnelle des jeunes sortis d’une formation initiale en environnement en 2010 », SOeS, *Études & documents* n° 131, septembre 2015.

Micollet M., « Les investissements pour protéger l’environnement se stabilisent en 2013 », *Insee Focus* n° 35, septembre 2015.

Pautard É., « Opinions et pratiques environnementales des Français en 2015 », SOeS, *Chiffres & statistiques* n° 750, avril 2016.

Perrin-Haynes J., « Les dépenses de l’industrie manufacturière pour protéger l’environnement : en douze ans, protection de l’air et du climat et prévention progressent », *Insee Première* n° 1570, octobre 2015.

Fiches thématiques



1 Emploi

En 2015, 27,5 millions de personnes occupent un emploi dans l'économie française, à temps plein ou à temps partiel. En **équivalent temps plein** (EQTP), l'**emploi intérieur** s'établit à 25,8 millions en moyenne annuelle.

L'emploi progresse de nouveau en 2015 : il est en hausse de 129 000 personnes physiques (PP) après + 127 000 PP en 2014. En équivalent temps plein, l'emploi augmente de 96 000 en 2015, après + 55 000 EQTP en 2014. Ces hausses s'expliquent tout d'abord par le dynamisme de l'emploi non salarié, en hausse de 55 000 EQTP en 2015 et 33 000 EQTP en 2014. L'emploi salarié s'accroît un peu plus modérément : + 41 000 EQTP en 2015, après + 22 000 EQTP en 2014.

L'emploi des services principalement marchands accélère en 2015 : il progresse de 122 000 EQTP (+ 1,0 %) après + 49 000 EQTP en 2014 (+ 0,4 %). Cela résulte pour partie du raffermissement de l'emploi des branches des services aux entreprises (+ 70 000 EQTP, après + 49 000 EQTP en 2014) et de l'hébergement-restauration (+ 21 000 EQTP, après + 5 000 EQTP en 2014). De plus, l'emploi des branches du commerce se redresse (+ 17 000 EQTP après - 4 000 EQTP en 2014). Dans les branches des services principalement non marchands, l'emploi décélère légèrement : il s'accroît de 44 000 EQTP (+ 0,6 %) après + 58 000 EQTP (+ 0,8 %) en 2014. *A contrario*, l'emploi industriel poursuit son recul en 2015 : il se contracte de 29 000 EQTP (- 1,0 %), après - 23 000 EQTP en 2014 (- 0,8 %). Cela vaut particulièrement

pour les « autres branches industrielles », constituées des industries du textile, du bois, de la pharmacie et de la métallurgie (- 20 000 EQTP après - 17 000 EQTP). Par ailleurs, l'emploi demeure quasiment stable dans la branche « énergie, eau, déchets » (+ 2 000 EQTP après + 1 000 EQTP) et dans l'industrie agroalimentaire (+ 1 000 EQTP après + 3 000 EQTP). Dans la construction, l'emploi se replie de 40 000 EQTP en 2015 (- 2,2 %) après - 24 000 EQTP en 2014 (- 1,3 %). Enfin, l'emploi en équivalent temps plein des branches agricoles reste étale en 2015, après un recul de 6 000 EQTP en 2014 (- 0,7 %).

En 2015, l'emploi des entreprises privées s'établit à 18,3 millions d'EQTP. Cela correspond à 71 % de l'emploi intérieur total. Il progresse à un rythme plus marqué en 2015 qu'en 2014 : + 77 000 EQTP (+ 0,4 %) après + 18 000 EQTP (+ 0,1 %). Les administrations publiques (État, collectivités locales, hôpitaux, etc.) mobilisent un peu plus d'un cinquième de l'emploi total en équivalent temps plein. Cela correspond en 2015 à 5,6 millions d'EQTP (22 %). Si ces emplois demeurent en hausse, ils décélèrent néanmoins en 2015 : + 23 000 EQTP (+ 0,4 %) après + 41 000 EQTP (+ 0,7 %) en 2014. Les ménages et les institutions sans but lucratif aux services des ménages – ces dernières incluant notamment la plupart des associations – emploient 1,8 million d'EQTP en 2015. Leurs effectifs s'inscrivent de nouveau en recul en 2015 : ils se replient de - 4 000 EQTP comme en 2014. ■

Définitions

Emploi en comptabilité nationale : tous les types d'emploi (salariés, non-salariés) sont comptabilisés et chaque personne compte pour un emploi dit « **en personne physique** », quel que soit son temps de travail et même s'il est très réduit. La notion d'**emploi intérieur** correspond à l'emploi généré par l'économie sur le territoire, en métropole et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte). Les estimations intègrent les non-résidents travaillant sur le territoire économique (frontaliers ou saisonniers venant en France), mais excluent les résidents travaillant à l'étranger.

Pour tenir compte de façon plus précise de la force de travail mobilisée par l'économie française, il faut recourir à la notion d'« équivalent temps plein », qui prend notamment en compte le temps partiel : deux personnes travaillant à mi-temps sont par exemple comptabilisées pour un seul **équivalent temps plein**. À l'inverse, la multiactivité et les corrections pour travail non déclaré tendent à relever les effectifs en équivalent temps plein. Au total, le nombre d'emplois en équivalent temps plein est inférieur à l'emploi comptabilisé en personnes physiques.

1. Emploi intérieur total : déclinaison par branche d'activité

en EQTP

| | | Évolution en moyenne annuelle (en %) | | | | | | Effectifs en 2015 | |
|----------------------|--|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|-----------------|
| | | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | (en milliers) | (en % du total) |
| AZ | Agriculture | -1,9 | -1,5 | -1,3 | -0,8 | -0,7 | -0,1 | 822,8 | 3,2 |
| DE | Énergie, eau, déchets | 2,4 | 0,2 | 0,9 | 1,2 | 0,4 | 0,7 | 306,4 | 1,2 |
| C1 | Industrie agroalimentaire | -0,5 | 1,3 | 0,4 | 0,1 | 0,6 | 0,1 | 599,4 | 2,3 |
| C2 | Cokéfaction et raffinage | 1,2 | -2,8 | 0,5 | -2,1 | -1,0 | -1,3 | 8,3 | 0,0 |
| C3 | Biens d'équipement | -5,7 | -3,4 | -0,4 | -2,3 | -2,1 | -2,4 | 300,7 | 1,2 |
| C4 | Matériels de transport | -5,7 | -4,5 | -0,1 | -0,9 | -2,0 | -2,3 | 187,9 | 0,7 |
| C5 | Autres branches industrielles | -5,3 | -0,8 | -1,5 | -1,5 | -1,1 | -1,4 | 1 462,1 | 5,7 |
| FZ | Construction | -1,7 | 0,0 | -0,5 | -0,7 | -1,3 | -2,2 | 1 775,7 | 6,9 |
| GZ | Commerce | 0,2 | -0,2 | 0,7 | -0,8 | -0,1 | 0,5 | 3 363,2 | 13,0 |
| HZ | Transports | -0,4 | 1,1 | -0,6 | -0,7 | -0,4 | 0,2 | 1 290,3 | 5,0 |
| IZ | Hébergement-restauration | 3,3 | 1,8 | 1,0 | 0,2 | 0,5 | 2,1 | 1 031,4 | 4,0 |
| JZ | Information-communication | 0,1 | 0,8 | 2,1 | 0,9 | 0,2 | 0,6 | 797,0 | 3,1 |
| KZ | Services financiers | -0,8 | 1,5 | 0,7 | -0,1 | 0,3 | 0,1 | 759,3 | 2,9 |
| LZ | Services immobiliers | -0,8 | 2,9 | 0,5 | -0,1 | -0,6 | -0,3 | 331,4 | 1,3 |
| MN | Services aux entreprises | 2,3 | 4,2 | 0,5 | 0,5 | 1,4 | 1,9 | 3 722,8 | 14,4 |
| OQ | Services principalement non marchands | -0,1 | -0,4 | -0,1 | 1,0 | 0,8 | 0,6 | 7 627,9 | 29,6 |
| RU | Services aux ménages | 2,0 | 0,7 | 0,1 | 0,5 | 0,2 | 0,5 | 1 385,5 | 5,4 |
| AZ à RU | Ensemble | -0,2 | 0,5 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,4 | 25 772,1 | 100,0 |
| DE à C5 | Industrie | -3,7 | -0,8 | -0,7 | -1,0 | -0,8 | -1,0 | 2 864,7 | 11,1 |
| C1 à C5 | Industrie manufacturière | -4,4 | -0,9 | -0,8 | -1,2 | -0,9 | -1,2 | 2 558,4 | 9,9 |
| GZ à MN et RU | Tertiaire principalement marchand | 1,1 | 1,7 | 0,5 | 0,0 | 0,4 | 1,0 | 12 681,0 | 49,2 |
| OQ | Tertiaire principalement non marchand | -0,1 | -0,4 | -0,1 | 1,0 | 0,8 | 0,6 | 7 627,9 | 29,6 |
| DE à MN et RU | Branches marchandes non agricoles | -0,1 | 1,1 | 0,2 | -0,2 | 0,0 | 0,3 | 17 321,4 | 67,2 |

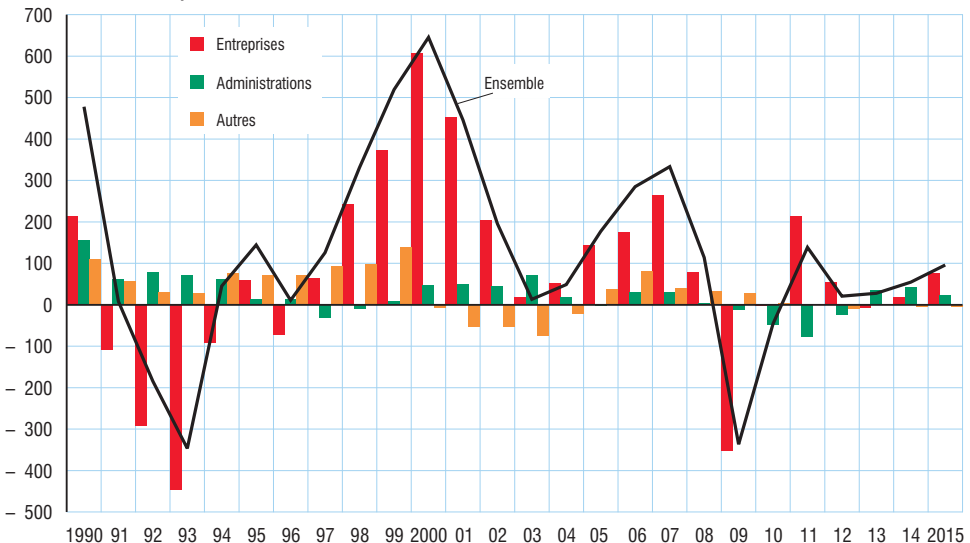
Champ : France, salariés et non-salariés en EQTP.

Lecture : en 2015, l'emploi des branches des services aux ménages (RU) augmente de 0,5 %, pour s'établir à 1 385 500 emplois en EQTP, ce qui représente 5,4 % de l'emploi total.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Emploi intérieur total : déclinaison par secteur institutionnel

évolution en moyenne annuelle, en milliers d'EQTP



Champ : France, salariés et non-salariés en EQTP.

Lecture : en 2015, l'emploi intérieur de l'ensemble de l'économie française progresse de 96 000 emplois en EQTP, celui des administrations publiques de 23 000 EQTP.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2 Chômage

En 2014, en France métropolitaine, le **taux de chômage au sens du Bureau international du travail** (BIT) a peu varié au premier semestre avant d'augmenter de 0,4 point au second semestre, pour s'établir à 10,1 % de la population active en fin d'année. Il est ensuite resté quasi stable tout au long de l'année 2015. En moyenne annuelle, il atteint 10,0 % de la population active en France métropolitaine (10,3 % en France), soit 0,1 point de plus qu'en 2014.

Au quatrième trimestre 2015, en France métropolitaine, 2,9 millions de personnes sont au chômage au sens du BIT. Par ailleurs, 1,4 million de personnes figurent dans le halo autour du chômage : elles sont inactives au sens du BIT mais, soit recherchent un emploi sans être disponibles, soit souhaitent travailler sans rechercher d'emploi.

En 2015, la légère hausse du taux de chômage se concentre sur les hommes (+ 0,3 point), le chômage des femmes diminuant légèrement (- 0,1 point). Depuis 2012, le taux de chômage des hommes est plus élevé que celui des femmes. L'écart entre hommes et femmes continue de s'accroître pour atteindre 1 point en 2015. Ce phénomène est à relier notamment à la baisse marquée de l'emploi dans l'industrie et dans la construction, secteurs qui emploient principalement des hommes.

Le taux de chômage s'accroît quelle que soit la tranche d'âge de la population active, en particulier chez les jeunes. Après avoir fortement augmenté entre 2008 et 2013 (+ 5,7 points, passant de 18,3 % à 24,0 %), le taux de chômage des 15-24 ans avait légèrement décliné en 2014 (- 0,6 point), à la faveur notamment de la mise en place des emplois d'avenir, dédiés aux jeunes qui sont sans qualification ou peu diplômés. Le taux de chômage des jeunes augmente à nouveau en 2015 (+ 0,6 point) et revient ainsi à son niveau de 2013.

Le niveau du taux de chômage des jeunes, beaucoup plus élevé que celui de leurs aînés, traduit en partie la spécificité des moins de 25 ans sur le marché du travail : un grand nombre d'entre eux poursuivent des études sans travailler à côté, et ne sont donc pas comptabilisés dans la population active. Ainsi, la part des chômeurs dans la population totale des 15-24 ans est bien inférieure au taux de chômage des jeunes : elle s'établit à 8,9 % en 2015 (8,7 % en 2014). Elle est peu éloignée de la part des chômeurs dans la population des 25-49 ans, qui atteint 8,3 % en 2015.

Le taux de chômage des 25-49 ans s'accroît de 0,1 point entre 2014 et 2015, comme celui des 50 ans ou plus. En 2015, 9,4 % des actifs de 25-49 ans, et 6,8 % de ceux de 50 ans ou plus, sont chômeurs au sens du BIT. ■

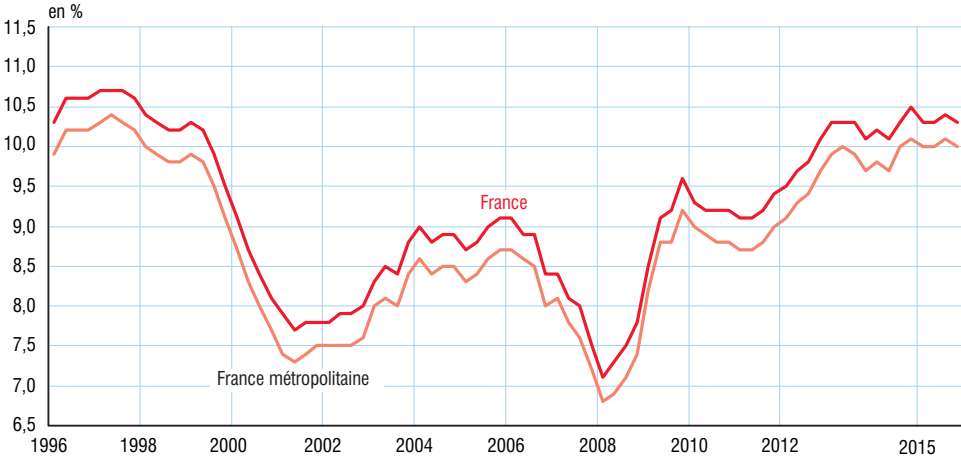
Définitions

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) : personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ;
- est disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Enquête Emploi en continu : enquête auprès des ménages, qui porte sur les personnes de 15 ans ou plus. En 2014, son champ a été étendu de la France métropolitaine à la France entière (hors Mayotte). En France métropolitaine, près de 50 000 logements répondent à l'enquête chaque trimestre (sont exclues du champ de l'enquête les communautés : foyers, cités universitaires, hôpitaux, prisons), ce qui correspond à environ 100 000 personnes répondantes de 15 ans ou plus. Cet échantillon est partiellement renouvelé chaque trimestre. La collecte a lieu en continu durant toutes les semaines de chaque trimestre. L'enquête est prolongée par une enquête postale auprès des non-répondants dont les résultats sont disponibles plus tardivement. Le taux de chômage est estimé avec une précision de +/- 0,3 point.

1. Taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)



Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ; France = France métropolitaine et DOM hors Mayotte.

Note : les données sont exprimées en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières (CVS).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Chômage selon la définition du Bureau international du travail

en moyenne annuelle

| | 1996 | 1999 | 2002 | 2005 | 2008 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 ^{1 p} |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Nombre de personnes au chômage (en milliers) | 2 597 | 2 477 | 2 011 | 2 321 | 1 971 | 2 489 | 2 674 | 2 824 | 2 838 | 2 873 |
| Hommes | 1 255 | 1 192 | 982 | 1 133 | 987 | 1 262 | 1 406 | 1 492 | 1 518 | 1 565 |
| Femmes | 1 342 | 1 285 | 1 029 | 1 188 | 984 | 1 227 | 1 268 | 1 332 | 1 320 | 1 308 |
| Taux de chômage² (en %) | | | | | | | | | | |
| Ensemble | 10,1 | 9,6 | 7,5 | 8,5 | 7,1 | 8,8 | 9,4 | 9,9 | 9,9 | 10,0 |
| De 15 à 24 ans | 21,3 | 20,2 | 16,2 | 20,3 | 18,3 | 21,9 | 23,6 | 24,0 | 23,4 | 24,0 |
| De 25 à 49 ans | 9,3 | 8,8 | 7,0 | 7,8 | 6,3 | 8,1 | 8,7 | 9,2 | 9,3 | 9,4 |
| 50 ans ou plus | 6,4 | 6,6 | 4,9 | 5,0 | 4,3 | 5,5 | 5,9 | 6,6 | 6,7 | 6,8 |
| Hommes | 9,0 | 8,5 | 6,8 | 7,8 | 6,7 | 8,5 | 9,4 | 10,0 | 10,2 | 10,5 |
| De 15 à 24 ans | 19,0 | 19,2 | 16,2 | 19,5 | 18,5 | 21,4 | 24,1 | 23,7 | 24,4 | 25,1 |
| De 25 à 49 ans | 8,0 | 7,4 | 6,0 | 6,9 | 5,6 | 7,7 | 8,5 | 9,2 | 9,4 | 9,6 |
| 50 ans ou plus | 6,3 | 6,4 | 4,8 | 4,8 | 4,3 | 5,4 | 6,1 | 6,7 | 6,8 | 7,4 |
| Femmes | 11,6 | 10,8 | 8,4 | 9,3 | 7,4 | 9,1 | 9,3 | 9,7 | 9,6 | 9,5 |
| De 15 à 24 ans | 24,1 | 21,5 | 16,2 | 21,3 | 18,1 | 22,6 | 23,1 | 24,3 | 22,2 | 22,7 |
| De 25 à 49 ans | 10,8 | 10,4 | 8,1 | 8,8 | 7,0 | 8,6 | 8,9 | 9,1 | 9,2 | 9,1 |
| 50 ans ou plus | 6,5 | 6,7 | 5,2 | 5,2 | 4,2 | 5,6 | 5,8 | 6,4 | 6,6 | 6,3 |

1. Les résultats de l'enquête auprès des non-répondants au quatrième trimestre de 2015 n'ayant pas encore été intégrés, ces résultats sont provisoires.

2. Le taux de chômage est le rapport du nombre de chômeurs sur la population active, elle-même composée des personnes qui ont un emploi ou sont au chômage.

L'âge est celui atteint au moment de l'enquête.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en moyenne en 2015, 2 873 000 personnes étaient au chômage au sens du BIT en France métropolitaine, soit 10,0 % de la population active.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3 Revenu et épargne des ménages

En 2015, le revenu disponible brut (RDB) des ménages augmente de 1,4 % en valeur, après +0,8 % en 2014. Parallèlement, le prix de la dépense de consommation finale baisse (-0,2 %) pour la première fois depuis 2009, si bien que le pouvoir d'achat du revenu disponible connaît sa plus forte hausse (+1,6 %) depuis 2009. Cette évolution est mesurée sur l'ensemble des ménages. Compte tenu de la croissance de la population, le pouvoir d'achat au niveau individuel (pouvoir d'achat par unité de consommation) progresse de 1,1 % (après +0,1 % en 2014).

La progression du RDB de 1,4 point est imputable aux revenus nets d'activité (+1,0 point) et aux prestations sociales en espèces (contribution de +0,7 point), tandis que la contribution des revenus du patrimoine est négative (-0,1 point). Les impôts courants (-0,3 point) pèsent à la baisse sur le RDB comme les années précédentes.

La légère baisse des revenus du patrimoine des ménages tient essentiellement à la forte diminution des revenus tirés de leurs placements en assurance-vie (-5,9 %). Cela s'explique par la baisse des rendements tant sur les contrats en euros que sur ceux en unités de compte. Les dividendes perçus par les ménages progressent nettement (+6,4 %). Les intérêts reçus et versés par les ménages se replient fortement sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.

Les salaires nets perçus par les ménages progressent plus vite (+1,4 % après +0,6 % en 2014) en raison de l'accélération du salaire moyen par tête alors que l'emploi progresse au même rythme qu'en 2014. Les cotisations sociales ralentissent nettement (+1,3 % après environ +4,0 % en moyenne ces trois dernières années), avec une progression plus rapide des cotisations salariales obligatoires (+2,9 %) que celle des cotisations employeurs (+1,0 %). Le revenu mixte net des entrepreneurs individuels progresse fortement (+3,7 %) après trois années de recul, dans un contexte où leurs cotisations baissent (-1,0 %) après une croissance annuelle moyenne de 3,5 % ces trois dernières années.

Les prestations sociales en espèces reçues par les ménages poursuivent leur décélération : +1,9 % après +2,2 % en 2014, +2,9 % en 2013 et +3,8 % en 2012. Les prestations familiales se replient, sous l'effet principalement de la mise en œuvre de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus à partir du 1^{er} juillet 2015. Les prestations vieillesse décélèrent notamment sous l'effet du gel des pensions de base au 1^{er} octobre 2014. En revanche, les prestations chômage demeurent dynamiques en raison d'une situation encore dégradée sur le marché du travail.

Après avoir fortement ralenti ces deux dernières années (+1,5 % en 2014, +4,9 % en 2013 et +9,0 % en 2012), les impôts courants sur le revenu et le patrimoine accélérent légèrement (+1,7 %).

Alors que les ménages voient leur revenu disponible brut croître de 1,4 %, leurs dépenses de consommation finale augmentent de 1,3 % en valeur. Leur taux d'épargne progresse donc de 0,1 point pour s'établir à 14,5 %, encore bien loin du pic de 2009 (16,2 %).

L'investissement des ménages (en logement) poursuit sa baisse (-0,6 % en valeur après -2,3 % en 2014) si bien que leur taux d'épargne financière progresse de 0,3 point pour s'établir à 5,5 %.

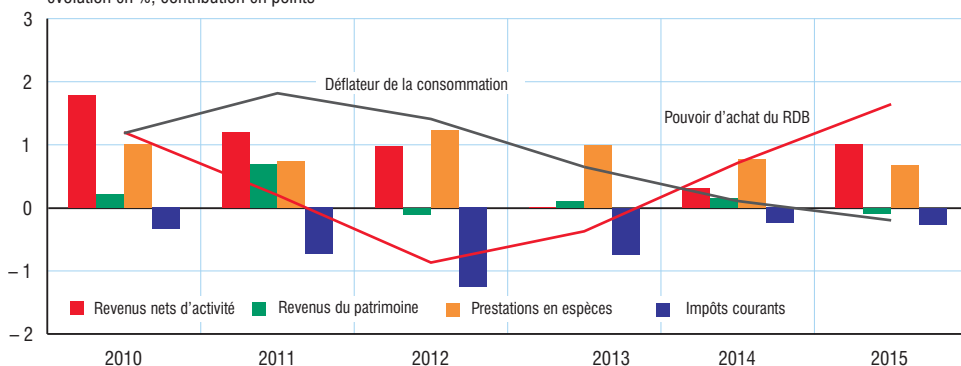
Le revenu disponible brut des ménages ne rend pas compte de l'ensemble des ressources dont ceux-ci disposent. En effet, au-delà de leurs dépenses de consommation, les ménages consomment également des biens et services dont le coût est pris en charge par la collectivité : éducation, santé, allocations logement, etc. Le **revenu disponible ajusté des ménages**, qui englobe ces dépenses, est plus dynamique que le revenu disponible brut : +1,5 % contre +1,4 %. Il bénéficie ainsi de la progression constante (mais atténuée) des transferts sociaux en nature (+1,6 % contre plus de 2 % ces dernières années), plus forte pour la partie marchande (+2,1 %) que non marchande (+1,3 %). ■

Définitions

Revenu disponible ajusté des ménages : il est égal au revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature, contreparties des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

1. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages

évolution en %, contribution en points



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Revenu disponible brut des ménages

en %

| | Montant 2015 (en milliards d'euros) | Évolutions | | | | | | |
|--|---|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|------------|------------|
| | | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Rémunération des salariés | 1 155,2 | 0,3 | 2,7 | 2,9 | 2,2 | 1,5 | 1,4 | 1,4 |
| Salaires et traitements bruts | 841,7 | 0,1 | 2,9 | 2,3 | 2,0 | 1,2 | 1,0 | 1,6 |
| Cotisations employeurs | 313,5 | 0,9 | 2,3 | 4,5 | 2,8 | 2,4 | 2,4 | 1,0 |
| Revenu mixte brut | 119,7 | -8,4 | 1,8 | -0,0 | 0,3 | -3,1 | -0,1 | 2,4 |
| Excédent brut d'exploitation | 172,1 | -4,1 | -0,0 | 3,6 | 1,7 | 0,5 | 1,2 | 0,1 |
| Revenus nets de la propriété | 108,9 | -7,0 | 2,5 | 2,8 | -3,7 | 0,5 | -0,1 | -1,2 |
| dont : consommation finale de Sifim | 4,0 | 40,9 | 18,5 | -54,6 | -24,4 | -14,2 | -13,4 | -20,6 |
| Revenus primaires | 1 555,9 | -1,6 | 2,3 | 2,7 | 1,6 | 0,9 | 1,1 | 1,2 |
| Impôts courants sur le revenu et le patrimoine | 215,9 | -3,5 | 2,5 | 5,4 | 9,0 | 4,9 | 1,5 | 1,7 |
| Cotisations | 465,0 | 1,1 | 2,3 | 3,3 | 3,2 | 3,1 | 2,6 | 1,3 |
| dont : cotisations salariales obligatoires | 93,7 | -0,4 | 1,4 | 3,5 | 3,3 | 5,3 | 3,4 | 2,9 |
| Prestations sociales en espèces | 477,3 | 5,4 | 3,1 | 2,3 | 3,8 | 2,9 | 2,2 | 1,9 |
| Transferts divers nets reçus | -0,2 | 33,6 | -53,2 | -7,3 | -135,3 | 76,0 | 114,3 | -89,7 |
| Revenu disponible brut | 1 352,0 | 0,1 | 2,4 | 2,0 | 0,5 | 0,3 | 0,8 | 1,4 |
| Transferts sociaux en nature | 384,7 | 3,6 | 3,2 | 2,1 | 2,2 | 2,1 | 2,3 | 1,6 |
| Revenu disponible brut ajusté | 1 736,7 | 0,8 | 2,6 | 2,0 | 0,9 | 0,7 | 1,1 | 1,5 |
| Consommation effective des ménages | 1 540,7 | -0,2 | 3,0 | 2,2 | 1,4 | 1,4 | 1,1 | 1,4 |
| Épargne brute | 196,0 | 8,7 | -0,4 | 0,7 | -2,9 | -4,5 | 1,2 | 2,1 |
| Formation brute de capital fixe | 116,7 | -13,5 | 2,9 | 3,6 | -0,6 | -1,0 | -2,3 | -0,6 |
| Impôts en capital | 12,3 | -5,5 | 3,7 | 12,0 | 4,6 | 5,8 | 7,1 | 19,8 |
| Autres opérations | 7,6 | 27,1 | -9,4 | 7,6 | -14,5 | -2,4 | -7,2 | 49,4 |
| Capacité de financement | 74,6 | 68,5 | -5,7 | -3,8 | -8,1 | -11,3 | 6,0 | 7,6 |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Principaux ratios

en %

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Rémunération nette / RDB - avant impôts | 47,6 | 47,9 | 47,8 | 48,0 | 47,9 | 47,7 | 47,7 |
| Excédent brut d'exploitation / RDB - avant impôts | 11,3 | 11,0 | 11,1 | 11,1 | 11,1 | 11,1 | 11,0 |
| Revenu mixte / RDB - avant impôts | 8,3 | 8,3 | 8,1 | 8,0 | 7,6 | 7,6 | 7,6 |
| Revenus de la propriété nets / RDB - avant impôts | 7,6 | 7,6 | 7,6 | 7,2 | 7,2 | 7,1 | 6,9 |
| Prestations sociales en espèces / RDB - avant impôts | 28,6 | 28,7 | 28,7 | 29,3 | 29,9 | 30,3 | 30,4 |
| Impôts sur le revenu / RDB avant impôts | 11,9 | 11,9 | 12,2 | 13,1 | 13,7 | 13,7 | 13,8 |
| Taux d'épargne (Épargne brute / RDB) | 16,2 | 15,8 | 15,6 | 15,1 | 14,3 | 14,4 | 14,5 |
| Taux d'épargne ajustée (Épargne brute / RDBA) | 12,8 | 12,4 | 12,3 | 11,8 | 11,2 | 11,2 | 11,3 |
| Taux d'épargne financière (Capacité de financement / RDB) | 7,1 | 6,5 | 6,1 | 5,6 | 5,0 | 5,2 | 5,5 |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

4 Consommation des ménages

En 2015, la dépense de consommation des ménages accélère nettement : + 1,5 % en volume après + 0,7 % en 2014. Dans un contexte de reflux des prix (- 0,2 % en 2015 après + 0,1 %), la dépense de consommation des ménages en valeur progresse également à un rythme supérieur à celui de 2014 : + 1,3 % après + 0,8 %.

Après une année de stabilisation qui faisait suite à plusieurs années de nette contraction, les achats de voitures se redressent en 2015 : + 6,1 % en volume après + 0,1 %. Ce mouvement traduit aussi bien celui du marché des voitures neuves (+ 4,7 % après - 0,2 % en 2014) que celui de l'occasion (+ 8,3 % après + 0,9 %). Les voitures essence soutiennent le marché du neuf : comme en 2014, leur nombre d'immatriculations progresse fortement (+ 21,9 %) alors que le recul de celui des voitures diesel s'intensifie (- 14,5 %). Les voitures diesel deviennent minoritaires : 43,4 % des immatriculations en 2015, soit - 9,1 points par rapport à 2014. Les ménages privilégient toujours les petites cylindrées (5 chevaux et moins), mais leur part diminue (57,4 %, soit - 0,7 point).

En 2015, la dépense de consommation en biens et services de l'économie de l'information se contracte en valeur, comme chaque année depuis 2009 : - 1,0 % après - 1,6 % en 2014. Bien qu'elle se poursuive, la baisse des prix est moins marquée que les années précédentes (- 2,2 % en 2015 après - 4,6 % en 2014) si bien que la dépense en volume ralentit (+ 1,3 % après + 3,2 %). Ce mouvement est d'abord imputable aux services de télécommunications qui se replie (- 0,4 % en volume après + 1,7 %). En revanche, le marché des téléphones mobiles demeure extrêmement dynamique (+ 31,9 % en volume), en lien avec l'essor des *smartphones*. Après une année faste, les achats de produits de l'électronique grand public (téléviseurs, consoles de jeux,...) se contractent à nouveau : - 3,8 % en volume après + 10,6 %. Avec 206 millions d'entrées en 2015, la fréquentation des salles de cinémas diminue, après une année 2014 proche des niveaux records de 2010 et 2011.

Les loyers progressent, en valeur, de 1,8 % en 2015 après + 2,0 % en 2014. Ce ralentissement

reflète l'évolution des prix : ceux-ci décèlent régulièrement depuis 2013 (+ 0,5 % en 2015 après + 0,9 % en 2014). En volume, les loyers évoluent à un rythme proche de celui de 2014 : + 1,3 % après + 1,1 %.

En 2015, les dépenses des ménages en produits énergétiques repartent à la hausse (+ 2,1 % en volume après - 7,0 %). Les ménages ont augmenté leurs dépenses de chauffage et d'éclairage (+ 3,1 % après - 12,5 %) du fait de températures en moyenne un peu moins élevées qu'en 2014. La consommation en carburants et lubrifiants progresse modérément : + 0,9 % en volume après + 0,4 %. Le recul des prix énergétiques (- 4,3 % après - 0,5 %) est directement lié aux évolutions des prix des produits pétroliers (- 10,3 % après - 4,0 %) et du gaz (- 2,1 % après + 0,1 %). En revanche, le prix de l'électricité augmente toujours vivement : + 4,8 % après + 5,7 %.

La consommation de produits alimentaires (hors boissons alcoolisées et tabac) accélère légèrement en 2015 : + 1,1 % après + 0,7 %. Le recul des achats de poissons et fruits de mer et de viande se poursuit en 2015 (respectivement - 0,7 % et - 1,2 % en volume) alors que la consommation de pain et céréales progresse nettement (+ 2,0 % après + 0,8 %) et que celle de légumes reste bien orientée (+ 1,1 %). En revanche, la consommation de fruits ralentit : + 1,6 % en volume après + 4,7 %. Après un repli en 2014, les prix des produits alimentaires (hors boissons alcoolisées et tabac) augmentent légèrement (+ 0,4 % après - 1,2 %), en lien avec les mouvements sur les prix des fruits et légumes (+ 3,8 % après - 5,6 %).

En baisse depuis plusieurs années, la consommation de tabac repart à la hausse en 2015 (+ 1,4 % en volume après - 4,6 %) dans un contexte de stabilisation des prix (+ 0,3 % après + 5,2 %).

La consommation des ménages en assurances se replie en 2015 : - 0,6 % en volume après + 1,2 %. Cela s'explique par le repli de l'assurance santé (- 5,9 % après - 1,5 %) et de l'assurance habitation (- 1,8 % après + 1,8 %) et le ralentissement de l'assurance automobile (+ 0,7 % après + 2,4 %). Au contraire, l'assurance-vie reste dynamique : + 3,9 % après + 3,5 %.

Pour en savoir plus

- « En 2015, la hausse du pouvoir d'achat dope la consommation des ménages », *Insee Première*, n° 1601, juin 2016.

1. Consommation des ménages par fonction

| | en évolution en volume au prix de l'année précédente, en % | | | | |
|---|--|------------|------------|------------|---------------------------------------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Coefficients budgétaires ¹ |
| Alimentation et boissons non alcoolisées | 0,5 | 1,2 | 0,7 | 1,1 | 10,1 |
| Boissons alcoolisées et tabac | -2,1 | -2,9 | -2,9 | 1,3 | 2,7 |
| Articles d'habillement et chaussures | -2,2 | -0,8 | 0,2 | 1,2 | 2,9 |
| Logement, chauffage, éclairage | 1,9 | 0,9 | -1,4 | 1,3 | 19,9 |
| <i>dont : loyers réels et imputés</i> | 1,2 | 1,0 | 1,1 | 1,3 | 14,5 |
| <i>chauffage, éclairage</i> | 7,1 | 1,8 | -12,5 | 3,1 | 3,2 |
| Équipement du logement | -1,6 | -1,6 | 0,6 | 0,9 | 3,7 |
| Santé | 2,2 | 1,7 | 1,6 | 2,5 | 3,2 |
| Transports | -4,0 | -2,0 | 0,4 | 2,3 | 9,9 |
| <i>dont : achats de voitures neuves et d'occasion</i> | -10,5 | -8,1 | 0,1 | 6,1 | 2,4 |
| <i>carburants, lubrifiants</i> | -1,6 | -1,4 | 0,4 | 0,9 | 2,2 |
| Communications ² | 10,9 | 14,5 | 6,7 | 3,7 | 2,0 |
| Loisirs et culture ² | -1,3 | -1,6 | 1,1 | 1,3 | 6,3 |
| Éducation | 2,9 | 4,3 | 0,5 | 1,9 | 0,7 |
| Hôtels, cafés et restaurants | -0,8 | -1,2 | 0,6 | 1,8 | 5,1 |
| Autres biens et services | 0,2 | 1,8 | 2,2 | 0,5 | 8,9 |
| <i>dont assurances</i> | 0,3 | 4,1 | 1,2 | -0,6 | 2,9 |
| Correction territoriale ³ | 45,5 | -4,9 | -35,1 | -11,3 | -0,4 |
| Dépense de consommation des ménages | -0,3 | 0,5 | 0,7 | 1,5 | 75,0 |
| Dépense de consommation des ISBLSM⁴ | 0,7 | 1,0 | 1,8 | 2,2 | 3,0 |
| Dépense de consommation individualisable des APU | 1,7 | 1,4 | 1,8 | 1,6 | 22,0 |
| <i>dont : logement</i> | 0,7 | 2,1 | 0,6 | 1,3 | 1,0 |
| <i>santé</i> | 2,7 | 2,5 | 3,5 | 2,6 | 10,0 |
| <i>éducation</i> | 0,4 | 0,4 | 1,0 | 0,8 | 6,2 |
| Consommation effective des ménages | 0,2 | 0,7 | 0,9 | 1,6 | 100,0 |

1. Part de la consommation en valeur relative à un produit ou groupe de produits particulier dans la consommation effective totale.

2. Ces postes comprennent les principaux produits concernés par l'économie de l'information (ei).

3. La correction territoriale représente les dépenses des résidents à l'étranger moins les dépenses des non-résidents en France.

4. Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) regroupent l'ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Consommation effective des ménages par catégorie de produits classés selon leur durabilité

| | en évolution en volume aux prix de l'année précédente, en % | | | | |
|----------------------------------|---|------------|------------|------------|---------------------------------------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Coefficients budgétaires ¹ |
| Biens durables ² | -3,8 | -2,2 | 2,9 | 4,7 | 6,5 |
| Biens semi-durables ³ | -2,2 | -0,7 | 0,9 | 1,3 | 5,9 |
| Biens non durables | 0,9 | 0,5 | -1,1 | 1,6 | 24,3 |
| Services | 0,6 | 1,3 | 1,6 | 1,3 | 63,3 |
| Ensemble | 0,2 | 0,7 | 0,9 | 1,6 | 100,0 |

1. Part de la consommation en valeur relative à un produit ou groupe de produits particulier dans la consommation totale.

2. Véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir.

3. Textile, habillement, autres biens semi-durables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

5 Niveaux de prix et niveaux de vie dans l'Union européenne

Les comparaisons internationales de niveau de vie par habitant portent souvent sur le produit intérieur brut (PIB). Toutefois, le PIB mesurant l'ensemble des flux de revenus générés par l'activité économique sur le territoire d'un pays, il ne tient pas compte du fait qu'une partie de ces revenus peut être reversée à des agents résidant dans un autre pays (cas des salaires perçus par des travailleurs frontaliers, ou bien des flux d'intérêts et de dividendes liés au fait que les dettes ou les actions d'une entreprise d'un pays peuvent être détenus par des agents résidant dans un autre pays). Le PIB par habitant ne constitue donc qu'un indicateur imparfait du niveau de vie, et les comparaisons de niveaux entre pays gagnent à s'appuyer sur d'autres indicateurs tels que la consommation effective des ménages par habitant. Cette dernière inclut les dépenses de consommation des ménages, mais aussi les dépenses dont les ménages bénéficient à titre individuel tout en étant prises en charge par la collectivité (administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages). Par ailleurs, pour rendre comparables entre pays les niveaux de PIB ou de consommation par habitant, il faut tenir compte des différences de niveaux de prix observées entre pays pour un même bien. Pour ce faire, les valeurs sont déflatées par des prix exprimés « en **standards de pouvoir d'achat** » (SPA), une unité monétaire fictive commune à tous les pays.

En 2014, le Luxembourg occupe de loin le 1^{er} rang avec un PIB par habitant exprimé en SPA 2,7 fois plus élevé que celui de l'Union européenne (UE). Vient ensuite un groupe géographiquement assez homogène comprenant l'Irlande, les pays germaniques et scandinaves (hors Finlande), les Pays-Bas et la Belgique, dont le PIB par tête est supérieur de 19 % à 34 % à celui de l'UE. Avec un PIB par tête supérieur de 7 % à celui de l'UE, la France se situe de peu derrière la Finlande et le Royaume-Uni, mais nettement devant l'Italie et l'Espagne, qui sont en dessous de la moyenne de l'UE (bien qu'au-dessus en 2009). Le Portugal et la Grèce ainsi que la

totalité des pays d'Europe centrale et orientale ont un PIB par habitant inférieur de plus de 15 % à la moyenne de l'UE : parmi ces derniers, les pays balkaniques ferment la marche avec un PIB par tête à environ 50 % de la moyenne européenne.

Bien que nettement corrélée au PIB par habitant, la hiérarchie en termes de volume de consommation par habitant en diffère. La part dévolue à la consommation effective des ménages dans le PIB peut, en effet, varier d'un pays à l'autre (entre 42 % au Luxembourg et 80 % en Grèce, avec 71 % pour la France). Cette part est généralement plus faible quand une part importante des revenus est distribuée à l'extérieur : c'est le cas du Luxembourg, où les travailleurs frontaliers représentent environ la moitié de l'emploi, et de l'Irlande, qui compte une forte part d'entreprises dont les propriétaires sont étrangers. Les écarts de consommation par habitant entre pays sont de ce fait plus réduits que pour le PIB, mais demeurent importants : en 2014, le niveau de consommation par habitant était 2,8 fois plus élevé au Luxembourg qu'en Bulgarie. Occupant le 9^e rang, la France fait partie d'un groupe de sept pays dont la consommation effective par tête est de 10 % à 15 % au-dessus de la moyenne de l'UE et qui compte en son sein les pays scandinaves, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique. Pour la seule consommation alimentaire, le Luxembourg et la Lituanie sont en tête. La France se situe au 6^e rang, 12 % au-dessus de la moyenne.

Les indices de prix associés au PIB varient (par rapport à un indice moyen de l'UE à 100) de 46 pour la Bulgarie à 135 au Danemark. La France (110) a un niveau supérieur à la moyenne de l'UE. Sur le seul champ de la consommation effective des ménages, l'écart de prix entre la France et l'Union européenne s'étend de -3 % pour la communication à +15 % pour l'ensemble « logement, eau, électricité, gaz ». Parmi les voisins de la France, si le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Belgique ont un indice de niveau de prix supérieur à celui de la France, c'est le contraire pour l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne. ■

Définitions

Parités de pouvoir d'achat (PPA) : taux qui permettent de convertir toutes les monnaies dans une monnaie commune, le **standard de pouvoir d'achat** (SPA), qui a le même pouvoir d'achat dans chaque pays. L'agrégat de référence est le PIB, mais les indices de volume par habitant peuvent être évalués pour tous les agrégats. Les indices de prix et de volume sont calculés par rapport à une base 100 qui représente la moyenne de l'Union européenne à 28.

Niveaux de prix et niveaux de vie dans l'Union européenne 5

1. Comparaison des principaux agrégats au sein de l'Union européenne en 2014

indice 100 pour l'Union européenne à 28

| | Indices de volume par habitant (en standard de pouvoir d'achat) | | | Indices de prix | | |
|--------------------|---|-------------------------------------|--|------------------------|-------------------------------------|--|
| | Produit intérieur brut | Consommation individuelle effective | Alimentation et boissons non alcoolisées | Produit intérieur brut | Consommation individuelle effective | Alimentation et boissons non alcoolisées |
| Luxembourg | 266 | 141 | 144 | 120 | 135 | 116 |
| Irlande | 134 | 96 | 74 | 111 | 125 | 123 |
| Pays-Bas | 131 | 113 | 108 | 109 | 113 | 99 |
| Autriche | 130 | 122 | 91 | 109 | 109 | 120 |
| Danemark | 125 | 115 | 89 | 135 | 140 | 145 |
| Allemagne | 124 | 123 | 96 | 104 | 101 | 104 |
| Suède | 123 | 111 | 106 | 132 | 136 | 125 |
| Belgique | 119 | 114 | 113 | 110 | 111 | 108 |
| Finlande | 110 | 114 | 109 | 124 | 124 | 123 |
| Royaume-Uni | 109 | 115 | 94 | 117 | 122 | 105 |
| France | 107 | 112 | 112 | 110 | 107 | 110 |
| Italie | 96 | 98 | 113 | 101 | 103 | 110 |
| Espagne | 91 | 88 | 101 | 90 | 93 | 93 |
| République tchèque | 85 | 76 | 79 | 63 | 59 | 80 |
| Malte | 84 | 79 | 79 | 80 | 81 | 103 |
| Slovénie | 83 | 75 | 86 | 80 | 81 | 96 |
| Chypre | 82 | 90 | 113 | 91 | 91 | 108 |
| Portugal | 78 | 83 | 111 | 78 | 80 | 94 |
| Slovaquie | 77 | 77 | 81 | 66 | 63 | 90 |
| Estonie | 76 | 68 | 98 | 73 | 71 | 89 |
| Lituanie | 75 | 81 | 123 | 60 | 58 | 79 |
| Grèce | 73 | 83 | 105 | 82 | 82 | 103 |
| Hongrie | 68 | 63 | 66 | 57 | 53 | 80 |
| Pologne | 68 | 74 | 91 | 58 | 53 | 64 |
| Lettonie | 64 | 65 | 87 | 68 | 66 | 90 |
| Croatie | 59 | 60 | 78 | 63 | 63 | 92 |
| Roumanie | 55 | 57 | 107 | 50 | 48 | 68 |
| Bulgarie | 47 | 51 | 57 | 46 | 43 | 71 |

Source : Eurostat.

2. Indices de prix par fonction de consommation pour la France et les pays voisins en 2014

indice 100 pour l'Union européenne à 28

| | Luxembourg | Royaume-Uni | Belgique | France | Italie | Allemagne | Espagne |
|---|------------|-------------|------------|---------------|------------|------------|-----------|
| Consommation individuelle effective | 135 | 122 | 111 | 107 | 103 | 101 | 93 |
| Alimentation et boissons non alcoolisées | 116 | 105 | 108 | 110 | 110 | 104 | 93 |
| Boissons alcoolisées et tabac | 87 | 166 | 95 | 106 | 97 | 93 | 88 |
| Vêtements et chaussures | 101 | 102 | 106 | 102 | 105 | 102 | 87 |
| Logement, eau, électricité, gaz | 150 | 153 | 114 | 115 | 100 | 105 | 93 |
| Armeublement, équipement ménager et entretien | 110 | 110 | 110 | 105 | 105 | 98 | 99 |
| Santé | 161 | 118 | 116 | 105 | 115 | 101 | 105 |
| Transports | 89 | 110 | 101 | 102 | 99 | 104 | 93 |
| Communication | 99 | 125 | 123 | 97 | 119 | 103 | 107 |
| Loisirs et culture | 112 | 107 | 102 | 107 | 101 | 105 | 97 |
| Éducation | 294 | 147 | 141 | 110 | 94 | 110 | 85 |
| Hôtels, cafés et restaurants | 108 | 114 | 115 | 109 | 109 | 98 | 88 |
| Autres biens et services | 135 | 113 | 108 | 106 | 98 | 97 | 91 |

Source : Eurostat.

6 Branches d'activité

Après une croissance de 1,0 % en 2014, la valeur ajoutée de l'ensemble des branches de l'économie progresse en 2015 de 1,7 % en valeur. Elle est évaluée à 1 950 milliards d'euros. Corrigée de la hausse des prix, la valeur ajoutée augmente de 1,1 % en volume en 2015, après + 0,8 % en 2014.

L'accélération de la croissance résulte en premier lieu de la progression de l'activité dans l'industrie (+ 2,4 % en volume après - 0,4 % en 2014). Le fort regain d'activité dans la fabrication de matériels de transport (+ 10,2 % après - 11,2 % en 2014), porté par des exportations dynamiques, explique en partie cette accélération. Elle est aussi favorisée par la hausse de la valeur ajoutée dans la fabrication d'autres produits industriels (+ 1,8 % après + 0,1 % en 2014), notamment, la valeur ajoutée de l'industrie pharmaceutique (+ 13,0 % après + 0,1 % en 2014). L'activité est également bien orientée dans la branche énergie, eau et déchets dont la valeur ajoutée augmente de 1,5 % en 2015 après un recul de 0,9 % en 2014.

La valeur ajoutée des services principalement marchands croît de 1,5 % en 2015 après + 1,0 % en 2014. Cette croissance résulte principalement de la hausse de la valeur ajoutée dans les branches du commerce (+ 2,8 % après + 1,3 % en 2014) et du transport (+ 1,5 % après - 0,8 %). Dans les services aux entreprises, l'activité continue de progresser (+ 1,4 % après + 0,9 % en 2014), portée par les branches juridiques, comptables et architecture, dont la valeur ajoutée augmente de 3,0 % en 2015 après + 1,3 % en 2014. *A contrario*, l'activité des services financiers, principalement des services d'assurance, se contracte fortement (- 1,2 % en 2015 après + 1,8 % en 2014).

L'activité des services principalement non marchands progresse de 0,9 % en 2015 après + 1,0 % en 2014. Dans ces branches, la croissance reste soutenue par l'enseignement et la santé.

Dans la construction, le repli de la valeur ajoutée s'accroît : le recul atteint - 2,9 % en 2015 après - 2,3 % en 2014. Enfin, après

un net redressement de son activité en 2014 (+ 13,2 %), la valeur ajoutée de l'agriculture se contracte en 2015 (- 4,4 %), en lien avec le ralentissement de sa production (- 2,2 % contre + 6,8 % en 2014).

En 2015, l'emploi est également plus dynamique qu'en 2014. Exprimé en équivalent temps plein (EQTP), l'emploi augmente de 0,4 % après + 0,2 % en 2014. Les gains de productivité apparente demeurent en 2015 proches de ceux de 2014 : + 0,7 % après + 0,6 %.

Dans les branches principalement marchandes non agricoles, la productivité apparente augmente plus fortement en 2015 (+ 1,0 %) qu'en 2014 (+ 0,5 %). L'accélération est d'abord imputable à l'industrie, où les gains de productivité apparente s'établissent à + 3,4 % en 2015 après + 0,4 % en 2014. Parmi ces branches, l'augmentation est particulièrement marquée pour les matériels de transport (+ 12,8 % en 2015 après - 9,3 % en 2014), induite par une hausse de la valeur ajoutée et une baisse de l'emploi (- 2,3 % en 2015 après - 2,0 %). Dans la construction, la productivité apparente se contracte moins fortement qu'en 2014 (- 0,6 % après - 1,0 %), en raison d'un fléchissement de l'activité moins fort que celui de l'emploi (- 2,2 % en 2015 après - 1,3 %).

Dans les services principalement marchands, la productivité apparente progresse de 0,5 %. Cette hausse est voisine de celle de 2014 (+ 0,6 %). Le fléchissement de la productivité apparente des services financiers (- 1,3 % après + 1,5 % en 2014) est compensé par la hausse de la productivité de la branche du transport (+ 1,2 % après - 0,4 % en 2014).

Dans les services principalement non marchands, la productivité apparente augmente comme en 2014 de 0,3 % sous l'effet du ralentissement simultané de l'emploi (+ 0,6 % en 2015 après + 0,8 %) et de l'activité (+ 0,9 % en 2015 après + 1,0 %).

Enfin, après une année 2014 très dynamique (+ 14,0 %), la productivité apparente des branches agricoles fléchit de 4,3 % en 2015 en raison d'un fort recul de l'activité (- 4,4 %). ■

1. Variations en volume de la valeur ajoutée selon la branche d'activité

| | | Variations en volume en moyenne annuelle (en %) | | | | | Niveaux 2015 en valeur | | |
|----------------------|--|---|------------|-------------|------------|-------------|------------------------|------------------------|-----------------|
| | | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | (en milliards d'euros) | (en % du total) |
| AZ | Agriculture | -3,4 | 3,9 | -8,6 | -1,9 | 13,2 | -4,4 | 33,9 | 1,7 |
| DE | Énergie, eau, déchets | -0,7 | -3,2 | 5,2 | 4,9 | -0,9 | 1,5 | 55,2 | 2,8 |
| C1 | Industrie agroalimentaire | 4,7 | 4,1 | -1,4 | 0,0 | 0,8 | 2,2 | 44,7 | 2,3 |
| C2 | Cokéfaction et raffinage | -12,2 | -5,2 | -17,3 | -5,3 | 80,6 | 7,0 | 0,3 | 0,0 |
| C3 | Biens d'équipement | 9,0 | 4,9 | 0,2 | 2,8 | -0,4 | 1,0 | 30,2 | 1,5 |
| C4 | Matériels de transport | 9,2 | -1,3 | 1,7 | -4,0 | -11,2 | 10,2 | 22,3 | 1,1 |
| C5 | Autres branches industrielles | -1,0 | 4,8 | -0,3 | 0,4 | 0,1 | 1,8 | 121,6 | 6,2 |
| FZ | Construction | -2,3 | -2,0 | -5,3 | 0,5 | -2,3 | -2,9 | 106,2 | 5,4 |
| GZ | Commerce | -0,1 | 3,1 | 0,0 | 1,0 | 1,3 | 2,8 | 199,5 | 10,2 |
| HZ | Transports | 8,4 | 2,1 | 1,6 | -2,3 | -0,8 | 1,5 | 90,9 | 4,7 |
| IZ | Hébergement restauration | 3,6 | 5,3 | -0,4 | 0,6 | 0,1 | 1,0 | 55,0 | 2,8 |
| JZ | Information communication | 3,8 | 6,2 | 4,4 | -0,5 | 2,7 | 2,6 | 96,8 | 5,0 |
| KZ | Services financiers | 0,4 | 6,5 | 2,1 | 0,0 | 1,8 | -1,2 | 87,4 | 4,5 |
| LZ | Services immobiliers | 1,6 | -0,6 | 1,5 | 1,6 | 1,0 | 1,4 | 248,8 | 12,8 |
| MN | Services aux entreprises | 3,8 | 3,3 | -0,4 | 0,3 | 0,9 | 1,4 | 250,3 | 12,8 |
| OQ | Services non marchands | 0,9 | 1,4 | 1,4 | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 448,1 | 23,0 |
| RU | Services aux ménages | 3,0 | -1,7 | -0,2 | 0,0 | -0,1 | 0,8 | 58,7 | 3,0 |
| AZ à RU | Ensemble | 1,8 | 2,1 | 0,4 | 0,6 | 0,8 | 1,1 | 1 949,8 | 100,0 |
| DE à C5 | Industrie | 1,9 | 2,7 | 0,6 | 1,0 | -0,4 | 2,4 | 274,1 | 14,1 |
| C1 à C5 | Industrie manufacturière | 2,5 | 3,9 | -0,4 | 0,1 | -0,2 | 2,6 | 219,0 | 11,2 |
| GZ à MN et RU | Tertiaire principalement marchand | 2,6 | 2,6 | 0,9 | 0,4 | 1,0 | 1,5 | 1 087,6 | 55,8 |
| OQ | Tertiaire principalement non marchand | 0,9 | 1,4 | 1,4 | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 448,1 | 23,0 |
| DE à MN et RU | Branches marchandes non agricoles | 2,1 | 2,3 | 0,4 | 0,5 | 0,5 | 1,3 | 1 467,9 | 75,3 |

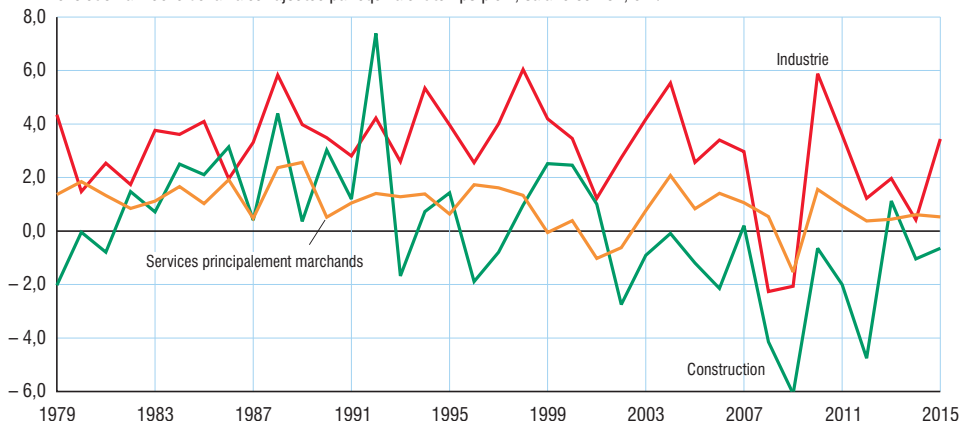
Champ : France.

Lecture : en 2015, la valeur ajoutée en volume dans la branche transports augmente de 1,5 % par rapport à 2014. Elle s'établit à 90,9 milliards d'euros en valeur, ce qui représente 4,7 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie cette année-là.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

2. Gains de productivité apparente de l'emploi par branche

évolution annuelle de la valeur ajoutée par équivalent temps plein, salarié ou non, en %



Champ : France.

Lecture : en 2015, la productivité des branches industrielles augmente de 3,4 % par rapport à 2014.

Note : la productivité apparente est calculée comme le rapport de la valeur ajoutée en volume à l'emploi en équivalent temps plein, salariés ou non.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

7 Investissement

En 2015, l'investissement de l'ensemble de l'économie augmente de 0,7 % en valeur et 1,0 % en volume, après - 0,2 % en valeur et - 0,3 % en volume en 2014. Cette croissance de l'investissement, portée principalement par les entreprises non financières, fait suite à deux années consécutives orientées à la baisse (à la fois en valeur et en volume).

L'investissement des entreprises non financières augmente de 2,6 % en valeur (après + 1,4 % en 2014 et + 0,6 % en 2013), soutenu principalement par les dépenses en informatique et en services d'information (+ 5,5 %). Ces dépenses représentent près de 16 % du total des dépenses d'investissement des entreprises non financières et cette part augmente légèrement chaque année. Moteur important de la croissance de l'investissement des entreprises non financières, les dépenses en recherche et développement scientifique augmentent de 2,9 %, alors qu'elles avaient ralenti en 2014.

Les dépenses en produits industriels contribuent également à la hausse des investissements des entreprises non financières, grâce notamment à l'investissement en véhicules automobiles (+ 6,6 %) et en machines et équipements (+ 4,1 %). Au total, le taux d'investissement des entreprises non financières s'établit à 21,2 %, un taux qui est stable par rapport à 2014 (21,1 %).

Les institutions financières contribuent elles aussi à la hausse de l'investissement dans l'économie, avec une augmentation de + 6,6 %, principalement attribuable à l'accroissement de leurs dépenses en construction (+ 7,1 %). Cette progression fait suite

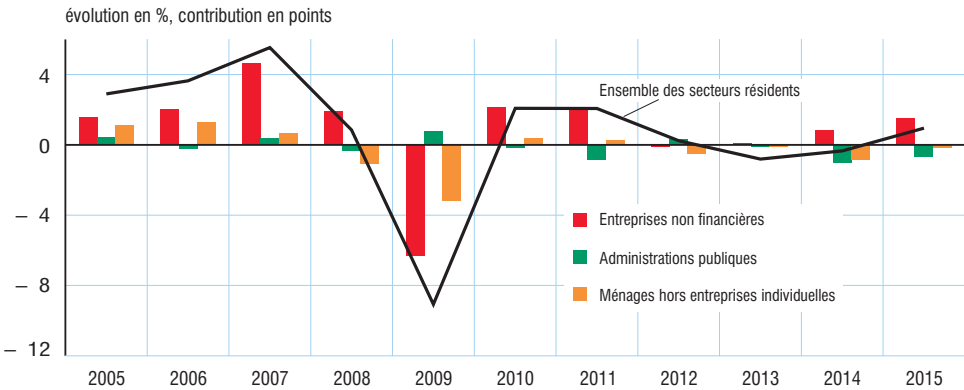
à une forte hausse en 2014 (+ 19,6 %) et à une forte baisse en 2013 (- 18,2 %).

En revanche, l'investissement des administrations publiques continue de diminuer en 2015 (- 5,1 % en valeur, après - 5,8 % en 2014), essentiellement du fait du recul des dépenses en construction (- 6,6 %). Au sein des administrations publiques, la baisse de l'investissement concerne les collectivités locales et les administrations de sécurité sociale : - 10,7 % pour ces deux sous-secteurs. Comme en 2014, ce sont les collectivités locales qui contribuent le plus à la baisse de l'investissement des administrations publiques. Le repli des dépenses d'investissement des administrations de sécurité sociale est quant à lui presque entièrement dû aux hôpitaux.

La baisse des dépenses d'investissement des administrations publiques est cependant limitée par une augmentation importante de l'investissement de l'État (+ 17,1 % après - 14,2 % en 2014), liée notamment à la livraison du nouveau siège du ministère de la Défense.

Enfin, pour la quatrième année consécutive l'investissement des ménages baisse légèrement en 2015 (- 0,6 % après - 2,0 % en 2014), alors que leur revenu disponible brut continue d'augmenter. Cette baisse est due au repli de leurs dépenses en travaux de construction : - 3,3 % après - 3,0 %. Elle est cependant contrebalancée par une accélération de leurs dépenses liées aux transactions immobilières (commissions d'agences, émoluments des notaires et droits de mutation à titre onéreux principalement), dans le neuf comme dans l'ancien (+ 11,8 % après + 2,1 %). ■

1. Contribution des secteurs institutionnels à l'évolution du volume d'investissement



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Investissement des secteurs institutionnels en valeur

| | 2015 (en milliards d'euros) | Évolution | | | | | | | | en % |
|--|--------------------------------|------------|-------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|------|
| | | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | |
| Entreprises non financières | 262,7 | 5,8 | -11,5 | 4,8 | 6,1 | 1,1 | 0,6 | 1,4 | 2,6 | |
| Entreprises financières | 19,0 | 11,6 | -11,5 | -8,2 | 19,8 | 16,2 | -18,2 | 19,6 | 6,6 | |
| Administrations publiques | 75,3 | 2,6 | 4,8 | 0,6 | -1,6 | 3,6 | -0,3 | -5,8 | -5,1 | |
| Ménages (hors entreprises individuelles) | 107,6 | 2,1 | -13,4 | 3,5 | 4,4 | -0,7 | -0,5 | -2,0 | -0,6 | |
| ISBLSM | 4,5 | 3,5 | 5,1 | 4,1 | 4,4 | 1,5 | 3,4 | 1,7 | 2,2 | |
| Ensemble | 469,2 | 4,5 | -9,1 | 3,2 | 4,6 | 1,6 | -0,5 | -0,2 | 0,7 | |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Évolution de l'investissement de l'ensemble des secteurs, en volume au prix de l'année précédente, par produit

| | 2015 (en milliards d'euros) | Évolution | | | | | | | | en % |
|--|--------------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------|
| | | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 1,3 | -23,2 | 2,3 | 0,0 | -9,1 | 15,5 | 14,3 | 10,2 | -0,2 | |
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres | 100,4 | 3,2 | -17,0 | 7,6 | 1,5 | 2,0 | -3,2 | 1,9 | 2,3 | |
| Équipements électriques, électronique, informatiq. ; machines | 36,4 | 3,6 | -21,9 | 4,1 | 10,2 | 2,7 | -4,7 | 4,3 | 3,5 | |
| Matériels de transport | 29,7 | 7,4 | -23,8 | 25,9 | -9,1 | 2,3 | -2,7 | -0,7 | 2,8 | |
| Autres produits industriels | 34,3 | -1,0 | -4,5 | -3,0 | 2,8 | 1,0 | -2,2 | 1,7 | 0,8 | |
| Construction | 210,1 | -1,5 | -6,6 | -2,4 | 1,0 | -2,5 | -0,4 | -2,8 | -2,1 | |
| Génie civil | 33,6 | -3,6 | -6,7 | -4,3 | -0,3 | -3,0 | 2,3 | -1,2 | -0,6 | |
| Bâtiments ¹ et travaux spécialisés | 176,5 | -1,1 | -6,6 | -2,1 | 1,2 | -2,4 | -0,9 | -3,1 | -2,4 | |
| Services principalement marchands | 158,5 | 3,1 | -7,1 | 5,8 | 4,3 | 3,1 | 0,1 | 1,7 | 4,4 | |
| Information et communication | 63,3 | 8,4 | -6,9 | 4,8 | 3,3 | 5,1 | 1,4 | 4,0 | 4,9 | |
| Activités immobilières | 4,9 | -12,6 | -34,1 | 18,1 | -6,3 | -2,8 | -0,3 | -0,9 | 7,4 | |
| Activités spécial., scient. et techn. et activités de services admin. et soutien | 88,1 | 1,1 | -4,8 | 6,3 | 5,7 | 2,0 | -0,4 | 0,2 | 4,0 | |
| Autres activités de services | 2,3 | 1,1 | -11,2 | -9,0 | 0,6 | 9,2 | -12,1 | 2,8 | 1,9 | |
| Ensemble | 470,4 | 0,9 | -9,1 | 2,1 | 2,1 | 0,2 | -0,8 | -0,3 | 1,0 | |

1. y c. la promotion immobilière.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

8 Compétitivité et parts de marché

En 2015, la **compétitivité-prix** de la France s'améliore nettement, notamment du fait de la dépréciation rapide de l'euro survenue à partir de l'été 2014. Par ailleurs, les **parts de marché** en volume de la France augmentent légèrement.

Le **taux de change effectif réel** de la France vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux de l'OCDE s'est fortement déprécié en 2015, de -4,7 % en moyenne annuelle, après une légère appréciation de +0,4 % en 2014. Cette baisse en termes réels reflète avant tout une dépréciation du taux de change effectif nominal (-3,9 % en 2015 après +1,4 % en 2014), mais également une progression des prix à la consommation en France inférieure à celle de ses partenaires de l'OCDE. La devise européenne s'est fortement dépréciée face au dollar (-16,5 % en moyenne annuelle) et à la livre sterling (-10,0 %), mais plus modérément par rapport au yen (-4,4 %). Toutefois, le taux de change effectif de la France chute moins que ne le suggèrent ces variations, en raison de l'importante proportion des échanges avec les partenaires de la zone euro dans le total des échanges français.

La **compétitivité-coût** de la France, mesurée par rapport à ses partenaires de l'OCDE et en incluant l'effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), s'améliore nettement en 2015 : +6,2 % en moyenne annuelle, après -0,7 % en 2014. Entre 2008 et 2015, elle progresse de +11,5 %. De même, après s'être légèrement dégradée en 2013 et 2014, la compétitivité-prix de la France rebondit en 2015 (+2,8 %, après -0,5 % en 2014), et progresse au total de 9,4 % depuis 2008.

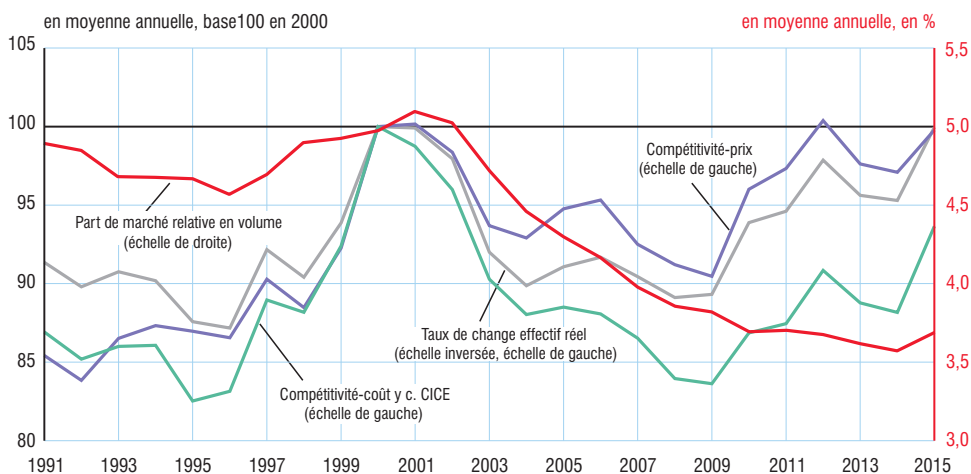
L'amélioration de la compétitivité-prix en 2015, plus faible que celle de la compétitivité-coût, s'explique par un moindre effort de marge relatif des entreprises exportatrices françaises.

Cette évolution des marges à l'exportation en 2014 plus favorable en France que chez ses principaux partenaires commerciaux pourrait, si elle se prolonge, permettre aux entreprises françaises d'investir davantage que leurs concurrents dans les facteurs hors-prix de la compétitivité.

En valeur, la stabilisation de la part de marché de la France dans les exportations mondiales de biens et services se confirme en 2015, s'établissant à 3,5 % depuis 2013. L'évolution de la part de marché mondiale en valeur d'un pays reflète non seulement les fluctuations des volumes échangés, mais aussi les effets prix (variation relative des prix des marchandises échangées). Ce dernier effet est prépondérant à court terme en cas de fluctuation des différentes monnaies et d'évolution des prix mondiaux des marchandises. Avant que les effets compétitivité n'influent sur les volumes, la part de marché des pays dont la monnaie se déprécie diminue donc mécaniquement, de même que celle des pays qui exportent plutôt des biens dont le prix relatif baisse. Aussi, l'analyse de l'évolution des parts de marché en valeur doit-elle s'accompagner de celle de l'évolution de la part de marché en volume.

En volume, la part de marché de la France progresse en 2015 : elle s'établit à 3,7 %, retrouvant désormais son niveau de 2011. Toutefois, elle reste bien inférieure au niveau moyen observé durant les années 1990 : au cours des années 2000, les exportateurs français ont notamment été handicapés par l'appréciation de l'euro jusqu'en 2008 et par la montée en puissance dans les échanges mondiaux des grands pays émergents, en particulier de la Chine, ce qui a pesé sur les performances à l'exportation de la plupart des pays de l'OCDE, à l'exception notable de l'Allemagne. ■

1. Compétitivité, taux de change effectif réel et part de marché de la France



Champ : France, ensemble de l'économie.

Lecture : une hausse du taux de change effectif réel (échelle inversée) correspond à une dépréciation ; une hausse de la compétitivité correspond à une amélioration.

Note : la compétitivité-coût est calculée à partir des coûts salariaux unitaires (ratio entre les coûts salariaux et la valeur ajoutée en volume). Dans le cas de la France, les effets du CICE ont été intégrés dans le calcul des coûts salariaux.

Sources : OCDE ; direction générale du Trésor.

La **compétitivité-prix à l'exportation** est égale au rapport du prix de référence étranger au prix à l'exportation français. Le prix de référence étranger est une moyenne pondérée des prix de 23 partenaires commerciaux de la France dans l'OCDE. La pondération et les prix de ces 23 partenaires sont établis en fonction de l'intensité de la concurrence exercée par les exportateurs étrangers sur les marchés tiers pour une année de référence (1999). Selon la même méthode, on calcule également un indicateur de **compétitivité-coût**, qui compare les coûts salariaux unitaires de la France à ceux de ces 23 partenaires. Les 23 pays pris en compte pour le calcul des indicateurs de compétitivité-prix et de compétitivité-coût sont l'ensemble des pays de l'OCDE à l'exclusion de l'Europe centrale (Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Slovénie et Estonie), du Luxembourg, de l'Islande, d'Israël et du Chili. L'indicateur de compétitivité-prix se rapporte aux biens et services, celui des coûts à l'ensemble de l'économie.

Le **taux de change effectif nominal** (respectivement **réel**) de la France est calculé en agréant les parités nominales (respectivement déflatées par les prix à la consommation) des monnaies des 23 pays avec la même pondération que celle utilisée pour le calcul de la compétitivité coût et prix.

La **compétitivité-prix** française s'améliore lorsque les prix français progressent moins vite que les prix étrangers exprimés en une monnaie commune, que ce soit en raison d'une moindre inflation, d'une dépréciation nominale ou d'une combinaison de ces deux facteurs. Une situation où la compétitivité-coût se détériore et où la compétitivité-prix reste stable peut traduire un effort de compression des marges plus important de la part des exportateurs français.

La **part de marché relative** de la France rapporte les exportations totales françaises de biens et services aux exportations mondiales de biens et services, (et non plus uniquement par rapport au total des exportations des pays de l'OCDE), ce qui permet de prendre en compte les pays émergents, notamment la Chine.

9 Relations avec le reste du monde

En 2015, les échanges extérieurs de biens et services accélèrent nettement. En volume (mesuré aux prix de l'année précédente chaînés), les exportations françaises augmentent de 6,1 % (après + 3,3 % en 2014), et les importations de 6,6 % (après + 4,7 % en 2014). Cette dynamique est d'autant plus notable que le commerce mondial de biens ralentit : + 1,5 % en 2015 après + 2,8 % en 2014 selon le *Centraal Planbureau*.

La croissance des exportations est un tout petit peu moins élevée en valeur (+ 5,7 % en 2015) en raison d'une légère diminution des prix (- 0,4 %). En revanche, le recul des prix à l'importation, déjà important en 2014, s'accélère : - 3,0 % en 2015 après - 2,0 % en 2014. Cette dynamique est principalement imputable aux matières premières énergétiques. En définitive, les importations en valeur augmentent de 3,5 %.

In fine, le déficit extérieur des biens et services en valeur en 2015 (- 30,0 Md€) se réduit nettement (de 12,5 Md€) après une hausse en 2014 (de 3,7 Md€). Il s'agit du plus faible déficit depuis 2010 (- 27,6 Md€). Cette amélioration recouvre des évolutions contrastées. Le **déficit commercial** (qui porte uniquement sur les biens) se contracte de 15,7 Md€ pour atteindre - 21,2 Md€ (mesuré **FAB-FAB**). Le **taux de couverture** des biens en valeur augmente ainsi pour la 4^e année consécutive ; en 2015, il gagne 3,3 points, à 95,7 %, et dépasse son niveau de 2005. À l'opposé, le solde des échanges de services se dégrade de 2,5 Md€ et s'établit à - 14,6 Md€.

La réduction du déficit commercial en 2015 est en majeure partie imputable à

l'allègement de la facture énergétique : le déficit des produits des industries extractives (pétrole brut, gaz) se réduit de 10,1 Md€ (à - 28,0 Md€) et celui des produits raffinés de 5,7 Md€ (à - 7,3 Md€). Les échanges de matériels de transport y contribuent également, quoique plus modestement, avec un excédent en hausse de 2,2 Md€ (+ 26,8 Md€ après + 24,6 Md€). En revanche, le solde des échanges de biens d'équipement se dégrade de façon notable. Le déficit s'alourdit de 2,5 Md€, à - 22 Md€.

Le solde des échanges de services hors tourisme, qui s'établit à - 14,6 Md€ après - 12,1 Md€ en 2014, se dégrade pour la quatrième année consécutive. En 2015, la détérioration est principalement due aux échanges de services aux entreprises. Le solde des échanges touristiques est à peu près stable, malgré un recul des dépenses des étrangers en France de plus de 2 Md€.

Le déficit des opérations de répartition se réduit de 13,8 Md€ en 2014, pour s'établir à - 13,0 Md€. Cette amélioration est notamment due à celle du solde des autres transferts courants - qui était alourdi en 2014 par l'amende versée par *BNP Paribas* aux États-Unis - et passe de - 21,4 Md€ à - 15,9 Md€ en 2015 et, dans une moindre mesure, à celle de l'excédent des dividendes (+ 28,0 Md€ après + 24,1 Md€) et de la rémunération des salariés (+ 18,4 Md€ après + 16,8 Md€). Au total, le besoin de financement de la Nation diminue de façon notable : il passe de - 69,4 Md€ à - 43,1 Md€ en 2015, atteignant ainsi son plus bas niveau depuis 2010. ■

Définitions

Déficit commercial : désigne le déficit des échanges de biens en valeur mesuré FAB-FAB.

FAB - franco à bord : désigne une marchandise dont la valeur à l'importation est évaluée estimée au passage à la frontière du pays d'origine à l'exclusion des coûts de transport et d'assurance entre la frontière du pays d'origine et celle du pays importateur. Lorsque ces coûts sont inclus, les importations sont valorisées CAF (« coûts, assurance, fret »). Les exportations sont toujours mesurées FAB. La correction CAF-FAB pour les importations n'est disponible que globalement, et pas pour chaque poste isolément.

Taux de couverture : rapport entre les exportations et les importations FAB.

1. Décomposition par produits des échanges extérieurs de biens

| | CAF-FAB, en millions d'euros courants | | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche | | | | | |
| Exportations | 16 355 | 15 535 | 17 125 | 15 343 | 16 505 |
| Importations | 11 492 | 11 551 | 12 286 | 12 125 | 13 290 |
| Solde CAF-FAB | 4 863 | 3 984 | 4 839 | 3 218 | 3 215 |
| Produits des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets | | | | | |
| Exportations | 12 252 | 11 814 | 10 310 | 10 910 | 9 822 |
| Importations | 60 960 | 61 959 | 58 155 | 49 063 | 37 839 |
| Solde CAF-FAB | - 48 708 | - 50 145 | - 47 845 | - 38 153 | - 28 017 |
| Produits des industries agroalimentaires | | | | | |
| Exportations | 41 984 | 43 270 | 44 270 | 44 172 | 45 706 |
| Importations | 34 760 | 36 104 | 37 540 | 37 659 | 38 727 |
| Solde CAF-FAB | 7 224 | 7 166 | 6 730 | 6 513 | 6 979 |
| Coke et pétrole raffiné | | | | | |
| Exportations | 17 810 | 18 814 | 17 673 | 16 042 | 13 995 |
| Importations | 28 130 | 34 416 | 31 496 | 29 015 | 21 255 |
| Solde CAF-FAB | - 10 320 | - 15 602 | - 13 823 | - 12 973 | - 7 260 |
| Biens d'équipement | | | | | |
| Exportations | 81 602 | 82 816 | 81 497 | 82 569 | 87 406 |
| Importations | 104 511 | 102 592 | 102 185 | 102 050 | 109 430 |
| Solde CAF-FAB | - 22 909 | - 19 776 | - 20 688 | - 19 481 | - 22 024 |
| Matériels de transport | | | | | |
| Exportations | 85 936 | 92 454 | 96 364 | 96 943 | 109 285 |
| Importations | 68 658 | 66 763 | 67 630 | 72 326 | 82 455 |
| Solde CAF-FAB | 17 278 | 25 691 | 28 734 | 24 617 | 26 830 |
| Autres produits industriels | | | | | |
| Exportations | 171 463 | 175 360 | 175 935 | 180 110 | 189 436 |
| Importations | 194 287 | 194 594 | 192 068 | 197 000 | 206 908 |
| Solde CAF-FAB | - 22 824 | - 19 234 | - 16 133 | - 16 890 | - 17 472 |
| Ensemble | | | | | |
| Exportations | 427 402 | 440 063 | 443 174 | 446 089 | 472 155 |
| Importations CAF | 502 798 | 507 979 | 501 360 | 499 238 | 509 904 |
| Importations FAB | 486 688 | 492 296 | 485 220 | 483 033 | 493 352 |
| Solde CAF-FAB | - 75 396 | - 67 916 | - 58 186 | - 53 149 | - 37 749 |
| Solde FAB-FAB | - 59 286 | - 52 233 | - 42 046 | - 36 944 | - 21 197 |
| Taux de couverture (en %) | 87,8 | 89,4 | 91,3 | 92,4 | 95,7 |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Compte des relations avec le reste du monde

| | soldes, en millions d'euros courants | | | | |
|--|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Échanges de biens FAB | (1) - 59 286 | - 52 233 | - 42 046 | - 36 944 | - 21 197 |
| Échanges de services hors tourisme | (2) - 548 | - 3 252 | - 7 777 | - 12 070 | - 14 579 |
| Services commerciaux | - 1 772 | - 2 253 | - 2 234 | - 2 913 | - 3 186 |
| Transports | - 9 715 | - 8 683 | - 11 874 | - 12 655 | - 12 861 |
| Services d'information et communication | - 1 523 | - 2 159 | - 3 720 | - 3 934 | - 3 668 |
| Assurance | 2 097 | 1 167 | 846 | 2 083 | 2 446 |
| Services financiers, y compris Sifim | 5 082 | 5 001 | 6 235 | 5 788 | 6 013 |
| Services aux entreprises | 3 902 | 2 216 | 1 775 | - 427 | - 3 759 |
| Services aux ménages et services de santé | 1 381 | 1 459 | 1 195 | - 12 | 436 |
| Tourisme | (3) 7 075 | 10 475 | 10 000 | 6 490 | 5 738 |
| Solde des échanges extérieurs | (1+2+3) - 52 759 | - 45 010 | - 39 348 | - 42 524 | - 30 038 |
| Opérations de répartition | (4) 6 613 | - 19 588 | - 20 123 | - 26 826 | - 13 023 |
| Rémunération des salariés | 14 198 | 14 993 | 16 114 | 16 771 | 18 351 |
| Impôts sur la production et les importations | - 2 085 | - 2 106 | - 2 074 | - 2 056 | - 2 150 |
| Subventions | 8 961 | 8 861 | 8 583 | 8 323 | 8 128 |
| Intérêts | - 4 943 | - 24 511 | - 24 142 | - 25 224 | - 23 492 |
| Dividendes | 22 689 | 24 651 | 28 125 | 24 082 | 27 956 |
| Autres revenus de la propriété | 8 599 | 7 711 | 2 886 | 6 411 | 6 630 |
| Impôts courants sur le revenu et le patrimoine | 4 270 | 4 978 | 3 916 | 3 517 | 3 760 |
| Cotisations et prestations sociales | - 9 552 | - 10 027 | - 10 637 | - 11 240 | - 11 448 |
| Coopération internationale courante | - 6 229 | - 5 903 | - 6 144 | - 5 760 | - 5 385 |
| Ressources de l'UE | - 18 231 | - 19 631 | - 21 876 | - 19 240 | - 19 356 |
| Autres transferts courants | - 10 896 | - 15 173 | - 15 344 | - 21 360 | - 15 902 |
| Transferts en capital | - 168 | - 3 431 | 470 | - 1 050 | - 115 |
| Capacité de financement de la Nation | (1+2+3+4) - 46 146 | - 64 598 | - 59 946 | - 69 350 | - 43 061 |

Champ : France .

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

10 Compte financier de la balance des paiements

Le compte financier de la balance des paiements retrace tous les flux financiers entre la France et l'étranger, plus précisément entre les résidents et les non-résidents. Ces flux financiers recouvrent les investissements directs, les investissements de portefeuille, les « autres investissements », sous la forme de prêts et d'emprunts courants, les flux liés aux instruments financiers dérivés et les acquisitions ou cessions d'avoirs de réserve. Ils équilibrent, aux erreurs et omissions près, le solde des transactions courantes. Ainsi, en 2015, des entrées nettes de capitaux financent le solde déficitaire des transactions courantes. Par ailleurs, elles diminuent la position extérieure nette des résidents français qui mesure leur patrimoine financier net.

Au sein du compte financier, les investissements directs (prises de participation au moins égales à 10 % du capital, bénéfices réinvestis et prêts entre sociétés affiliées) sont très proches de l'équilibre en 2015, avec des entrées nettes de capitaux (représentant des investissements nets étrangers en France) de 2 milliards d'euros, après des sorties nettes de 36 milliards en 2014. Les opérations en capital social présentent un solde négatif (entrées nettes) de près de 15 milliards, les investissements étrangers en France dominant largement en 2015 les investissements français à

l'étranger, notamment du fait de quelques opérations d'achats de grande envergure ; à l'inverse, les opérations de prêts intragroupes se soldent par des sorties nettes de capitaux.

Après retraitement des prêts et emprunts entre sociétés sœurs appartenant à un même groupe international, les investissements français à l'étranger nets s'élèvent à 34 milliards d'euros (36 en 2014), et les investissements étrangers en France nets à 36 milliards d'euros (0 en 2014).

En 2015, les investissements de portefeuille nets s'établissent à 54 milliards d'euros : les achats nets de titres étrangers par les résidents s'élèvent à 55 milliards, correspondant essentiellement à des achats nets de titres de dette à long terme tandis que les opérations des non-résidents sont proches de l'équilibre, avec des achats d'actions et de titres d'organismes de placement collectif (OPC) pour 5 milliards, ainsi que de titres de dette à long terme pour 23 milliards, mais un désinvestissement sur les titres de créance à court terme pour 28 milliards.

Par ailleurs, les opérations courantes de prêts et emprunts (« autres investissements ») se traduisent par de fortes entrées nettes de capitaux, pour 77 milliards d'euros, imputables au secteur bancaire français, dont les encours de prêts à l'étranger se sont réduits. ■

Compte financier de la balance des paiements 10

1. Compte financier de la balance des paiements

| | en milliards d'euros | | |
|---|----------------------|---------------|---------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 |
| Investissements directs | - 10,5 | 36,0 | - 1,9 |
| Français à l'étranger¹ | 15,3 | 36,2 | 33,8 |
| Capital social | 3,3 | 19,6 | 19,9 |
| Réinvestissement des bénéfices | 8,5 | 6,4 | 8,8 |
| Prêts intragroupes et crédits commerciaux | 3,5 | 10,2 | 5,1 |
| Étrangers en France¹ | 25,8 | 0,2 | 35,7 |
| Capital social | 20,0 | 9,7 | 34,6 |
| Réinvestissement des bénéfices | 6,6 | 5,3 | 7,3 |
| Prêts intragroupes et crédits commerciaux | - 0,8 | - 14,8 | - 6,2 |
| Investissements de portefeuille... | - 59,7 | - 17,9 | 54,1 |
| ...des résidents sur titres émis par les non-résidents | 43,6 | 69,7 | 54,6 |
| Actions et titres d'organismes de placement collectif | 30,9 | 11,4 | 4,8 |
| Obligations et assimilés | 31,5 | 44,7 | 61,2 |
| Titres de créance à court terme | - 18,8 | 13,7 | - 11,4 |
| <i>dont : titres publics</i> | <i>29,0</i> | <i>- 0,8</i> | <i>- 13,8</i> |
| ...des non-résidents sur titres émis par les résidents | 103,2 | 87,7 | 0,5 |
| Actions et titres d'organismes de placement collectif | 25,7 | 7,9 | 5,1 |
| Obligations et assimilés | 51,2 | 81,9 | 23,0 |
| Titres de créance à court terme | 26,4 | - 2,2 | - 27,7 |
| <i>dont : titres publics</i> | <i>60,0</i> | <i>48,4</i> | <i>9,8</i> |
| Instruments financiers dérivés | - 16,8 | - 23,7 | 10,8 |
| Autres investissements | 73,9 | - 2,7 | - 77,2 |
| <i>dont : institutions financières monétaires</i> | <i>30,5</i> | <i>- 24,6</i> | <i>- 99,8</i> |
| Avoirs de réserve | - 1,5 | 0,7 | 7,2 |
| Compte financier | - 14,5 | - 7,5 | - 7,0 |
| Erreurs et omissions nettes | 2,1 | 13,1 | - 4,7 |

1. Après compensation des prêts entrants et sortants entre sociétés sœurs appartenant à un même groupe.

Champ : France.

Note : convention de signe de la 6^e édition du manuel de la balance des paiements. S'agissant des opérations en avoirs et en engagements du compte financier, un chiffre positif reflète une augmentation des avoirs ou des engagements, tandis qu'un chiffre négatif représente une diminution des avoirs ou des engagements. S'agissant du solde, un chiffre positif traduit une augmentation nette des avoirs des résidents ou une diminution de leurs engagements, un chiffre négatif traduit une diminution nette des avoirs des résidents ou bien une augmentation de leurs engagements.

Source : Banque de France.

La balance des paiements est établie depuis 2014 suivant la nouvelle méthodologie internationale de la 6^e édition du manuel de la balance des paiements du FMI.

Au sein du compte de *transactions courantes*, les principaux changements portent sur l'enregistrement des opérations de négoce international et du « travail à façon », les services d'intermédiation financière et les services d'assurance. Outre une modification de la convention de signe, le changement le plus significatif pour le *compte financier* concerne les investissements directs qui sont dorénavant publiés en créances et engagements bruts. Sans

impact sur le solde net des opérations, cette nouvelle présentation se traduit par un gonflement des opérations recensées.

L'introduction de la nouvelle méthodologie s'est accompagnée d'une révision des séries à la suite de l'introduction de nouvelles collectes (notamment sur les services) et d'une rétropolation jusqu'en 1999.

Le site Internet de la Banque de France (<http://www.banque-france.fr>) met à disposition les anciennes et les nouvelles séries, ainsi que des notes et études expliquant cette évolution méthodologique et les

11 Sociétés non financières

En 2015, l'activité des sociétés non financières s'améliore : la production augmente de 1,2 % en valeur, après deux années successives de quasi-stagnation (+ 0,1 % en 2013 et 2014). Les consommations intermédiaires évoluent sur un rythme nettement plus faible (+ 0,3 %), si bien que la valeur ajoutée accélère nettement : elle augmente de 2,4 % en 2015, après une hausse modérée en 2014 (+ 0,8 %).

Dans ce contexte d'amélioration économique, la rémunération des salariés est plus dynamique qu'en 2014 : + 1,6 % en 2015 après + 1,3 % en 2014. Cette progression s'explique essentiellement par l'accélération de la masse salariale : + 1,8 % en 2015 après + 0,8 % en 2014. L'emploi n'augmente que très légèrement en 2015 (+ 0,1 % après + 0,2 % en 2014) mais le salaire moyen par tête croît de + 1,6 % (+ 0,6 % en 2014). En revanche la hausse des cotisations sociales est très limitée : + 0,9% en 2015 contre + 2,6 % en 2014. L'année 2015 a notamment été marquée par les allègements de cotisations sociales patronales prévues par le pacte de responsabilité et de solidarité.

Les impôts sur la production stagnent en 2015 après plusieurs années de hausse : + 2,0 % en 2014 et surtout + 4,5 % en 2013. Comme en 2014, ce sont les subventions qui augmentent fortement (+ 20,1 %) sous l'effet du crédit compétitivité emploi (CICE), destiné à soutenir les entreprises. Le relèvement du taux de calcul du CICE en 2014, de 4 % à 6 % des rémunérations versées dans la limite de 2,5 fois le Smic, joue sur l'année 2015 en comptabilité nationale. Ainsi, le crédit d'impôt est passé de 9,3 milliards d'euros en 2014 à 15,0 milliards d'euros en 2015.

La hausse de la rémunération des salariés étant en grande partie compensée par la montée en charge du CICE, l'essentiel de la

hausse de la valeur ajoutée se répercute sur l'**excédent brut d'exploitation**, qui croît de 6,1 % en 2015, après une hausse de 2,2 % en 2014. Cela contribue à la reprise du **taux de marge** depuis 2014 : après une hausse de 0,5 point en 2014, celui-ci gagne un point en 2015 pour s'établir à 31,4 %, soit son plus haut niveau depuis 2010.

Le solde des revenus financiers est plus favorable qu'en 2014 : - 64,8 milliards d'euros en 2015 après - 76,1 milliards d'euros en 2014. Cela s'explique principalement par la nette baisse des intérêts versés par les sociétés non financières, due à la diminution des taux d'intérêt observée en 2015 : le solde des intérêts versés nets des intérêts reçus s'améliore ainsi de 11,8 milliards d'euros en 2015. Le solde des revenus distribués des sociétés est stable.

Au total, l'épargne des sociétés non financières s'améliore très fortement en 2015 (+ 16,6 % après + 2,7 % en 2014) sous l'effet conjugué de la hausse de l'EBE et de la baisse des intérêts nets versés. La diminution de l'impôt sur les sociétés (calculé avant imputation des crédits d'impôts) se poursuit : - 1,2 % en 2015 après - 3,9 % en 2014 ; elle est plus que compensée par la dégradation des transferts courants nets, mais leur impact sur l'épargne reste limité en 2015.

L'investissement des sociétés non financières continue de se renforcer en 2015 : + 2,7 % après + 1,6 % en 2014. Avec la forte consolidation de l'épargne, le **taux d'autofinancement** bondit de 10,3 points en 2015 pour atteindre 86,3 %, soit son plus haut niveau depuis 2005. Le besoin de financement des entreprises diminue de près de 20 milliards d'euros et s'élève désormais à - 35,5 milliards d'euros en 2015, malgré l'effet du restockage : les stocks augmentent en effet de 19,8 milliards d'euros après une hausse de 15,0 milliards d'euros en 2014. ■

Définitions

Excédent brut d'exploitation : solde du compte d'exploitation. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

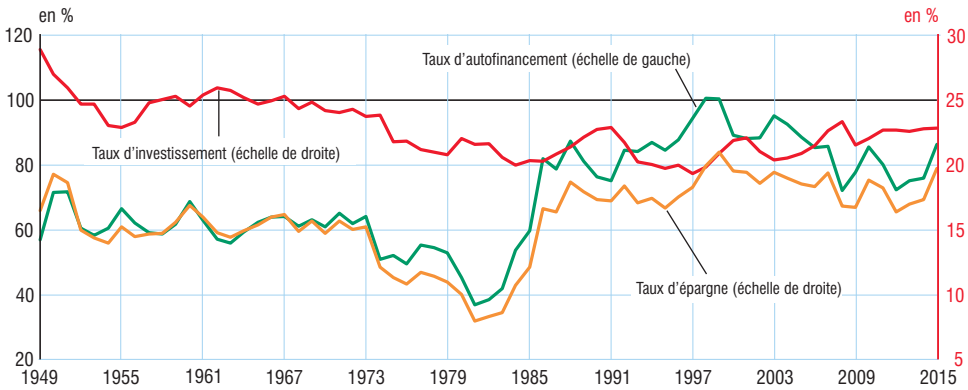
Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe.

Taux d'investissement : rapport de la formation brute de capital fixe à la valeur ajoutée.

Pour en savoir plus

- Voir encadré « L'impact comptable du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2014 » in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2015.

1. Taux d'autofinancement des sociétés non financières



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Principaux éléments du compte des sociétés non financières

| | 2015 (en milliards d'euros) | Évolution | | |
|--|--------------------------------|------------|------------|-------------|
| | | 2013/2012 | 2014/2013 | 2015/2014 |
| Production | 2 630,7 | 0,1 | 0,1 | 1,2 |
| Consommations intermédiaires | 1 520,9 | -0,8 | -0,3 | 0,3 |
| Valeur ajoutée | 1 109,8 | 1,3 | 0,8 | 2,4 |
| Rémunération des salariés | 731,1 | 1,5 | 1,3 | 1,6 |
| Impôts sur la production | 60,1 | 4,5 | 2,0 | -0,0 |
| Subventions | -30,4 | -2,5 | 53,0 | 20,1 |
| Excédent brut d'exploitation | 349,0 | 0,3 | 2,2 | 6,1 |
| Revenus de la propriété versés | 268,9 | -7,6 | 2,9 | -2,7 |
| Revenus de la propriété reçus | 204,1 | -5,7 | 2,4 | 2,0 |
| Impôts courants sur le revenu | 38,9 | 9,0 | -3,9 | -1,2 |
| Épargne brute | 218,9 | 5,0 | 2,7 | 16,6 |
| Formation brute de capital fixe | 253,7 | 0,9 | 1,6 | 2,7 |
| Variation de stocks | 19,8 | /// | /// | /// |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement | -35,5 | /// | /// | /// |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Principaux ratios des sociétés non financières

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux de valeur ajoutée | 40,9 | 41,4 | 41,7 | 42,2 |
| Partage de la valeur ajoutée (VA) | | | | |
| Rémunération des salariés / VA | 66,0 | 66,1 | 66,4 | 65,9 |
| Taux de marge | 30,2 | 29,9 | 30,4 | 31,4 |
| Poids en % de la VA | | | | |
| des intérêts versés | 7,3 | 6,0 | 6,0 | 4,6 |
| des dividendes versés (nets) | 4,9 | 4,2 | 4,6 | 4,5 |
| des impôts courants sur le revenu | 3,5 | 3,8 | 3,6 | 3,5 |
| de l'épargne brute | 16,4 | 17,0 | 17,3 | 19,7 |
| Taux d'investissement | 22,7 | 22,6 | 22,8 | 22,9 |
| Taux d'autofinancement | 72,3 | 75,2 | 76,0 | 86,3 |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

12 Prélèvements obligatoires

En 2015, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques baisse de 0,1 point à 44,7 points de PIB, après une progression continue entre 2009 et 2013 liée aux mesures prises en vue du redressement des finances publiques, puis une stabilisation en 2014. Les mesures fiscales et sociales jouent à la baisse sur le taux de prélèvements obligatoires (- 1,8 Md€, soit - 0,1 point de PIB). Plusieurs mesures tendent à alléger la charge fiscale des entreprises et des ménages : les mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité, avec en particulier la suppression d'une première tranche de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S ; - 1,0 Md€), les allègements de cotisations sociales (- 5,6 Md€) et les réductions d'impôt sur le revenu (- 1,5 Md€) ; la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE ; - 5,3 Md€) et les contrecoups du plan de relance (- 0,8 Md€). En sens inverse, d'autres mesures jouent sensiblement à la hausse : l'impact de la montée en charge de la composante carbone des taxes intérieures de consommation (TIC ; + 1,8 Md€), la hausse des tarifs de la contribution au service public de l'électricité pour financer les énergies renouvelables (+ 1,1 Md€), la hausse de 2 centimes du prix du gazole (+ 0,8 Md€), la limitation de la déductibilité des charges financières (+ 1,3 Md€), l'incidence sur l'IS des allègements de charges et de la suppression d'une première tranche de la C3S (+ 0,8 Md€), la hausse des taux d'imposition des impôts directs locaux et du plafond des taux des droits de mutation à titre onéreux (+ 1,1 Md€), la réforme des crédits de paiement sur les droits de succession (+ 1,0 Md€), les réformes des retraites avec la hausse des cotisations vieillesse et la baisse des cotisations famille (+ 0,6 Md€), l'élargissement du dispositif de départ anticipé à la

retraite pour les carrières longues (financé par une hausse de cotisations de + 0,6 Md€), la hausse des taux de cotisation AGIRC-ARCCO (+ 0,5 Md€), la suppression de la déductibilité de certaines taxes à l'impôt sur les bénéfices décidée en loi de finances rectificative pour 2014 (+ 0,8 Md€), l'effet indirect sur les exonérations et taux réduit de CSG/CRDS de la loi de finances initiale 2014 (+ 0,5 Md€), le contrecoup de la réforme de l'imposition des plus-values immobilières et mobilières (+ 0,7 Md€) et la lutte contre la fraude (+ 0,7 Md€) avec notamment le service de traitement des déclarations rectificatives (+ 0,6 Md€).

Hors effets des mesures fiscales et sociales, le taux de prélèvements obligatoires se serait stabilisé, leur progression spontanée (+ 1,9 %) étant identique à l'évolution du PIB en valeur.

L'évolution globale du taux de prélèvements obligatoires recouvre des évolutions différentes suivant les sous-secteurs des administrations publiques.

Le taux de prélèvements obligatoires de l'État atteint 13,5 points de PIB, en diminution de 0,1 point. Les mesures de transfert de l'État vers les autres sous-secteurs contribuent à la baisse à hauteur de - 0,1 point. Hors effet des mesures nouvelles et de périmètre, le taux de prélèvements obligatoires se serait stabilisé.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales est en hausse de 0,1 point par rapport à 2014, à 6,1 points de PIB. Cette hausse s'explique par la contribution des mesures nouvelles (+ 0,1 point).

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale baisse de 0,2 point en 2015, à 24,2 points de PIB. Cette diminution s'explique d'abord par l'impact négatif des mesures nouvelles (- 0,15 point) et dans une moindre mesure par l'évolution spontanée (- 0,05 point). ■

1. Prélèvements obligatoires des administrations publiques

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Impôts et cotisations sociales effectives après transferts^{1,2} (en milliards d'euros) | | | | | |
| Administrations publiques centrales | 278,7 | 295,9 | 311,9 | 306,2 | 311,3 |
| <i>dont : État</i> | 266,4 | 283,0 | 297,8 | 291,5 | 294,4 |
| Administrations publiques locales | 119,2 | 123,6 | 124,9 | 127,9 | 133,4 |
| Administrations de sécurité sociale | 476,7 | 493,1 | 507,9 | 522,3 | 528,6 |
| <i>dont : cotisations sociales</i> | 325,7 | 334,7 | 345,3 | 354,9 | 358,6 |
| Institutions de l'Union européenne | 2,1 | 2,1 | 2,1 | 2,1 | 2,2 |
| Ensemble | 876,7 | 914,7 | 946,8 | 958,5 | 975,4 |
| Impôts et cotisations sociales effectives après transferts^{1,2} (en % du PIB) | | | | | |
| Administrations publiques centrales | 13,5 | 14,2 | 14,7 | 14,3 | 14,3 |
| <i>dont : État</i> | 12,9 | 13,6 | 14,1 | 13,6 | 13,5 |
| Administrations publiques locales | 5,8 | 5,9 | 5,9 | 6,0 | 6,1 |
| Administrations de sécurité sociale | 23,2 | 23,6 | 24,0 | 24,4 | 24,2 |
| <i>dont : cotisations sociales</i> | 15,8 | 16,0 | 16,3 | 16,6 | 16,4 |
| Institutions de l'Union européenne | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Ensemble | 42,6 | 43,8 | 44,8 | 44,8 | 44,7 |

1. Les prélèvements obligatoires sont calculés nets des crédits d'impôts.

2. Les transferts comportent, d'une part, les transferts de recettes fiscales entre administrations publiques (par exemple de l'État aux collectivités locales), d'autre part, les impôts et cotisations dus non recouvrables. En comptabilité nationale, les impôts et cotisations sont enregistrés pour leur montant dû, et l'écart avec le montant effectivement payé est compté en transfert en capital. Dans ce tableau, les prélèvements obligatoires sont calculés nets des impôts et cotisations non recouvrables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Comparaison internationale de 2000 à 2014

en % du PIB

| | 2000 | | | 2013 | | | 2014 | | |
|---------------|-------------------------|-------------|----------------------|-------------------------|-------------|----------------------|-------------------------|-------------|----------------------|
| | Taux de PO ¹ | Impôts | Cotisations sociales | Taux de PO ¹ | Impôts | Cotisations sociales | Taux de PO ¹ | Impôts | Cotisations sociales |
| France | 43,1 | 27,6 | 15,5 | 45,0 | 28,3 | 16,7 | 45,2 | 28,1 | 17,1 |
| Allemagne | 36,3 | 22,1 | 14,2 | 36,5 | 22,6 | 13,9 | 36,1 | 22,1 | 14,0 |
| Royaume-Uni | 34,7 | 28,8 | 5,9 | 32,9 | 26,7 | 6,2 | 32,6 | 26,5 | 6,1 |
| Suède | 49,0 | 36,1 | 12,9 | 42,8 | 32,8 | 10,0 | 42,7 | 32,8 | 9,9 |
| États-Unis | 28,4 | 21,8 | 6,6 | 25,4 | 19,3 | 6,1 | 26,0 | 19,8 | 6,2 |
| Japon | 26,6 | 17,2 | 9,4 | 30,3 | 17,9 | 12,4 | ... | ... | ... |

1. PO : prélèvements obligatoires.

Note : le périmètre des prélèvements obligatoires retenu par l'OCDE diffère légèrement de celui retenu par la France. Ainsi, contrairement à la France, l'OCDE comptabilise par exemple en prélèvements obligatoires la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les chiffres présentés sont donc différents de ceux de la figure 1.

Source : OCDE.

13 Besoin de financement des administrations publiques

En 2015, le déficit public s'établit à 77,5 milliards d'euros : il passe de 4,0 % du produit intérieur brut (PIB) en 2014 à 3,6 % du PIB en 2015.

Le besoin de financement de l'État se réduit : - 71,3 Md€ après - 75,3 Md€ en 2014. Cette baisse du déficit résulte d'une légère diminution des dépenses (- 0,2 % après + 1,8 % en 2014) et d'une augmentation des recettes (+ 0,8 % après + 0,7 % en 2014). La quasi-stabilité des dépenses est la résultante de mouvements opposés : la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui maintient le taux de croissance des subventions à un niveau élevé à + 28,9 % en 2015 ; le contrecoup de la mise en place du deuxième volet du programme d'investissements d'avenir (PIA 2) qui s'était traduit par 7,5 Md€ de transferts en capital aux organismes divers d'administration centrale (Odac) en 2014. Hors crédits d'impôt, la dépense de l'État recule de 1,5 % (- 0,4 % en 2014). Par ailleurs, la baisse de la charge d'intérêts se poursuit (- 4,5 % après - 2,8 %), ainsi que la baisse des transferts courants entre administrations (- 2,5 %, dont une réduction de 3,5 Md€ des concours financiers aux collectivités locales). La progression des recettes est notamment alimentée par les rentrées de TVA.

Le solde des Odac est déficitaire à - 1,1 Md€, après + 2,9 Md€ en 2014. Cette dégradation résulte d'un recul des recettes (- 3,0 % après + 5,9 % en 2014) associé à une hausse des dépenses (+ 1,7 % après + 4,1 % en 2014). Les recettes hors prélèvements obligatoires diminuent de 6,5 % (après une progression de + 6,2 % en 2014), en lien avec le contrecoup de la mise en œuvre du PIA 2 en 2014. La baisse des recettes est atténuée par la progression des prélèvements obligatoires (+ 14,5 % après + 4,2 % en 2014) sous l'effet notamment de la hausse de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) transférée à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). La hausse des dépenses est tirée par les subventions (+ 10,5 % après + 20,0 % en 2014, en lien avec la montée en charge des

contrats aidés financés par l'Agence de services et de paiements) et modérée par le contrecoup du paiement en 2014 de l'indemnité à la société Ecomouv par l'AFITF.

Les administrations publiques locales passent en excédent à + 0,7 Md€ après - 4,6 Md€ en 2014. Cette amélioration résulte d'une légère hausse des recettes (+ 0,8 % après + 1,7 % en 2014), conjuguée à une baisse des dépenses (- 1,3 % après + 0,2 % en 2014). Le recul de l'investissement local se poursuit (- 10,0 % après - 8,4 % en 2014). Les dépenses hors investissement ralentissent, qu'il s'agisse des rémunérations (+ 2,1 % après + 3,7 %) ou des consommations intermédiaires (- 1,0 % après - 0,1 %, hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés). Les recettes subissent la baisse des dotations de l'État mais sont portées par la croissance des prélèvements obligatoires (+ 4,3 % après + 2,4 % en 2014), notamment par les rentrées des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en raison du dynamisme des transactions immobilières en fin d'année, et de l'exercice de leur pouvoir d'augmentation de taux par de nouveaux départements.

Le solde des administrations de sécurité sociale (ASSO) s'améliore de 2,1 Md€ en 2015 : il s'établit à - 5,8 Md€ après - 7,9 Md€ en 2014. Les dépenses augmentent moins vite (+ 0,7 % après + 2,3 % en 2014) que les recettes (+ 1,1 % après + 2,5 % en 2014). La moindre hausse des dépenses et des recettes s'explique par la mise en œuvre du premier volet du Pacte de responsabilité et de solidarité. Le financement d'une partie des aides au logement est en effet transféré à l'État pour compenser la baisse des recettes liées au Pacte. Les prestations sociales poursuivent leur ralentissement (+ 1,9 % après + 2,2 % en 2014) en lien avec la faible revalorisation des pensions de base et l'entrée en vigueur de mesures concernant la politique familiale comme la modulation des allocations familiales en fonction du revenu au 1^{er} juillet 2015. Les dépenses entrant dans le champ de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam) ont crû de 2,0 %, conformément à l'objectif rectifié par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016. ■

Besoin de financement des administrations publiques 13

1. Chiffres clés des administrations publiques

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| Solde public (en % du PIB)¹ | - 6,8 | - 5,1 | - 4,8 | - 4,0 | - 4,0 | - 3,6 |
| Solde public (en milliards d'euros)¹ | - 135,2 | - 104,5 | - 100,4 | - 85,4 | - 84,8 | - 77,5 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en milliards d'euros)¹ | - 135,8 | - 105,0 | - 100,4 | - 85,4 | - 84,8 | - 77,5 |
| État | - 121,7 | - 91,2 | - 81,6 | - 69,6 | - 75,3 | - 71,3 |
| Organismes divers d'administration centrale | 10,9 | - 0,2 | - 2,6 | 1,4 | 2,9 | - 1,1 |
| Administrations publiques locales | - 1,7 | - 0,7 | - 3,5 | - 8,3 | - 4,6 | 0,7 |
| Administrations de sécurité sociale | - 23,2 | - 12,9 | - 12,7 | - 8,8 | - 7,9 | - 5,8 |
| Recettes publiques (en % du PIB) | 49,6 | 50,8 | 52,0 | 52,9 | 53,4 | 53,5 |
| Dépenses publiques (en % du PIB) | 56,4 | 55,9 | 56,8 | 57,0 | 57,3 | 57,0 |
| Dépenses publiques (évolution en volume, en %) ² | 0,0 | 0,0 | 1,1 | 0,9 | 1,3 | 1,4 |
| Prélèvements obligatoires (en % du PIB) | 41,3 | 42,6 | 43,8 | 44,8 | 44,8 | 44,7 |

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Le déflateur utilisé est l'indice des prix à la consommation hors loyers et hors tabac.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Dépenses et recettes des administrations publiques

| | en milliards d'euros | | | | | | Évolution 2015/2014 (en %) |
|---|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | |
| Dépenses de fonctionnement ¹ | 368,1 | 374,8 | 382,7 | 389,6 | 394,4 | 399,2 | 1,2 |
| <i>dont : consommations intermédiaires¹</i> | 98,9 | 101,5 | 104,4 | 106,3 | 105,2 | 106,9 | 1,7 |
| <i> rémunérations</i> | 259,8 | 263,6 | 268,5 | 273,1 | 278,6 | 281,5 | 1,0 |
| Intérêts ² | 51,2 | 56,3 | 56,7 | 51,6 | 50,9 | 48,6 | - 4,5 |
| Prestations sociales en espèces et en nature | 498,6 | 512,8 | 530,0 | 545,1 | 557,3 | 567,4 | 1,8 |
| Autres transferts et subventions | 124,9 | 124,3 | 130,6 | 131,1 | 141,9 | 150,4 | 6,0 |
| Acquisition nette d'actifs non financiers | 85,1 | 83,3 | 86,0 | 87,8 | 82,2 | 77,8 | - 5,4 |
| <i>dont : investissement</i> | 82,9 | 81,6 | 84,5 | 84,3 | 79,4 | 75,3 | - 5,1 |
| Total des dépenses | 1 128,0 | 1 151,5 | 1 186,0 | 1 205,3 | 1 226,6 | 1 243,3 | 1,4 |
| Ventes et autres recettes de production | 80,0 | 81,4 | 83,0 | 84,9 | 86,5 | 88,2 | 1,9 |
| Revenus de la propriété | 16,1 | 17,1 | 15,0 | 14,2 | 14,9 | 15,4 | 3,2 |
| Impôts | 516,8 | 552,9 | 581,0 | 601,5 | 611,4 | 629,2 | 2,9 |
| <i>dont : impôts sur les produits et la production</i> | 293,2 | 310,7 | 319,6 | 328,8 | 336,8 | 347,7 | 3,2 |
| <i> impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i> | 220,6 | 238,2 | 256,8 | 269,4 | 270,8 | 274,6 | 1,4 |
| Cotisations sociales effectives | 323,8 | 336,6 | 346,1 | 356,9 | 366,3 | 370,1 | 1,0 |
| Autres recettes ³ | 55,5 | 58,5 | 60,4 | 62,4 | 62,7 | 63,0 | 0,5 |
| Total des recettes | 992,2 | 1 046,6 | 1 085,6 | 1 119,9 | 1 141,8 | 1 165,8 | 2,1 |
| Besoin de financement | - 135,8 | - 105,0 | - 100,4 | - 85,4 | - 84,8 | - 77,5 | - 8,7 |

1. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

2. Y compris Sifim.

3. Y compris cotisations sociales imputées.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

14 Dette des administrations publiques

La dette publique au sens de Maastricht s'élève à 2 096,9 milliards d'euros fin 2015 après 2 040,3 milliards un an plus tôt. Elle atteint 96,1 % du PIB, après 95,3 % fin 2014.

La contribution à la dette publique de l'État s'établit à 1 661,2 milliards d'euros, en hausse de 49,8 milliards, soit une variation plus faible que son besoin de financement (71,3 milliards) en raison d'un montant élevé de primes à l'émission en 2015.

La contribution à la dette des organismes divers d'administration centrale (Odac) diminue de 3,8 milliards d'euros en 2015, et s'établit à 18,9 milliards d'euros. Une bonne moitié de cette baisse (2,1 milliards d'euros) est imputable à la sortie du Fonds de garantie des dépôts et de résolution du périmètre des administrations publiques en 2015. Par ailleurs, la Caisse nationale des autoroutes (CNA) se désendette à hauteur de 1,7 milliards d'euros.

La contribution des administrations publiques locales à la dette atteint 196,5 milliards d'euros à la fin 2015, soit une hausse de 7,0 milliards par rapport à 2014 et ce, malgré une capacité de financement de 0,7 milliard d'euros. La différence provient en grande partie d'une hausse de 5,1 milliards d'euros des dépôts au Trésor des collectivités locales. De plus, elles utilisent une partie de l'argent emprunté pour payer 0,9 milliard d'euros d'indemnités dans le cadre de la renégociation des emprunts structurés, dits « emprunts toxiques ». Le versement de ces indemnités n'affecte pas le besoin de financement.

Enfin, la contribution à la dette publique des administrations de sécurité sociale (Asso) augmente de 3,6 milliards pour s'établir à 220,3 milliards d'euros fin 2015. Le besoin de financement (5,8 milliards), plus important que la variation de la dette, provient en

grande partie de décalages comptables sur des opérations non financières.

Au total, la dette de l'ensemble des administrations publiques progresse de 56,6 milliards d'euros, soit un accroissement comparable à celui de la **dette nette** : celle-ci augmente de 53,5 milliards d'euros par rapport à la fin 2014 pour atteindre 1 904,1 milliards d'euros, soit 87,3 % du PIB. Les mouvements d'actifs sont relativement faibles. Les trésoreries de l'État, des Odac et des Asso augmentent respectivement de 4,8 milliards d'euros, 1,3 milliard d'euros et 3,7 milliards d'euros. Les administrations de sécurité sociale diminuent en revanche leur détention de titres de 3,9 milliards d'euros. Les encours de prêts à long terme de l'État diminuent de 2,1 milliards d'euros (dont 2,4 milliards d'euros de remboursement par la Grèce de prêts accordés dans le cadre du Fonds européen de stabilité financière (FESF)). De même, la Caisse nationale des autoroutes se fait rembourser 1,7 milliard d'euros de prêts.

La dette au sens de Maastricht a lentement augmenté entre 1995 et 2007 : elle est passée de 55,8 % du PIB à 64,4 %, soit un rythme annuel moyen de hausse de 0,7 point. À la suite de la crise financière de 2008 et de la contraction du PIB en 2009, elle augmente de 14,6 points en deux ans et atteint 79,0 % du PIB fin 2009. Elle ne cesse de croître jusqu'en 2014, à un rythme annuel moyen de 3,2 points. L'année 2015 marque un ralentissement puisque la dette n'augmente que de 0,8 point.

Dans l'ensemble de l'UE à 28, la dette des administrations publiques atteint 85,2 % du PIB de l'Union, en baisse de 1,6 point par rapport à fin 2014. Pour la zone euro à 18, la dette de Maastricht s'élève à 90,8 % du PIB, en baisse de 1,4 point. ■

Définitions

Dette publique au sens de Maastricht : elle est cohérente avec les comptes nationaux financiers, mais elle diffère du total du passif des administrations publiques car : elle exclut certains instruments de dette, essentiellement les crédits commerciaux et autres délais de paiement ; elle est consolidée : les dettes dont le créancier appartient au champ des administrations publiques sont exclues ; enfin, elle est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement effective et non à la valeur de marché comme cela se fait dans les comptes nationaux.

Dette nette : elle est égale à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, crédits et titres de créances négociables (évalués à leur valeur de marché) détenus par les administrations publiques des autres secteurs.

Pour en savoir plus

- « Les comptes des administrations publiques en 2015 : l'investissement se replie à nouveau et le déficit public se réduit », *Insee Première*, n° 1598, mai 2016.

Dette des administrations publiques 14

1. Dette publique au sens de Maastricht et dette publique nette

en milliards d'euros

| | Au 31 décembre 2013 | | Au 31 décembre 2014 | | Au 31 décembre 2015 | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | Dette publique brute ¹ | Dette publique nette ¹ | Dette publique brute ¹ | Dette publique nette ¹ | Dette publique brute ¹ | Dette publique nette ¹ |
| État | 1 536,1 | 1 430,3 | 1 611,3 | 1 510,3 | 1 661,2 | 1 556,7 |
| Organismes divers d'administration centrale | 22,7 | 4,6 | 22,7 | 6,3 | 18,9 | 2,9 |
| Administrations locales | 183,8 | 171,4 | 189,5 | 177,3 | 196,5 | 184,0 |
| Administrations de sécurité sociale | 211,7 | 161,6 | 216,7 | 156,7 | 220,3 | 160,5 |
| Ensemble des administrations publiques | 1 954,4 | 1 767,8 | 2 040,3 | 1 850,6 | 2 096,9 | 1 904,1 |
| En % du PIB | 92,4 | 83,6 | 95,3 | 86,5 | 96,1 | 87,3 |

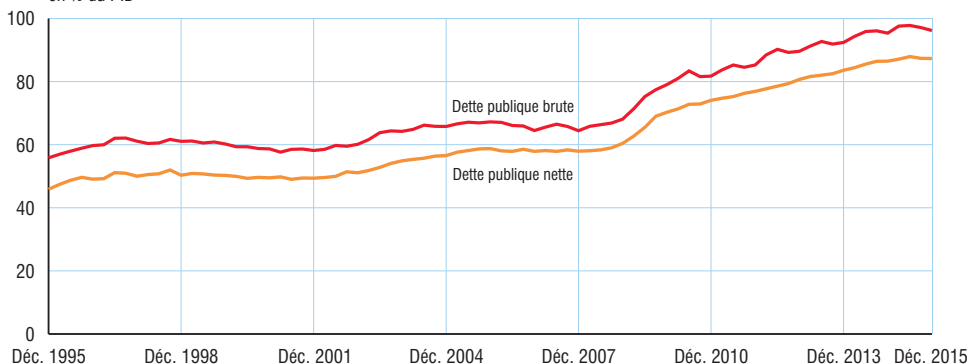
1. Voir définitions.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Dette publique brute et dette publique nette

en % du PIB



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Dette publique au sens de Maastricht au sein des pays de l'Union européenne

en % du PIB

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Allemagne | 79,6 | 77,2 | 74,7 | 71,2 |
| Autriche | 81,6 | 80,8 | 84,3 | 86,2 |
| Belgique | 104,1 | 105,2 | 106,5 | 106,0 |
| Danemark | 45,2 | 44,7 | 44,8 | 40,2 |
| Espagne | 85,4 | 93,7 | 99,3 | 99,2 |
| Finlande | 52,9 | 55,5 | 59,3 | 63,1 |
| France¹ | 89,6 | 92,4 | 95,3 | 96,1 |
| Grèce | 159,6 | 177,7 | 180,1 | 176,9 |
| Irlande | 120,1 | 120,0 | 107,5 | 93,8 |
| Italie | 123,3 | 129,0 | 132,5 | 132,7 |
| Luxembourg | 22,0 | 23,3 | 22,9 | 21,4 |
| Pays-Bas | 66,4 | 67,9 | 68,2 | 65,1 |
| Pologne | 54,0 | 56,0 | 50,5 | 51,3 |
| Portugal | 126,2 | 129,0 | 130,2 | 129,0 |
| Royaume-Uni | 85,3 | 86,2 | 88,2 | 89,2 |
| Suède | 37,2 | 39,8 | 44,8 | 43,4 |
| Union européenne à 28 | 83,8 | 85,5 | 86,8 | 85,2 |
| Zone euro à 18 | 89,5 | 91,3 | 92,2 | 90,8 |

1. Données publiées par l'Insee le 30 mai 2016.

Source : Eurostat, données notifiées à la commission européenne le 31 mars 2016.

15 Dépenses des administrations publiques par finalité

En 2014, les **dépenses publiques** s'élèvent à 1 266,6 milliards d'euros, soit 57,3 % du PIB. La protection sociale représente 43,1 % des dépenses publiques. Ce poste est principalement constitué des prestations sociales liées aux différents risques, versées en majorité par les administrations de sécurité sociale (retraite, chômage, indemnités journalières, famille), mais aussi par l'État et les collectivités territoriales (exclusion, handicap, dépendance). Parmi les postes importants viennent ensuite les dépenses de santé (14,3 %), les services publics généraux (11,6 %) et l'enseignement (9,6 %).

Sur moyenne période, les dépenses publiques sont relativement dynamiques. Depuis 2000, elles ont augmenté sensiblement plus vite que le PIB en valeur : + 3,5 % contre + 2,6 % en moyenne par an. En 2014, les dépenses augmentent de 1,8 % contre 1,6 % en 2013. Ce léger regain s'explique principalement par les dépenses concernant la protection sociale (+ 2,5 %), la santé (+ 2,4 %), les affaires économiques (+ 3,9 %) ainsi que le logement et les équipements collectifs (+ 7,8 %). En revanche, les dépenses de services généraux et de défense diminuent (respectivement - 2,2 % et - 2,7 %).

Les dépenses de l'État et des organismes divers d'administration centrale (Odac) accélèrent en 2014 : les dépenses de l'État sont en effet portées par la hausse des subventions liées aux crédits d'impôt, notamment le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Les dépenses des administrations de sécurité sociale augmentent de 2,3 % contre 2,2 % en 2013, contribuant pour 0,9 point à la croissance des dépenses totales. À l'inverse, la croissance des dépenses des administrations publiques locales est plus faible en 2014 (+ 0,2 % contre + 3,4 %

en 2013). Ce ralentissement est en partie dû à une forte baisse des dépenses d'investissement (- 8,4 %) liée au cycle électoral.

En 2014, le taux de dépenses publiques est plus élevé en France (57,3 % du PIB) qu'en Allemagne (44,3 %) ou qu'au Royaume-Uni (43,9 %). La France se classe en deuxième position dans l'Union européenne, après la Finlande (58,1 %). La structure des dépenses est similaire dans tous les pays européens avec une part importante de la protection sociale (36,8 % en moyenne). Néanmoins, cette part varie sensiblement d'un pays à l'autre : la plus faible s'élève à 22,4 % pour l'Islande et la plus élevée à 48,1 % pour la Slovaquie. Ces disparités traduisent notamment des choix de société différents : par exemple, recourir à des systèmes publics plutôt qu'à des fonds de pension privés pour financer les retraites. Viennent ensuite les dépenses de services généraux (qui comprennent notamment les charges d'intérêt), la santé et l'enseignement. Dans l'ensemble des pays européens, ces quatre postes de dépenses représentent 76,8 % des dépenses totales. Hors protection sociale, l'écart se réduit, la France se situant 5 points au-dessus du Royaume-Uni et 7 points au-dessus de l'Allemagne : 32,6 % du PIB contre respectivement 27,5 % et 25,5 %. Entre 2009 et 2014, le poids de la dépense dans le PIB a augmenté de 0,6 point en France alors qu'il a diminué au Royaume-Uni (- 5,7 points), en Allemagne (- 3,3 points) et en Espagne (- 1,3 point) et stagné en Italie. Le poids dans le PIB de la dépense publique hors protection sociale a baissé dans ces cinq pays, tandis que l'évolution du poids dans le PIB de la dépense de protection sociale est plus contrastée : à la baisse en Allemagne et au Royaume-Uni, à la hausse dans les pays latins. ■

Définitions

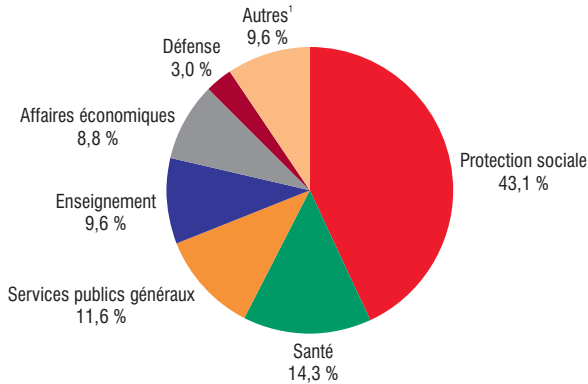
Dépenses des administrations publiques : ventilées suivant une nomenclature internationale définie dans le chapitre 29 du système de comptes nationaux (SCN) de 2008 : la COFOG (*Classification of the functions of government*). Celle-ci répartit les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité. Le partage, délicat, entre dépenses de santé et de protection sociale peut nuire à la comparabilité des résultats internationaux. Sont comptabilisés, dans les chiffres français : en santé, les dépenses concernant la prise en charge de soins de santé (remboursement de soins de ville et de biens médicaux) et les coûts de fonctionnement des hôpitaux ; en protection sociale, les transferts en espèces aux ménages destinés à compenser les pertes de revenus dues à la maladie et aux accidents du travail (indemnités journalières). En outre, tous les pays n'appliquent pas nécessairement les mêmes conventions comptables, certains classant par exemple les hôpitaux publics hors des administrations publiques. Les dépenses par sous-secteurs (État, Odac, administrations publiques locales et administrations de sécurité sociale) présentées ici sont consolidées : elles excluent tous les transferts à destination d'autres administrations publiques.

Pour en savoir plus

- Voir encadré « L'impact comptable du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2014 » in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Dépenses des administrations publiques par finalité 15

1. Structure des dépenses publiques en France en 2014

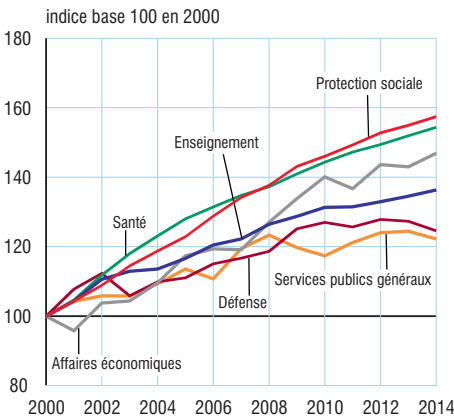


1. Part inférieure à 3 % (ordre et sécurité publics, loisirs, culture et culte, logement et équipements collectifs, protection de l'environnement).

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

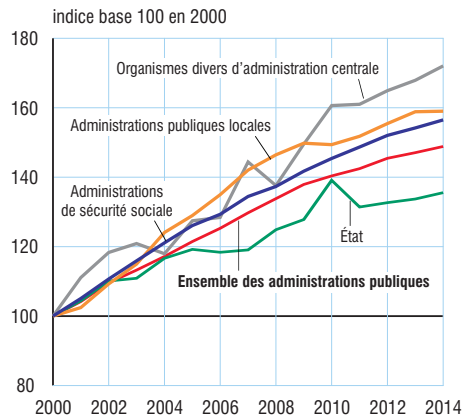
2. Évolution des dépenses publiques par finalité de 2000 à 2014



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Évolution des dépenses publiques par catégorie d'administration publique de 2000 à 2014



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

4. Comparaison européenne des structures de dépenses publiques en 2009 et 2014

| | en % | | | | | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | France | | Allemagne | | Royaume-Uni | | Italie | | Espagne | |
| | 2009 | 2014 | 2009 | 2014 | 2009 | 2014 | 2009 | 2014 | 2009 | 2014 |
| Services publics généraux | 12,6 | 11,6 | 13,8 | 14,3 | 9,5 | 12,2 | 16,8 | 17,4 | 12,3 | 15,5 |
| Défense | 3,3 | 3,0 | 2,4 | 2,3 | 5,3 | 4,9 | 2,8 | 2,4 | 2,2 | 1,9 |
| Ordre et sécurité publics | 2,9 | 2,8 | 3,4 | 3,5 | 5,4 | 4,6 | 4,0 | 3,7 | 4,5 | 4,5 |
| Affaires économiques | 8,7 | 8,8 | 8,5 | 7,5 | 9,0 | 6,8 | 9,1 | 8,1 | 12,5 | 9,9 |
| Protection de l'environnement | 1,7 | 1,7 | 1,5 | 1,3 | 2,1 | 1,9 | 1,7 | 1,9 | 2,3 | 1,9 |
| Logement et équipements collectifs | 2,6 | 2,5 | 1,4 | 0,9 | 2,6 | 1,4 | 1,6 | 1,3 | 2,8 | 1,1 |
| Santé | 14,0 | 14,3 | 15,0 | 16,3 | 16,1 | 17,3 | 14,6 | 14,0 | 14,8 | 13,7 |
| Loisirs, culture et culte | 2,5 | 2,5 | 1,8 | 1,8 | 2,1 | 1,5 | 1,7 | 1,4 | 3,6 | 2,6 |
| Enseignement | 10,0 | 9,6 | 9,1 | 9,7 | 13,3 | 11,8 | 9,0 | 7,9 | 10,1 | 9,1 |
| Protection sociale | 41,7 | 43,1 | 43,2 | 42,4 | 34,9 | 37,5 | 38,7 | 41,8 | 35,0 | 39,6 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Ensemble des dépenses (en % du PIB) | 56,8 | 57,3 | 47,6 | 44,3 | 49,6 | 43,9 | 51,1 | 51,2 | 45,8 | 44,5 |
| Ensemble des dépenses hors protection sociale (en % du PIB) | 33,1 | 32,6 | 26,9 | 25,5 | 32,3 | 27,5 | 31,4 | 29,8 | 29,8 | 26,9 |

Sources : Eurostat et Insee, comptes nationaux, base 2010.

16 Intermédiaires financiers

En 2015, la valeur ajoutée des **intermédiaires financiers** poursuit sa progression (+ 3,0 % par rapport à 2014, dont + 4,7 % pour les seuls établissements de crédit). Cette hausse provient principalement de la production de **services d'intermédiation financière indirectement mesurés** (Sifim ; + 6,2 %) en raison d'une légère augmentation de la marge globale d'intermédiation (+ 2 points de base) qui se conjugue à la progression des encours de crédits et de dépôts. Dans un contexte de baisse des taux, le coût moyen de refinancement des banques en 2015, qui sert de référence pour le calcul de la marge d'intermédiation, diminue de 31 points de base par rapport à 2014. Cette diminution du coût de refinancement n'est pas complètement répercutée par les banques sur les taux appliqués à la clientèle pour leur crédit : la diminution de 17 points de base du taux d'intérêt moyen sur les crédits conduit à une augmentation de la marge d'intermédiation sur les crédits de 14 points de base. À l'inverse, la marge d'intermédiation sur les dépôts se contracte de 13 points de base du fait d'une baisse du taux moyen de rémunération des dépôts de seulement 18 points de base. La **production facturée** mesurée par les commissions diminue légèrement (- 1,2 %), de sorte que la hausse de la production totale des intermédiaires financiers se limite à + 1,7 %. Les consommations intermédiaires étant quasi stables (+ 0,4 %) et les frais de personnel diminuant (- 1,9 %), le taux de marge, au sens de la comptabilité nationale, se renforce de 2,4 points de pourcentage en 2015 et atteint 46,8 %.

Les flux d'intérêts, ajustés de la production de Sifim, continuent de baisser (- 22,2 % pour les intérêts reçus et - 15,7 % pour les intérêts versés, contre respectivement - 7,1 % et - 6,0 % en 2014), en lien avec la baisse des taux. En niveau, les intérêts versés (102,0 milliards d'euros) sont supérieurs aux intérêts reçus

(98,4 milliards d'euros). En revanche, les dividendes reçus progressent davantage que les dividendes versés. Les « autres transferts courants divers (nets) » se redressent par rapport à 2014 (amélioration du poste de + 3,6 milliards d'euros entre 2014 et 2015), l'année 2014 ayant été marquée par le paiement de l'amende de 4,2 milliards d'euros aux autorités des États-Unis par le groupe *BNP Paribas*.

Au total, la capacité de financement continue de diminuer à 3,3 milliards d'euros en 2015 après 5,2 milliards d'euros en 2014, essentiellement en raison de la forte dégradation du solde des intérêts.

La valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale diffère du produit net bancaire (PNB) calculé dans le cadre de la comptabilité privée des établissements de crédit (secteur S122 de la comptabilité nationale, couvrant les établissements agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour réaliser des opérations de crédit). En particulier, le produit net bancaire n'est pas grevé de certaines charges correspondant à une fraction des consommations intermédiaires tandis qu'il intègre d'autres éléments : les revenus de la propriété ainsi que les plus ou moins-values liées à la détention d'actifs financiers, qui ne sont pas enregistrés en comptabilité nationale comme de la production mais comme des opérations de distribution (revenus de la propriété) ou dans les comptes de réévaluation patrimoniale (plus ou moins-values).

Entre 2013 et 2015, ces deux indicateurs évoluent dans le même sens, selon des rythmes différents. La valeur ajoutée des comptes nationaux progresse plus rapidement (+ 3,9 % puis + 4,7 % par an) que le produit net bancaire (+ 1,0 % puis + 1,8 % par an), du fait de la diminution de la contribution nette des plus ou moins-values sur titres et de la détérioration du solde des intérêts et, dans une moindre mesure, de la baisse des dotations aux provisions sur titres. ■

Définitions

Intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF) : ils regroupent, pour l'essentiel, la Banque de France, les établissements de crédit et les fonds d'investissement (organismes de placement collectif monétaires, non monétaires et assimilés).

La comptabilité nationale distingue deux composantes de la production des IF : d'une part la **production facturée**, c'est-à-dire essentiellement les commissions, d'autre part la production de **services d'intermédiation financière indirectement mesurés** (Sifim), correspondant aux marges d'intérêt perçues à l'occasion des opérations de crédit et de dépôt réalisées par les banques avec leur clientèle.

1. Compte non financier des intermédiaires financiers

en milliards d'euros

| | | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Évolution 2015 / 2014 (en %) |
|--|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|
| Production | a | 126,1 | 130,6 | 136,4 | 138,8 | 1,7 |
| SIFIM | a1 | 47,1 | 50,3 | 52,8 | 56,1 | 6,2 |
| Production facturée | a2 | 77,7 | 78,9 | 82,3 | 81,3 | -1,2 |
| Production pour compte propre | a3 | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 1,4 | 5,6 |
| Consommation intermédiaire | b | 63,9 | 64,7 | 66,5 | 66,8 | 0,4 |
| Valeur ajoutée brute | c = a - b | 62,1 | 65,8 | 69,9 | 72,0 | 3,0 |
| Salaires et cotisations sociales (y compris imputées) | d1 | 34,4 | 33,8 | 33,9 | 33,3 | -1,9 |
| Impôts liés à la production – subventions d'exploitation | d2 | 4,4 | 5,2 | 4,9 | 5,0 | 1,8 |
| Excédent brut d'exploitation | e = c - d1 - d2 | 23,3 | 26,9 | 31,0 | 33,7 | 8,5 |
| Intérêts reçus | f | 169,5 | 136,3 | 126,5 | 98,4 | -22,2 |
| Dividendes reçus | g | 28,4 | 27,2 | 27,8 | 32,5 | 16,8 |
| Bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger (nets) | h | 1,9 | 1,0 | 1,4 | 1,5 | 6,2 |
| Autres revenus d'investissements (nets) | i | -22,8 | -20,6 | -21,7 | -21,4 | 1,4 |
| Intérêts versés | j | 150,0 | 128,8 | 121,0 | 102,0 | -15,7 |
| Dividendes versés | k | 12,4 | 14,0 | 12,4 | 15,0 | 21,5 |
| Solde des revenus primaires | m = e + f + g + h + i - j - k | 38,0 | 28,0 | 31,7 | 27,7 | -12,7 |
| Impôts courants | n | 9,6 | 9,1 | 8,8 | 8,9 | 1,7 |
| Formation brute de capital fixe | q | 14,5 | 12,1 | 14,1 | 15,3 | 8,3 |
| Autres transferts courants divers (nets) | r | -0,6 | -1,2 | -5,1 | -1,5 | 69,5 |
| Autres postes (nets) | o | 1,6 | 2,0 | 1,5 | 1,3 | -9,9 |
| Capacité de financement | s = m - n - q + r + o | 14,9 | 7,6 | 5,2 | 3,3 | -37,5 |
| Ratios (en %) | | | | | | |
| Taux de valeur ajoutée | c / a | 49,3 | 50,4 | 51,2 | 51,9 | /// |
| Part des Sifim dans la production | a1 / a | 37,3 | 38,5 | 38,7 | 40,4 | /// |
| Part des services facturés dans la production | a2 / a | 61,6 | 60,5 | 60,3 | 58,6 | /// |
| Taux de marge | e / c | 37,5 | 40,9 | 44,4 | 46,8 | /// |
| Taux d'investissement | q / c | 23,4 | 18,4 | 20,2 | 21,3 | /// |

Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2010, Banque de France.

2. De la valeur ajoutée au produit net bancaire des établissements de crédit

en milliards d'euros

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Valeur ajoutée | 58,1 | 62,5 | 64,9 | 68,0 |
| Consommations intermédiaires n'entrant pas dans la formation du PNB | 18,1 | 18,6 | 19,8 | 19,9 |
| Intérêts nets et dividendes liés à la détention de titres et au refinancement interbancaire | 12,8 | 7,9 | 6,1 | 3,6 |
| Intérêts nets (ajustés du Sifim) | -5,6 | -11,0 | -14,1 | -19,7 |
| Dividendes nets | 18,4 | 18,9 | 20,1 | 23,2 |
| Éléments du compte de résultat comptabilisés dans les comptes de réévaluation | 17,7 | 11,0 | 10,1 | 11,2 |
| Contribution nette des plus et moins-values sur titres | 16,1 | 18,7 | 10,9 | 7,0 |
| Contribution nette des instruments financiers dérivés | -7,8 | -9,6 | 1,0 | 5,8 |
| Dotations aux provisions sur titres | 7,6 | 2,5 | 0,8 | -0,1 |
| Gains nets sur opérations de change et d'arbitrage | 1,9 | -0,7 | -2,6 | -1,5 |
| Produit net bancaire | 106,7 | 100,0 | 101,0 | 102,8 |

Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2010, Banque de France.

17 Sociétés d'assurance

En 2015, la production de services des **sociétés d'assurance** baisse de - 1,9 % en valeur, prolongeant la baisse de - 3,2 % enregistrée en 2014. Cette diminution est essentiellement imputable aux revenus distribués d'assurance-vie.

L'assurance-vie est restée attractive en 2015 avec des taux de rendements compétitifs par rapport aux autres instruments d'épargne (PEL à 2 %, livret A à 0,9 %). Elle enregistre de fait une collecte nette positive en 2015, à hauteur de 24,6 milliards d'euros. Cependant, les taux de rendement des contrats d'assurance-vie continuent de baisser : les contrats en supports euros sont passés d'un rendement moyen de 2,5 % en 2014 à 2,3 % en 2015. Or, les revenus attribués aux assurés entrent directement dans le calcul de la production de services d'assurance-vie : en conséquence, la valeur estimée de ces services a diminué de 1,2 milliard d'euros en 2015.

L'entrée en vigueur de la loi Hamon en 2014 a continué de favoriser la concurrence chez les assureurs cette année, notamment grâce à l'assouplissement des procédures de résiliation des contrats d'assurance. La hausse des cotisations d'assurance de biens et de responsabilité a donc été contenue en 2015 pour les particuliers : + 2,5 % par rapport à 2014. Ainsi, le risque automobile connaît une augmentation limitée de ses cotisations (+ 1,5 %) malgré la forte progression des

immatriculations de voitures neuves en 2015 (+ 6,8 %). Parallèlement, l'environnement économique et financier incertain pèse sur les entreprises. Le secteur professionnel connaît ainsi un léger repli : - 0,5 % sur les cotisations de biens et de responsabilité. Ces deux effets, bien que limités, s'opposent, entraînant une stabilité globale de la production d'assurance dommages.

Les consommations intermédiaires des sociétés d'assurance, pour l'essentiel des commissions de courtage et de réassurance, augmentent de façon limitée (+ 2,4 %). Au total, la valeur ajoutée dégagée par les sociétés d'assurance diminue de 2,4 milliards d'euros. Les salaires et cotisations versés ont quant à eux continué d'augmenter en 2015 (+ 2,2 %).

Les revenus de la propriété reçus par les assureurs (intérêts, revenus tirés des fonds d'investissement et dividendes) diminuent fortement en 2015 : - 5,6 milliards d'euros. La baisse est principalement imputable aux intérêts reçus (- 4,4 milliards d'euros), qui proviennent pour l'essentiel d'obligations souveraines. Les revenus de la propriété attribués aux assurés continuent de leur côté de baisser, comme indiqué plus haut : 3,1 milliards d'euros.

Au final, le secteur de l'assurance creuse son besoin de financement de 3,8 milliards d'euros. Ce dernier atteint 7,1 milliards d'euros en 2015. ■

Définitions

Secteur des sociétés d'assurance : regroupe toutes les sociétés, hors organismes de sécurité sociale, dont les activités recouvrent la protection contre divers risques (décès, invalidité, santé, dommages corporels, dommages aux biens, etc.), la constitution d'une épargne (assurance-vie) ainsi que la réassurance. En comptabilité nationale, le service produit par les sociétés d'assurance est mesuré comme la somme des primes (ou cotisations) et des revenus de placement des réserves, diminuée des indemnités attendues ou des prestations dues (voir *annexe Glossaire*).

1. Compte non financier des sociétés d'assurance

| | | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Évolution 2015/2014 |
|---|------------------------|------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| | | (en milliards d'euros) | | | | | | (en %) |
| Production | a | 61,6 | 61,2 | 60,7 | 62,2 | 64,5 | 63,3 | - 1,9 |
| Assurance-vie | a1 | 17,1 | 18,0 | 16,2 | 17,3 | 16,3 | 15,1 | - 7,4 |
| Assurance dommages | a2 | 32,7 | 30,9 | 31,7 | 34,1 | 34,6 | 34,8 | 0,7 |
| Réassurance | a3 | 4,7 | 5,9 | 6,3 | 4,5 | 7,1 | 6,7 | - 4,5 |
| Autres activités (logement, auxiliaires financiers, informatique) | a4 | 7,1 | 6,5 | 6,5 | 6,2 | 6,6 | 6,7 | 1,2 |
| Consommation intermédiaire | b | 45,7 | 44,3 | 46,1 | 46,6 | 49,5 | 50,7 | 2,4 |
| Valeur ajoutée brute | c = a - b | 15,9 | 17,0 | 14,7 | 15,6 | 15,0 | 12,6 | - 16,1 |
| Salaires et cotisations sociales (y compris imputées) | d1 | 9,2 | 9,5 | 9,7 | 9,5 | 9,7 | 9,9 | 2,2 |
| Impôts liés à la production - subventions d'exploitation | d2 | 1,0 | 1,1 | 1,2 | 1,4 | 1,2 | 1,2 | - 5,2 |
| Excédent brut d'exploitation | e = c - d1 - d2 | 5,6 | 6,4 | 3,8 | 4,6 | 4,1 | 1,5 | - 62,8 |
| Intérêts reçus | f | 44,5 | 47,2 | 44,2 | 44,9 | 44,3 | 39,9 | - 9,8 |
| Dividendes reçus | g | 3,2 | 3,8 | 3,5 | 4,0 | 4,5 | 3,6 | - 21,3 |
| Revenus de la propriété attribués aux assurés reçus | h | 3,1 | 2,2 | 2,7 | 3,0 | 3,5 | 3,2 | - 5,9 |
| Revenus attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissements reçus | i | 9,1 | 9,4 | 8,7 | 8,0 | 8,7 | 8,4 | - 2,9 |
| Intérêts versés | j | 2,8 | 3,4 | 3,1 | 2,7 | 2,8 | 2,4 | - 13,1 |
| Dividendes versés | k | 5,3 | 5,0 | 5,0 | 6,2 | 7,0 | 5,4 | - 23,6 |
| Revenus de la propriété attribués aux assurés versés | l | 53,7 | 49,9 | 49,1 | 51,5 | 50,1 | 47,1 | - 6,1 |
| Bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger (nets) | m | 1,5 | 0,5 | 0,7 | 0,4 | 0,5 | 0,6 | 6,9 |
| Solde des revenus primaires | n | 5,1 | 11,3 | 6,6 | 4,5 | 5,6 | 2,4 | - 57,7 |
| Impôts courants | o | 2,8 | 3,8 | 3,5 | 4,3 | 4,8 | 5,1 | 5,4 |
| Cotisations et prestations d'assurance sociale privée | p | 28,8 | 26,9 | 28,6 | 29,5 | 31,0 | 32,1 | 3,6 |
| Primes nettes de services d'assurance dommages (affaires directes) | q | 39,3 | 40,7 | 41,5 | 42,1 | 42,3 | 43,5 | 2,8 |
| Indemnités d'assurance dommages (affaires directes) | r | 39,6 | 40,0 | 41,8 | 42,7 | 43,1 | 44,4 | 3,2 |
| Formation brute de capital fixe | s | 1,6 | 2,0 | 2,3 | 1,8 | 2,6 | 2,6 | - 1,2 |
| Capacité/besoin de financement | t | - 0,5 | 4,3 | - 0,3 | - 3,8 | - 3,3 | - 7,1 | /// |
| Ratios (en %) | | | | | | | | |
| Taux de valeur ajoutée | c/a | 25,8 | 27,7 | 24,2 | 25,1 | 23,3 | 19,9 | /// |
| Part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée brute | d1/c | 58,0 | 55,9 | 65,9 | 61,3 | 64,6 | 78,6 | /// |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

18 Émissions de titres des agents résidents

Les émissions nettes de **titres de créance** et d'actions cotées des résidents français atteignent en 2015 un total de 24 milliards d'euros, en baisse de 77 % par rapport à 2014. Ce mouvement est principalement dû aux titres de créance (14 milliards d'euros, après 88 milliards d'euros). Les émissions nettes de titres de créance à long terme s'établissent à 89 milliards d'euros, en repli de 7 milliards d'euros par rapport à 2014, tandis que les titres à court terme font l'objet de remboursements nets pour 76 milliards d'euros. Par ailleurs, les émissions d'actions cotées diminuent, à 10 milliards d'euros après 13 milliards d'euros.

Après une année 2014 marquée par quelques grandes opérations, les émissions de titres de créance des sociétés non financières enregistrent une baisse en 2015, atteignant 27 milliards d'euros (après 46 milliards d'euros en 2014). Néanmoins, ce niveau reste supérieur à la moyenne des émissions annuelles observées depuis 1999 (22 milliards d'euros). Cette diminution concerne essentiellement le compartiment de long terme (obligations) qui

s'établit à 23 milliards d'euros d'émissions nettes, au lieu de 41 milliards d'euros en 2014. Dans le même temps, les émissions des titres de créance à court terme (billets de trésorerie) restent positives à 4 milliards d'euros.

Pour la quatrième année consécutive, les émissions nettes de titres de créance des institutions financières sont négatives en 2015, à - 71 milliards d'euros. Cela signifie que les remboursements ont excédé les émissions. Ces remboursements concernent principalement les titres de créance émis à court terme (- 61 milliards d'euros d'émissions nettes). Les institutions financières réduisent leurs remboursements nets sur le compartiment de long terme (- 10 milliards d'euros en 2015, après - 23 milliards d'euros en 2014).

Les administrations publiques réduisent leurs émissions nettes de titres de créance : 56 milliards d'euros, après 73 milliards d'euros en 2014. Les émissions à long terme sont stables à 75 milliards d'euros. Sur le segment de court terme, les remboursements nets des administrations publiques s'accroissent : - 19 milliards d'euros, après - 3 milliards d'euros. ■

Définitions

Titres de créance : ils désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le *commercial paper* émis à l'étranger et les *Euro medium term notes* (EMTN) ainsi que les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure ou égale à un an et les titres à moyen et long terme, ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an. Pour ces dernières, les émissions des groupes bancaires acquises par ces mêmes groupes sont exclues des statistiques présentées dans cette fiche.

Émissions de titres des agents résidents 18

1. Émissions de titres

| | en milliards d'euros | | | | | |
|--|----------------------|-------------|-------------|--------------|-------------|------------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Évolution 2015/2014 |
| Émissions nettes de titres de créance et d'actions cotées par les résidents | 218,9 | 85,4 | 45,7 | 100,6 | 23,6 | - 77,0 |
| Titres de créance (valeur nominale) | 208,3 | 74,0 | 36,4 | 88,1 | 13,6 | - 74,5 |
| par les sociétés non financières | 27,1 | 50,9 | 19,1 | 45,8 | 26,9 | - 18,9 |
| court terme | 2,9 | 5,8 | - 2,2 | 5,1 | 3,9 | - 1,2 |
| long terme | 24,2 | 45,1 | 21,3 | 40,7 | 23,1 | - 17,6 |
| par les institutions financières ¹ | 69,8 | - 53,7 | - 62,4 | - 33,9 | - 70,9 | - 37,0 |
| court terme | 50,1 | - 47,9 | - 74,3 | - 11,1 | - 60,8 | - 49,7 |
| long terme | 19,6 | - 5,7 | 11,8 | - 22,8 | - 10,1 | 12,7 |
| par les administrations publiques | 109,9 | 76,1 | 78,2 | 72,6 | 55,9 | - 16,7 |
| court terme | - 4,4 | - 29,3 | 10,5 | - 2,6 | - 18,8 | - 16,2 |
| long terme | 114,4 | 105,4 | 67,7 | 75,2 | 74,7 | - 0,5 |
| <i>dont : obligations assimilables du Trésor</i> | 69,9 | 60,4 | 118,4 | 128,9 | 126,0 | - 2,9 |
| par les sociétés d'assurance ² | 1,5 | 0,6 | 1,5 | 3,6 | 1,7 | - 1,9 |
| Actions cotées - émissions contre apport en espèces | 10,5 | 11,4 | 9,4 | 12,5 | 10,0 | - 2,5 |
| par les sociétés non financières | 7,0 | 10,0 | 7,8 | 10,9 | 9,5 | - 1,4 |
| par les institutions financières | 3,4 | 1,0 | 1,1 | 1,6 | 0,5 | - 1,2 |
| par les sociétés d'assurance | 0,1 | 0,4 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

1. Institutions financières monétaires et non monétaires (hors sociétés d'assurance mais y compris les parts émises par les fonds communs de créances), hors impact des opérations internes aux groupes bancaires.

2. Les émissions de titres de dette des assurances ne portent que sur le compartiment à long terme.

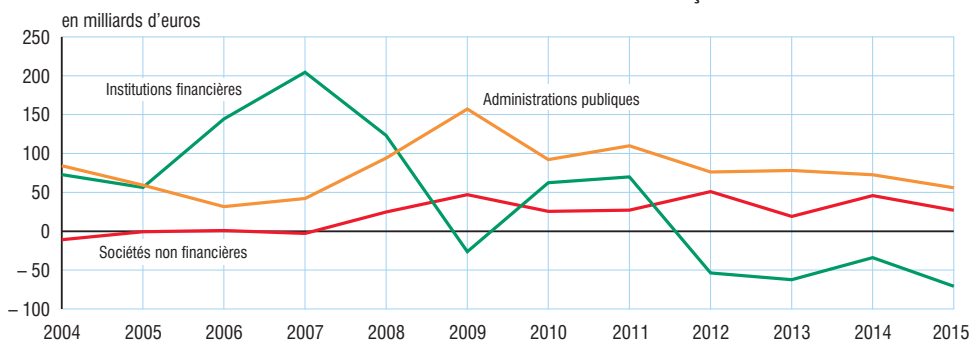
Champ : France.

Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2015.

Source : Banque de France.

2. Émissions nettes de titres de créances et d'actions

Émissions nettes de titres de créances des résidents français



Émissions nettes d'actions cotées des résidents français



Champ : France.

Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2015.

Source : Banque de France.

19 Patrimoine national

Fin 2014, le **patrimoine national** atteint 13 064 Md€, soit 7,5 années de **produit intérieur net**. Il se compose d'actifs non financiers pour 13 407 Md€ desquels il faut retrancher 343 Md€ de dettes nettes envers le reste du monde. L'ensemble des actifs immobiliers (constructions et terrains) représente 88 % du patrimoine national. Le reste est essentiellement constitué des machines et équipements, stocks et actifs incorporels (R&D, logiciels, bases de données, fonds commerciaux).

Ces actifs ne sont pas possédés dans les mêmes proportions par les différents agents économiques. Les ménages détiennent 82 % des logements. Les sociétés non financières possèdent 84 % des machines et équipements, et détiennent les autres bâtiments et ouvrages de génie civil à part sensiblement égale avec les administrations publiques.

En 2014, le patrimoine national baisse de 1,8 %, après deux années de quasi-stabilité. Ce repli marqué est le premier depuis 2008 (- 4,1 %). D'une part, le patrimoine non financier, et en particulier immobilier, baisse modérément (- 0,8 % après - 0,3 % en 2013), et d'autre part le patrimoine financier net se dégrade, les passifs progressant plus vite (+ 4,7 %) que les actifs (+ 4,3 %). La hausse des cours des actions et des obligations joue favorablement sur les actifs possédés par les agents économiques, mais pèse lourdement sur les passifs des agents qui les ont émises.

Fin 2014, les ménages et les ISBLSM possèdent 79 % du patrimoine national, soit 10 334 Md€. Leur patrimoine est stable (+ 0,2 % après + 1,1 % en 2013), soit un net ralentissement par rapport à la forte progression observée au début des années 2000. Alors qu'il équivaut en 2000 à 5,5 années de

leur revenu disponible net (RDN), il fluctue depuis 2006 entre 7,3 et 8,0 années de RDN.

Les actifs non financiers des ménages représentent 69 % de leur patrimoine. Leur valeur diminue en 2014 (- 1,2 %, à 7 088 Md€), du fait de la baisse des prix de l'immobilier. Leurs actifs financiers continuent de croître (+ 3,0 %, à 4 625 Md€), principalement grâce aux placements en assurance-vie (1 591 Md€, + 4,0 %) dont les souscriptions nettes accélèrent. Leurs avoirs en numéraire et dépôts, placés notamment sur des livrets et plans d'épargne, s'élèvent à 1 328 Md€. Ils ralentissent (+ 2,1 % après + 2,5 % en 2013) car la baisse du taux des livrets A et de développement durable les rend moins attractifs. Leurs encours en actions et parts de fonds d'investissement ralentissent également (1 246 Md€, + 1,8 % après + 7,5 % en 2013) en lien avec la moindre progression des cours boursiers. Le passif financier des ménages (1 379 Md€, + 2,0 %) est essentiellement constitué de crédits (1 196 Md€). Ceux-ci ralentissent tendanciellement depuis 2008 (+ 1,7 % en 2014 contre + 8,4 % en moyenne entre 2000 et 2008), en raison de la faiblesse de l'investissement en logements dont ils servent majoritairement à financer l'achat.

Le patrimoine des administrations publiques baisse fortement en 2014 : - 36,4 % après - 1,4 % en 2013. L'ensemble des actifs financiers et non financiers croît au même rythme qu'en 2013 et les émissions nettes d'obligations sont stables ; cependant, la valeur de marché de la dette progresse fortement en raison de la hausse des cours des titres. Celle-ci résulte de la baisse des taux d'émission, qui rend les obligations anciennement émises plus attractives. ■

Définitions

Le **patrimoine national** correspond au patrimoine des résidents sur le territoire national. Il est composé du patrimoine non financier et du patrimoine financier net, à la fois solde des créances et dettes vis-à-vis de l'extérieur et solde des actifs et passifs financiers détenus au niveau national. Dans le compte de patrimoine, on distingue la valeur des bâtiments de celle des terrains qui les supportent. L'évolution des prix des bâtiments suit l'indice du coût de la construction et l'ensemble bâtiments plus terrains bâtit l'indice de prix des logements anciens. Ce sont donc principalement les terrains qui supportent les variations des prix de l'immobilier.

Le **produit intérieur net** (PIN) mesure la production agrégée des agents économiques résidents au cours de la période (PIB), nette de la consommation de capital fixe (CCF), qui correspond au coût d'usure et d'obsolescence du capital au cours de la même période. De même, le revenu disponible net (RDN) s'obtient en déduisant la CCF du revenu disponible brut. Il est préférable de comparer les stocks de patrimoine avec des flux macroéconomiques nets plutôt que bruts, car le patrimoine est lui-même un stock net.

Pour en savoir plus

- « Le patrimoine économique national en 2014 », *Insee Première* n° 1578, décembre 2015.

1. Patrimoine national

| | Encours en fin d'année (en milliards d'euros) | | | Évolution (en %) | | Décomposition de l'évolution entre 2008 et 2014 (en milliards d'euros) | | | |
|----------------------------------|--|---------------|---------------|---------------------|-----------|---|----------------|------------|-------------|
| | 2000 | 2008 | 2014 | 2000-2008 | 2008-2014 | Flux | CCF | Prix | Autres |
| Actifs non financiers (1) | 5 911 | 12 040 | 13 407 | 104 | 11 | 2 747 | - 2 213 | 567 | 266 |
| Logements | 2 179 | 3 533 | 4 179 | 62 | 18 | 762 | - 395 | 279 | 0 |
| Autres bâtiments et génie civil | 1 161 | 1 758 | 2 005 | 51 | 14 | 772 | - 688 | 163 | 0 |
| Machines et équipements | 410 | 556 | 586 | 36 | 5 | 568 | - 552 | 14 | 0 |
| Terrains | 1 454 | 5 147 | 5 336 | 254 | 4 | 0 | 0 | 47 | 142 |
| Stocks | 258 | 336 | 384 | 30 | 14 | 13 | 0 | 35 | 0 |
| Autres actifs non financiers | 449 | 710 | 917 | 58 | 29 | 632 | - 578 | 29 | 124 |
| Créances nettes (2) | 245 | - 185 | - 343 | - 176 | 85 | - 279 | 0 | 139 | - 18 |
| Créances sur le reste du monde | 2 546 | 4 827 | 6 269 | 90 | 30 | 217 | 0 | 1 153 | 72 |
| Dettes envers le reste du monde | 2 301 | 5 012 | 6 612 | 118 | 32 | 496 | 0 | 1 014 | 90 |
| Patrimoine net (1) + (2) | 6 156 | 11 855 | 13 064 | 93 | 10 | 2 468 | - 2 213 | 706 | 248 |

Champ : France.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2010.

2. Patrimoine des secteurs institutionnels fin 2014

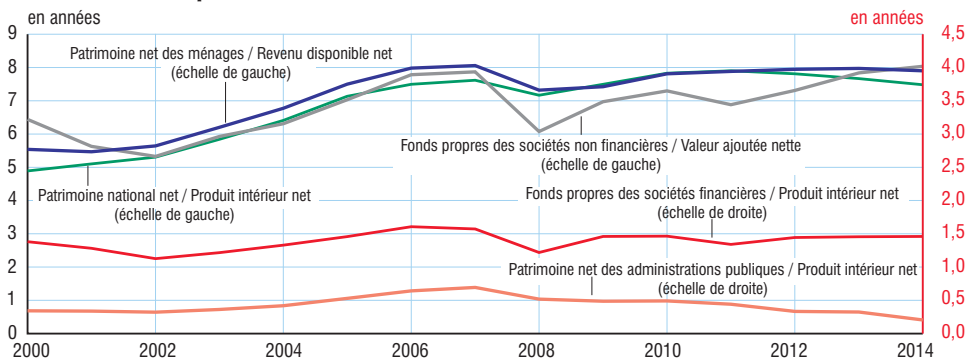
en milliards d'euros

| | Économie nationale | Ménages (y compris ISBLSM) | Sociétés non financières | Sociétés financières | Administrations publiques |
|--|--------------------|-------------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------|
| Actifs non financiers (ANF) | 13 407 | 7 088 | 4 136 | 254 | 1 929 |
| dont : logements | 4 179 | 3 431 | 649 | 40 | 59 |
| autres bâtiments et génie civil | 2 005 | 173 | 804 | 61 | 967 |
| machines et équipements | 586 | 46 | 494 | 13 | 33 |
| terrains | 5 336 | 3 266 | 1 256 | 99 | 714 |
| Actifs financiers (AF) | 25 108 | 4 625 | 6 152 | 13 114 | 1 217 |
| dont : numéraire et dépôts | 4 905 | 1 328 | 477 | 2 980 | 120 |
| titres de créance | 3 563 | 79 | 55 | 3 357 | 72 |
| crédits | 4 177 | 29 | 1 136 | 2 889 | 123 |
| actions et parts de fonds d'investissement | 7 554 | 1 246 | 3 521 | 2 283 | 504 |
| systèmes d'assurances et de garanties | 1 865 | 1 694 | 48 | 117 | 6 |
| Ensemble des actifs (A) = (ANF) + (AF) | 38 515 | 11 713 | 10 288 | 13 368 | 3 146 |
| Passifs financiers (PF) | 25 451 | 1 379 | 8 336 | 12 948 | 2 788 |
| dont : numéraire et dépôts | 5 264 | 0 | 0 | 5 147 | 117 |
| titres de créance | 4 247 | 0 | 584 | 1 652 | 2 011 |
| crédits | 4 042 | 1 196 | 2 078 | 452 | 316 |
| actions et parts de fonds d'investissement | 7 067 | 9 | 4 929 | 2 129 | 0 |
| systèmes d'assurances et de garanties | 1 883 | 0 | 0 | 1 883 | 0 |
| Patrimoine financier net (AF) - (PF) | - 343 | 3 246 | - 2 184 | 166 | - 1 571 |
| Patrimoine (ou valeur nette) (A) - (PF) | 13 064 | 10 334 | 1 952 | 420 | 358 |

Champ : France.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2010.

3. Évolution des stocks patrimoniaux des grands secteurs institutionnels rapportés aux flux macroéconomiques



Champ : France.

Lecture : fin 2014, le patrimoine national net représente l'équivalent de 7,5 années de produit intérieur net.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2010.

20 Endettement des agents non financiers

À la fin 2015, l'**endettement** des **agents non financiers (ANF) résidents** s'établit à 4 820,8 Md€, en hausse de 3,8 % sur l'année, après + 4,2 % en 2014. La dette des administrations publiques augmente moins fortement en 2015 (+ 2,8 % après + 4,4 % en 2014) de même que, dans une moindre mesure, celle des sociétés non financières (+ 5,8 % après 6,1 % en 2014). En revanche, l'accroissement de la dette des ménages – y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) – se renforce (+ 3,3 % après + 1,8 % en 2014). Exprimé en proportion du PIB, le **ratio d'endettement** des ménages et celui des administrations publiques (APU) croissent de 0,8 point, atteignant 55,9 % pour le premier et 96,1 % pour le second. Parallèlement, celui des sociétés non financières (SNF) s'accroît de 2,5 points pour s'établir à 69 %.

S'agissant des formes d'**endettement** des SNF, l'encours de crédits obtenus auprès des institutions financières accélère (+ 4,8 % après + 2,6 % en 2014), mais sa hausse reste plus modérée que pour les **titres de créance** (+ 7,7 % après 12,7 % en 2014). Les grandes entreprises continuent ainsi de recourir au

financement de marché, à un rythme moins soutenu toutefois qu'en 2014. Ce fléchissement concerne à la fois les titres de long terme et de court terme, dont l'encours croît respectivement de 7,3 % (après + 12,2 %), et de 14,1 % (après + 22,7 %). *In fine*, la part des titres de créance émis par les SNF (557 Md€) dans leur endettement total croît légèrement en 2015 (37,0 % contre 36,4 % en 2014).

Le **taux de croissance annuel** des crédits aux ménages progresse : + 3,3 % après + 1,8 % en 2014. Les ménages contractent davantage de crédits à l'habitat. En effet, l'environnement de taux bas et la légère diminution des prix de l'immobilier favorisent la reprise des transactions.

L'endettement bancaire des administrations publiques (APU) continue de ralentir (+ 0,6 %) en lien avec le cycle d'investissement des collectivités locales. L'encours des titres de créances à long terme qu'elles émettent croît de 5,0 % en 2015 après 5,5 %. Dans le même temps, les APU augmentent leurs remboursements nets de titres de créance à court terme dont l'encours baisse de 9,9 %, après – 1,6 % en 2014. ■

Définitions

Les **agents non financiers résidents** sont répartis en trois secteurs : les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières (SNF) ; les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale, les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

Il s'agit ici d'un agrégat large de l'**endettement** des agents non financiers résidents, englobant l'ensemble des engagements contractés sous forme d'emprunts auprès des institutions financières (institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers), résidentes et non résidentes, et sous forme de **titres de créance** émis sur les marchés de capitaux, en France comme à l'étranger. Les encours de titres de créance sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Pour les APU, c'est l'encours de la dette notifiée par la France à la Commission européenne (dite dette de Maastricht) qui est présenté. La dette de Maastricht est consolidée : les dettes entre sous-secteurs des APU en sont exclues. Ici, la présentation ne comprend ni les prêts entre agents non financiers résidents, ni les crédits commerciaux, ni les prêts entre affiliés. Les financements par émissions d'actions n'apparaissent pas non plus dans cette présentation, car ils ne constituent pas une dette mais un droit de propriété.

Le **taux de croissance annuel** en pourcentage de l'année N rapporte le flux de l'année N à l'encours observé à la fin de l'année N – 1.

Le suivi des **ratios d'endettement** permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

Endettement des agents non financiers 20

1. Endettement des agents non financiers

| | Encours en fin de période (valeur nominale, en milliards d'euros) | | Taux de croissance annuel (en %) | |
|--|--|----------------|----------------------------------|-------------|
| | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 |
| Endettement des agents non financiers | 4 642,3 | 4 820,8 | 4,2 | 3,8 |
| Ménages et ISBLSM ¹ | 1 179,8 | 1 218,7 | 1,8 | 3,3 |
| Sociétés non financières | 1 422,2 | 1 505,3 | 6,1 | 5,8 |
| Administrations publiques ² | 2 040,3 | 2 096,9 | 4,4 | 2,8 |
| Crédits auprès des institutions financières³ | 2 380,0 | 2 463,9 | 2,4 | 3,5 |
| Ménages et assimilés | 1 179,8 | 1 218,7 | 1,8 | 3,3 |
| Sociétés non financières | 905,1 | 948,4 | 2,6 | 4,8 |
| Administrations publiques | 295,2 | 296,9 | 4,2 | 0,6 |
| Dépôts au passif du Trésor⁴ | 40,1 | 39,2 | -2,0 | -2,2 |
| Financements de marché | 2 222,2 | 2 317,7 | 6,4 | 4,3 |
| Sociétés non financières | 517,2 | 556,9 | 12,7 | 7,7 |
| Titres de créance à court terme | 28,2 | 32,2 | 22,7 | 14,1 |
| Titres de créance à long terme | 489,0 | 524,7 | 12,2 | 7,3 |
| Administrations publiques | 1 705,0 | 1 760,8 | 4,6 | 3,3 |
| Titres de créance à court terme | 196,6 | 177,2 | -1,6 | -9,9 |
| Titres de créance à long terme | 1 508,4 | 1 583,6 | 5,5 | 5,0 |

1. ISBLSM = institutions sans but lucratif au service des ménages.

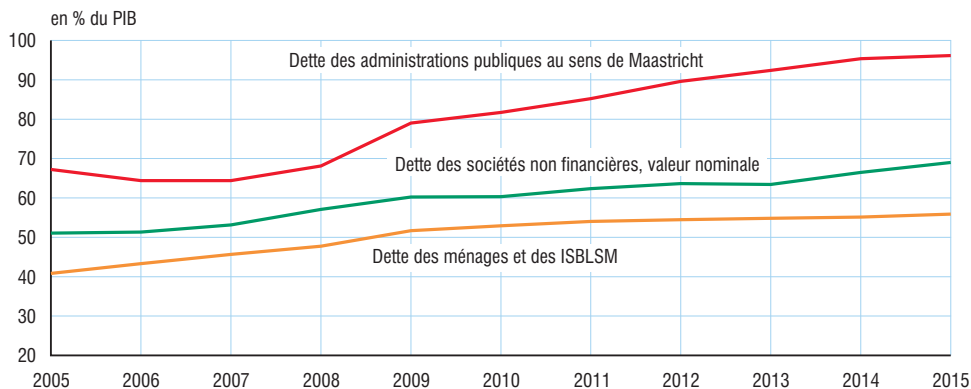
2. Dette publique au sens de Maastricht.

3. Institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers (organismes de titrisation...).

4. Dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Ratios de dette des agents non financiers



Champ : France.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2010.

21 Indicateurs de richesse nationale

Pour mettre en œuvre la loi 2015-411 du 13 avril 2015, dite loi Eva Sas, qui invite à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'évaluation et la définition des politiques publiques, le gouvernement a adopté en octobre 2015 un tableau de bord de 10 indicateurs qui alimentera chaque année un rapport annexé au projet de loi de finances. Ce tableau de bord résulte d'une large concertation réunissant experts et citoyens, organisée par le Conseil économique social et environnemental et France Stratégie, en collaboration avec le Cnis et le service statistique public. Elle a permis d'identifier 10 indicateurs phares compatibles avec un cadre théorique international de développement durable et complète le PIB dans trois domaines : social, économique et environnemental. Ils concernent non seulement le bien-être présent et futur de la nation, mais également le **bien-être « ailleurs »**, c'est-à-dire celui des autres régions du monde, impactées par notre mode de vie. Le choix de ces indicateurs s'est fait avec un souci de simplicité, de lisibilité et de pérennité. Ce sont pour la plupart des indicateurs des stratégies française, européenne ou mondiale de développement durable.

Outre la croissance du PIB, la performance économique de la France est également appréciée par l'évolution du taux d'emploi, et sa soutenabilité par l'effort de recherche et le taux d'endettement de la nation. Depuis 2005, la croissance économique par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'ensemble de l'Union européenne. Toutefois, le taux d'emploi des 15 à 64 ans (part des personnes en emploi parmi les 15-64 ans) continue d'augmenter, mais pas assez vite pour réduire le taux de chômage. Ceci traduit le fait que les entrées sur le marché du travail sont encore très importantes alors même que de nombreux actifs peinent à trouver un emploi. Parallèlement, la dette publique a progressé, passant de 67,2 % du PIB en 2005 à 95,3 % en 2014 (et 96,1 % en 2015). Enfin, des progrès restent encore à accomplir dans les domaines de la société de la connaissance car la part des dépenses de recherche dans le

PIB est significativement inférieure à l'objectif des 3 % fixés par la stratégie « Europe 2020 ».

En termes de bien-être et de cohésion sociale, les indicateurs font ressortir un diagnostic contrasté : la France connaît un taux de pauvreté en conditions de vie de 11,9 % en 2014, bien inférieur à la moyenne européenne (18,6 %). De même, les inégalités de revenus qui s'étaient accrues avec la crise de 2008, reculent légèrement en 2013. En matière de satisfaction dans la vie, la France se situe au-dessous des pays nordiques, mais au-dessus des pays méditerranéens. Hormis les années 2009-2010, l'espérance de vie en bonne santé progresse lentement. Enfin, au regard de la lutte contre le décrochage scolaire qui constitue l'une des cinq priorités de la stratégie « Europe 2020 », la France est bien classée avec un taux de 9 % de sorties précoces du système scolaire en 2014 contre 11,2 % en moyenne dans l'Union européenne.

En termes de protection environnementale, le bilan est nuancé. Alors que le niveau moyen par personne des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national en 2012 est inférieur de 24 % à celui de 1990, **l'empreinte carbone** par personne, qui mesure les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de biens et services pour satisfaire la consommation des ménages, qu'ils soient produits en France ou à l'étranger, n'a diminué que de 10 %. Compte tenu de la croissance tendancielle de la population, l'empreinte carbone totale de la France est en 2012 à un niveau comparable à celui de 1990. Ceci traduit une dépendance plus grande aux produits importés qui ont un fort contenu en gaz à effet de serre et donc un impact fort sur le climat, qui est un bien mondial. Entre 1990 et 2012, les émissions associées aux importations ont augmenté de 50 % et représentent désormais la moitié de l'empreinte carbone de la consommation de la France.

Enfin, la pression reste forte sur la biodiversité, même si le phénomène est complexe à mesurer. En 2014, les surfaces artificialisées occupent 9,3 % du territoire national. Après s'être accélérée entre 1992 et 2010 (1,4 % par an), leur progression ralentit puisqu'elle n'est plus que de 1 % par an depuis 2010. ■

Définitions

Bien-être « ailleurs » : le bien-être dans les autres parties du monde peut être affecté par notre mode de vie. Celui-ci peut en effet avoir des conséquences néfastes telles que le réchauffement climatique et la montée des eaux dans certaines parties du globe ; dans d'autres, ce sera l'épuisement des matières premières ou encore les pollutions liées aux productions des biens que nous consommons.

Empreinte carbone : l'empreinte carbone d'un pays comptabilise l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre induites par la consommation intérieure de biens et services, qu'ils soient produits dans le pays ou importés.

Indicateurs de richesse nationale 21

1. Les 10 indicateurs de richesse retenus et comparaison internationale des stratégies de développement durable

| Domaine | Thèmes | Bien-être présent | Bien-être futur | Bien-être « ailleurs » | SNDD ¹ | SNTEDD ² | ONU ODD ³ |
|-----------------|--------------------------|--|----------------------------------|------------------------|-------------------|---------------------|----------------------|
| Économique | Travail | 1. Taux d'emploi des 15-64 ans | | | oui ⁴ | non | objectif 8 |
| | Investissement | | 2. Dépense de recherche DIRD/PIB | | oui | oui | 9.5.1 |
| | Stabilité financière | | 3. Dette publique et privée | | oui | non | 10.5.1 |
| Social | Santé | 4. Espérance de vie en bonne santé | | | oui | non ⁵ | objectif 3 |
| | Satisfaction dans la vie | 5. Satisfaction globale dans la vie | | | non | non | non |
| | Inégalité | 6. Dispersion des revenus | | | oui | oui | objectif 10 |
| | Pauvreté | 7. Taux de pauvreté en conditions de vie | | | oui | non | 1.2.1 |
| | Éducation | 8. Sorties précoces du système scolaire | | | oui | non | 8.6.1 |
| Environnemental | Climat | | | 9. Empreinte carbone | oui | oui | objectif 13 |
| | Biodiversité | | 10. Artificialisation des sols | | oui | oui | objectif 15/11 |

1. Stratégie nationale de développement durable 2010-2014. 2. Stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable 2015-2020.
3. Objectif de développement durable de l'ONU 2015-2030 (X.Y.Z signifie indicateur Z de l'objectif X cible Y). 4. Limité au taux d'emploi des seniors. 5. Espérance de vie.

2. Indicateurs de richesse nationale

| | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|-------------------|--------------------|--------------------|-------------------|------|-------------------|-------------------|
| Rappel de l'indicateur traditionnel | | | | | | | |
| PIB réel par habitant (taux de croissance annuel moyen en volume, en %) | | | | | | | |
| France | 1,7 | 3,2 | 0,8 | 1,5 | -0,3 | 0,2 | -0,3 |
| UE | ... | 3,6 | 1,6 | 1,8 | -0,7 | 0,0 | 1,1 |
| Dimension économique | | | | | | | |
| 1. Taux d'emploi des 15-64 ans (%) | | | | | | | |
| France métropolitaine | 59,6 | 61,7 | 63,8 | 64,0 | 64,0 | 64,1 | 64,3 |
| UE | ... | 62,1 ¹ | 63,4 | 64,1 | 64,1 | 64,1 | 64,9 |
| 2. Dépense de recherche / PIB (%) | | | | | | | |
| France | 2,23 | 2,08 ² | 2,04 | 2,18 ² | 2,23 | 2,24 | 2,26 |
| UE | 1,65 ^e | 1,79 ^e | 1,76 | 1,93 | 2,01 | 2,03 | 2,03 |
| 3. Dette publique au sens de Maastricht (en % du PIB) | | | | | | | |
| France | 55,8 | 58,7 | 67,2 | 81,7 | 89,6 | 92,4 | 95,3 |
| UE | ... | 60,6 ¹ | 61,8 | 78,4 | 83,7 | 85,5 | 86,8 |
| Dimension sociale | | | | | | | |
| 4. Espérance de vie en bonne santé (en années) | | | | | | | |
| France métropolitaine | | | | | | | |
| Hommes | 60,0 | 60,1 | 62,3 | 61,8 | 62,6 | 63,0 | ... |
| Femmes | 62,4 | 63,2 | 64,6 | 63,4 | 63,8 | 64,4 | ... |
| UE | | | | | | | |
| Hommes | ... | ... | 61,1 ^{e1} | 61,8 ^e | 61,5 | 61,4 ^e | ... |
| Femmes | ... | ... | 62,5 ^{e1} | 62,6 ^e | 62,1 | 61,5 ^e | ... |
| 5. Satisfaction dans la vie (note de 1 à 10) | | | | | | | |
| France métropolitaine | ... | ... | ... | 7,3 | 7,5 | 7,0 | 7,1 |
| UE | ... | ... | ... | ... | ... | 7,1 | ... |
| 6. Inégalités (rapport masse de revenu détenu par quintile supérieur / masse quintile inférieur) | | | | | | | |
| France métropolitaine | ... | ... | 4,2 | 4,6 | 4,5 | 4,3 | ... |
| UE | ... | ... | 5,0 | 5,0 | 5,0 | 5,2 | ... |
| 7. Taux de pauvreté en conditions de vie (%) | | | | | | | |
| France métropolitaine | ... | ... | 13,2 | 12,6 | 12,8 | 12,0 | 11,9 |
| UE | ... | ... | 20,0 ^{e1} | 17,9 | 19,8 | 19,5 | 18,5 |
| 8. Éducation : sorties précoces du système scolaire (en % de la population des 18-24 ans) | | | | | | | |
| France | 15,4 | 13,3 | 12,5 | 12,7 | 11,8 | 9,7 ³ | 9,0 ³ |
| UE | ... | 17,6 ^{e1} | 15,7 | 13,9 | 12,7 | 11,9 | 11,2 ² |
| Dimension environnementale | | | | | | | |
| 9. Émission de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO₂ par personne) | | | | | | | |
| France - empreinte carbone ⁴ | 11,1 ⁵ | 11,6 | 12,0 | 11,0 | 10,6 | ... | ... |
| France - émission sur le sol national | 9,6 ⁵ | 9,2 | 8,8 | 8,0 | 7,5 | 7,5 | ... |
| UE - émission moyenne sur le territoire | 11,9 ⁵ | 10,6 | 10,6 | 9,5 | 9,0 | 8,8 | ... |
| 10. Artificialisation des sols (indice base 100 en 1992) | | | | | | | |
| France - indice base 100 en 1992 | 105 | 113 | ... | 129 ² | 132 | 133 | 135 |
| France - % du territoire national | ... | ... | ... | 8,9 | 9,1 | 9,2 | 9,3 |

1. Union européenne à 27. 2. Rupture de série. 3. Rupture de série due à l'intégration des DOM. 4. Données disponibles au 31 décembre 2015.
5. Données relatives à 1990.

Sources : Insee, SOeS, SSP Agriculture ; Eurostat (extraction de mars 2016).

Annexes



Tableaux de référence de la comptabilité nationale

1. Le PIB et les opérations sur biens et services

| | Évolution en volume aux prix de l'année précédente chaînés (en %) | | | 2015 | | |
|---|---|------------------|------------------|-------------------|---------------------------|-----------------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | Milliards d'euros | Évolution des prix (en %) | Contributions au PIB (en %) |
| Produit intérieur brut (PIB) | 0,6 | 0,6 | 1,3 | 2 181,1 | 0,6 | 1,3 |
| Importations de biens et de services | 2,1 | 4,7 | 6,6 | 685,0 | -3,0 | -2,1 |
| Ensemble des emplois finals | 0,9 | 1,6 | 1,0 | 2 866,0 | -0,2 | 3,3 |
| Consommation finale effective des ménages | 0,7 | 0,9 | 1,6 | 1 540,7 | -0,2 | 1,1 |
| <i>dont : dépense de consommation...</i> | | | | | | |
| ... finale des ménages | 0,5 | 0,7 | 1,5 | 1 156,0 | -0,2 | 0,8 |
| ... individuelle des administrations | 1,4 | 1,8 | 1,6 | 339,2 | -0,2 | 0,3 |
| Consommation finale effective des administrations publiques | 1,5 | -0,1 | 1,0 | 182,7 | -0,3 | 0,1 |
| Formation brute de capital fixe | -0,8 | -0,3 | 1,0 | 469,2 | -0,3 | 0,2 |
| <i>dont : des entreprises non financières</i> | <i>0,2</i> | <i>1,6</i> | <i>2,8</i> | <i>262,7</i> | <i>-0,2</i> | <i>0,3</i> |
| <i>des ménages</i> | <i>-0,5</i> | <i>-3,5</i> | <i>-0,8</i> | <i>107,6</i> | <i>0,2</i> | <i>0,0</i> |
| <i>des administrations publiques</i> | <i>-0,7</i> | <i>-5,7</i> | <i>-3,8</i> | <i>75,3</i> | <i>-1,4</i> | <i>-0,1</i> |
| Variation des stocks ¹ | 0,2 ² | 0,5 ² | 0,1 ² | 18,6 | /// | 0,1 |
| Exportations de biens et de services | 1,9 | 3,3 | 6,1 | 654,9 | -0,4 | 1,8 |

1. Y compris les acquisitions moins cessions d'objets de valeur.

2. Contributions à la croissance du PIB.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Valeur ajoutée brute par branche

| | Évolution en volume aux prix de l'année précédente chaînés (en %) | | | 2015 |
|---|---|-------------|-------------|---------------------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | (en milliards d'euros courants) |
| Agriculture, sylviculture et pêche | -1,9 | 13,2 | -4,4 | 33,9 |
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres | 1,0 | -0,4 | 2,4 | 274,1 |
| Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution | 4,9 | -0,9 | 1,5 | 55,2 |
| Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac | 0,0 | 0,8 | 2,2 | 44,7 |
| Cokéfaction et raffinage | -5,3 | 80,6 | 7,0 | 0,3 |
| Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines | 2,8 | -0,4 | 1,0 | 30,2 |
| Fabrication de matériels de transport | -4,0 | -11,2 | 10,2 | 22,3 |
| Fabrication d'autres produits industriels | 0,4 | 0,1 | 1,8 | 121,6 |
| Construction | 0,5 | -2,3 | -2,9 | 106,2 |
| Services principalement marchands | 0,4 | 1,0 | 1,5 | 1 087,6 |
| Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration | 0,1 | 0,6 | 2,2 | 345,5 |
| Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles | 1,0 | 1,3 | 2,8 | 199,5 |
| Transports et entreposage | -2,3 | -0,8 | 1,5 | 90,9 |
| Hébergement et restauration | 0,6 | 0,1 | 1,0 | 55,0 |
| Information et communication | -0,5 | 2,7 | 2,6 | 96,8 |
| Activités financières et d'assurance | 0,0 | 1,8 | -1,2 | 87,4 |
| Activités immobilières | 1,6 | 1,0 | 1,4 | 248,8 |
| Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien | 0,3 | 0,9 | 1,4 | 250,3 |
| Autres services | 0,0 | -0,1 | 0,8 | 58,7 |
| Services principalement non marchands¹ | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 448,1 |
| Ensemble | 0,6 | 0,8 | 1,1 | 1 949,8 |

1. Les services principalement non marchands regroupent l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Quelques éléments du tableau économique d'ensemble

à prix courants

| | Évolution (en %) | | | 2015 |
|--|------------------|--------------|-------------|----------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | (en Md€) |
| Produit intérieur brut | 1,4 | 1,2 | 1,9 | 2 181,1 |
| Valeur ajoutée au prix de base | 1,3 | 1,0 | 1,7 | 1 949,8 |
| Impôts sur les produits nets des subventions sur les produits ¹ | 1,8 | 2,3 | 4,0 | 231,2 |
| Revenu national brut | 1,3 | 1,1 | 2,2 | 2 216,5 |
| Revenu disponible brut de l'ensemble de l'économie | 1,2 | 0,9 | 2,6 | 2 168,2 |
| Valeur ajoutée brute des secteurs | | | | |
| Valeur ajoutée des entreprises | 1,1 | 0,8 | 2,1 | 1 335,8 |
| Sociétés non financières | 1,3 | 0,8 | 2,4 | 1 109,8 |
| Entreprises individuelles | - 3,1 | - 1,0 | 0,9 | 130,1 |
| Sociétés financières | 5,3 | 4,2 | - 0,3 | 95,8 |
| Valeur ajoutée des administrations publiques | 1,9 | 1,6 | 0,8 | 363,6 |
| Éléments de partage de la valeur ajoutée | | | | |
| Rémunération des salariés des entreprises | 1,2 | 1,1 | 1,4 | 800,6 |
| Excédent brut d'exploitation et revenu mixte des entreprises | 0,2 | 2,3 | 4,8 | 501,1 |
| Rémunération des salariés des administrations | 1,7 | 2,0 | 1,0 | 281,5 |
| Sociétés non financières | | | | |
| Excédent brut d'exploitation | 0,3 | 2,2 | 6,1 | 349,0 |
| Revenus de la propriété nets versés | - 12,6 | 4,2 | - 14,9 | 64,8 |
| Épargne brute | 5,0 | 2,7 | 16,6 | 218,9 |
| Formation brute de capital fixe | 0,9 | 1,6 | 2,7 | 253,7 |
| Variation des stocks (évolution en Md€) | 2,0 | 10,6 | 4,8 | 19,8 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement (évolution en Md€) | 9,4 | - 9,7 | 19,5 | - 35,5 |
| Taux de marge ² (évolution en points) | - 0,3 | 0,4 | 1,1 | 31,4 |
| Taux d'autofinancement ³ (évolution en points) | 2,9 | 0,8 | 10,3 | 86,3 |
| Sociétés financières | | | | |
| Excédent brut d'exploitation | 13,2 | 10,7 | 0,1 | 37,7 |
| Formation brute de capital fixe | - 18,1 | 19,6 | 6,6 | 18,9 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement (évolution en Md€) | - 11,3 | - 3,8 | - 5,8 | - 4,1 |
| Ménages, y compris entreprises individuelles (EI) | | | | |
| Excédent brut d'exploitation et revenu mixte hors EI ⁴ | 0,6 | 1,1 | 0,1 | 177,4 |
| Revenu mixte net des EI | - 5,8 | - 0,9 | 3,8 | 85,8 |
| Salaires nets reçus | 0,6 | 0,6 | 1,4 | 721,0 |
| Prestations sociales hors transferts sociaux en nature ⁵ | 2,9 | 2,2 | 1,9 | 477,3 |
| Revenus de la propriété nets reçus | 0,5 | - 0,1 | - 1,2 | 108,9 |
| Impôts courants | 4,9 | 1,5 | 1,7 | 215,9 |
| Revenu disponible brut | 0,3 | 0,8 | 1,4 | 1 352,0 |
| Dépense de consommation finale | 1,1 | 0,8 | 1,3 | 1 156,0 |
| Revenu disponible brut ajusté | 0,7 | 1,1 | 1,5 | 1 736,7 |
| Consommation effective des ménages | 1,4 | 1,1 | 1,4 | 1 540,7 |
| Épargne brute | - 4,5 | 1,2 | 2,1 | 196,0 |
| Formation brute de capital fixe | - 1,0 | - 2,3 | - 0,6 | 116,7 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement (évolution en Md€) | - 8,4 | 3,9 | 5,2 | 74,6 |
| Taux d'épargne ⁶ (évolution en points) | - 0,7 | 0,1 | 0,1 | 14,5 |
| Taux d'épargne financière ⁷ (évolution en points) | - 0,6 | 0,3 | 0,3 | 5,5 |
| Relations avec le reste du monde | | | | |
| Exportations de biens (FAB) | 0,7 | 0,7 | 5,8 | 472,2 |
| Importations de biens (FAB) | - 1,4 | - 0,5 | 2,1 | 493,4 |
| Exportations de services - importations de services (en Md€) | - 5,0 | - 7,8 | - 3,3 | - 8,8 |
| Solde des opérations de répartition en provenance du reste du monde (en Md€) | - 0,5 | - 6,7 | 13,8 | - 13,0 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement de la Nation (en Md€) | 4,7 | - 9,4 | 26,3 | - 43,1 |

1. Les impôts sur les produits regroupent la TVA, les impôts sur les importations et d'autres impôts sur les produits (TICPE, taxes sur les tabacs, sur les alcools...).

2. Excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée brute. 3. Épargne brute / formation brute de capital fixe. 4. Excédent principalement tiré de la location

de logements, y c. les loyers imputés que les propriétaires se versent à eux-mêmes, et de l'autoconsommation. 5. Les prestations sociales autres que

les transferts sociaux en nature sont principalement des prestations en espèces (retraites, indemnités journalières, allocations familiales, indemnités

chômage, RSA). 6. Épargne brute / revenu disponible brut 7. Capacité de financement / revenu disponible brut.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Chronologie 2015

Janvier

France

- 01** Le Smic est revalorisé de 0,8 % : il passe à 9,61 euros bruts de l'heure contre 9,53 euros en 2014, soit un montant brut mensuel de 1 457,52 euros. Le revenu de solidarité active (RSA) est revalorisé de 0,9 %, passant à 513,88 euros pour une personne seule. Pour relancer la construction, le dispositif de prêt à taux 0 (PTZ) est étendu aux logements anciens et le dispositif Duflot assoupli.
Pacte de responsabilité : les charges sur les entreprises devraient être allégées de 6,5 milliards d'euros (suppression progressive de la contribution sociale de solidarité des sociétés - C3S -, allègement de charges sur les bas salaires). Le bénéfice de ces mesures est cumulable avec celui du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).
- 07** Attentats islamistes contre Charlie Hebdo
- 09** Le 7 janvier, puis contre un supermarché casher le 9 janvier ; les trois terroristes sont abattus par la police et la gendarmerie.
- 11** Manifestation de soutien à la France réunissant de nombreux chefs d'État étrangers.

Union européenne hors France

- 01** La Lettonie prend la présidence de l'Union européenne pour six mois. La Lituanie intègre la zone euro. L'euro démarre l'année au plus bas face au dollar. Le Smic fait ses débuts en Allemagne : il s'établit à 8,50 € de l'heure.
- 09** Le Royaume-Uni supplante la France en termes de niveau de PIB en 2014 et prend la 5^e place mondiale, grâce à l'appréciation de la livre sterling et à une meilleure croissance.
L'Allemagne atteint l'équilibre budgétaire en 2014 pour la première fois depuis 1969, avec un an d'avance sur le calendrier prévu.
- 25** Alexis Tsipras devient Premier ministre de la Grèce après la large victoire du parti de gauche radicale *Syriza*.

- 27** La Commission européenne fixe à 1,45 milliard d'euros le montant des aides agricoles que la France devra rembourser, aides versées à tort entre 2008 et 2012.

Monde hors Union européenne

- 15** La banque nationale suisse décide la fin de l'indexation du franc suisse sur l'euro.
- 16** Manifestations anti-françaises dans plusieurs pays musulmans : Algérie, Niger, Pakistan, Sénégal.
- 18** La chute des prix du pétrole déstabilise de nombreux pays exportateurs : le Venezuela est au bord du défaut de paiement, la Russie doit tailler dans ses dépenses, le Nigeria et l'Iran sont fragilisés.
- 29** Standard & Poor's place la Russie en catégorie spéculative : la Bourse de Moscou plonge.

Février

France

- 12** Renault triple son bénéfice en 2014 et confirme l'embauche d'un millier de CDI en 2015.
- 13** L'Égypte, premier acheteur étranger du Rafale : 24 avions commandés.

Union européenne hors France

- 23** Après une mise en demeure de ses homologues de la zone euro réunis à Bruxelles le 16 février, le ministre grec des finances accepte les conditions mises à la prolongation pour quatre mois du plan d'aide à la Grèce.
- 24** L'Italie et la France annoncent le lancement des travaux en 2016 de la ligne à grande vitesse Lyon-Turin.

Monde hors Union européenne

- 02** Ouverture de nouvelles discussions sur le traité de commerce transatlantique entre les États-Unis et l'Europe.
- 03** Standard & Poor's accepte de verser 1,5 milliard de dollars à la justice américaine et à des plaignants pour sa responsabilité dans la crise des *subprimes*.

- 12 Les quatre chefs d'État russe, ukrainien, allemand et français réunis à Minsk parviennent à un plan de paix sur l'Ukraine.

Mars

France

- 29 Élections départementales : victoire de la droite qui remporte 67 départements.

Union européenne hors France

- 09 Démarrage du plan de rachats d'actifs financiers de 1 100 milliards d'euros (*quantitative easing - QE*) par la Banque centrale européenne : le CAC 40 réagit en dépassant les 5 000 points.
- 12 L'Islande retire sa candidature pour une entrée dans l'Union européenne.
- 27 Le lanceur russe Soyouz met en orbite les satellites 7 et 8 de la constellation Galileo qui doit permettre à l'Union européenne de disposer de son propre système de navigation par satellite.

Monde hors Union européenne

- 15 La conférence internationale sur l'Égypte accorde à cette dernière 55 milliards d'euros de contrats, prêts et aides à l'investissement.
- 18 Attentat au musée du Bardo à Tunis : 19 morts dont 17 touristes.
- 20 Au Yémen, 144 morts dans un double-attentat de miliciens houthistes à Sanaa ; le 26, le président yéménite se réfugie en Arabie saoudite, qui rassemble une coalition pour reprendre les territoires contrôlés par les houthistes.
- 23 L'Égypte et le Soudan donnent leur accord à l'Éthiopie pour la construction d'un barrage sur le Nil qui sera terminé en 2017.

Avril

France

- 10 La pollution de l'air coûte un à deux milliards d'euros par an à la France, selon une étude de l'Inserm et de l'Université Pierre et Marie Curie.
- 12 L'Inde commande 36 avions Rafale à la France.

Union européenne hors France

- 08 Le plus gros mariage dans le secteur des hydrocarbures depuis 15 ans : Shell

annonce le rachat de British Gas pour 47 milliards de livres, ce qui le place au second rang des producteurs mondiaux d'énergie et assied sa domination sur le marché mondial du gaz naturel liquéfié (GNL).

Monde hors Union européenne

- 01 L'Autorité palestinienne devient le 123^e membre de la Cour pénale internationale de La Haye.
- 10 La Suisse, premier pays à emprunter à 10 ans à taux négatif, avec une émission d'obligations à 10 ans au taux de - 0,05 %.
- 17 La Chine octroie un nouveau prêt de 4,7 milliards d'euros au Venezuela qui la remboursera en pétrole.
- 21 Signature d'accords entre la Chine et le Pakistan pour 28 milliards de dollars d'investissements d'infrastructures.

Mai

France

- 08 Les actionnaires d'Holcim approuvent la fusion avec Lafarge ; le groupe sera coté le 14 juillet.

Union européenne hors France

- 07 Au Royaume-Uni, le Premier ministre conservateur David Cameron obtient la majorité absolue au Parlement.

Monde hors Union européenne

- 26 Amazon annonce qu'il ne paiera plus ses impôts au Luxembourg, mais déclarera des revenus en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni.
- 28 Le ministre de l'agriculture du Nigeria est élu président de la Banque africaine de développement.

Juin

France

- 01 Le secrétaire d'État à la simplification annonce 92 mesures pour faciliter les démarches des entreprises et des particuliers.
- 09 Plan pour l'emploi des PME-TPE : 18 mesures, dont en particulier une aide exceptionnelle à l'embauche du premier salarié et un plafonnement des indemnités prud'homales accordées aux salariés licenciés sans cause réelle et sérieuse.

Annulation de près de 700 millions d'euros de crédits du budget de l'État, parmi les 4 milliards d'euros d'économies demandées par la Commission européenne à la France pour 2015.

Union européenne hors France

- 02 La Belgique place le Luxembourg sur la liste des paradis fiscaux.
- 11 Les créanciers de la Grèce (Union européenne et FMI) lui lancent un ultimatum : si la Grèce ne met pas en place les réformes proposées, elle se verra couper ses financements et sera mise en défaut de paiement le 30 juin.
- 29 La Grèce ferme ses banques jusqu'au 6 juillet. Les retraits aux distributeurs sont limités à 60 euros par jour pour les autochtones.

Monde hors Union européenne

- 11 Pour la première fois depuis 1975, les États-Unis deviennent le premier producteur mondial de pétrole (11,6 millions de barils/jour), devant l'Arabie Saoudite (11,5 millions) et la Russie (10,8 millions).
- 18 Le franco-béninois Lionel Zinsou, président du plus gros fonds d'investissement français, est nommé Premier ministre du Bénin.
- 20 La coalition des groupes touaregs du Nord du Mali signe à Bamako un « accord de paix et de réconciliation » négocié depuis un an à Alger.
- 26 En Tunisie, 38 morts dans un attentat sur la plage d'un hôtel d'El Kantaoui. Trois mois après l'attentat du musée du Bardo, c'est un second coup très dur porté au tourisme tunisien.

Juillet

France

- 27 Plan Juncker : un premier accord signé en France. La BEI prend une participation de 50 millions d'euros dans le fonds Omnes Capital destiné à financer de nouvelles infrastructures dans les énergies renouvelables.

Union européenne hors France

- 01 Le Luxembourg prend la présidence de l'Union européenne pour six mois.

02 Le roi d'Espagne Felipe VI choisit la France pour sa première visite d'État.

05 La Grèce vote NON au référendum sur l'adoption du plan de mesures proposé par l'Union européenne et le FMI.

20 La Grèce rembourse sa dette à la BCE et au FMI grâce à un prêt de 6,7 milliards des Européens obtenu contre l'engagement d'un second plan de réformes. Celui-ci comprend notamment une hausse de la TVA entrée en vigueur le 20 juillet.

24 Le Parlement grec vote le second train de mesures exigées par les créanciers du pays. Dans la foulée, l'agence Standard and Poor's relève de CCC à CCC+ la note d'endettement à long terme de la Grèce.

Monde hors Union européenne

01 Les États-Unis annoncent la reprise des relations diplomatiques avec Cuba : réouverture officielle des ambassades le 20 juillet.

06 Panique boursière à Shanghai : - 5,9 % en un jour. La baisse de la valeur de la place atteint 30 % depuis la mi-juin.

14 À Vienne, accord sur le nucléaire entre l'Iran et les Occidentaux après 12 ans de négociation.

20 En Turquie, premier attentat de l'État islamique près de la frontière syrienne : 30 morts. Le 23, la Turquie autorise les États-Unis à utiliser ses bases aériennes pour bombarder les positions djihadistes côté syrien.

Août

France

01 Entrée en vigueur de l'encadrement des loyers à Paris : un arrêté préfectoral fixera le loyer de référence pour chacun des 80 quartiers parisiens ; ce loyer majoré de 20 % constituera le plafond à ne pas dépasser. Parmi les villes de province, seule Lille met en place le même type de mesure.

Le taux du livret A passe de 1 % à 0,75 %.

07 Promulgation de la loi Macron sur la modernisation de l'économie, 24 heures après sa validation partielle par le Conseil constitutionnel. Le plafonnement des indemnités de licenciement accordées aux salariés licenciés sans cause réelle et sérieuse est censuré, non sur le principe,

mais parce qu'il ne concernerait que les salariés des PME et TPE.

- 19** Démission du ministre du travail François Rebsamen, remplacé par Myriam El Khomri le 2 septembre.

Union européenne hors France

- 03** La Bourse d'Athènes rouvre après cinq semaines de fermeture.
- 21** L'Union européenne demande à ses États-membres de suspendre la commercialisation de 700 médicaments génériques testés et fabriqués en Inde.
- 31** Les réfugiés affluent vers l'espace Schengen, principalement en Grèce et en Italie. Devant l'ampleur de l'afflux, la chancelière allemande en appelle aux valeurs européennes pour inciter ses partenaires à faire preuve de solidarité, tandis que certains pays comme la Hongrie renforcent leurs frontières.

Monde hors Union européenne

- 13** La Chine dévalue sa monnaie de près de 5 % en trois jours.
- 17** IndiGo, première compagnie aérienne indienne, confirme sa commande de 250 Airbus A320 Neo pour 24 milliards de dollars.
- 24** La clôture en baisse de 8,5 % de la bourse de Shanghai entraîne une chute des marchés mondiaux. Le baril de pétrole tombe sous les 40 dollars, une première depuis 2009.
- 28** Le Brésil, 7^e économie mondiale, entre en récession pour la première fois depuis 6 ans avec une chute de 1,9 % de son PIB au 2^e trimestre.

Septembre

France

- 01** Loi Macron : publication du décret libéralisant les transports par autocars. Entrée en vigueur du tarif unique de 70 euros pour la carte Navigo utilisée par 3,8 millions de Franciliens.
- 18** Moody's dégrade la note de la dette souveraine de la France de Aa1 à Aa2.
- 24** Loi Macron : publication du décret établissant les contours des zones touristiques internationales dans lesquelles les magasins pourront ouvrir le dimanche.

- 25** Dans son rapport 2015 sur l'État de la France, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) recommande d'accélérer la transition énergétique de l'économie française avec la mise en œuvre d'un programme d'investissements durables, qui s'appuierait sur un fort développement d'emplois qualifiés et contribuerait ainsi à la baisse du chômage.
- 30** Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit la mise en œuvre du prélèvement à la source pour le 1^{er} janvier 2018.

Union européenne hors France

- 07** Manifestation du parti allemand anti-immigrés *Pegida* contre la politique d'ouverture aux réfugiés prônée par Angela Merkel.
- 15** Plan d'aide de l'Union européenne de 500 millions d'euros pour l'élevage porcin dont 63 millions pour la France.
- 18** Le groupe Volkswagen mis sur la sellette avec la révélation d'un trucage de ses moteurs diesel pour minimiser les émissions polluantes. Le président du directoire démissionne le 23.
- 20** En Grèce, le parti *Syriza* remporte les élections législatives : le nouveau Parlement approuve la politique de réformes et d'austérité négociée entre Alexis Tsipras et l'Union européenne.
- 25** Le sommet européen réuni à Bruxelles décide la création de 100 000 places d'accueil de réfugiés.

Monde hors Union européenne

- 02** Drame des migrants : après la découverte de 71 morts dans un camion en Autriche, la photo de la noyade du petit Aylan sur une plage turque fait le tour du monde.
- 14** La Russie et la Turquie reportent leur projet de gazoduc géant, le Turkish stream.
- 23** Le président colombien et le chef des FARC signent un accord sur la justice « transitionnelle » pour permettre la démobilisation des guerilleros.

Octobre

France

- 05** La France vendra à l'Égypte les 2 porte-hélicoptères Mistral construits initialement pour la Russie.

- 10 Alstom remporte un marché de 2,8 milliards d'euros pour la construction de 800 locomotives électriques en Inde.
- 16 Patronat et syndicats trouvent un accord pour renflouer les régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco des salariés du privé.
- 18 Loi Macron : premières ouvertures de magasins le dimanche dans les zones touristiques.
- 19 Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit de ramener le déficit à 4 % en réduisant les dépenses de 21 milliards d'euros. Alourdissement de la fiscalité du diesel (qui devra être identique à celle de l'essence en 2020) pour permettre un allègement des taxes locales pour les faibles revenus.
- 28 Première publication des 10 nouveaux indicateurs de richesse qui concernent aussi bien l'économie que l'environnement, la santé ou l'éducation, et se veulent complémentaires du PIB, dans la lignée du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.

Union européenne hors France

- 02 Standard and Poor's relève la note de la dette de l'Espagne de BBB à BBB+.
- 05 L'OCDE annonce l'accord de 62 pays pour lutter contre « l'optimisation fiscale agressive » des grands groupes ; il sera adopté le 9 par le G20 réuni à Lima.
- 08 Dans l'Union européenne, seuls les pays qui le veulent ouvriront leur réseau ferroviaire à la concurrence pour le transport de passagers.
- 10 19 des 28 État-membres de l'Union européenne interdisent la culture des OGM sur tout ou partie de leur territoire ; parmi eux, l'Allemagne, le Danemark, la France, l'Italie, le Royaume-Uni (sauf l'Angleterre) et la Belgique (Wallonie uniquement).

Monde hors Union européenne

- 05 Signature d'un accord de libre-échange (Partenariat transpacifique) entre 12 pays d'Amérique, d'Asie et d'Océanie.
- 09 Pour les 30 plus grosses banques mondiales : fixation par le conseil de stabilité financière (FSB) du montant du TLAC (Total Loss Absorption Capacity) ou matelas de fonds propres constitué essentiellement d'obligations, qui pourra absorber

les pertes d'une banque défailante mise en résolution. Le TLAC devra atteindre 16 % de leur actifs pondérés en fonction des risques au 1^{er} janvier 2019, puis 18 % au 1^{er} janvier 2022.

- 10 La Chine annonce la fin de la politique de l'enfant unique.
- 12 Dell effectue la plus grosse acquisition du marché des NTIC en rachetant EMC (spécialiste du stockage de données) pour 67 milliards de dollars.
- 15 Barack Obama renonce à retirer les troupes américaines d'Afghanistan avant la fin de son mandat.
- 19 La croissance chinoise au plus bas depuis 2009 : le taux de croissance du PIB passe sous les 7 % au 3^e trimestre.
- 29 Après une première commande de 30 Airbus A330, la Chine commande 100 Airbus A320.

Novembre

France

- 01 François Villeroy de Galhau succède à Christian Noyer à la tête de la Banque de France.
- 03 Report d'un an de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités locales.
- 13 130 morts dans une série d'attentats islamistes dans Paris et à Saint-Denis. Premières conséquences : l'hôtellerie et les salles de spectacle enregistrent de très nombreuses annulations et les ventes des commerces chutent.
- 16 François Hollande fait voter l'état d'urgence par le Congrès réuni à Versailles ; il annonce la création de milliers de postes supplémentaires dans la police, la gendarmerie, la justice, les douanes et l'arrêt des suppressions de postes jusqu'à 2019 dans la défense.
- 17 Vote de la loi de finances pour 2016 : dérapage du déficit prévisionnel, avant même les mesures annoncées par François Hollande la veille. À partir de 2017, la taxe carbone financera le développement des énergies renouvelables.
- 29 Le pacte de sécurité coûtera 735 millions d'euros en 2016, pour financer de nouveaux postes dans la police, la gendarmerie, les douanes et la justice, mais aussi des dépenses d'équipement.

30 La France inaugure la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe à Cestas (Gironde) : installée sur 260 hectares, elle produira en moyenne 350 gigawatt-heures (GWh) par an.

Union européenne hors France

12 La Suède rétablit les contrôles à ses frontières.

17 Adoption par le Parlement européen d'un budget de 155 milliards d'euros, dont notamment 4 milliards seront consacrés à la crise des réfugiés.

Avec l'atonie de la croissance de la zone euro au 3^e trimestre, l'euro tombe sous le seuil de 1,065 dollar pour la première fois depuis le mois d'avril.

18 La Grèce annonce un accord avec ses créanciers de l'Union européenne et du FMI : l'instauration de nouvelles mesures de rigueur ouvre la voie au déblocage de 12 milliards d'euros de prêts supplémentaires.

29 Ouverture à Paris de la COP21, Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Accord entre la Turquie et l'Union européenne qui lui octroiera 3 milliards d'euros pour gérer les 2 millions de réfugiés syriens hébergés sur son sol.

Monde hors Union européenne

07 Rencontre pour un sommet inédit entre les présidents chinois et taïwanais à Singapour.

12 La Réserve fédérale américaine s'apprêtant à relever ses taux d'intérêt, le cours de l'or plonge à son plus bas niveau depuis février 2010 : le prix de l'once chute à 1 075 \$ soit environ 1 000 euros.

23 La fusion Pfizer-Allergan donne naissance au premier groupe pharmaceutique mondial.

Décembre

France

01 À Paris, l'industrie du luxe subit la chute du nombre de touristes due aux attentats : la fréquentation des grands magasins chute de 30 à 50 %.

03 Le taux de chômage a augmenté de 0,2 point au troisième trimestre 2015 pour atteindre 10,2 % de la population active en France métropolitaine, soit son plus haut niveau depuis fin 1997.

12 À Paris, la COP21 s'achève sur un accord de 195 pays pour lutter contre le réchauffement de la planète.

15 Élections régionales : le FN, arrivé en tête dans 6 régions au premier tour, n'en remporte finalement aucune ; la droite remporte 7 régions contre 5 à la gauche et une aux nationalistes (Corse).

23 François Hollande décide d'introduire la déchéance de nationalité dans le projet de réforme constitutionnelle.

Union européenne hors France

20 La France n'est plus le premier partenaire économique de l'Allemagne : elle cède sa place aux États-Unis.

Monde hors Union européenne

01 Le FMI accorde le statut de monnaie de réserve au yuan à partir de septembre 2016 ; ce statut permettra au yuan de prendre part aux Droits de tirage spéciaux (DTS), un instrument monétaire créé par le FMI pour compléter les réserves officielles existantes des pays membres.

08 Le cours du Brent subit les effets de la décision de l'OPEP de maintenir sa production inchangée malgré la surabondance de l'offre et passe sous la barre des 40 dollars pour la première fois depuis février 2009.

15 Le Japon va construire le premier TGV indien entre Bombay et Ahmedabad. Le chantier est estimé à 13,5 milliards d'euros.

19 L'Organisation internationale pour les migrants et le Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) font état d'un million d'entrées de migrants en Europe, majoritairement par voie maritime.

21 Le cours du pétrole continue de baisser : moins de 35 dollars pour un baril de Brent.

Agents non financiers résidents

Ils sont répartis en trois secteurs : les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ; les sociétés non financières ; les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)

Personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ;
- est disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Compétitivité-prix à l'exportation

Rapport d'un prix de référence étranger à un prix à l'exportation français. Le prix de référence étranger est une moyenne pondérée des prix de 23 partenaires commerciaux de la France dans l'OCDE. La pondération et les prix de ces 23 partenaires sont établis en fonction de l'intensité de la concurrence exercée par les exportateurs étrangers sur les marchés tiers pour une année de référence (1999).

Selon la même méthode, on calcule également un indicateur de compétitivité-coût, qui compare les coûts salariaux unitaires de la France à ceux de ses 23 partenaires.

Ces derniers, considérés pour les indicateurs de compétitivité-prix et de compétitivité-coût sont l'ensemble des pays de l'OCDE à l'exclusion de l'Europe centrale (Pologne, Hongrie,

République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Estonie), du Luxembourg, de l'Islande, d'Israël et du Chili. L'indicateur de compétitivité-prix se rapporte aux biens et services, celui des coûts à l'ensemble de l'économie.

Déficit commercial

Déficit des échanges extérieurs de biens en valeur, mesuré FAB-FAB (voir **FAB - franco à bord**).

Dépenses des administrations publiques

Elles sont ventilées suivant une nomenclature internationale définie dans le chapitre 29 du système de comptes nationaux (SCN) de 2008 : la COFOG (*Classification of the functions of government*). Celle-ci répartit les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité.

Le champ des administrations publiques et le montant des dépenses sont ceux de la comptabilité nationale. Conventionnellement, les dépenses d'intérêts de la dette, lorsque la finalité de ces dépenses d'intérêts ne peut être distinguée de manière précise, sont comptabilisées dans la fonction « services publics généraux ». L'affectation des dépenses de transfert (transferts courants ou en capital) est faite suivant la dépense qu'elle finance lorsqu'elle est connue. Dans le cas contraire, elle figure conventionnellement en « services publics généraux ».

Le partage, délicat, entre dépenses de santé et de protection sociale peut nuire à la comparabilité des résultats internationaux. Sont comptabilisés dans les chiffres français : en santé, les dépenses concernant la prise en charge de soins de santé (remboursement de soins de ville et de biens médicaux) et les coûts de fonctionnement des hôpitaux ; en protection sociale, les transferts en espèces aux ménages destinés à compenser les pertes de revenus dues à la maladie et aux accidents du travail (indemnités journalières). En outre, tous

les pays n'appliquent pas nécessairement les mêmes conventions comptables, certains classant par exemple les hôpitaux publics hors des administrations publiques.

Les dépenses par sous-secteurs (État, Odac, administrations publiques locales et administrations de sécurité sociale) présentées ici sont consolidées : elles excluent tous les transferts à destination d'autres administrations publiques.

Dettes nettes

Dettes publiques notifiées diminuées des dépôts, crédits et titres de créances négociables (évalués à leur valeur de marché) détenus par les administrations publiques des autres secteurs.

Dettes publiques au sens de Maastricht

Cohérente avec les comptes nationaux financiers, elle diffère du total du passif des administrations publiques car : elle exclut certains instruments de dette, essentiellement les crédits commerciaux et autres délais de paiement ; elle est consolidée : les dettes dont le créancier appartient au champ des administrations publiques sont exclues ; enfin, elle est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement effective et non à la valeur de marché comme cela se fait dans les comptes nationaux.

Eaux résiduaires urbaines

Eaux qui proviennent des activités domestiques normales telles que les eaux fécales, de nettoyage, de cuisine, d'hygiène.

Emploi

En comptabilité nationale, tous les types d'emploi (salarié, non-salarié) sont comptabilisés et chaque personne compte pour un emploi dit « **en personne physique** », quel que soit son temps de travail et même s'il est très réduit. La notion d'**emploi intérieur** correspond à l'emploi généré par l'économie sur le territoire, en métropole et dans les départements d'outre-mer (y compris

Mayotte). Les estimations intègrent les non-résidents travaillant sur le territoire économique (frontaliers ou saisonniers venant en France), mais excluent les résidents travaillant à l'étranger.

Pour tenir compte de façon plus précise de la force de travail mobilisée par l'économie française, il faut recourir à la notion d'« **équivalent temps plein** », qui prend notamment en compte le temps partiel : deux personnes travaillant à mi-temps sont par exemple comptabilisées pour un seul équivalent temps plein. À l'inverse, la multi-activité et les corrections pour travail non déclaré tendent à relever les effectifs en équivalent temps plein. Au total, le nombre d'emplois en équivalent temps plein est inférieur à l'emploi comptabilisé en personnes physiques.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone d'un pays comptabilise l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre induites par la consommation intérieure de biens et services, qu'ils soient produits dans le pays ou importés. Elle exclut les émissions liées à la fabrication des produits et services exportés.

Endettement des agents non financiers résidents

Il s'agit ici d'un agrégat large de l'endettement des agents non financiers résidents, englobant l'ensemble des engagements contractés sous forme d'emprunts auprès des institutions financières (institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers), résidentes et non résidentes, et sous forme de titres de créance émis sur les marchés de capitaux, en France comme à l'étranger. Les encours de titres de créance sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Pour les administrations publiques (APU), c'est l'encours de la dette notifiée par la France à la Commission européenne (dite dette « Maastricht ») qui est présenté. La dette « Maastricht » est consolidée : les dettes entre sous-secteurs des APU en sont exclues. Ici, la présentation ne comprend ni les prêts entre

agents non financiers résidents, ni les crédits commerciaux, ni les prêts entre affiliés. Les financements par émissions d'actions n'apparaissent pas non plus, car ils ne constituent pas une dette mais un droit de propriété.

Enquête Emploi en continu

Enquête auprès des ménages, qui porte sur les personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine. Chaque trimestre, près de 70 000 logements répondent à l'enquête (sont exclus du champ de l'enquête les communautés : foyers, cités universitaires, hôpitaux, prisons), l'ensemble des répondants compte autour de 100 000 personnes de 15 ans ou plus. Cet échantillon est partiellement renouvelé chaque trimestre. La collecte a lieu en continu durant toutes les semaines de chaque trimestre. L'enquête est prolongée par une enquête postale auprès des non-répondants dont les résultats sont disponibles plus tardivement. Le taux de chômage est estimé avec une précision de +/- 0,3 point.

Équivalent temps plein

Voir **Emploi**.

Excédent brut d'exploitation

Solde du compte d'exploitation. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

FAB - franco à bord

Désigne une marchandise dont la valeur à l'importation est évaluée au passage à la frontière du pays d'origine à l'exclusion des coûts de transport et d'assurance entre la frontière du pays d'origine et celle du pays importateur. Lorsque ces coûts sont inclus, les importations sont valorisées CAF (« coûts, assurance, fret »). Les exportations sont toujours mesurées FAB. La correction CAF-FAB pour les importations n'est disponible que globalement, et pas pour chaque poste isolément.

Intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF)

Ils regroupent, pour l'essentiel, la Banque de France, les établissements de crédit et les fonds d'investissement (organismes de placement collectif monétaires, non monétaires et assimilés).

La comptabilité nationale distingue deux composantes de la production des IF : d'une part la **production facturée**, c'est-à-dire essentiellement les commissions, d'autre part la production de **services d'intermédiation financière indirectement mesurés** (Sifim), correspondant aux marges d'intérêt perçues à l'occasion des opérations de crédit et de dépôt réalisées par les banques avec leur clientèle.

Parités de pouvoir d'achat (PPA)

Taux qui permettent de convertir toutes les monnaies dans une monnaie commune, le **standard de pouvoir d'achat** (SPA), qui a le même pouvoir d'achat dans chaque pays. L'agrégat de référence est le PIB, mais les indices de volume par habitant peuvent être évalués pour tous les agrégats. Les indices de prix et de volume sont calculés par rapport à une base 100 représentant la moyenne de l'Union européenne à 28.

Part de marché relative de la France

Rapport des exportations totales françaises de biens et services aux exportations mondiales de biens et services.

Patrimoine national

Patrimoine des résidents sur le territoire national. Il est composé du patrimoine non financier et du patrimoine financier net, à la fois solde des créances et dettes vis-à-vis de l'extérieur et solde des actifs et passifs financiers détenus au niveau national. Dans le compte de patrimoine, on distingue la valeur des bâtiments de celle des terrains qui les supportent. L'évolution des prix des bâtiments suit l'indice du coût de la construction et l'ensemble bâtiments plus terrains bâties l'indice de prix des logements

anciens. Ce sont donc principalement les terrains qui supportent les variations des prix de l'immobilier.

Pauvreté en conditions de vie

Désigne une situation de difficulté économique durable définie comme l'incapacité de couvrir 3 dépenses parmi les 9 de la liste suivante :

1. arriérés de paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
2. chauffer son logement ;
3. faire face à des dépenses imprévues ;
4. consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
5. s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;
6. posséder un téléviseur couleur ;
7. posséder un lave-linge ;
8. posséder une voiture personnelle ;
9. posséder un téléphone.

Pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB)

L'évolution du pouvoir d'achat du RDB rapporte l'évolution du RDB à celle du prix de la dépense de consommation des ménages.

Produit intérieur net (PIN)

Mesure la production agrégée des agents économiques résidents au cours de la période (PIB), nette de la consommation de capital fixe (CCF), qui correspond au coût d'usure et d'obsolescence du capital au cours de la même période. De même, le revenu disponible net s'obtient en déduisant la CCF du revenu disponible brut. Il est préférable de comparer les stocks de patrimoine avec des flux macroéconomiques nets plutôt que bruts, car il est lui-même un stock net.

Ratios d'endettement

Leur suivi permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions réalisées entre les différentes formes d'endettement.

Revenu disponible ajusté des ménages

Revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature, contreparties des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Revenu disponible brut (RDB)

Revenu à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Il comprend les revenus d'activité (rémunération des salariés et revenus d'entreprise des entrepreneurs individuels), les revenus de la propriété (dividendes, intérêts et loyers), les prestations sociales autres que des transferts sociaux en nature (pensions de retraite, indemnités de chômage, allocations familiales, minima sociaux, etc.), les autres transferts courants (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes), diminués des impôts et cotisations sociales versés par les ménages.

Revenu national brut (RNB)

Mesure l'ensemble des revenus perçus par les agents résidant sur le territoire national tandis que le PIB mesure le surcroît de richesse produit dans l'année sur le territoire national. Il est obtenu en ajoutant au PIB le solde (positif ou négatif) des revenus du travail et de la propriété reçus du reste du monde.

Secteur des sociétés d'assurance

Regroupe toutes les sociétés, hors organismes de sécurité sociale, dont les activités recouvrent la protection contre divers risques (décès, invalidité, santé, dommages corporels, dommages aux biens, etc.), la constitution d'une épargne (assurance-vie) ainsi que la réassurance. Il inclut par ailleurs les opérations réalisées par la Coface pour le compte de l'État français. Les sociétés d'assurance classique reçoivent des primes et versent des indemnités tandis que les sociétés d'assurance sociale privée reçoivent des cotisations et versent des prestations. En comptabilité nationale, le service produit par les sociétés d'assurance est mesuré comme la somme des primes (ou cotisations) et des revenus de placement des réserves, diminuée des indemnités attendues ou des prestations dues. Dans le cas de l'assurance-vie, cette définition intègre les décalages temporels entre le versement des cotisations par les épargnants et le bénéfice qu'ils en tirent (à la clôture du contrat) en tenant compte des provisions financières que la société d'assurance doit réglementairement constituer.

Sorties précoces du système scolaire (en %)

Elles sont mesurées par la proportion de jeunes de 18-24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni certificat d'aptitude professionnelle (CAP), ni brevet d'études professionnelles (BEP), ni diplôme supérieur.

Taux d'autofinancement

Rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe.

Taux de change effectif nominal (respectivement réel) de la France

Il est calculé en agrégeant les parités nominales (respectivement déflatées par les prix à la consommation) des monnaies de 23 pays de l'OCDE avec la même pondération que celle utilisée pour le calcul de la compétitivité-coût et prix.

La compétitivité-prix française s'améliore lorsque les prix français progressent moins vite que les prix étrangers exprimés en une monnaie commune, que ce soit en raison d'une moindre inflation, d'une dépréciation nominale ou d'une combinaison de ces deux facteurs. Une situation où la compétitivité-coût se détériore et où la compétitivité-prix reste stable peut traduire un effort de compression des marges plus important de la part des exportateurs français.

Taux de couverture

Rapport entre les exportations et les importations FAB.

Taux de croissance annuel

En pourcentage de l'année N, rapport entre le flux de l'année N et l'encours observé à la fin de l'année N-1.

Taux d'investissement

Rapport de la formation brute de capital fixe à la valeur ajoutée.

Taux de marge

Rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

Titres de créance

Désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le *commercial paper* émis à l'étranger et les *Euro medium term notes* (EMTN) et les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure ou égale à un an et les titres à moyen et long terme, ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an. Pour ces derniers, les émissions des groupes bancaires acquises par ces mêmes groupes sont exclues des statistiques présentées dans le présent ouvrage.

Dans la même collection

Parus

Couples et familles, édition 2015

Tableaux de l'économie française, édition 2016

À paraître

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2016

Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2016

Les entreprises en France, édition 2016

France, portrait social, édition 2016

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Dépôt légal : juin 2016

